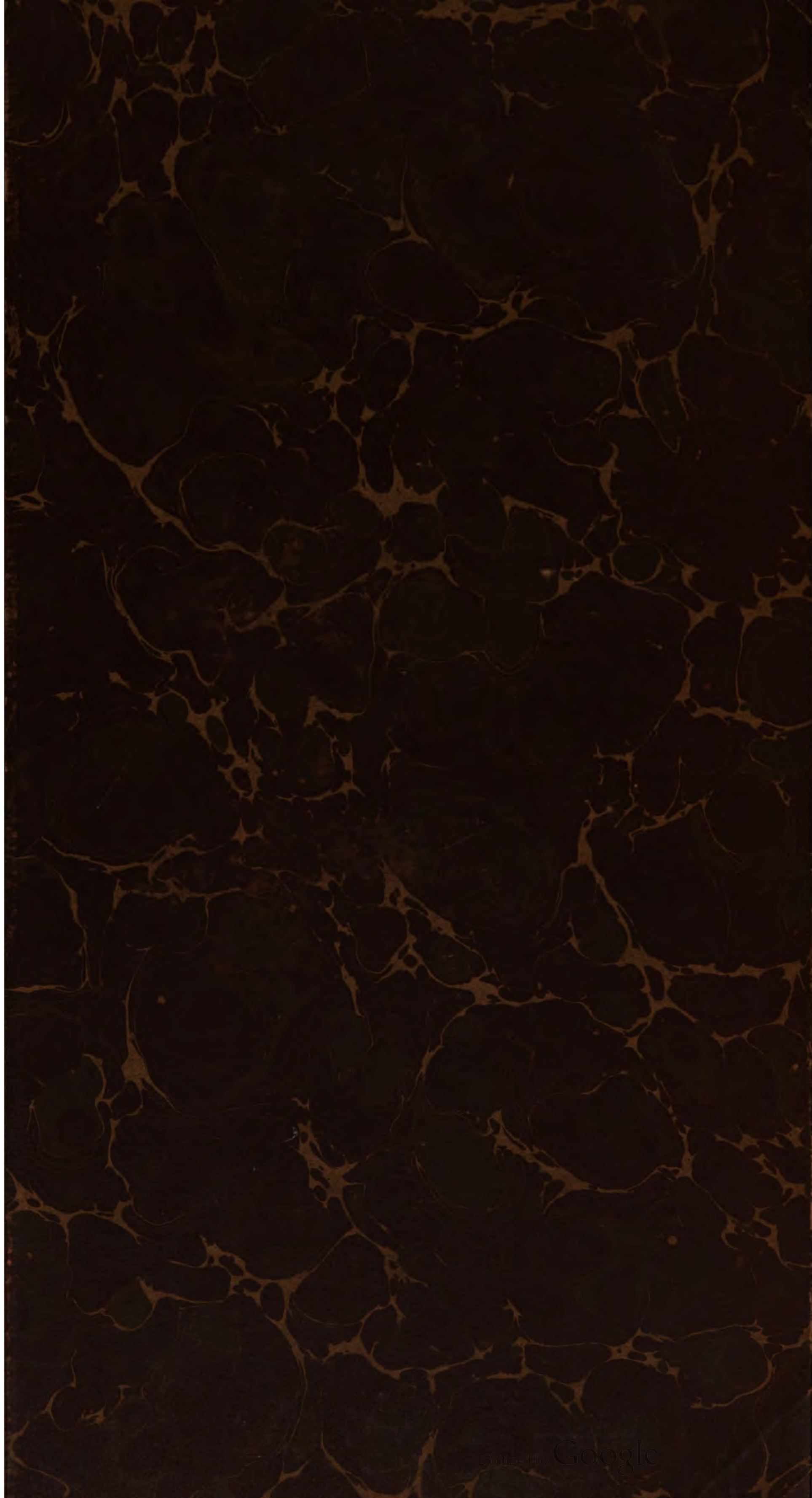






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES & ARTS

Centrale du département du Nord.

Article 23 du Règlement intérieur de la Société.

Toute publication de la Société porte cette mention.

« La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions. »

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
SCIENCES & ARTS

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD

SÉANT A DOUAI.

Troisième Série.

TOME I.



DOUAI
L. CRÉPIN, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
23, RUE DE LA MADELEINE, 23.

1885.

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

EN

1881, 1882 et 1883,

PAR

M. QUINION-HUBERT

Membre résidant (*).

L'article 25 de votre règlement veut que, chaque année, dans une des séances de janvier, votre secrétaire général vous présente un rapport sur les travaux accomplis. Ce devoir est l'un des plus agréables de sa charge, car il lui permet d'évoquer le souvenir de toutes les lectures qui ont marqué dans l'existence de la compagnie et méritent qu'une mention sommaire les préserve de l'impitoyable oubli. Les inventaires, du reste, ont cela de bon qu'ils permettent d'apprécier sûrement une situation, de mesurer les pertes, de noter les gains et d'évaluer ainsi les ressources. Celui-ci,

(*) Lu dans les séances générales du 26 janvier 1883 et du 8 février 1884.

comme vous pourrez vous en convaincre, est assez brillant pour nous donner confiance dans l'avenir de notre Société.

Au premier rang de vos travaux, il convient de placer ceux qui, après examen préalable des commissions, ont été jugés dignes d'être lus en séance générale.

Quiconque a, comme M. le recteur Fleury, le talent de charmer ses auditeurs en les instruisant, contracte l'obligation de donner l'exemple. Notre collègue n'est pas homme à se soustraire à ce devoir. Sa science, aussi variée qu'étendue, sait aborder tous les sujets et les traiter avec tant de compétence qu'il y a fête à la maison lorsqu'il doit prendre la parole.

En 1881, il vous a donné la traduction d'un article de la *Gazette de Cologne*, véritable page d'histoire écrite à grands traits, et qui, à propos de l'odieux attentat dont le czar Alexandre II a été victime, rappelle de quelle façon tragique sont morts le plupart des souverains de la Russie depuis Pierre le Grand.

Dans une autre lecture, nous avons retrouvé non seulement l'éminent historien qui, d'un rapide coup d'œil jeté sur le monde entier, sait embrasser la vie de tous les peuples, mais aussi l'homme de cœur qu'aucune misère ne laisse insensible, et dont la sympathie va trouver tout homme qui souffre sur un point quelconque du globe. Pour nous faire apprécier la somme de bonheur répartie entre les diverses nations, M. Fleury nous a montré le paysan russe écrasé par l'impôt, il nous a émus par le récit de la noire misère qui dépeuple l'Irlande, il nous a signalé l'aveugle persécution se réveillant en Allemagne, et surtout en Russie, pour chasser les juifs. Dans son récit, nous voyons en Allemagne, en Italie, en Espagne, l'émigration attestant l'infortune des paysans, la peste dé-

cimant la Turquie d'Asie, la famine sévissant sur le Chinois et l'Indien, les horribles sacrifices humains portant la mort chez les nègres au cœur de l'Afrique. En reconnaissant combien est maigre encore la part de bonheur dévolue aux nations comme aux individus, on se sent pris d'un amour plus grand pour la France que trop aisément l'on calomnie, et où s'élèverait si facilement la moyenne du bonheur si le progrès n'était arrêté chez elle par des révolutions quasi-périodiques.

M. Henri Leroy nous a lu, sur la ville de Douai, ses portes et ses remparts, une étude à la fois pittoresque et instructive, qui rappelle à notre génération tous les incidents du siége qu'ont subi nos pères.

Les anciens n'ont pas été oubliés; nous devons à M. le président Deschodt une analyse du *De tranquillitate animi*, de Sénèque, avec un exposé de la doctrine des stoïciens mitigée *ad usum aulæ*, à l'usage des gens de cour. Une autre fois, notre savant collègue, nous transportant dans un entre sol de la place Vendôme, à Paris, nous à fait assister à la création du cercle littéraire qui fut le précurseur de l'Académie des sciences morales et historiques.

Rien n'est intéressant comme les détails biographiques, les anecdotes sur les hommes dont les œuvres ont traversé les siècles sans épuiser l'admiration. Notre collègue, M. Bréan vit en leur compagnie. Il les connaît si bien que l'on croirait vraiment qu'il a reçu leurs confidences. Quatre de nos séances ont été remplies par des notices biographiques sur Horace, Virgile, Ovide et Juvénal, notices qui sortaient du cadre vulgaire et offraient le plus vif intérêt.

Avec M. Dechristé, nous revenons à Douai vers les

temps qui précédèrent la Révolution. Nous voyons qu'au 1er novembre 1789, la dénonciation d'un complot absolument imaginaire y mettait en émoi les plus hauts fonctionnaires.

Il s'agissait alors de montrer du zêle pour le salut du roi et celui de la reine. L'affaire fut introduite à grand fracas. N'est-ce pas toujours ainsi? Nul ne peut dire la suite qu'elle eût. Ce que nous savons, c'est que des éloges hyperboliques furent décernés à l'héroïne douaisienne qui, *au péril de sa vie*, avait découvert la conspiration. Combien d'imitateurs n'a-t-elle pas eu depuis.

Sous le masque complaisant du dévouement au pouvoir, dispensateur des honneurs et des places, on satisfait des rancunes personnelles et des jalousies de clocher.

Si notre vieux Douai a rencontré, dans MM. Leroy et Dechristé, des savants historiographes, le Douai moderne n'a pas été négligé. M. Albert Dutilleul, dont la plume a tant d'élégance, nous a donné la *Revue des Acquêts* du musée, section des beaux-arts, et M. Farez, qui se consacre avec un dévoûment de tous les jours au développement de l'instruction professionnelle dans notre ville, nous a exposé le système suivi pour l'apprentissage des métiers dans nos écoles publiques; il nous a montré réunis, dans un même local, où trois cents jeunes gens sont admis, l'école primaire supérieure, les cours d'Académie et de Dessin à côté des métiers de tous genres; la pratique au service de la théorie; le maître ouvrier complétant, par son habileté de main, la leçon du professeur.

Avec M. Maillard, il faut voyager, chacun s'y prête volontiers, car les voyages en sa compagnie sont instructifs et amusants, et il n'est pas besoin de quitter son fauteuil. Cette fois, il nous a transportés en Angleterre, et nous a

expliqué le régime qu'ont suivi nos voisins pour la création de leurs chemins de fer et leur exploitation. Il a comparé ce régime au nôtre, et n'a pas eu de peine à démontrer combien il serait facile de réaliser chez nous les avantages que nos voisins doivent à la seule action de la libre concurrence. Ces avantages, ce n'est pas de l'exploitation par l'Etat qu'il faut les attendre. Que l'État se décide seulement à prendre au sérieux ses fonctions de contrôle, et, par sa seule influence, il obtiendra des Compagnies les améliorations qu'à bon droit le public réclame.

La législation qui régit nos chemins de fer n'est pas elle même exempte de critique, et peut-être ferions-nous bien d'emprunter à nos voisins quelques-unes des dispositions par enx adoptées pour la constation et le règlement des avaries. Depuis longtemps, la question est à l'étude, les Chambres de commerce, les cours, les tribunaux ont été consultés, il est à désirer qu'enfin les Chambres se prononcent sur le mérite de l'article 105 du Code de commerce qui refuse toute action contre le voiturier quand les objets transportés ont été reçus et le prix de la voiture acquitté. Pour être complet, je dois vous rappeler que votre secrétaire général vous a fait sur ce sujet une lecture dont vous avez ordonné l'impression dans le recueil de vos mémoires.

Moins féconde a été l'année 1882, année de mauvaise récolte. Ne s'est-elle pas terminée par une lecture de M. Vasse, jetant, au nom de nos campagnes, un véritable cri d'alarme et révèlant combien sont grandes les souffrances de l'agriculture en France et en Algérie.

M. le recteur Fleury nous a fait trois lectures qui attestent à quels travaux variés est consacrée sa laborieuse retraite. Après une étude sur Verschagin , ce peintre

russe, aux conceptions originales et saisissantes, il a évoqué la sublime figure du père Lacordaire à l'occasion de l'analyse de l'ouvrage qu'a consacré M. Foisset au grand orateur chrétien, qui a restauré en France l'ordre de Saint-Dominique et dirigé avec tant d'éclat le collége de Sorrèze. Puis, dans une étude sur l'Irlande, notre éminent collègue nous a dépeint l'état de misère profonde dans lequel est tombé ce malheureux pays par suite des agitations auxquelles il est en proie. Il nous a montré l'émigration achevant l'œuvre d'appauvrissement et de dépopulation qu'avait si cruellement commencée la famine. A l'examen des causes multiples d'un si lamentable état, tout cœur français se sent pris d'une profonde pitié.

L'étude sur Verschagin a suggéré à M. Dutilleul la pensée de comparer l'œuvre du peintre russe à celle d'Antoine Wiertz, qui, lui aussi, avait été possédé de l'amour de la singularité. Nous avons retrouvé, dans ces « *Variations sur un thème connu* » toutes les qualités de critique d'un amateur éclairé qui sait toujours donner à ses jugements la séduction d'une forme élégante et littéraire.

Avant de quitter le domaine des Beaux-Arts, il convient de rappeler la lecture dans laquelle M. Vitrant, dont le style a tant de coloris et de chaleur, a fait revivre toute l'œuvre de Paul Delaroche.

Nous devons encore à M. Dutilleul l'éloge de M. Storez, l'architecte douaisien.

M. H. Leroy nous a fait une lecture sur le percement de l'isthme de Panama.

M. Bréan, ce travailleur infatigable, qui, à lui seul, alimenterait une société, a occupé cinq séances par des études sur Properce, sur Tacite, sur Pline le Jeune et sur les dernières années de Cicéron, puis, l'homme de lettres,

cédant la parole à l'ingénieur, il nous a donné sur les eaux de Rome des détails où notre ville, qui, depuis si longtemps, étudie les moyens les plus pratiques pour arriver à nous doter d'une eau potable, pourrait puiser les plus utiles renseignements.

A M. Maillard, nous devons le récit d'un procès fait à un certain chevalier de Jars, accusé d'avoir entretenu des intrigues secrètes à la cour d'Angleterre contre le crédit du cardinal de Richelieu. Le cardinal n'était pas tendre pour ceux à qui prenait fantaisie de contrecarrer sa politique, mais sa main de fer qui s'abaissait si lourdement sur les plus hautes personnalités, savait parfois épargner les intrigants et les habiles que la peur ou l'intérêt pouvait ramener à lui.

Votre secrétaire général enfin vous a soumis le rapport à faire parvenir à M. le ministre de l'instruction publique désireux d'être renseigné sur les origines de notre société, sa composition, le rôle qu'elle remplit, les ressources dont elle dispose et l'importance de ses travaux.

Durant cette année, où nos suffrages l'avaient élu président, M. H. Leroy nous a fait deux lectures du plus haut intérêt. Dans la première, continuant ce qu'il appelle sa promenade historique sur les remparts de Douai et leurs abords, il nous a décrit la porte d'Arras, l'entrée des eaux, la partie du faubourg nommé le Raquet, où se dressait autrefois, dans la pourpre du couchant, la sinistre silhouette des fourches patibulaires. Puis, revenant aux travaux de défense situés entre la porte de Paris et celle de Valenciennes, il nous a fait assister aux derniers épisodes du siége, et nous a montré les troupes du maréchal de Villars enlevant d'assaut ces ouvrages avancés.

Dans une autre séance, M. Leroy nous a narré, d'après

des documents retrouvés aux archives du département de l'Aisne, les hauts faits d'un procureur de Laon, que les hasards de la Révolution avaient transformé en procureur-syndic du département. Ardent soutien du comité du Salut Public, il prit une large part à toutes les mesures révolutionnaires ; mais, tout partisan qu'il fût du régime nouveau, son zèle n'alla pas jusqu'à faire couler le sang, ce qui n'est pas un mince éloge pour les puissants d'alors.

Après bien des vicissitudes, le syndic désabusé put, grâce au rétablissement de la corporation des avoués, retourner à ses dossiers, quitter la politique pour la procédure, redevenir procureur comme devant et jusqu'à sa mort, qui survint en 1821, mener une existence plus conforme au nom que le sort lui avait ironiquement donné, car il s'appelait le citoyen Potaufeu.

C'est la dernière lecture que nous fit notre président. Des événements que vous connaissez, et sur lesquels il me convient moins qu'à personne d'insister, l'ont arraché, magistrat plein de sève, d'esprit et de vigueur, à des fonctions qu'il remplissait avec zèle, talent et indépendance. Qu'il me soit permis, à titre de collègue, associé au même sort et d'ami dévoué, de lui adresser l'expression de nos regrets. Son départ laisse dans nos rangs un vide qui ne sera pas aisément comblé.

Pour l'année 1883 encore, la première place à notre tableau d'honneur appartient sans conteste à M. Fleury, l'éminent historien, qui, non content d'avoir vulgarisé le passé de l'Angleterre, dans un livre devenu classique, a voulu, mettant la dernière main à son œuvre, conduire jusqu'à nos jours une histoire que distinguent non-seulement la sûreté des sources, la hauteur et l'impartialité

des appréciations, mais encore la clarté du récit et son impeccable correction.

Dans une première lecture, il nous a fait assister aux événements survenus en Irlande depuis l'avénement du ministère Galdstone dont tous les efforts ont tendu à pacifier ce malheureux pays par de justes concessions et par la recherche, le châtiment des crimes agraires.

Les détails fournis sur la société secrète des *Invincibles*, ces implacables assassins du Phœnix Parck et sur la convention tenue récemment à Philadelphie, nous ont révélé que l'Angleterre a des adversaires tout aussi redoutables que les Irlandais d'Europe sur le continent Américain où trône impunément O Donavan Rossa, le chef du parti de la dynamite et du couteau devant qui tremble M. Parnell lui-même.

Dans trois autres séances, M. Fleury nous a conduits en Afghanistan, à la suite du général Robert's, qui sut vaillamment relever le prestige de l'Angleterre aux prises dans ce pays avec l'influence russe; puis dans le Transwaal, ensanglanté par la lutte des Anglais contre les Boërs et les Zoulous et enfin en Égypte, où la révolte du colonel Arabi provoqua l'intervention de l'Angleterre à qui l'inexplicable abdication de la France laissa le champ libre pour bombarder Alexandrie, s'emparer du Caire après la victoire de Tel el Kébir et réaliser une conquête qui depuis est pour elle la source des plus cruels embarras.

Après le président de la section des sciences morales et historiques, je suis naturellement appelé à parler du collègue qui préside en ce moment la section d'art et d'archéologie, M. Albert Dutilleul. Ses lectures sont un régal pour les gourmets, tant elles se recommandent par l'élégance de la forme, la finesse des aperçus et l'ingénio-

sité de l'observation. N'est-ce pas un vrai bijou qu'a ciselé pour nous M. Dutilleul lorsqu'il écrivit son *Apostrophe* au nouveau billet de banque de cent francs. Sa critique était fine, indulgente même, comme il convient d'ailleurs lorsque l'on parle de quelqu'un avec qui l'on ne veut pas se brouiller. Au surplus, notre spirituel collègue savait fort bien que sa verve ne porterait aucune atteinte à la considération dont jouit le billet susdit, et dont il ne cessera de jouir aussi longtemps qu'il pourra s'échanger couramment contre cinq bons louis sonnants et trébuchants.

Vous avez ordonné l'impression de la seconde lecture de M. Dutilleul sur le nouveau chemin de croix qui décore l'église Saint-Pierre. C'est qu'en effet, l'œuvre de M. Joseph Blanc s'y trouve décrite avec tant d'art et la composition des quatorze scènes de la divine épopée y est appréciée avec tant de compétence que le travail de notre collègue mérite à tous égards de prendre place dans nos annales ouvertes à tout ce qui intéresse l'histoire de la ville et de ses monuments.

La section des sciences, dont les travaux, par leur nature, échappent trop souvent à la compétence d'un grand nombre d'entre nous, a, cette année, rempli deux de nos séances par les lectures que nous a faites M. G. Maugin. La société de botanique de France et ses travaux ont d'abord été de sa part l'objet d'une fort intéressante étude. Puis, mettant à profit des souvenirs de famille sur M. Gouan, professeur à la Faculté de Montpellier, il nous a fait connaître la vie de ce savant botaniste, nous a donné l'énumération et l'analyse de ses ouvrages, et nous a révélé que ce travailleur modeste, chargé d'années (il est mort âgé de plus de 85 ans) avait laissé un manuscrit qui repose aux Archives de l'Hérault.

La lecture de notre collègue, M. le docteur Faucheux, mérite assurément, elle aussi, que nous nous y arrêtions. Que n'a-t-on pas dit, écrit, pensé sur le chevalier d'Eon, dont les aventures, les duels, eurent tant de retentissement dans cette société du XVIIIe siècle qui, certes, ne fut ni prude ni sévère Qu'était ce brillant diplomate? un homme, une femme? Cette question de sexe était chose assez délicate pour qu'il vînt, à des Anglais surtout, l'idée d'ouvrir des paris. L'enjeu valait gros, on plaida pour l'avoir. Il y eut procès à Londres en 1777 devant la cour du banc du roi. Les incidents, sinon les plaidoiries de cette cause d'outre-manche, sont conservés, rapportés dans une revue anglaise, et l'on y trouve la déposition assurément fort pertinente, mais bien étrange d'un médecin qui, fort ému de l'embarras des juges, oublia ses devoirs professionnels et leur révéla les secrets du dessous de la couverture. Il affirma, sinon de *visu*, au moins de *tactu*, que, malgré son audace et sa bravoure, le chevalier d'Eon n'aurait pas dû porter culotte. Mais, dira-t-on, il fut un parfait diplomate. D'accord. Ce serait peut-être un argument moral à ajouter à ceux de toute autre nature que fournit le docteur anglais.

Quelle charmante et spirituelle plaidoirie nous donnerait notre collègue Maillard si un procès pareil lui était confié. A défaut de cette bonne fortune, il, nous a, cette année, fait connaître l'opinion d'un gentilhomme Sicilien sur le Paris de 1692. Les qualités, les vices, les ridicules de la société d'alors furent observés par ce voyageur, d'autant plus librement que l'on ne se défie guère en France d'un curieux qui parle une langue étrangère. La cour et la ville, les seigneurs et les bourgeois, le clergé, les marchands eux-mêmes ont tour à tour posé devant ce peintre

malicieux. Les portraits qu'il a le plus soignés, cela se comprend aisément, ce sont les portraits de femme. Quelques traits sont vivement accentués, le crayon ne manque pas d'ironie, et pourtant nul n'oserait dire qu'il est menteur, car, sans qu'il soit besoin de chercher longtemps, il serait aisé de retrouver dans notre société moderne des sujets non moins attrayants, et qui, par bien des côtés, rappellent les croquis qu'a surpris le perfide Sicilien.

Les cagots, ces malheureux parias, que l'on voyait encore, il n'y a pas bien longtemps, parqués dans quelques villages de Gascogne, ont tenté l'érudition de M. Bréan; il les a suivis, depuis l'invasion des Maures dans la Gaule jusqu'à nos jours, et nous les a montrés traînant leur misérable existence au milieu d'une société superstitieuse qui leur imputait tous les maux dont elle souffrait. La casaque rouge qu'ils étaient condamnés à porter les désignait au mépris, à la haine de tous. L'Église elle-même, cette grande consolatrice, qu'aucune misère ne rebute, et dont la charité s'étend à tout ce qui souffre, l'Église ne les admettait aux offices divins que dans un coin où ils étaient rigoureusement séparés des fidèles.

C'est par une étude sur la vie de province, à la fin du xvii[e] siècle, que votre secrétaire général s'est associé à vos travaux. Lorsque l'on connaît mieux cette société, qu'on la surprend dans sa vie intime, et dégagée des dehors trompeurs de la vie publique, on ne peut se défendre de l'aimer d'avantage en reconnaissant combien alors ses qualités étaient solides, et quelle vigueur de race, quelle sève généreuse elle recélait.

Pour être complet, je dois vous parler non-seulement des lectures faites en séance publique, mais encore des travaux accomplis dans les bureaux. Pour avoir moins de

retentissement, ces derniers n'en sont pas moins utiles. C'est, en effet, dans les bureaux que se font les communications orales, les rapports brefs, que se produisent les discussions, toutes choses qui sont à la portée de ceux d'entre nous, à qui leur vie occupée ne laisse pas le loisir de préparer de longue main une lecture.

Toutes vos commissions, Messieurs, fonctionnent, travaillent, produisent. Je dois une mention particulière à la section agricole dirigée par des hommes dont l'activité, la grande expérience assurent à cette branche de notre vieil arbre une vigueur indiscutable.

M. Bernard a présidé les trois concours de Beuvry, de Dechy et de Lambres. La croix de la Légion d'honneur est venue récompenser ses services, vous avez tous applaudi, Messieurs, à cette distinction ; elle est, en effet, un hommage rendu au dévoûment de notre collègue.

Derrière M. Bernard se tient modestement le vénérable secrétaire, M. Vasse, dont l'esprit toujours jeune défie l'action des ans. L'accueil que, tous les ans, vous faites à ses rapports, où, dans un cadre toujours nouveau, se retrouve la science du savant professeur, lui montre en quelle haute estime vous le tenez.

Je ne puis, à mon grand regret, donner ici qu'une mention sommaire des travaux de M. Offret qui dirige avec tant d'activité votre commssion des sciences exactes et des communications de notre savant archiviste M. Brassart sur tout ce qui touche à l'histoire locale. Tantôt c'est sur la chapelle de Sainte-Catherine, aujourd'hui démolie, pour faire place à ce qui devait être le marché couvert, tantôt c'est sur le sceau des archers de Douai que portent ses recherches. Aujourd'hui, c'est un manuscrit de 1432, œuvre d'un Wallon, donnant un résumé de la mission de Jeanne d'Arc

qu'il nons signale, un autre jour, il nous rapporte la copie d'un contrat echevinal du 1er avril 1506, portant acquisition par Jean Bellegambe, moyennant 400 livres, d'une maison rue Saint-Pierre.

Votre Société, Messieurs, se devait à elle-même d'apporter son concours au Congrès de géographie qui, cette année, s'est tenu dans la ville de Douai. Sur l'initiative de son président M. G. Maugin et avec le concours très actif de M. Gosselin, son secrétaire, votre commission des jardins a organisé, durant toute la durée du concours, une exposition des plantes qui garnissent nos serres, avec l'indication de leur pays d'origine et de toute la zone dans laquelle elles sont acclimatées. Quelques amateurs de la ville ont bien voulu grossir nos ressources, si bien que nous sommes arrivés à un résultat qui nous a valu l'approbation publique, et a fait décerner à notre jardinier, à titre de récompense, une médaille de première classe.

Plus que jamais, Messieurs, pour conserver à notre compagnie l'activité qu'atteste ce rapide compte-rendu, il importe de faire appel au concours des nouvelles recrues. Cet appel est d'autant plus pressant que tous les jours des vides se font. Je ne reviens pas sur les causes du départ de M. H. Leroy. Une autre démission est venue depuis s'ajouter à la sienne, celle de M. Waternau, que le souci de sa santé retient dans le midi. Pendant dix ans, M. Waternau a fait partie de notre Société. Il nous a donné plusieurs études sur les Wattringues et les travaux de canalisation dans le Nord et le Pas-de-Calais. Exact à nos séances, souvent il prenait part aux débats qui surgissent dans les commissions. La Société gardera le souvenir de ses qualités aimables et de sa grande bonté.

Depuis quelques années, la mort frappe impitoyablement

dans les rangs de nos anciens et se plaît à choisir les têtes les plus hautes. En 1881, nous perdions M. Constant Fiévet, dont la grande situation donnait tant d'éclat à la section agricole. Tous les traits de cette sympathique figure se trouvent conservés dans la notice que lui a consacrée M. Alfred Dupont père. Rien n'est fortifiant comme le récit ému de cette existence si bien remplie, consacrée tout entière au travail, au progrès de l'agriculture, de l'industrie sucrière qu'enfin est venue couronner la plus haute récompense qu'un agriculteur puisse ambitionner. Ces éminentes qualités étaient rehaussées encore chez M. Fiévet par une grande générosité de sentiments, dont le frère, qui continue si heureusement son œuvre, conserve l'heureuse et féconde tradition.

En 1882, c'est la maladie qui oblige M. de Ternas à nous quitter; bientôt après nous apprenions que la mort le surprenait dans toute la màturité de son esprit, et à un âge qui permettait d'attendre encore beaucoup de lui. Il était l'un des trois vaillants rédacteurs des *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, dont tout le poids retombe aujourd'hui sur notre archiviste M. Brassart qui, fort heureusement pour les érudits, n'est pas homme à rejeter cette lourde tâche.

Plus récemment, nous avons perdu M. le baron de Bouteville, conseiller général du Nord. Sa mort prematurée, presque foudroyante, a causé dans le pays qui lui était attaché par tant de liens un véritable deuil, et notre Société gardera pieusement le souvenir d'un collègue dont l'autorité, la compétence étaient fort appréciées dans toutes les questions se rattachant aux intérêts agricoles et au dessèchement de la vallée de la Scarpe. Nous savons honorer nos morts. La Société, pour perpétuer la mémoire

de M. de Bouteville, a confié le soin à l'un de nos collègues, M. Léon Maurice, de lui consacrer une notice nécrologique. Je ne veux pas empiéter sur la tâche de mon ami ; beaucoup mieux que moi il saura vous dire les qualités qui distinguaient notre collègue de la section agricole.

Enfin, il y a quelques jours, nos vices-présidents, M. Deschodt et M. Fleury, adressaient un éloquent et suprême adieu sur la tombe de M. Aimé Dubrulle, architecte du département, dont tant d'œuvres attestent le goût et la science, et sur celle de M. le colonel Durutte, dont l'énergie, les forces se sont usées au service de la France, et qui, dans sa glorieuse carrière, s'est montré le digne parent du vaillant général dont le nom figura avec tant d'éclat dans les annales militaires du premier empire.

Les sociétés n'échappent pas à la loi commune, et s'il est vrai de dire que, pour nous, chaque jour a sa peine, il faut bien reconnaître aussi que, pour notre Compagnie, chaque année a son deuil.

NOTE

sur le

MODE D'APPRÉCIATION DE LA VALEUR

DES

POTASSES COMMERCIALES

PAR

M. J. OFFRET,

professeur de physique au Lycée de Douai

Membre résidant.

Les potasses commerciales sont des mélanges en proportions très variables de carbonate de potasse, de carbonate de soude, de sulfate de potasse, de chlorure de potassium, d'eau plus ou moins abondante suivant le degré de dessication de la potasse, et enfin de matières insolubles formées de chaux, de silice, etc Il n'est pas rare d'y rencontrer en outre des traces de sulfures, de silicates alcalius et même d'hyposulfites. Parmi tous ces produits divers, les seuls qui aient de la valeur au point de vue des transactions commerciales sont les carbonates de potasse et de soude, à tel point que l'acheteur d'une potasse brute, comme celle qu'on obtient par l'incinération des salins de betteraves, ne paie dans cette substance que le carbonate de potasse et le carbonate de soude, parfois même que le premier de ces deux corps. Il importe donc de déterminer avec une précision suffisante la quantité de ces produits, appelés *matières titrantes*, contenue dans une potasse commerciale.

La plupart des traités de chimie recommandent, pour parvenir à ce but, deux méthodes fort simples : c'est l'évaluation du *degré alcalimétrique* de Descroizilles (proposée en 1804), et celle du *titre pondéral*, proposé par Gay-Lussac en 1828. La première est, dit-on, aujourd'hui assez abandonnée, et la seconde lui est bien supérieure. Aussi consacre-t-on à cette dernière détermination d'assez longs développements, tandis que la première est à peine mentionnée dans les ouvrages classiques.

Le but de cette note est d'en faire la comparaison et par suite d'examiner quelle est celle qui doit inspirer le plus de confiance. Il n'est nullement question d'en exposer les détails, de décrire les appareils à employer, les précautions à prendre, attendu que le lecteur désireux d'avoir ces renseignements les trouvera dans une foule de traités de chimie.

I

Au fond, le degré alcalimétrique représente *le nombre de kilos d'acide sulfurique monohydraté* (SO^3,HO) *qui peuvent être neutralisés par 100 kilos de potasse ou de soude* soit impures, soit pures, soit à l'état de mélange.

On prend en effet dans chaque essai des poids égaux (5 grammes) du produit à analyser, et d'acide sulfurique qui est ensuite étendu d'eau, et lorsqu'on arrive à neutralité après avoir employé par exemple les 47 centièmes de l'acide, on dit que *le degré alcalimétrique est 47*. Il est donc évident que 100 kilos du même produit demanderaient pour être neutralisés 47 kilos d'acide sulfurique.

La définition même du degré alcalimétrique permet de calculer quelle en serait la valeur pour les carbonates de

potasse ou de soude, ainsi que pour ces deux bases à l'état d'hydrates.

La carbonate de potasse sec et pur (KO, CO^2) représente en poids 69,11 et demande pour être neutralisé un équivalent d'acide sulfurique monohydraté (SO^3, HO) valant 49. On en conclut que 100k. de carbonate de potasse demanderaient $\frac{49\,00}{69,11}$ ou 70 k. 9 d'acide sulfurique. Le degré alcalimétrique de ce carbonate parfaitement pur est donc 70, 9.

La potasse caustique hydratée pure (KO, HO) ayant pour équivalent 56,11, aura pour degré alcalimétrique $\frac{49\,00}{56,11}$ ou 87, 3.

Celui du carbonate de soude sec et pur ($Na\,O, CO^2$) sera $\frac{4900}{53}$ ou 92, 5 ;

Celui du même carbonate cristallisé ($Na\,O, CO^2 + 10\,HO = 143$) vaudra $\frac{4900}{143}$ ou 34, 3 ;

Enfin celui de la soude caustique hydratée ($Na\,O, HO = 40$) sera $\frac{4900}{40}$ ou 122,5.

Le titre pondéral de Gay-Lussac est le nombre de centièmes de potasse anhydre (KO) que renferme une potasse quelconque, ou le nombre de centièmes de soude anhydre (Na O) que renferme une soude quelconque.

Pour doser ces alcalis, Gay-Lussac conserve l'acide sulfurique alcalimétrique de Descroizilles, ou *acide au dixième*, formé de 100 grammes d'acide sulfurique monohydraté étendu d'eau de manière à occuper un litre ; chaque centimètre cube en contient donc 0gr,1. La burette qui sert

à le verser a une contenance de 50 c. cubes, et est divisée en 100 parties. Elle renferme donc à l'état de dilution 5 gr. d'acide, et chaque division en contient $0^{g\cdot},05$.

Le poids de potasse anhydre (KO = 47, 11) qui absorberait, pour être neutralisé, tout le contenu de la burette est facile à calculer :

49 d'acide sulf. neutralisent 47, 11 du composé KO ; 5 gr. d'acide en neutraliseront $\frac{47,11 \times 5}{49}$ ou $4^{gr\cdot},807$.

C'est là le poids type que l'on prend dans tous les essais de potasse. Si l'oxyde de potassium anhydre existait (on peut à la rigueur l'obtenir, mais on ne le trouve pas dans le commerce des produits chimiques), il est évident que $4^{g\cdot},807$ de ce corps demanderaient, pour être neutralisés, les 100 divisions de la burette. Le même poids de tout autre composé potassique qui ne demandera pour être neutralisé que 50 ou 60 divisions de la burette, contient par cela même 50 ou 60 centièmes de $4^{g\cdot}$ 807 en potasse anhydre. Son titre pondéral est donc 50 ou 60.

On trouvera donc le titre pondéral de la potasse carbonatée ou caustique en calculant ce que ces produits renferment d'oxyde de potassium anhydre pour cent. On dira par exemple, pour le carbonate de potasse pur et sec : 69, 11 de ce corps contiennent 47, 11 de KO ; 100 en contiendront $\frac{47,11 \times 100}{69,11}$ ou 68, 2.

On arriverait un peu moins simplement au même résultat en calculant ce que 4^{g} 807 de carbonate de potasse exigent d'acide sulfurique pour être neutralisés, sachant que 69,11 du même corps en demandent 49. Ce serait $\frac{49 \times 4,807}{69,11}$ ou $3^{g\cdot}$ 409. Le nombre de divisions de la burette qu'il

faut employer pour le poids 4,807 s'obtiendra en cherchant combien de fois le poids 0 g. 05 d'acide sulfurique, contenu à l'état de dilution dans une division de la burette, est compris dans les 3 g. 409 d'acide sulfurique. Ce nombre de divisions serait, comme par l'autre procédé, $\frac{3,409}{0,050}$ ou sensiblement 68,2. Nous emploierons de préférence le premier genre de raisonnement.

Il nous conduirait à trouver pour le titre pondéral de la potasse caustique hydratée (KO, HO = 56,11) le nombre

$$\frac{47,11 \times 100}{56,11} \text{ ou } 83,9.$$

S'il s'agit de trouver le titre pondéral d'une soude, c'est-à-dire *le nombre de centièmes qu'elle contient d'oxyde de sodium anhydre* (Na O = 31), on calculera d'abord ce qu'il faut prendre de ce dernier corps pour neutraliser une burette ou 5 gr. d'acide sulfurique ; ce sera $\frac{31 \times 5}{49}$ ou 3 g. 163. C'est là le poids type qu'il faut prendre dans tous les essais relatifs aux soudes brutes ou raffinées.

En raisonnant comme plus haut pour les potasses, on trouvera que le titre pondéral du carbonate de soude sec et pur ($NaO, CO^2 = 53$) est

$$\frac{31 \times 100}{53} = 58,5 ;$$

celui du carbonate de soude cristallisé



($NaO, CO^2 + 10\,HO = 143$)

$$\text{est } \frac{31 \times 100}{143} = 21,7 ;$$

et enfin celui de la soude caustique hydratée (Na O, HO = 40) est

$$\frac{31 \times 100}{40} = 77,5.$$

II

Le degré alcalimétrique et le titre pondéral d'un même produit potassique à réaction alcaline s'obtenant au moyen du même acide (l'acide sulfurique au dixième) versé à l'aide de la même burette graduée, d'une part sur 5 grammes, de l'autre sur 4 g· 807, les deux degrés ou titres correspondant au même produit seront dans le même rapport que 5 g· et 4 g· 807.

C'est ainsi que le carbonate de potasse pur a 70, 9 pour degré alcalimétrique, et 68, 2 pour titre pondéral.

1 degré alcalimétrique correspond donc à $\frac{4,807}{5}$ ou à $\frac{68,2}{70,9}$ ou enfin à 0,96 de degré pondéral. Et inversement 1 degré pondéral correspond à $\frac{5}{4,807}$ ou à $\frac{79,9}{68,2}$ ou enfin à 1,04 degré alcalimétrique.

Il est dès lors inutile de faire deux essais distincts pour obtenir les deux titres de la même potasse : on peut continuer de faire porter l'essai sur 5 gr.,comme le recommande Descroizilles, ce qui donnera la richesse du produit en degrés alcalimétriques ; les 0,96 de ce nombre représenteront le titre pondéral.

On verra de même que pour une soude 1 degré alcalimétrique correspond à $\frac{3,163}{5}$ ou à 0,63 dégré pondéral, et qu'inversement 1 degré pondéral correspond à $\frac{5}{3,163}$ ou à 1,58 degré alcalimétrique.

L'essai ayant encore été fait sur 5 gr. pour avoir le degré alc., les 0,63 du résultat représenteront le titre pondéral de la soude.

III

On remplace assez souvent aujourd'hui l'acide sulfurique au dixième, ou *acide alcalimétrique*, par celui que M. Mohr appelle *acide normal*, et qui contient par litre un équivalent d'un acide quelconque, oxalique, sulfurique, azotique, chlorhydrique. En y adjoignant une solution de soude ou de potasse caustique rigoureusement équivalente à l'acide normal volume à volume — on l'appelle *soude normale* —, les essais alcalimétriques ou acidimétriques de tout genre sont singulièrement abrégés, car si en versant l'acide normal par exemple, on a quelque peu dépassé le terme de la neutralisation ou saturation, il est facile d'y revenir au moyen de la soude normale, et tout se borne à prendre la différence des deux volumes employés. Les burettes qui servent à cet usage sont divisées en centimètres cubes et dixièmes de centimètre cube. Chaque centimètre cube d'acide normal contient $\frac{1}{1000}$ d'équivalent et neutralise par suite $\frac{1}{1000}$ d'équivalent de potasse ou de soude.

On trouvera dans le *traité d'analyse chimique à l'aide de liqueurs titrées*, par M. Fr. Mohr, tous les détails relatifs à la préparation et à l'emploi de *l'acide normal* et de la soude normale. Contentons-nous de rappeler succinctement les motifs qui portent à remplacer, dans l'alcalimétrie, l'acide sulfurique par l'acide oxalique.

Le premier n'a jamais pour composition réelle celle qu'indique la formule SO^3, HO ; *il n'est pas monohydraté* et contient plus d'eau que ne le porte cette formule ; cet excédant d'eau est très variable. L'acide sulfurique pur, c'est-à-dire débarrassé de tous les sels et autres produits

que l'on rencontre dans l'acide du commerce, peut être soumis à une ébullition assez prolongée sans être privé de l'excès d'eau qui s'y trouve, et dont M. Marignac a cru pouvoir fixer la valeur à $\frac{1}{12}$ d'équivalent; de telle sorte que l'acide le plus concentré aurait pour formule $SO^3, HO^{\frac{13}{12}}$ On peut préparer l'acide monohydraté en ajoutant à l'acide pur et concentré ordinaire un peu d'acide anhydre ou d'acide de Nordhausen ; mais lorsqu'on porte ce mélange à l'ébullition afin de le débarrasser de l'excès de la substance ajoutée, la composition de l'acide se modifie de nouveau, et la température d'ébullition ne devient invariable qu'à partir du moment où sa composition est de nouveau représentée par $SO^3, HO^{\frac{13}{12}}$

L'équivalent de ce dernier corps n'est donc pas 49, nombre qui correspond à l'acide monohydraté, mais 49,75. Les 100 gr. que l'on étend d'eau de manière à en faire un litre d'acide alcalimétrique, ne représentent en réalité que $\frac{100 \times 49}{49,75}$ ou 98,49 d'acide monohydraté. C'est une erreur d'environ un et demi °/₀ : toutes les déterminations faites avec cet acide seront entachées d'une erreur de même ordre.

Que sera-ce si l'on emploie à la préparation de la liqueur alcalimétrique de l'acide sulfurique quelconque au lieu d'acide aussi bien purifié et aussi concentré que possible ? Il nous est arrivé de rencontrer 6 °/₀ d'acide *de trop peu* dans un acide alcalimétrique vendu fort cher, et portant le nom d'un des fournisseurs les plus attitrés. Si, par suite de contestations sur l'appréciation de la valeur vénale d'une potasse, l'affaire était venue devant les tribunaux, il n'est guère douteux que l'on eût regardé comme bon et valable le résultat donné par cet acide trop dilué.

L'acide oxalique échappe à toutes ces critiques. Lorsqu'il a été pnrifié par une ou deux cristallisations et abandonné à une dessication convenable dans de l'air sec à la température ordinaire, lorsqu'il ne laisse absolnment aucun résidu après calcination dans une capsule de platine, il répond rigoureusement à la formule $C^2 O^3$, 3 HO, c'est-à-dire que son équivalent est 63, et c'est ce poids de 63 grammes qui forme *l'acide normal* lorsqu'on le dissout dans un litre d'eau.

Cet acide normal sert à préparer une *soude normale* équivalente, et celle-ci à son tour pourra faire obtenir des dissolutions équivalentes, *volume à volume*, d'acide sulfurique, d'acide azotique, ou enfin de tout autre acide. Toutes ces dissolutions renferment donc par litre un équivalent du corps qu'on y a mis.

Nous avons remarqué qu'en hiver, lorsque notre laboratoire n'est pas chauffé, il se forme un léger dépôt cristallisé dans la liqueur normale d'acide oxalique. En pareil cas, il ne faut, bien entendu, employer le liquide à aucune détermination avant d'avoir fait redissoudre ces cristaux au moyen d'une douce chaleur.

L'essai d'une potasse ou d'une soude effectué avec un *acide normal* quelconque, en fera connaître immédiatement la richesse en matière titrante, et par suite le titre pondéral.

Exemple. Cn épuise par l'eau 5 g. de potasse du commerce, et pour les neutraliser il a fallu 42 c. c. 45 d'acide normal :

Le poids essayé contenait autant de $\frac{1}{1000}$ d'équivalent d'oxyde de potassium (KO) que l'on a dû verser de centimètres cubes, c'est-à-dire :

$$0^{g.}04711 \times 42,45 = 2^{g.}$$

Le titre pondéral est donc $\frac{2 \times 100}{5} = 40$.

Veut on la richesse en carbonate de potasse ? ce sera :

$0^{g.}06911 \times 42,45 = 2^{g.}934$, ce qui représente 58,7 %.

Si, dans l'essai d'une soude portant encore sur 5 g. il a fallu employer 61 c. c. d'acide normal, les 5 g. renferment en oxyde de sodium $0^{g.}031 \times 61 = 1,891$.

Le titre pondéral est $\frac{1,891 \times 100}{5} = 37\ 8$.

La quantité de carbonate de soude sec sera :

$0^{g.}053 \times 61 = 3^{g.}233$, soit $\frac{3,233 \times 100}{5}$ ou 64,7 %.

L'acide normal peut indiquer également le degré alcalimétrique, surtout si l'on a soin de prendre toujours 5 g. de substance comme dans la méthode de Descroizilles.

Remarquons en effet que chaque litre d'acide alcalimétrique contient 100 g. d'acide sulfurique, tandis que chaque litre d'acide normal ne renferme que 49 g du même acide ou une quantité équivalente de tout autre acide. Un centimètre cube du premier en vaut donc $\frac{100}{49}$ ou 2,0408 d'acide normal. Mais comme chaque degré alcalimétrique représente un demi centimètre cube, on en conclut qu'il équivaut à 1 c. c. 0204 d'acide normal. Il suffit donc, pour trouver le degré alcalimétrique d'une potasse ou d'une soude, de diviser par 1,0204 le nombre de centimètres cube *d'acide normal* employés à en neutraliser 5 grammes.

Dans les deux exemples choisis plus haut, le degré alcalimétrique est 41,6 pour la potasse, et 59,8 pour la soude.

IV

Dans tout ce qui précède, nous avons admis implicitement que le produit à essayer ne contient en matière titrante que de la potasse *ou* de la soude. Malheureusement c'est là une hypothèse en désaccord avec la réalité des faits. L'observation montre que toutes les potasses commerciales renferment du carbonate de soude à dose assez faible — 2 à 6 °/₀ — dans les potasses obtenues en lessivant les cendres de bois, comme celles de Toscane, de Russie, d'Amérique, des Vosges ; à dose beaucoup plus grande — 16 à 25 °/₀ — dans les potasses brutes que fournit la calcination des salins de betteraves : et l'on sait que dans notre pays surtout ces dernières potasses ont à peu près supplanté les potasses exotiques.

Que devient la signification du titre pondéral de Gay-Lussac dans les produits de ce genre, et comment le détermine-t on ? Quant au sens du mot, ce ne peut-être que la quantité en centièmes représentée par la somme des poids d'oxydes de potassium et de sodium anhydres : cependant, comme la valeur vénale de ce dernier oxyde est de beaucoup inférieure à celle de l'oxyde de potassium, on pourrait regarder encore comme titre pondéral d'une potasse brute le rapport, évalué en centièmes, du poids de l'oxyde de potassium à celui de la potasse brute.

En ce qui concerne la détermination expérimentale du titre pondéral, entendu suivant la première de ces deux acceptions, c'est-à-dire comme représentant la somme des matières à réaction alcaline, le méthode de Gay-Laussac est en défaut, puisque l'essai doit porter sur un poids compris entre 4 gr. 807 (relatif aux potasses), et 3 gr. 163 (relatif aux soudes). Or la fixation du poids de l'échantillon des-

tiné à l'analyse exige la connaissance préalable du rapport des poids de potasse et de soude dans cet échantillon, c'est-à-dire en somme la donnée principale du problème qu'il s'agit de résoudre.

Par cela seul que l'on prend toujours le poids maximum 4 g. 807 au lieu d'un poids compris entre 4,807 et 3,163, le résultat obtenu est supérieur à la somme des poids des matières titrantes, et quand bien même on parviendrait ensuite à obtenir par un essai spécial la proportion de soude (Na O), cette soude, retranchée de la somme des matières titrantes, laissera un reste supérieur à la proportion centésimale réelle de potasse (KO).

L'impureté des potasses commerciales, ou du moins la présence de soude caustique ou carbonatée dans ces potasses, ne modifie ni la signification, ni la détermination du degré alcalimétrique de Descroizilles ; ce degré sera, comme dans les produits purs, le nombre de kilos d'acide sulfurique pouvant être neutralisés par 100 kilos de la potasse brute. Si le savonnier, le fabricant, quel qu'il soit, acheteur de cette potasse, peut ajouter à la connaissance du degré alcalimétrique celle de la proportion de soude (Na O), il obtiendra d'abord par un petit calcul le nombre d'unités ou de dégrés alcalimétriques correspondant à cette soude, et, par différence avec le degré total, il connaîtra le nombre des degrés représentés par la potasse (KO). Il ne restera plus, pour fixer la valeur de 100 kilos du produit, qu'à multiplier les deux nombres de degrés en potasse (KO) et en soude (Na O) par leurs prix respectifs et convenus d'avance.

Le natromètre de M. Pesier donne la proportion de soude (Na O) évaluée en centièmes du produit total. Ad-

mettons que l'on puisse avoir confiance dans les indications de cet instrument.

1 Kilogramme de soude (ou bien $\frac{1}{100}$ de 100^k.) neutralise $\frac{49}{31}$, c'est-à-dire 1^k. 58 d'acide sulfurique (SO^3, HO) ; chaque centième de soude (Na O) vaut donc en degrés alcalimétriques 1,58 (1).

V

Un exemple montrera combien la méthode de Descroizilles l'emporte sur celle de Gay-Laussac au point de vue spécial où nous nous plaçons.

Une potasse commerciale titre 60 degrés alcal. et contient 12 centièmes de soude (Na O) : trouver 1° Comment se répartissent les 60° obtenus entre la potasse et la soude ;

2° Combien °/₀ le produit contient d'oxyde de potassium et de sodium anhydres ;

3° Combien °/₀ il renferme de carbonates des mêmes bases.

1° Les 12 centièmes de soude représentent d'abord 1,58 × 12 ou 18,96 degrés alcal. Il en reste donc pour la potasse 60 — 18,96, c'est à-dire 41,04. Nous prendrons 41 et 19.

2° On sait déjà que 100 kilos contiennent 12^k. de soude (Na O). Quant à la potasse (KO), chaque degré alc. vaut 0,96 de degré pondéral (2), soit, d'après la définition de ce

(1) Le même chiffre 1,58 a été trouvé plus haut (page 22) par un raisonnement quelque peu différent de celui-ci.

(2) Voir ci-dessus, page 22.

dernier terme, 0 k. 96 de KO. k Le poids de potasse (KO) sera donc 0 k. 96 × 41 ou 39,36.

La somme des poids des deux oxydes est :

39,36 + 12 = 51,36 et on peut même remarquer en passant que c'est là le vrai *titre pondérol* de ce produit.

3° 47,11 de KO correspondent à 69,11 de carbonate de potasse ; chaque kilo d'oxyde de potassium équivaut donc à $\frac{69,11}{47,11}$ = 1,467 de carbonate de potasse ; on trouve de même que chaque kilo d'oxyde de sodium équivaut à 1,71 de carbonate de soude.

On en déduit que la potasse dont il s'agit contient sur 100 k. un poids de 57 k. 74 en carbonate de potasse et 20 k. 52 en carbonate de soude, soit en tout 78 k 26.

En somme la méthode de Descroizilles a donc permis de répondre à toutes les questions proposées, et même de donner le titre pondéral.

Examinons ce que l'on trouverait en étudiant la même potasse commerciale par le procédé de Gay-Lussac, c'est-à-dire en neutralisant par l'acide sulfurique au dixième 4 g. 807 au lieu de 5 g.. Ce poids contient en potasse $\frac{4,807 \times 39,36}{100}$ et en soude anhydre $\frac{4,807 \times 12}{100}$, c'est-à-dire 1 g. 892 de KO et 0 g. 577 de Na O.

La potasse demandera, pour être neutralisée, $\frac{1,892 \times 49}{47,11}$ d'acide sulfurique, tandis que la soude en demandera $\frac{0^{g.} 577 \times 49}{31}$. Chaque division de la burette contenant 0 g 05 d'acide sulfurique additionné d'eau de façon à occuper un demi centimètre cube, le nombre de divisions absorbées par la potasse ou la soude anhydre s'obtiendra en cherchant combien de fois 0 g. 05 est contenu de fois dans les

deux expressions fractionnaires trouvées ci-dessus. On obtient 39,36 pour la potasse, comme il était facile de le prévoir, et 18,23 pour la soude.

Ce dernier nombre est supérieur au ***vrai titre pondéral*** en soude 12, parce que l'essai porte sur 4 g. 807 au lieu de 3 g. 163, et 12 seront remplacés par $\frac{12 \times 4,807}{3,163}$ ou bien, en se reportant ci-dessus (page 21) aux valeurs de ces deux poids types de KO et de Na O, 12 seront remplacés par $\frac{12 \times 47,11}{31}$. En d'autres termes, la quantité d'acide absorbé par la soude de l'échantillon se trouve augmentée dans le rapport des équivalents de la potasse et de la soude anhydres.

Quoi qu'il en soit, la méthode de Gay-Lussac exige l'emploi de 39,36 + 18,23 ou de 57,59 divisions de la burette. La potasse essayée marquera en titre pondéral 57,59, et lorsque plus tard, au moyen du natromètre par exemple, on aura reconnu qu'elle contient 12 °/₀ de soude, il restera pour titre pondéral *en potasse* 57,59 — 12 ou 45,59.

Le titre réel n'est que 39,36 ; il y a donc erreur de 6,23 en trop : l'acheteur serait frustré de cette quantité de potasse.

Nous ne nions pas qu'il soit possible d'arriver, au moyen de corrections convenables (portant sur la quantité de soude) à retrouver la vraie richesse du corps en potasse; mais puisqu'au fond le procédé de Gay-Lussac, *tel qu'il l'indique*, n'est applicable qu'à un cas en quelque sorte idéal, celui d'une potasse commerciale ne contenant pas trace de soude ; puisqu'en dehors de cette circonstance toute spéciale et qui ne se rencontre jamais, ce procédé donne un chiffre dépourvu de toute valeur ; puisqu'enfin même après la rectification dont les éléments sont fournis par le natro-

mètre, il peut encore subsister une erreur assez notable, à quoi bon conserver cette méthode de Gay-Lussac ? et surtout pourquoi les traités de chimie, même les plus répandus, lui attribuent-ils sur celle de Descroizilles une supériorité et des avantages évidemment très contestables ?

VI

L'ancien procédé de Descroizilles, complété par la détermination *directe* de la soude, fournirait aussi brièvement que possible aux industriels qui s'occupent des potasses les éléments dont ils ont besoin pour en apprécier la valeur vénale Il est bien entendu que tout en respectant le principe de la méthode de Descroizilles, il est bon de l'améliorer quelque peu, de remplacer par exemple l'acide sulfurique au dixième par un acide *norm l* de M. Mohr, de substituer au vase peu commode connu sous le nom *d'alcalimètre* une des burettes nouvelles, particulièrement de celles de M. Mohr.

Quant au natromètre de M. Pesier, destiné à l'évaluation directe de la soude dans les potasses, c'est un instrument ingénieux mais d'un emploi assez délicat ; il paraît avoir donné de bons résultats surtout entre les mains de son inventeur. Les chimistes ne l'ont guère adopté. Pour notre part, nous n'avons pas été satisfait de quelques essais synthétiques auxquels nous avons soumis le natromètre. Le sulfate de potasse *pur* auquel nous avons ajouté peu à peu des quantités déterminées de sulfate de soude également *pur*, n'a pas accusé au natromètre les proportions de soude que nous y avions mises.

Il faut se résigner à reconnaître que la détermination directe de la soude dans les potasses forme encore un des

desiderata de l'analyse. L'antimoniate de potasse de M. Frémy peut bien servir à montrer la présence de la soude, mais non à la doser.

Une analyse assez complète des potasses du commerce devient donc indispensable, et voici le procédé que nous suivons d'habitude.

On dose l'humidité et les matières insolubles par des pesées. Ces dernières matières proviendront d'un échantillon moyen de 50g. préalablement épuisé par l'eau distillée, et avec la condition que la solution occupe un volume de 500 c. cubes. De cette façon une pipette de 50 c. cubes, renferme tout ce qu'il y a de soluble dans 5 g. de potasse. On pourra faire 10 essais et répéter au besoin ceux qui inspireraient quelques doutes.

Afin de recourir le plus possible aux liqueurs titrées, qui abrègent très notablement les opérations d'une analyse, on a dû préparer une solution *normale* de chlorure de baryum à un équivalent par litre. Il en sera ainsi lorsque des volumes égaux de cette solution et d'acide sulfurique *normal* (voir plus haut la manière de préparer cet acide) se décomposeront complètement, de telle sorte qu'une goutte de l'une ou de l'autre versée dans le liquide filtré et limpide n'y donne pas de précipité.

On préparera de même deux solutions à $\frac{1}{10}$ d'équivalent par litre de chlorure de sodium et d'azotate d'argent. Le premier corps étant plus facile que l'autre à obtenir *sec* et *pur*, servira de point de départ. La solution de sel marin en contiendra par litre 5g. 845.

Les solutions équivalentes soit de chlorure de baryum et d'acide sulfurique, soit de chlorure de sodium et d'azotate d'argent, sont toujours employées concurremment au moyen

de deux burettes afin de n'avoir à prendre que des différences, de pouvoir dépasser le terme de la double décomposition et de revenir ensuite sur ses pas.

Cela posé, pour évaluer la quantité de sulfate de potasse contenue dans le produit à essayer, on prélève 50 c. cubes des eaux de lavage (soit 5 g. de potasse brute) qu'on acidule par de l'acide chlorhydrique ou azotique *purs*, après quoi on a recours aux solutions normales de chlorure de baryum et d'acide sulfurique.

Supposons que l'excès de liquide versé du côté de la burette à chlorure de baryum soit 2 c.c. 85. Si l'on traitait 100 g. de substance au lieu de 5 g., le volume de chlorure serait 20 fois plus grand, ou 57 c. cubes. La quantité correspondante de sulfate de potasse est 0 g. 08711 $\times$ 57 = 4,965 ou sensiblement 5.

Pour déterminer le poids du chlorure de potassium on acidulera par l'acide azotique *pur* 50 c. cubes, ou seulement 10 c. cubes si la quantité de chlorure de potassium semblait assez considérable. Dans ce dernier cas, il a fallu employer par exemple 22 c. cubes de la liqueur normale *décime* d'azotate d'argent ; l'essai portant sur 100 g. en aurait demandé 100 fois plus ou 2200. Le poids du chlorure de potassium dans 100 g. de potasse est 0,007456 $\times$ 2200, ou 16,4.

Supposons que d'autre part la potasse contienne 2 °/o d'humidité et 25 °/o de matières insolubles. La somme de ces deux derniers corps, du sulfate de potasse et du chlorure de potassium est 2 + 25 + 5 + 16,4 = 48,4.

On peut admettre qu'en général le complément 51,6 est formé de carbonates de potasse et de soude, et déduire à la rigueur les proportions respectives des deux carbonates du volume d'acide normal nécessaire pour les neutraliser.

Cette méthode, dont toute la précision repose sur la différence assez notable existant entre l'équivalent du potassium (39,11) et celui du sodium (23) exige la résolution de deux équations du 1[er] degré, ou l'emploi de tables numériques calculées d'après ces mêmes équations. Telle est la table de M. Graeger, donnée dans l'*Agenda du chimiste* ; elle est calculée dans l'hypothèse où la prise d'essai serait de 6$^{g\cdot}$ 911 et où l'on se servirait d'acide azotique normal (à la dose de 63$^{g\cdot}$ par litre). On peut encore rattacher au même genre de question le dosage d'un mélange exclusivement formé de sulfates de potasse et de soude (méthode de Frésénius), et même celui d'un mélange de chlorures de potassium et de sodium d'après le refroidissement que ce mélange fait subir à l'eau en s'y dissolvant.

Voici la marche à suivre en ce qui concerne un mélange de carbonates de potasse et de soude.

Soit P la somme de leurs poids et N le nombre de centimètres cubes d'acide normal qu'il a fallu employer pour les neutraliser, c'est-à-dire pour en expulser l'acide carbonique : il y avait donc dans les carbonates N fois $\frac{1}{1000}$ d'équivalent d'acide carbonique. D'où il suit que si on appelle x le nombre de millièmes d'équivalent de carbonate de potasse (0,06911), et y celui qui est relatif au carbonate de soude (0,053), on pourra poser :

$$x + y = \mathrm{N}$$
$$0,06911\,x + 0,053\,y = \mathrm{P}$$

D'où l'on tire x et y et par suite les poids des deux carbonates.

Voici les valeurs générales de x et de y.

$$x = \frac{P - 0,053\ N}{0,01611}$$

$$y = \frac{0,06911\ N - P}{0,01611}$$

Le poids de carbonate de potasse sera 0,06911 x ou $\frac{0,06911\ (P - 0,053\ N)}{0,01611}$; et celui du carbonate de soude sera 0,053 y ou $\frac{0,053\ (0,06911\ N - P)}{0,01611}$. On peut remplacer ces valeurs par les suivantes qui leur sont sensiblement égales et dont l'emploi est plus commode :

Carb. de potasse = 4,29 P — 0,2274 N.

Carb. de soude = 0,2274 N — 3,29 P.

Supposons que dans la potasse choisie pour exemple la neutralisation de 5 g. ou de 50 c. cubes de la solution obtenue ait exigé 41 c.c. d'acide normal ; celle de 100 g en aurait demandé 41 × 20 ou 820. C'est là N ; on sait déjà que P = 51,6. En substituant ces deux nombres dans les dernières formules obtenues, on trouvera que les 51,6 se décomposent en 34,9 de carbonate de potasse et 16,7 de carbonate de soude.

En somme, cette potasse est formée de :

Carbonate de potasse	34,9
Carbonate de soude	16,7
Sulfate de potasse	5,0
Chlorure de potassium	16,4
Eau	2,0
Matières insolubles	25,0
	100,0

Cette méthode d'analyse n'est pas beaucoup plus longue que celle de Descroizilles complétée par l'emploi nécessaire, mais assez incertain dans ses résultats, du natro-

mètre. Des deux côtés il faut peser l'échantillon ; dans la méthode que nous venons d'exposer il faut faire en outre deux pesées pour déterminer l'humidité et les matières insolubles ; elle exige enfin trois essais par des liqueurs titrées tandis que celle de Descroizilles n'en demande que deux en regardant l'usage du natromètre comme équivalent à une détermination par liqueur titrée.

Quant à la précision que comporte notre dernière méthode au point de vue de la proportion de soude, elle repose, nous l'avons déjà dit, sur la différence des équivalents du potassium et du sodium. Ainsi dans la potasse choisie pour exemple et qui renferme 51,6 °/₀ en carbonates de potasse et de soude, le nombre de centimètres cubes d'acide normal nécessaires pour neutraliser 5 g. du produit à essayer, ou 50 c. c. de la solution obtenue, serait 37,3 ou 48,7 selon que les 51,6 °/₀ seraient formés exclusivement de carbonate de potasse ou de carbonate de soude (1). Le volume d'acide normal doit donc être déterminé avec beaucoup de précision, à un ou deux dixièmes de centimètre cube près, sous peine de commettre une erreur assez forte dans le partage des 51,6 °/₀ en carbonates de potasse et de soude.

VII

C'est là en effet le côté faible de ce mode d'analyse, d'autant plus qu'elle a un autre défaut assez grave ; c'est de ne comporter aucune vérification. La somme des éléments donne rigoureusement 100 ; il ne peut pas en être autrement puisque la somme des poids des carbonates al-

(1) Cela revient à dire que N = 746,6 dans le premier cas, et 973,6 dans le second; on trouve ces nombres en supposant y ou x nul dans les formules données plus haut.

calins a été obtenue par différence. La répartition de cette somme entre les deux carbonates n'admet non plus aucun contrôle, résultat d'autant plus fâcheux que les deux substances sur le poids desquelles règne une certaine incertitude, sont précisément les plus importantes et les seules auxquelles on attribue une valeur vénale.

On obtiendra une vérification de l'analyse en dosant le potassium, opération un peu plus délicate que les précédentes. Le potassium peut être précipité à l'état de tartrate acide de potasse (crême de tartre), ou de chlorure double de platine et de potassium. La crême de tartre est très peu soluble dans l'eau froide puisqu'à 0° cent grammes d'eau n'en dissolvent que 0 g. 32 ; dans l'alcool moyennement concentré (à 75°) elle est insoluble. Quant au chlorure double de platine et de potassium, ou chloroplatinate de potassium, comme on l'appelle souvent, il est complètement insoluble dans l'alcool un peu concentré.

Que l'on emploie l'acide tartrique ou le chlorure de platine pour précipiter le potassium, il ne faut pas ajouter d'alcool concentré en trop grand excès, car certains sels contenus dans les potasses brutes, sulfate de potasse, chlorure de potassium, sont insolubles dans l'alcool *concentré*, se précipitent sans double décomposition, et rendent erronées les déductions que l'on tirera plus tard du poids du précipité.

L'acide tartrique étant beaucoup moins coûteux que le chlorure de platine, on peut faire porter l'essai sur 5 g. de potasse brute (pipette de 50 c. c. de la solution primitive). On y versera une solution concentrée d'acide tartrique jusqu'à ce que la liqueur soit franchement acide. Le volume total ne doit pas dépasser 100 c. cubes. Puis on y ajoutera 400 c. cubes environ d'alcool à 95°, et on laissera reposer. Le pré-

cipité de crême de tartre se déposera et sera séparé du liquide par filtration, puis séché et pesé. La potasse anhydre (KO) représente le $\frac{1}{4}$ du poids de la crême de tartre. Une potasse brute ordinaire contenant sur 5$^{g.}$ environ 2$^{g.}$ de KO, on voit que le précipité de crême de tartre pèsera à peu près 8$^{g.}$, c'est-à-dire un poids assez grand pour qu'une faible erreur soit peu importante.

L'alcool employé à ce dosage peut se retrouver presqu'entièrement en distillant le liquide recueilli dans la filtration.

Le chlorure de platine est le réactif généralement employé pour doser la potasse. Il donne de très bons résultats quand *tout* le potassium se trouve disssous à l'état de chlorure. Dans le cas actuel, après addition d'acide chlorhydrique en léger excès, la dissolution renfermera encore le sulfate de potasse du produit primitif. Néanmoins, l'emploi du chlorure de platine ne produira dans le dosage du potassium qu'une erreur bien faible. Mais, vu le prix élevé de ce réactif, il est bon de ne faire porter l'essai que sur 1$^{g.}$ de potasse brute (10$^{c.}$ cubes de la solution primitive). On y ajoutera d'abord un petit excès d'acide chlorhydrique, puis, comme plus haut, 4 à 5 fois le même volume d'alcool à 95°, et enfin du chlorure de platine en excès ; le liquide au fond duquel tombe le précipité de chloroplatinate doit être jaunâtre.

Le chloroplatinate recueilli sur un filtre et séché renferme en potassium les 0,16 de son poids, et correspond à une quantité de potasse (KO) valant les 0,1927 de son poids.

Ajoutons que l'on peut réduire beaucoup la dépense occasionnée par l'emploi du chlorure de platine et même l'annuler presque complétement en retirant le platine du

chloroplatinate par la méthode de M. Duvillier (1) qui consiste à faire agir à chaud sur ce corps le formiate de soude additionné de soude caustique : on maintient à 100° environ 1 litre d'eau contenant 50 g. de formiate de soude sec et 50 c. cubes d'une solution de soude caustique à 30° Baumé ; on y laisse tomber le chloroplatinate par petites quantités en attendant chaque fois que l'effervescence due au dégagement d'acide carbonique ait disparu.

Les quantités indiquées ci-dessus permettent de réduire à peu près 100 g. de chloroplatinate de potassium qui laisseront 40 g. de platine pulvérulent ; on en refera du chlorure de platine en le traitant par de l'eau régale, et on obtiendra environ 70 g. de ce corps.

Quel que soit le mode adopté pour doser le potassium ou la potasse, on passera du chiffre obtenu à celui qui se rapporte à 100 g. de potasse brute, et on en retranchera : 1° la potasse (KO) contenue dans le sulfate déjà dosé ; 2° celle qui est équivalente au chlorure de potassium également déterminé par un essai antérieur. Le surplus de la potasse (KO) sera converti en carbonate de potasse, ce qui absorbera une partie des N millièmes d'équivalent d'acide carbonique (2) ; le reste du nombre N (qui représente en centimètres cubes l'acide normal nécessaire pour neutraliser 100 g. de potasse brute) sera transformé en carbonate de soude.

La vérification consistera à voir si la somme des poids des deux carbonates est bien égale à P (3), c'est-à-dire au complément par rapport à 100 des autres éléments déjà déterminés dans la potasse brute. Il y aura en général un

(1) Voir les mémoires de la société des sciences de Lille, 4e série, t. III.
(2) Voir ci-dessus, p 35.
(3) Id. id.

petit déficit, parfois même un léger excès, par exemple lorsque la potasse brute contient un peu d'alcali caustique.

Quoi qu'il en soit, l'analyse devra inspirer d'autant plus de confiance que la somme des poids obtenus se rapprochera davantage de 100 qui représente le poids de la substance analysée.

Les potasses brutes, avons-nous dit au début de ce travail, renferment parfois des traces d'alcalis caustiques, de sulfures alcalins, etc. Il nous paraît inutile d'exposer les modes de dosage de ces produits dont la proportion est presque toujours trop faible pour qu'il en soit tenu compte. On trouvera d'ailleurs dans la plupart des traités de chimie des développements assez étendus sur ce sujet.

J. OFFRET.

5 Mars 1884.

ÉTUDES
TÉRATOLOGIQUES

PAR

M. E. DELPLANQUE,

Médecin-vétérinaire,

Conservateur du Musée de Douai

Membre honoraire.

SUR LA POLYDACTYLIE

Depuis l'époque, déjà un peu lointaine, où ont été publiées mes premières recherches sur la Polydactylie (1869), j'ai eu occasion de recueillir un certain nombre d'observations se rattachant au même sujet; c'est à l'étude de ces faits que je me propose de consacrer le présent travail.

Dans mon premier mémoire, j'ai proposé de répartir tous les faits connus de polydactylie en trois groupes, que je continue à considérer comme bien distincts, suivant qu'ils constituent, pour l'espèce où on les observe, un retour plus ou moins complet au type pentadactyle, dont, sous l'influence de l'adaptation et de l'hérédité, l'espèce se trouve actuellement plus ou moins éloignée ; — ou bien qu'ils résultent du développement d'un ou de plusieurs doigts surnuméraires, par suite du dédoublement ou de la bifurcation d'un ou de plusieurs des six os dont la réunion

en série longitudinale constitue un doigt normal ; — ou bien enfin qu'ils trouvent leur explication dans la coalescence de deux membres, dont la région digitée conserve des traces de sa double origine.

Il me paraîtrait tout naturel de rapprocher du second de ces groupes les Mélomèles, qui n'en diffèrent qu'en un point d'importance secondaire : le dédoublement ou la bifurcation, au lieu de siéger sur un des articles constituants des doigts, part d'un des rayons supérieurs du membre. C'est donc à tort, à mon avis, que Geoffroy-St-Hilaire a fait de la Mélomélie une monstruosité double, et l'a rangée dans sa famille des Polyméliens.

Les cas de polydactylie par suite de la fusion de deux membres s'observent fréquemment sur les monstres pygoméles et syméles ; ils ne rentrent pas d'ailleurs dans le cadre de mes études actuelles ; je n'aurai donc à m'occuper, dans ce qui va suivre, que des anomalies appartenant aux deux premières des catégories ci-dessus établies.

POLYDACTYLIE PAR RETOUR AU TYPE PENTADACTYLE.

1 — GÉNISSE TRIDACTYLE.

Dans le courant de novembre 1874, M. Ferdinand Grard, boucher à Douai, appela mon attention, à l'Abattoir, sur une génisse, âgée de 14 mois, achetée par lui à Aniche, et qu'il se disposait à sacrifier pour la livrer à la consommation. Cette bête avait à chacun de ses membres postérieurs, trois doigts bien développés ; les membres antérieurs ne présentaient rien d'anormal.

Les canons des deux pieds de derrière s'épaississaient vers les boulets qui étaient très volumineux, et portaient,

outre leurs trois doigts placés en rang régulier, deux ergots en situation normale. Le doigt externe et celui du milieu présentaient la même longueur ; l'externe était seulement un peu tourné en dedans. Le doigt interne, plus court que le médian, se recourbait vers lui, et leurs onglons étaient soudés ensemble par leurs faces adjacentes.

Les trois doigts restaient en état de flexion forcée, et l'appui des membres n'avait guère lieu que sur la pointe de l'ongle médian, ce qui rendait la marche très difficile.

M. Grard consentit facilement à abandonner au musée de Douai les deux membres postérieurs de sa génisse, dont il a été fait trois préparations : un moulage sur la peau du pied droit (Inv. A. 1072), une dissection des tendons du pied gauche (A. 1073), et une préparation des os du pied droit (A. 1074).

La pièce myologique nous montre que le doigt interne est muni de deux tendons, un extenseur et un fléchisseur, et que ces deux tendons se détachent, un peu au-dessus des épiphyses inférieures de l'appareil métatarsien, des tendons correspondants du doigt médian.

L'examen des os ne laisse rien voir d'anormal dans les rangées du tarse. Au métatarse, le court stylet qui se trouve d'ordinaire appliqué au côté interne de l'extrémité supérieure de l'os du canon, s'est developpé en un métatarsien complet portant trois phalanges. Ce métatarsien supplémentaire est soudé, dans presque toute son étendue, avec le métatarsien interne (devenu médian), et n'en est délimité, en avant comme en arrière, que par des sillons peu profonds. Sa diaphyse, plus courte d'un centimètre que celle de l'os du canon constitué par les deux métatarsiens normaux, ne porte pas d'épiphyse à son extrémité inférieure, qui s'élargit, s'écarte en dedans, et porte une première phalange

avec laquelle elle se continue directement, au moyen d'une synarthrose. Cette première phalange est suivie d'une seconde, articulée aussi avec elle par synarthrose ; chacune de ces deux phalanges ne présente qu'un seul noyau d'ossification. La série se termine par une troisième phalange très petite, jointe à la seconde par une articulation diarthrodiale.

Il n'existe pas de sésamoïdes dans ce doigt supplémentaire.

L'onglon qui revêtait la phalangette de ce doigt est bien constitué, mais très petit ; il est soudé, par son bord supérieur interne, sur une étendue de 0m. 03 à partir du talon, avec la partie correspondante de l'onglon du doigt médian. Bien que libre dans sa moitié inférieure, il reste, jusqu'à sa pointe, très rapproché de l'autre.

Les deux ergots existent dans leur situation ordinaire. On considère généralement ces ergots comme représentant les onglons des 2e et 4e doigts disparus. D'autre part, le stylet métacarpien interne est considéré comme représentant le 2e doigt. Le développement de ce stylet en un doigt complet muni de son onglon devrait de toute nécessité entraîner la disparition de l'ergot interne La persistance, sur notre pièce, de cet ergot à côté de l'onglon du doigt reconstitué, nous semble prouver d'une manière indubitable que le stylet et l'ergot interne n'appartiennent pas au même doigt. Si nous considérons d'ailleurs la situation de l'ergot au-dessus de la bifurcation des deux doigts internes, et entre ces deux doigts, nous serons portés à conclure que le doigt réapparu et le stylet qu'il complète représentent, non pas le 2e doigt, mais bien le premier, ou le pouce ; les ergots seraient dans ce cas, les vestiges des 2e et 5e doigts.

De nouvelles observations seraient nécessaires pour ame-

ner la solution définitive de cette question, que je me contente de soulever sans avoir la prétention de la résoudre.

II — POLYDACTYLIE ET SCOLIOSE DORSALE.

Le fœtus à terme de race bovine qui fait le sujet de cette observation m'a été envoyé, en avril 1872, par mon confrère et ami, M. Chieus père, médecin-vétérinaire à Roubaix. Arrivée au laboratoire du Musée dans un moment où j'étais absent de Douai, cette pièce intéressante fut immédiatement expédiée à un habile préparateur de Paris, M. Vasseur, qui en prépara le squelette (1). J'ai été privé, par ce fâcheux concours de circonstances, des précieux renseignements qu'aurait pu me fournir l'étude, sur la pièce fraîche, des anomalies si curieuses que présentaient les membres de ce veau, et je dois me borner à constater celles de ces anomalies dont la charpente osseuse a conservé les traces.

Le seul renseignement qui m'ait été donné sur l'aspect extérieur de notre monstre, c'est que son corps était plié en deux, de manière que sa tête venait s'appuyer sur la hanche droite, sans qu'il fût possible de lui faire reprendre sa direction naturelle. Et en effet, l'examen du squelette montre, au niveau de la sixième vertèbre dorsale, une déviation brusque du rachis à droite (scoliose), les côtes de cette région de la poitrine sont de moitié moins larges que celles qui leur correspondent du côté gauche ; elles sont très rapprochées les unes des autres dans la concavité de la courbure, sans cependant en venir à se toucher.

Je ne trouve à constater aucune autre anomalie, ni dans le reste du tronc, ni dans la tête. Les dents incisives bien

(1) Inv. A. nº 1043.

sorties et l'état des molaires indiquent que le fœtus était arrivé à terme.

C'est surtout, comme je l'ai déjà dit, la conformation tout à fait insolite des membres qui donne tout son intérêt à cette étude.

Les deux membres antérieurs ne présentent rien que de normal dans le rayon de l'épaule, ni dans celui du bras, ni dans celui de l'avant-bras. Les deux régions carpiennes sont composées chacune de six os, régulièrement conformés et rangés. Ce n'est qu'à partir des métacarpes que se présentent des anomalies qui réclament, pour chaque membre, une description particulière.

Membre antérieur droit. — Du côté droit, le canon ne paraît constitué que par un seul os métacarpien, de longueur ordinaire, conformé comme celui d'un poulain de même âge, et portant inférieurement une seule tête articulaire. A ce métacarpien se rattache une série unique de phalanges, dont la dernière est revêtue d'un sabot analogue à celui d'un poulain, mais un peu moins épais, et formant un cône plus allongé.

On serait donc, à première vue, porté à reconnaître ici un cas de monodactylie ; mais de chaque côté de ce métacarpien unique en apparence, on constate l'existence de stylets ou métacarpiens rudimentaires, dans la même situation que ceux du cheval. Le stylet interne, aplati, long de $0^{m.}$ 11, présentant une largeur moyenne de $0^{m.}$ 12, se divise vers la moitié de sa longueur en deux branches : la postérieure plus large ($0^{m.}$ 008), terminée par une épiphyse conique de $0^{m.}$ 014 de longueur ; l'antérieure, large de $0^{m.}$ 004, un peu plus longue que l'autre, au bord de laquelle elle est accolée, et terminée aussi par une épiphyse conique de $0^{m.}$ 010 de longueur.

Ces deux épiphyses se continuent en deux cordons ligamenteux comprenant dans leur épaisseur des noyaux d'ossification très-distincts, et terminés, au niveau de la naissance de l'ongle du doigt principal, par de petites phalanges revêtues d'ongles, l'antérieur très-rudimentaire, le postérieur plus développé, à surface triangulaire, ayant 0m. 012 de hauteur et 0m. 006 de largeur à la base.

Le stylet externe, aussi long, mais beaucoup plus grêle que l'interne, n'a qu'une largeur moyenne de 0m. 004. Il se bifurque vers le même niveau que l'interne ; sa branche postérieure s'élargit progressivement jusqu'à son extrémité inférieure, qui présente une largeur de 0,010 et porte une épiphyse aplatie, en forme de parallélogramme, de 0,014 de longueur sur 0,010 de largeur, suivie d'une série de trois petites phalanges, longues ensemble de 0,027, et dont la dernière est revêtue d'un petit ongle. La branche antérieure, beaucoup plus grêle, mais de même longueur, se termine aussi par une épiphyse et par trois phalanges, et un ongle d'un développement égal à ceux de la branche postérieure.

De la description qui précède, il ressort que le membre antérieur droit, dans sa région digitée, présente comme pièce principale un canon de longueur ordinaire, mais simple, ne portant qu'une suite de phalanges, et représentant un seul doigt, le troisième de la série normale ; ce canon est flanqué, de chaque côté, d'un stylet aplati, sorte de ruban osseux, qui se bifurque, et est muni à son extrémité inférieure d'une double rangée de phalanges rudimentaires. Ces deux stylets bifurqués ne peuvent être interprêtés que d'une seule façon : ils représentent chacun deux doigts, le stylet interne, le premier et le deuxième doigts, le stylet externe, le quatrième et le cinquième.

La région digitée se trouve ainsi complètement ramenée à son type atavique, à la pentadactylie.

Membre antérieur gauche. — Le doigt principal est conformé exactement comme celui du membre droit. Au côté interne de son gros métacarpien sont appliqués l'un contre l'autre, deux longs et minces stylets, le postérieur, large de $0^{m.}$ 006, l'antérieur de $0^{m.}$ 004 seulement. Ces deux stylets s'élargissent inférieurement, chacun jusqu'à $0^{m.}$ 010, et se terminent par des épiphyses coniques, de 0,012 de longueur, suivies de deux séries complètes et égales de phalanges grêles, de même développement que celles du membre droit, et munies d'ongles peu développés, mais bien distincts.

Du côté externe, on ne trouve qu'un stylet, plus épais à son point d'origine, s'amincissant vers son tiers supérieur, et divisé à sa partie moyenne en deux branches, l'antérieure plus longue, élargie inférieurement jusqu'à 0,010, la postérieure plus grêle, d'un centimètre plus courte. La branche antérieure porte une grosse épiphyse conique, de $0^{m.}$ 016 de longueur sur $0^{m.}$ 010 de largeur, et trois phalanges ; la postérieure, une épiphyse conique plus courte, de $0^{m.}$ 005 sur $0^{m.}$ 004, et une série de phalanges moins faciles à distinguer ; les deux phalangettes sont onguiculées.

En résumé, la composition de la région digitée gauche est presqu'identique avec celle de l'autre membre antérieur. La présence, au côté interne de son gros métacarpien, de deux stylets complètement isolés, dénote un progrès de plus vers la reconstitution de la main pentadactyle.

Membre postérieur droit. — Le fémur ne présente rien d'anormal. Le tibia, au contraire, n'offre plus à la vue rien qui puisse rappeler la forme ordinaire de cet os chez le bœuf. Il est très court, et se compose de deux portions pla-

cées bout-à-bout, de longueur à peu près égale, de forme très-irrégulière, séparées l'une de l'autre par une partie rétrécie dont l'ossification est restée incomplète. La surface articulaire inférieure, aboutissant au tarse, est arrondie, informe. On trouve, appliqué sur le côté externe de l'extrémité supérieure de ce tibia, un noyau osseux de petite dimension qui peut être considéré comme un péroné avorté. Un autre petit os, en forme de bouton, est appliqué postérieurement, à la jonction des deux parties séparées de l'os. Ce noyau d'ossification peut être regardé comme représentant la portion diaphysaire disparue du tibia, qui serait, dans ce cas, réduit à ses deux épiphyses.

La rotule est à sa place ordinaire, en avant de l'extrémité inférieure du fémur.

Au tarse, on ne retrouve aucune trace, ni du calcanéum ni de l'astragale ; la deuxième rangée ou mésotarse paraît exister seule, et l'articulation tarsienne, luxée en avant, offre la plus grande analogie, dans sa forme extérieure, avec l'articulation du carpe.

Le métatarse se compose des pièces suivantes : 1° d'un métatarsien principal très gros, court, déformé, muni à son extrémité inférieure d'une seule surface articulaire formant épiphyse, et portant trois phalanges, dont une phalangette revêtue d'un onglon bien développé.

2° Au côté interne de ce gros métatarsien est appliqué un stylet aplati, à surface externe bombée. large de $0^m,013$, se prolongeant, au niveau de l'épiphyse inférieure du canon, en une production ligamenteuse funiculaire, de $0^m,03$ de longueur, et se terminant par deux phalangettes très peu développées, qui étaient logées dans une sorte de gaine à deux loges coniques qu'on trouve

accolée extérieurement contre le talon interne du doigt principal.

3° Du côté externe, o› trouve un stylet de même largeur que l'interne, aplati, élargi inférieurement. portant près de son extrémité inférieure une branche remontante courte, tronquée, de largeur à peu près égale. Ce stylet externe se termine, à la même hauteur que l'interne, en une bande ligamenteuse qui se rétrécit et aboutit à deux séries juxtaposées de trois petites phalanges. Les deux phalangettes paraissent avoir été logées dans une expansion latérale de l'onglon du doigt principal.

Membre postérieur gauche. — Les rayons supérieurs de ce membre, jusqu'au tarse inclusivement, offrent exactement la même conformation que ceux du membre qui vient d'être décrit. Le métatarsien principal, semblable aussi à celui du membre droit, s'articule inférieurement avec une première phalange, simple dans sa portion supérieure, et divisée un peu plus bas en deux branches inégales, la postérieure n'ayant que le tiers du volume de l'antérieure, Celle-ci porte une phalangine et une phalangette égalant en dimensions celles de l'autre membre de derrière.

La branche postérieure est suivie de deux phalanges moins développées, dont la dernière est logée dans un onglon court, accolé derrière l'onglon du doigt principal.

Ce doigt bifurqué porte, comme les trois autres du même veau, quatre doigts rudimentaires, deux de chaque côté, ainsi disposés :

Du côté interne, deux métatarsiens aplatis, placés l'un derrière l'autre à une distance de 0m,005, se réunissent, à 0m,015 de leur point d'origine, pour former un gros stylet bombé, d'une largeur de 0m,013, terminé, au niveau de

l'articulation métatarso-phalangienne, par une production fibro-cartilagineuse amincie en pointe inférieurement, longue de 0^m,015, et qui devait se prolonger en un ligament (disparu dans la préparation) aboutissant à deux petites phalangettes qu'on trouve logées dans un onglon accolé au côté interne de celui qui revêt la phalangette postérieure du gros doigt.

Au côté externe, on voit deux stylets aplatis : l'antérieur, plus large (0^m,008), bifurqué au niveau de l'épiphyse inférieure du canon : sa branche antérieure, courte, se termine carrément à une longueur de 0^m,005 ; la postérieure se dévie en arrière, et se réunit au deuxième stylet. Celui-ci, placé 0^m,010 derrière l'autre, ne présente, à sa partie supérieure, qu'une largeur de 0^m,002 à 0^m.003 ; il s'élargit progressivement jusqu'à 0^m,005, et se rapproche du premier stylet, avec lequel il se réunit, au niveau de l'épiphyse inférieure du canon, pour ne plus former qu'un stylet unique, de 0^m,018 de longueur sur 0^m,008 de largeur, s'arrêtant au niveau de l'articulation métatarso-phalangienne du doigt principal et se prolongeant là en une production ligamenteuse aplatie, à l'extrémité inférieure de laquelle sont suspendus deux petits onglons accolés l'un à l'autre, dont il m'a été impossible de vérifier le contenu, et qui sont séparés, par une distance de deux centimètres, de l'onglon multiple qui loge les quatre autres phalangettes de ce membre.

En résumé, l'examen des deux membres postérieurs de notre monstre nous a dévoilé des anomalies plus nombreuses et plus compliquées que celles qui ont atteint les membres antérieurs ; mais nous pouvons ne pas tenir compte, pour le moment du moins, d'un certain nombre de ces anomalies, qui ne rentrent pas dans le cadre de ce

travail ; écartons donc l'arrêt de développement signalé dans la diaphyse des deux tibias, la disparition des deux protarses, et même la bifurcation, que nous pouvons considérer ici comme accidentelle, d'une première phalange ; il ne reste plus alors devant nous que deux régions digitées présentant la même composition que celles des membres de devant : un doigt médian très développé, accompagné de quatre doigts latéraux rudimentaires très faciles à distinguer, malgré plusieurs coalescences et des déformations plus ou moins prononcées.

Nous pouvons donc constater dans les membres postérieurs, comme dans ceux de devant, sinon une reconstitution complète de la main et du pied typiques, au moins la réapparition, avec un développement inégal, de tous les éléments de la région digitée pentadactyle.

III. — VEAU PENTADACTYLE

M. Delarue, médecin-vétérinaire à Bienvillers-au-Bois (Pas-de-Calais), ayant présenté à la Société vétérinaire des départements du Nord et du Pas-de-Calais, dans la séance de mai 1881, les deux pieds de devant, affectés de polydactylie, d'un fœtus de sept mois de gestation, de race bovine, a offert généreusement cette pièce intéressante au Musée de Douai (Inv. A. n° 1428.)

Les deux membres, coupés au niveau des articulations du mésotarse avec le métatarse, étaient séchés et encore recouverts de leur peau ; leur mauvais état de conservation ne m'a pas permis de constater la disposition des tendons. Les surfaces articulaires supérieures des deux métacarpes, dépouillées de leurs cartilages diarthrodiaux, ne peuvent fournir aucun renseignement sur le nombre ni sur la

forme des os mésotarsiens avec lesquels ils étaient en rapport, et dont l'étude eût présenté tant d'intérêt.

Pied antérieur gauche. — Le métacarpe, considéré dans son ensemble, constitue un appareil osseux de forme irrégulièrement quadrangulaire, de 0m,10 de longueur moyenne, rétréci dans son milieu (largeur 0m,034), élargi en éventail à sa partie supérieure (largeur 0m,050), et plus encore à son extrémité inférieure (largeur 0m,063), aplati d'avant en arrière, à face antérieure irrégulièrement convexe d'un côté à l'autre, à face postérieure concave, principalement vers le bas, et moins irrégulière dans sa surface.

La multiple composition de ce canon se révèle au premier aspect ; en effet, les quatre métacarpiens qui le constituent, incomplètement soudés ensemble, sont parfaitement délimités par des sillons plus ou moins profonds. Les deux internes, représentant les 2e et 3e doigts de la main normale, soudés dans leurs moitiés supérieures, sont simplement rapprochés inférieurement, et leurs épiphyses terminales sont bien séparées. Leurs surfaces de contact sont exactement affrontées, et les deux os ne sont limités, dans la plus grande partie de leur longueur en avant comme en arrière, que par une scissure linéaire, sans profondeur, excepté dans la portion inférieure de la face antérieure, où ils montrent une tendance à s'écarter l'un de l'autre.

La séparation est beaucoup plus marquée entre les 3e et 4e métacarpiens, qui n'adhèrent ensemble que dans leur moitié supérieure, et par des points d'ossification isolés les uns des autres. Exactement rapprochés par leurs faces postérieures, presque planes, ces deux os sont complètement séparés en avant, surtout dans leurs portions épiphysaires.

Les 4e et 5e métarcarpiens sont plus intimement unis

dans toute la longueur de leurs diaphyses ; le 5ᵉ, beaucoup plus grêle que les trois autres, est simplement délimité par un sillon, peu marqué à la face antérieure du canon, plus accentué postérieurement, et par la séparation complète de son extrémité articulaire supérieure et de son épiphyse inférieure.

Le 3ᵉ métacarpien est le seul qui ait conservé une forme régulièré ; ses bords latéraux sont à peu près rectilignes et verticaux, et ses deux extrémités sont à peine un peu plus épaisses que sa portion moyenne. Le 2ᵉ métacarpien, aminci par le milieu, a ses deux extrémités très épaisses, et tandis que son bord externe, accolé au 3ᵉ métatarsien, est encore à peu près rectiligne et vertical, le bord interne, aminci, offre une courbure très prononcée dans toute la longueur de sa diaphyse. Les épiphyses de ces deux os ont à peu près les mêmes dimensions ; celle du 2ᵉ doigt est légèrement déjetée en dedans et en arrière.

Le 4ᵉ métacarpien, rectiligne et vertical dans son bord interne, se confond par son bord externe avec le 5ᵉ qui est grêle, et présente dans son bord externe la même courbure que le 2ᵉ métacarpien sur le bord interne. Réduit supérieurement aux proportions d'un stylet, cet os s'épaissit à son extrémité inférieure, qui est rejetée obliquement en arrière, et porte une épiphyse à peu près égale à celle du doigt précédent. Ces deux épiphyses sont un peu moins volumineuses que celles des deux doigts internes.

Les quatre métacarpiens portent chacun une série complète de phalanges, et constituent ainsi quatre doigts complets et régulièrement rangés. Les 2ᵉ et 3ᵉ doigts, égaux en longueur, et suivant en ligne verticale la direction du canon, ont leurs phalangettes appareillées comme dans un pied normal ; les deux autres doigts, un peu plus courts et

plus grêles, surtout le 5e, sont rejetés ensemble en dedans, et n'auraient été d'aucun usage pour la locomotion, dans le cas où l'animal aurait vécu. Les phalangettes de ces deux doigts sont toutes deux conformées comme la phalangette interne d'un pied gauche normal, et ressemblent à celle du 3e doigt ; le pied, considéré dans son ensemble, paraît composé d'un doigt interne et de trois doigts externes.

MENSURATIONS. (1)

	MÉTACARPIEN		1re PHALANGE		2e PHALANGE		3e PHALANGE	
	longueur	largeur(2)	long.	larg.	long	larg.	long.	larg.
1er doigt	»	»	»	»	»	»	»	»
2e »	0,100	0,009	0,030	0,014	0,021	0,016	0,026	0,016
3e »	0,103	0,014	0,029	0,015	0,021	0,016	0,027	0,017
4e »	0,098	0,015	0,029	0,015	0,019	0,015	0,026	0,016
5e »	0,085		0,028	0,013	0,018	0,013	0,022	0,014

Pied antérieur droit. — Le canon, dans sa forme générale, présente la même disposition en double éventail que celui du pied gauche ; un peu plus rétréci dans sa partie moyenne (0,031), il s'élargit davantage à son extrémité supérieure (0,061), et son extrémité inférieure, très irrégulièrement conformée, n'atteint, dans sa plus grande largeur, que 0,057. Il est, comme l'autre, aplati d'avant en

(1) Dans tous nos tableaux de mensuration, la longueur indiquée représente, pour les os longs, métatarsiens, phalanges, calcaneum, astragale, leur plus grande longueur, prise au compas d'épaisseur ; pour les os courts, leur plus grande dimension d'avant en arrière.

La largeur est prise, par le même procédé, pour les petits os carpiens cuboïdes ou semi-lunaires, d'un côté à l'autre de leur face antérieure ; pour ceux en forme de coin, d'un côté à l'autre de leur face la plus large, et pour les os longs, à la partie moyenne de leur corps.

(2) Au milieu de la diaphyse.

arrière, mais ses deux faces sont moins régulières, et il a subi, dans son ensemble, une torsion en dedans qui a repoussé en arrière son angle inférieur interne, et a fait avancer l'angle externe, qui s'est en outre replié en cornet, de telle sorte que le sommet de cet angle est venu se placer à peu près au milieu de la face antérieure de l'os.

Le métacarpien externe (5°) est seul distinct dans toute sa longueur ; complètement libre vers ses deux extrémités, il est séparé du reste du canon, dans toute sa partie moyenne, par des sillons très marqués sur les deux faces. Ce métacarpien, très épais dans sa partie supérieure, est épaissi, mais dans de moindres proportions, à son extrémité inférieure, qui porte une grosse épiphyse et trois phalanges bien développées.

Le reste du métacarpe ne forme, dans presque toute la longueur de sa portion diaphysaire, qu'une seule masse osseuse, dont l'extrémité supérieure porte les traces de quatre surfaces articulaires ; les trois externes ne sont délimitées que par des sillons peu profonds ; la quatrième, l'interne, forme une petite tête tout à fait isolée, située un peu plus bas que le reste de la surface articulaire, et le métacarpien très grêle qu'elle surmonte va bientôt se confondre, vers sa partie moyenne, dans la masse commune, dont il n'est séparé, dans sa partie supérieure, que par des sillons très peu marqués.

Les trois métacarpiens intermédiaires sont confondus ensemble dans leurs deux tiers supérieurs, et leurs limites sont à peine marquées, sur les deux faces de l'os, par des plis tout superficiels.

Vers son extrémité inférieure, cette masse osseuse métacarpienne se divise en deux branches : la plus externe de ces deux branches, plus grosse et plus longue que l'autre,

se termine par une épiphyse située au même niveau que celle du 5e doigt, un peu moindre dans ses proportions, et porte une série de phalanges à peu près égales. La phalangette de cette série s'accouple, par sa forme et par sa position, avec sa voisine du doigt extérieur, pour former avec elle un bout de pied de conformation normale.

La branche interne, plus courte que l'autre, très mince à son origine, se replie en avant et s'élargit en pyramide pour aboutir bientôt à une grosse et double épiphyse, dont la face antérieure déviée s'applique au côté interne du membre. A cette épiphyse, manifestement double, est articulée une première phalange unique, plus large et plus courte que les deux correspondantes du 4e et du 5e doigts. Vient ensuite une deuxième phalange encore plus large, n'ayant à son extrémité supérieure qu'un seul noyau épiphysaire, mais divisée inférieurement en deux branches et se continuant, par l'intermédiaire d'une synarthrose, avec deux phalangettes bien distinctes, mais soudées ensemble par leurs pointes

Ce doigt double, représentant le deuxième et le troisième de la série typique, est beaucoup plus court que les deux autres, précédemment décrits ; sa pointe n'atteint que la partie moyenne de la deuxième phalange du doigt voisin.

Au-dessus et en avant de la grosse épiphyse des 2e et 3e doigts, se détache à angle droit une très courte branche osseuse s'étalant horizontalement en éventail, et portant une petite épiphyse appliquée, au-dessus de la précédente, dans l'angle rentrant que forment, en se repliant l'une sur l'autre, les deux branches du canon. A cette épiphyse font suite trois phalanges très grêles, distantes l'une de l'autre, rattachées ensemble et à leur épiphyse par des productions ligamenteuses, et dont la troisième, la phalangette, est

aplatie, de forme triangulaire, et revêtue d'un très petit onglon.

Cette série de phalanges, malgré la situation anormale, au milieu des quatre autres, qu'elle a prise à cause de la torsion signalée dans le métacarpe, fait évidemment suite au stylet interne, et représente par conséquent le premier doigt.

MENSURATIONS.

	MÉTACARPIEN		1re PHALANGE		2e PHALANGE		3e PHALANGE	
	longueur	largeur	longueur	largeur	longueur	largeur	longueur	largeur
1er doigt.	0,077	0,004	0,019	0,004	0.016	0,006	0,007	0,002
2e » 3e »	0,103	0,026	0,028	0,017	0,014	0,022	0,018	0,018
4e »	0,112		0,027	0,014	0,022	0,015	0,027	0,018
5e »	0,116	0,007	0,029	0,016	0,023	0,015	0,028	0,018

De la description qui précède, il ressort que des deux membres antérieurs de notre jeune sujet, l'un, le gauche, portait quatre doigts complets, bien conformés et régulièrement rangés, et que l'autre, le gauche, offrant un rare exemple de la reconstitution complète de la série pendactyle typique, dans l'espèce bovine didactyle, portait deux doigts normalement conformés (les 5e et 4e), deux doigts plus courts et réunis ensemble dans une grande partie de leur étendue (les 3e et 2e), et enfin, un pouce ou premier doigt complet, mais d'un développement rudimentaire

J'ai donné, dans mon premier travail, la description d'un pied antérieur de vache, qui offre, dans sa composition, l'analogie la plus frappante avec le pied gauche de veau, dont il vient d'être question ci-dessus. Dans l'un comme dans l'autre cas, il existe quatre doigts complets; seulement,

dans le pied de vache, les quatre métacarpiens sont réunis deux à deux, de manière à former en apparence deux canons distincts, soudés ensemble par leurs parties moyennes, et libres à leurs deux extrémités; les phalanges que portent ces quatre métacarpiens s'accouplent également par paires, de manière à prendre l'apparence de deux pieds réguliers juxtaposés. Cette conformation porte M. Lavocat à considérer cette anomalie comme résultant d'une duplication de l'état normal, ce qui la rangerait dans la deuxième de mes catégories. Pour trancher définitivement cette question, il aurait été indispensable d'étudier la constitution des deux rangées carpiennes, qui malheureusement nous font défaut.

Dans le cas du veau de M. Delarue, la même incertitude n'existe pas, et on peut, ce me semble, affirmer, sans hésitation, que les doigts existants procèdent, non d'un dédoublement, mais bien de la réapparition de ceux qui sont d'ordinaire, dans l'espèce bovine, frappés d'un arrêt de développement.

PENTADACTYLIE CHEZ LE PORC

L'existence d'un 5e doigt chez le porc ne constitue pas une anomalie des plus rares ; toutes les publications tératologiques en signalent quelques exemples. Jusqu'en 1869, il est vrai, aucun cas de ce genre ne s'était présenté à moi ; mais une surveillance attentive de la porcherie de l'abattoir de Douai, exercée depuis juillet 1870 jusqu'à la fin de 1872, m'y a fait découvrir cinq membres pentadactyles. Le nombre des porcs sacrifiés dans cet établissement, pendant la même période, ayant été d'environ 3,000, la proportion à établir entre les animaux frappés d'anomalie

et ceux régulièrement constitués peut être approximativement évalué à 1 sur 700.

Le nombre des faits du même genre que j'ai pu recueillir s'élève aujourd'hui à sept ; dans aucun de ces cas, l'anomalie n'affectait plus d'un membre, et dans tous, c'était un membre antérieur, tantôt le droit (4 fois), tantôt le gauche (3 fois).

Avant d'entreprendre la description particulière de chacun de ces faits, je crois utile de rappeler en quelques mots la constitution de la main dans la classe des mammifères.

La main-type, dans cette classe, doit être considérée comme formée de cinq doigts, composés chacun d'une série linéaire de six os superposés Les trois premiers os de ces séries, réunis sous la peau avec ceux des autres doigts, constituent la région carpienne ou palmaire, et sont disposés en trois rangées transversales, dont la première a reçu le nom de *procarpe*, la seconde, celui de *mésocarpe*, et la troisième, celui de *métacarpe*. Les trois derniers os de chaque série, restant ordinairement libres, sont dénommés *phalanges*, et constituent dans leur ensemble la région digitale,

Les doigts, de même que leurs six os, dans chacune des cinq rangées de la main, doivent être désignés, d'après leur ordre numérique, en commençant par le plus interne. Dans la main de l'homme, à l'état de pronation, c'est le pouce qui est le premier doigt.

On ne rencontre cette conformation typique de la main que dans quelques mammifères seulement ; dans la généralité des cas, elle se trouve masquée par des avortements ou par des coalescences ayant pour but de mettre la conformation des membres en rapport avec les usages si variés

auxquels ils sont destinés, suivant les conditions d'existence des différents ordres des mammifères.

Ainsi, dans le sous-ordre des artiodactyles pachydermes, et plus spécialement dans la famille des suidés, le pouce s'atrophie et disparaît complètement.

Les quatre autres doigts se sont complètement développés, mais deux d'entr'eux seulement, le 3e et le 4e, plus forts et plus longs que les autres, appuient sur le sol pendant la marche ; les deux autres, le 2e et le 5e, amoindris, et déjà devenus sans usage, montrent une tendance à s'atrophier et à disparaître. Le nombre des phalanges est au complet dans tous les quatre.

Dans le porc, la première rangée du carpe, ou *procarpe*, comprend quatre os, les os procarpiens, appartenant aux deux premiers doigts, s'étant confondus ensemble pour former le premier os de la rangée (le scaphoïde chez l'homme, le cuboïde de Leyh). Les deux os suivants (le cunéiforme et le multiangulaire de Leyh) correspondent assez bien avec les 3e et 4e doigts ; mais le 5e (os crochu, sus carpien), expulsé de la série, ne s'y rattache que par une facette articulaire latérale.

Au *mésocarpe*, on compte trois os seulement ; le premier de ces os (1), bien que très réduit dans ses proportions, est considéré comme résultant de la coalescence des deux premiers os mésocarpiens ; le second (naviculaire de Leyh), correspond exactement avec le 3e métacarpien ; enfin, le 3e, le plus volumineux de la rangée (2), représente le 4e et le 5e os mésocarpiens.

Le *métacarpe* se compose de cinq os : le premier se trouve le plus souvent réduit à un osselet dont la grosseur

(1) Le semi-lunaire de Leyh.

(2) Le coniforme de Leyh.

peut décroître jusqu'à celle d'une graine de chanvre, mais qui, quelquefois plus développé, prend alors la forme d'un stylet analogue à celui du bœuf. Ce métacarpien rudimentaire se rattache, par une facette articulaire, au bord externe du 1er os métacarpien : il est considéré à tort, par les auteurs vétérinaires, comme appartenant à la deuxième rangée carpienne. Le deuxième métacarpien s'articule aussi, par son extrémité supérieure, avec le premier os du mésotarse, que nous voyons ainsi correspondre aux deux premiers doigts. Le troisième métacarpien s'articule avec l'os qui lui appartient dans le mésocarpe. Le quatrième et le cinquième sont en rapport avec le troisième os mésocarpien qui leur appartient en commun. Il arrive souvent que le cinquième métacarpien, s'effilant en pointe mousse à son extrémité supérieure, abandonne son contact avec le mésocarpe, et ne s'articule plus qu'avec le quatrième métacarpien, au moyen d'une facette latérale.

Cette constatation sommaire de la composition normale d'un pied antérieur de porc va nous servir de terme de comparaison dans la description des pièces suivantes, provenant toutes de l'abattoir de Douai, et déposées par moi dans la riche collection tératologique du musée de cette ville.

IV.

La première de ces pièces, celle qui s'écarte le moins de l'état normal, est malheureusement incomplète ; c'est un pied antérieur droit dont il ne nous reste que le modèle moulé sur la peau (1), les os ayant été perdus en macération. Au dessus de la partie libre du doigt interne

(1) Inv. A, 1030.

(2e doigt), se voit un doigt supplémentaire, le pouce, plus court et plus mince de moitié, portant un onglon bien conformé. La perte de la préparation ostéologique nous empêche de pousser plus loin l'étude de ce pied, qui a été trouvé par moi en décembre 1872.

V.

Le musée possède le moulage en plâtre (1) et la préparation ostéologique (2) du pied antérieur droit d'un porc sacrifié en janvier 1872. Le moulage laisse voir, au-dessus du doigt interne, un pouce court et grêle, revêtu d'un onglon. L'examen des os ne laisse découvrir sur aucun d'eux de conformation anormale ; le premier os mésocarpien a conservé sa forme et son volume habituels ; seulement sa facette articulaire porte, au lieu du stylet, un métacarpien très mince s'adaptant à cette facette par une surface articulaire oblique qu'il porte à son extrémité supérieure, et trois phalanges. La longueur totale de ce doigt réapparu est de 0,087, celle du deuxième doigt étant de 0,105.

VI.

Sur un pied antérieur droit, qui m'a été donné en mars 1875 par M. Anselin (3), charcutier à Douai, la désarticulation ayant été faite trop bas, le procarpe et le mésocarpe manquent. La seule chose que cette pièce permette de constater, c'est la présence, derrière le 2e doigt, d'un pouce, seulement un peu plus court et plus grêle que

(1) Inv. A, 982.
(2) Inv. A, 983.
(3) Inv. A, 1084.

lui, et placé obliquement en travers de la face postérieure du pied.

VII.

M. Ponce-Corbu, charcutier, m'a offert en juillet 1870, un pied antérieur gauche dont la reproduction en plâtre (1) montre, se détachant au-dessus du doigt interne, un pouce presqu'aussi long, mais plus grêle que lui La préparation ostéologique dc cette pièce (2) nous montre, avec leur forme ordinaire, tous les os qui entrent dans la composition normale de la *main* du porc ; le premier os du mésocarpe, notamment, ne s'est en rien modifié, mais sa facette articulaire postérieure s'est rapprochée de l'inférieure, de sorte que le bord inférieur de l'os porte trois surfaces articulaires contigües et à peu près égales; la médiane, horizontale, pour le deuxième métacarpien, l'interne et l'externe obliques, pour le premier et pour l'angle externe du troisième. Le métacarpien du pouce, très grêle à sa partie supérieure, s'épaissit progressivement vers le bas, en forme de massue, et porte trois petites phalanges. La longueur totale de ce doigt est de 0,080, celle du doigt voisin étant de 0,104.

VIII.

Un pied gauche, recueilli en octobre 1871, porte un pouce presqu'aussi développé que le 2e doigt (3). — L'examen des os de ce pied (4) nous fait voir le procarpe dans son état ordinaire. Il n'en est pas de même du mésocarpe,

(1) Inv. A. 975.
(2) Inv. A. 976.
(3) Inv. A. 1,014.
(4) Inv. A. 1,086.

où l'on compte quatre os, le premier mésocarpien, représentant le trapèze de la main de l'homme se trouvant dégagé de sa coalescence avec le deuxième (trapézoïde de l'homme). — Celui-ci a conservé sa forme et son volume ordinaire; la facette articulaire de son bord postérieur donne attache au trapèze, petit os prismatique, long de 0,009, portant deux surfaces articulaires, la supérieure oblique, pour le trapézoïde ; l'inférieure horizontale, supportant un métacarpien un peu plus grêle, mais presqu'aussi long (0,009) que le second (0,054), suivi de 3 phalanges un peu courtes aussi, les deux dernières soudées ensemble.

MENSURATIONS.

	Procarpe.		Mésocarpe.		Métacarpe.		1e phalange		2e phalange		3e phalange	
	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.
1er doigt.			0,009	0,006	0,049	0.006	0,020	0,007	0,007	0,007	0,013	0,007
2e »	0,015	0,022	0,013	0,011	0,056	0,006	0,023	0,007	0,011	0,008	0,015	0,009
3e »	0,019	0,015	0,014	0,019	0,075	0,014	0,035	0,014	0,025	0,013	0,025	0,015
4e »	0,018	0,019	0,017	0,024	0,076	0,0[illegible]2	0,035	0,013	0,023	0,013	0,024	0,013
5e »	0,012	0,022			0,056	0,006	0,023	0,007	0,011	0,008	0,014	0,008

IX.

Le pied antérieur gauche (1) qui m'a été remis en juillet 1870, présente des anomalies plus remarquables. A côté et un peu en arrière du doigt interne (2e doigt), le pouce réapparu se montre plus développé dans ses dimensions que les deuxième et quatrième doigts. Il dépasse le doigt voisin de toute la longueur de sa phalangette, et descend jusqu'au niveau de la moitié de la 3e phalange des deux doigts formant la paire médiane.

(1) Inv. A, 974.

Aucune des rangées carpiennes de ce pied n'a conservé complètement son état normal.

Au procarpe, l'os interne, régulier dans toute sa partie antérieure et dans sa surface d'articulation avec le radius, porte, sur son angle postérieur interne une tubérosité, équivalant à peu près au quart du volume de l'os, auquel elle paraît sur-ajoutée, et qui s'en délimite par des sillons bien marqués sur tout son pourtour. Cette tubérosité, dont la naissance est indiquée au dessous du bord articulaire superieur de l'os, s'élargit en coin jusqu'à la surface articulaire inférieure, à la formation de laquelle elle prend part, pour une moitié environ. Une fissure linéaire et profonde sépare nettement du reste de la surface articulaire la portion appartenant à la tubérosité, qui représente évidemment le premier os procarpien se dégageant de sa coalescence ordinaire avec le deuxième.

L'os interne du mésocarpe est plus profondément modifié encore : son volume est plus que doublé ; sa surface interne, devenue antérieure, très irrégulièrement bossélée, est divisée en deux portions inégales par un sillon vertical ; ce sillon se continue sur la face postérieure de l'os, qui est encore plus irrégulière.

La surface articulaire supérieure est divisée en deux portions par une côte saillante qui s'adapte dans la fissure de la surface articulaire de l'os précédemment décrit, et limite, avec les sillons auxquels elle fait suite, la portion de l'os appartenant au pouce et celle qui fait partie du deuxième doigt.

La surface articulaire inférieure porte trois facettes contigües, l'interne, très oblique, presque verticale, pour l'angle interne supérieur du troisième métacarpien, la médiane la plus étroite, horizontale, pour le deuxième

métacarpien et l'externe, plus large, un peu oblique, donnant attache au métacarpien du pouce.

Ce premier métacarpien, plus long et beaucoup plus gros que le deuxième, porte trois phalanges également très développées, et son extrémité supérieure s'applique contre celle de l'os voisin, au moyen d'une facette articulaire latérale.

MENSURATIONS.

	Procarpe.		Mésocarpe		Métacarpe.		1e Phalange		2e Phalange		3e Phalange	
	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.
1er doigt.	0,019	0,024	0,017	0,018	0,063	0,013	0,035	0,012	0,017	0,011	0,021	0,011
2e »					0,060	0,007	0,023	0,008	0,011	0,009	0,014	0,008
3e »	0,023	0,013	0,014	0,018	0,070	0,015	0,036	0,015	0,023	0,01	0,026	0,014
4e »	0,020	0,020	0,022	0,027	0,070	0,015	0,036	0,015	0,023	0,013	0,026	0,014
5e »	0,013	0,023			0,058	0,006	0,023	0,008	0,012	0,008	0,014	0,008

X.

M. Ancelin, charcutier à Douai, m'a offert, en décembre 1878, un pied antérieur droit portant six doigts, sur lequel le pouce, s'est non-seulement développé, mais encore dédoublé.

La reproduction en plâtre de ce pied (1) nous montre le doigt latéral interne (2e) plus court et plus grêle que l'externe (5e); derrière lui, se trouve un gros doigt recourbé en dehors, le dépassant en longueur de plus d'un centimètre. Ce doigt surnuméraire ne présente pas, à l'extérieur, d'apparence de duplication dans sa région métacarpienne; plus bas on y distingue deux séries de

(I) Inv. A., 1,207.

phalanges réunies par la peau, qui passe de l'une à l'autre en laissant voir entr'elles une dépression peu marquée. Les phalanges seules sont libres, et portent des onglons séparés sur le devant, mais soudés ensemble par leurs talons.

L'examen des os (1) nous donne les résultats suivants :

Au procarpe, le premier os s'est presque complètement dédoublé ; il est augmenté, à peu près doublé de volume dans sa moitié postérieure, sur laquelle on suit facilement tous les contours d'un os supplémentaire, encore intimement uni avec lui par sa face antérieure, mais complètement séparé, sur ses trois autres faces, par des sillons bien marqués, surtout le postérieur ; le premier os procarpien se montre ainsi presque complètement dégagé de sa coalescence ordinaire avec le deuxième os de la même rangée. — Rien de changé dans le reste du procarpe.

Le mésocarpe, dont les deux os externes (5e-4e, 3e), ont aussi conservé leur conformation normale, montre au contraire son os interne profondément modifié et remplacé par trois pièces complètement indépendantes. Celle de ces pièces qui correspond au 2e doigt (trapézoïde), a conservé, dans sa partie antérieure, sa forme et ses dimensions ordinaires ; elle est seulement devenue plus épaisse, et sa facette articulaire interne, qui porte d'ordinaire un stylet osseux, s'est allongée et élargie. Le premier os (trapèze), a non-seulement repris tout son développement, mais encore il s'est dédoublé en deux os en forme de coins, aplatis, juxtaposés par leurs plus larges faces, et présentant à l'extérieur leurs faces antérieures, étroites, qui, suivant la courbure de la région carpienne,

(1) Inv. A., 1,208.

sont dirigées en dedans, regardant la ligne d'axe du corps. Le premier de ces deux trapèzes, en allant de dehors en dedans, s'applique, par une large facette articulaire, sur la facette correspondante du trapézoïde, et reçoit sur une autre surface articulaire de sa face opposée, le trapèze supplémentaire, celui-ci, un peu plus développé, n'a qu'une seule face latérale pour son articulation avec le précédent; sa face interne, libre, est irrégulièrement bosselée.

Ces deux trapèzes s'articulent, par leurs extrémités supérieures, avec deux surfaces articulaires séparées de l'extrémité inférieure de la partie sur-ajoutée au premier os procarpien. — Leurs extrémités inférieures sont complètement occupées par des surfaces articulaires donnant attache à deux métacarpiens égaux en longueur, l'interne présentant un peu plus d'épaisseur. Ce métacarpien interne ne porte, comme le pouce de l'homme que deux phalanges, tandis que le suivant possède au complet, sa série d'os phalangiens.

Les deux doigts surnuméraires sont un peu plus longs et plus forts que les doigts latéraux normaux ; leurs articulations métacarpo-phalangiennes étaient pourvues chacune de deux sésamoïdes.

MENSURATIONS.

	Procarpe.		Mésocarpe		Métacarpe.		1re Phalange		2e Phalange		3e Phalange	
	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.
1er doigt.			0,015	0,007	0,059	0,010	0,027	0,010	»	»	0,016	0,007
1er » bis	0,018	0,023	0,012	0,007	0,059	0,007	0,029	0,010	0,011	0,009	0,017	0,008
2e »			0,013	0,010	0,055	0,006	0,020	0,008	0,012	0,008	0,014	0,007
3e »	0,021	0,013	0,013	0,019	0,067	0,015	0,034	0,014	0,020	0,014	0,024	0,015
4e »	0,022	0,021	0,014	0,023	0,067	0,013	0,033	0,014	0,020	0,014	0,023	0,014
5e »	0,011	0,021			0,054	0,006	0,022	0,008	0,012	0,008	0,014	0,007

Des sept faits ci-dessus décrits, si nous cherchons à dégager quelques idées générales, nous pourrons constater :

1° Que, comme dans tous les cas où la main tend à se simplifier, c'est le pouce ou premier doigt qui manque chez le porc normalement conformé ;

2° Que ce premier doigt avorté est représenté par un stylet, analogue à celui que l'on observe chez le bœuf, se rattachant à la deuxième rangée carpienne par une facette articulaire, située au bord postérieur du premier os de cette rangée ;

3° Que le pouce, lorsqu'il reparaît en se reconstituant d'une manière plus ou moins complète, occupe toujours exactement la place de ce stylet ;

4° Que, dans certains cas, la composition complexe du premier os mésocarpien nous est démontrée par les scissures plus ou moins profondes qui en délimitent les deux parties constituantes (obs. 5 et 7).

5° Que le premier os procarpien nous montre également (dans les obs. 6 et 7), les deux os qui entrent dans sa composition, tendant à s'isoler l'un et l'autre.

POLYDACTYLIE PAR DÉVELOPPEMENT DE DOIGTS SURNUMÉRAIRES

J'ai relaté, dans mon travail de 1869, un assez grand nombre de cas dans lesquels l'augmentation du nombre des doigts est dûe à la bifurcation d'un des six rayons qui entrent dans la composition d'un doigt complet. Chacune des six pièces dont se compose un doigt peut devenir le siège d'une bifurcation, et le doigt surnuméraire est d'ordinaire, composé d'os en nombre égal à celui des pièces qui viennent à la suite de l'os bifurqué ; tous les doigts ont

fourni des exemples de bifurcation ; mais ce sont surtout le premier et le cinquième qui montrent une disposition à se dédoubler. Le pouce, en particulier, a donné, à lui seul, le plus grand nombre des faits connus de duplication ; et cette anomalie peut même se transmettre par hérédité d'une manière assez constante pour devenir un caractère de race.

La duplication du pouce s'observe fréquemment sur les chiens de grande taille, dogues ou mâtins, et, fait remarquable, c'est toujours sur les membres postérieurs, tétradactyles à l'état normal, qu'on voit le nombre des doigts s'élever jusqu'à six.

Par contre, sur le porc, dont les quatre pieds sont tétradactyles, la duplication du pouce n'a été observée jusqu'à présent, que je sache, que sur les membres antérieurs.

HEXADACTYLIE CHEZ LE PORC

L'observation qui, sous le n° 10, termine le chapitre précédent, a pour sujet un cas remarquable de duplication du pouce chez le porc. Un certain nombre d'exemples de la même anomalie ont déjà été livrés à la publicité. Isidore Geoffroy St-Hilaire en cite deux dans son histoire des anomalies (t. 1., p. 696 et 697).

M. D. Wehenkel, professeur à l'école de médecine vétérinaire de Cureghem (Belgique), en a décrit trois autres dans les annales de la société de médecine d'Anvers.

Dans le premier des cas compris dans le travail de M. Wehenkel, le stylet, dernier vestige du pouce, a disparu complètement. Le deuxième métacarpien a pris un développement à peu près égal à celui des deux grands

doigts, et porte une triple série de phalanges. Je suis porté à voir là un exemple de bifurcation de la région digitée, bifurcation ayant son point de départ au deuxième os mésocarpien.

Le deuxième cas nous montre le premier os mésocarpien dégagé de sa coalescence avec le deuxième os de la même rangée. Le premier métacarpien, réapparu, présente des dimensions égales à celles d'un des deux médians, et porte deux séries de trois phalanges.

Dans le troisième cas, nous trouvons six métacarpiens et six séries de phalanges. L'absence des rangées carpiennes enlève à cette pièce la meilleure part de son intérêt, en nous mettant dans l'impossibilité de constater à laquelle de ces deux rangées, procarpe ou mésocarpe, a commencé la duplication.

DÉVELOPPEMENT DE DOIGTS SURNUMÉRAIRÉS CHEZ LE LAPIN.

M. Giard, professeur à la faculté des sciences de Lille, a bien voulu me confier le soin d'étudier quelques pièces téralologiques très-intéressantes, acquises par lui, sur le champ de foire de Lille, d'un sieur Serres, montreur de curiosités. — Cette petite collection comprend :

1° La patte postérieure droite, a six doigts, d'un lapin adulte, dont les deux membres postérieurs seuls étaient polydactyles ;

2° Les deux pattes antérieures, à 7 et 8 doigts, et la patte postérieure droite, à six doigts, d'une jeune lapine, dont la quatrième patte, également monstrueuse, a été égarée par le sieur Serres.

3° Deux jeunes lapins, venus à terme, conservés dans

l'alcool. — Ces jeunes faisaient partie d'une portée de sept petits, mise bas, pendant son séjour à Lille, par la lapine précédemment inscrite sous le n° 2. — Quatre de ces petits sur sept, présentaient une monstruosité analogue à celle de leur mère.

Ces six lapins polydactyles appartenaient tous à une même lignée, et y représentaient trois générations successives.

Avant d'entreprendre la description détaillée des douze membres que je dois examiner, je crois utile d'établir, comme terme de comparaison, la composition à l'état normal, des extrémités des membres chez le lapin.

Membre antérieur. — *Le procarpe* se compose de 4 os, dont les deux premiers s'articulent avec le radius et les deux autres avec le cubitus. Dans les pages qui vont suivre, je ne désignerai ces os que par leur numéro d'ordre, en commençant, comme il convient, par le côté interne du membre. Les noms plus ou moins fantaisistes dont ces petits os ont été affublés par les auteurs de traités d'anatomie humaine ou vétérinaire, ne me paraissant bons qu'à encombrer et a embrouiller les descriptions sans présenter comme compensation, aucune espèce d'utilité.

1. — Un peu inférieur au 3e, sous le rapport du volume, de forme *semi-lunaire*, cet os s'articule, par sa face supérieure, avec le radius, inférieurement avec les 1er et 2e mésocarpiens et avec le 1er métacarpien ; latéralement, avec le 2e procarpien. Il représente les deux premiers os de la série typique, tombés en coalescence.

2. — En forme de coin, présentant en avant sa partie élargie, — s'articule en haut avec le radius, en bas avec les 3e et 4e mésocarpiens, latéralement avec le 1er et le

3e procarpiens. C'est le moins volumineux de la rangée.

3. — Le plus gros des quatre procarpiens, de forme *semi-lunaire*; — s'articule en haut avec le cubitns, en bas avec le 5e mésocarpien, latéralement, avec le 2e procarpien, postérieurement, avec le 4e procarpien.

4. — Cunéiforme élargi, la pointe, postérieure, renflée en bouton. Placé derrière le 3e procarpien, il s'articule en avant avec lui, et par son extrémité supérieure avec le cubitus.

Au mésocarpe, on compte cinq os :

1. — Le deuxième de la rangée par ordre de volume, en forme de coin ; s'articule en haut avec le 1er procarpien, latéralement, avec le 2e mésocarpien ; sa pointe inférieure s'intercale entre les extrémités supérieures des 1er et 2e métacarpiens.

2. — Le quatrième par ordre de volume ; petit, cunéiforme, articulé en haut avec le 1er procarpien, en bas, avec 2e métacarpien, latéralement, avec les 1er, 3e, et 4e mésocarpiens.

3. — Le plus petit de la rangée, réduit à un petit coin logé entre les 2e et 4e mésocarpiens ; — articulé supérieurement avec le 2e procarpien, inférieurement avec le 2e métacarpien, latéralement, avec les 2e et 4e mésocarpiens.

4. — Le troisième de la série, quant au volume ; long et grêle, il ne présente à la face antérieure du carpe que sa partie la plus amincie ; il s'élargit en coin postérieurement, où son extrémité, d'une forme analogue à celle du 4e procarpien, fait saillie sur la face postérieure du carpe ; il s'articule en haut avec le 2e procarpien, en bas, avec le 3e métacarpien, latéralement, avec les 2e, 3e et 5e mésocarpiens.

5. — Le plus gros des cinq, aplati en forme de quart de cercle ; il s'articule en haut avec le 3e procarpien, en bas, avec les 3e, 4e et 5e métacarpiens ; latéralement, avec le 4e mésocarpien.

Métacarpe. — 5 os entrent dans sa composition : le premier, très court, ne porte que deux phalanges ; il est en contact par son extrémité supérieure avec le 1er procarpien, et obliquement, avec le 1er mésocarpien. — Le 2e s'articule par son extrémité supérieure avec les 2e et 3e mésocarpiens ; — Le 3e avec les 4e et 5e mésocarpiens ; — Le 4e et le 5e, s'appuyent sur la large surface inférieure du même mésocarpien.

Les doigts ont à peu près les mêmes proportions que ceux de la main humaine, le 3e étant le plus long, le 2e et le 4e un peu plus courts, étant sensiblement égaux, le 5e plus grêle et plus raccourci, et le premier très court et très réduit.

Membre postérieur. — Le *protarse* comprend 3 pièces osseuses d'un volume relativement considérable, disposées sur deux lignes longitudinales parallèles, tout le côté externe de cette région étant occupé par le calcanéum seul, tandis que le côté interne est formé par l'astragale et le scaphoïde superposés.

1. — Le scaphoïde, constitué par la coalescence des deux premiers os protarsiens (série typique), est fort irrégulier dans sa forme ; il se prolonge inférieurement, sur sa face plantaire, en une sorte de semelle qui recouvre et protège une partie du mésotarse. Il s'articule par diarthrose à son extrémité supérieure avec l'astragale, et à son extrémité inférieure avec les 1er et 2e mésotarsiens ; une troisième facette articulaire synarthrodiale le met en rapport avec l'angle inférieur interne du calcanéum.

2. — L'astragale, correspondant au 3ᵉ os protarsien de la série typique, s'articule par son extrémité supérieure, au moyen d'une large poulie, avec une surface correspondante qui occupe les deux tiers internes de l'extrémité inférieure du tibia; inférieurement, il s'articule avec le scaphoïde; par ses faces postérieure et latérale externe, avec le calcanéum.

3. — Le calcanéum, formé par la fusion des 4ᵉ et 5ᵉ protarsiens, est très-allongé; sa face antérieure porte vers le milieu de sa longueur une éminence condyloïde qui s'adapte avec une éminence correspondante, occupant le tiers extérieur de l'extrémité inférieure du tibia. Une apophyse très-saillante, qui se détache vers le même niveau, mais un peu plus bas, de sa face latérale interne, sert de support à l'astragale. Il porte en outre d'autres surfaces articulaires qui le mettent en rapport, latéralement, avec l'extrémité inférieure de l'astragale et avec le scaphoïde, et inférieurement, avec le 3ᵉ mésotarsien.

Le *Mésotarse* montre trois os disposés en rangée à peu près régulière, tous trois de forme plus ou moins régulièrement cuboïde :

1. — Le premier mésotarsien, très-petit, présente, à la face antérieure de la région, une petite surface en carré long, incrustée par deux de ses côtés dans une échancrure que porte à son extrémité supérieure, du côté externe, le 1ᵉʳ (2ᵉ) métatarsien. Ce petit os est en outre en rapport, par sa face supérieure, avec le scaphoïde, et par sa face externe, avec la pièce suivante. — Il correspond au 2ᵉ mésotarsien typique.

2. — Le 2ᵉ os, de dimension intermédiaire, correspond au 3ᵉ mésotarsien de la série type; il s'articule en haut,

avec le scaphoïde, en bas, avec le 2e (3e) métatarsien, latéralement, avec les 1er et 3e os de la même rangée.

3. — Le 3e os, le plus volumineux, occupe le côté extérieur du mésotarse; il s'articule supérieurement, avec le calcaneum, inférieurement, avec les deux derniers métatarsiens, latéralement, avec la pièce précédente. Il représente les 4e et 5e mésotarsiens coalescents.

Le premier mésotarsien de la série typique, dont nous ne retrouvons plus aucun vestige, doit être considéré comme ayant disparu avec le premier doigt ou pouce dont il était une des parties constituantes.

Le Métatarse se compose de 4 os : le 1er, celui du pouce, a disparu sans laisser de traces ; le 2e montre à son extrémité supérieure une conformation toute particulière, cette extrémité porte, sur son côté interne un prolongement vertical, qui s'élève jusqu'à l'angle interne du scaphoïde, et à son angle externe, un 2e prolongement qui recouvre l'angle interne du 3e métatarsien. Ces deux prolongements encadrent le premier os mésotarsien, et le premier cité pourrait, peut-être, être considéré comme représentant le mésotarsien dont je viens de signaler plus haut la disparition. Le 5e métatarsien porte, au côté externe de son extrémité supérieure, une apophyse très-saillante dont je découvre pas l'utilité. — Les quatre doigts possèden leurs trois phalanges.

MENSURATIONS.

	Procarpe.		Mésocarpe		Métacarpe.		1re Phalange		2e Phalange		3e Phalange	
	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.
1er doigt. . . .	0,0060	0,0038	0,0042	0,0026	0,0056	0,0038	»	»	0,0060	0,0038	0,0090	0,0034
2e » . . .			0,0040	0,0025	0,0228	0,0025	0,0110	0,0028	0,0070	0,0029	0,0084	0,0030
3e » . . .	0,0058	0.0040	0,0026	0.0020	0,0245	0,0025	0,0112	0,0024	0,0074	0,0026	0,0082	0,0030
4e » . . .	0,0080	0,0050	0,0062	0,0028	0,0192	0,0026	0,0106	0,0028	0,0070	0,0029	0,0086	0,0030
5e » . . .	0.0066	0,0045	0,0054	0,0062	0,0132	0,0030	0,0094	0,0028	0,0060	0,0028	0,0068	0,0030
Largeur totale.	»	0.0115	»	0,0115	»							
	Protarse.		**Mésotarse.**		**Métatarse.**		**1re phalange.**		**2e phalange.**		**3e phalange.**	
	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.	long.	larg.
1er doigt. . . .	0,0124	0,0074	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2e » . . .			0,0030	0,0026	0,0440	0,0040	0,0190	0,0032	0,0120	0,0032	0,0095	0,0032
3e » . . .	0,0150	0,0080	0,0054	0,0046	0,0428	0,0034	0,0210	0,0032	0,0130	0,0030	0,0095	0,0036
4e » . . .	0,0300	0,0112	0,0 070	0,0090	0,0410	0,0032	0,0220	0,0032	0,0135	0,0030	0,0095	0.0035
5e » . . .					0,0370	0,0032	0,0170	0,0030	0,0100	0,0030	0,0075	0,0030

XI.

LAPIN ADULTE, POLYDACTYLE AUX DEUX MEMBRES POSTÉRIEURS.

La patte postérieure droite de ce lapin, la seule qui ait été livrée à M. Giard, porte 4 doigts normaux complets et régulièrement constitués. Du côté interne de son procarpe se détache, sous un angle d'environ 25° une patte à deux doigts, complets aussi, mais un peu plus courts que les autres, et renversés de manière que la face dorsale de cette patte surnuméraire posait sur le sol pendant la marche.

L'examen attentif de la région carpienne nous montre qu'un seul des os appartenant aux deux premières rangées carpiennes a subi, dans sa forme, une déformation très grave. L'astragale s'est élargi en éventail dans toute sa portion sous-articulaire, et fait, en dedans du carpe, une saillie très prononcée. Son bord inférieur montre deux surfaces articulaires égales, portant, côte à côte, deux scaphoïdes à peu près égaux en volume. Le scaphoïde supplémentaire, complètement isolé de l'autre, s'en distingue par la situation renversée de toutes ses parties, et par le moindre développement de son apophyse postérieure, qui fait face à la même apophyse du scaphoïde normal; à la surface inférieure de cet os, s'articulent deux os mésotarsiens un peu moins développés, mais d'une complète ressemblance avec ceux que supporte le scaphoïde du pied principal, et deux métatarsiens faciles à reconnaître, à cause de leurs particularités de forme, pour un 2° et 3° métatarsiens de la série typique. — Il faut seulement remarquer

que leurs formes, inverses de celles de leurs voisins, sont identiques avec celles des mêmes os appartenant à un pied gauche.

Il est donc facile de reconnaitre, sur ce pied, une bifurcation de l'astragale, ayant amené la duplication de toutes les parties qui, dans l'état normal, se rattachent à cet os, c'est-à-dire la production d'un deuxième et d'un troisième doigts complets.

Le premier doigt, ou pouce, n'a pas réapparu ; cette circonstance suffirait seule à prouver que nous nous trouvons bien en présence d'un cas de tératologie pure, et non d'un retour au type.

XII.

LAPINE ADULTE, POLYDACTYLE AUX QUATRE MEMBRES.

Pour rendre plus facile la comparaison de ce cas avec le précédent, j'entreprends, en premier lieu, la description du seul des membres postérieurs de cette lapine qui ait été mis à ma disposition, l'autre s'étant trouvé égaré.

Membre postérieur droit. — Du côté interne d'un pied à quatre doigts d'apparence normale, se détache un deuxième pied à 2 doigts, disposés comme ceux du pied décrit sous le n° XI, c'est-à-dire renversés, la face plantaire en haut. L'angle d'écartement de ces deux pieds est beaucoup moins ouvert (15° environ), et le sommet de cet angle ne remonte pas aussi haut ; les extrémités supérieures des deux métatarsiens contigüs de l'un et l'autre pied sont en contact, et la divergence ne commence à se produire qu'au-dessous de ces extrémités.

L'astragale n'est pas bifurqué ; il s'élargit seulement d'une manière très sensible à sa partie inférieure, dont la surface articulaire curviligne supporte un seul scaphoïde ayant complètement abandonné sa forme ordinaire. Il est en effet très-étroit et très-élargi vers le côté interne du membre ; son apophyse extérieure est réunie à sa face antérieure par une surface osseuse formant une bande oblique ; cette bande n'est que la continuation de la face antérieure qui contourne le bord interne du pied pour prendre la situation renversée que j'ai indiquée un peu plus haut.

Entre le calcanéum et l'astragale, dans l'intervalle qui les sépare à leur face postérieure, se montrent deux os surnuméraires superposés : le supérieur à surface trapézoïdale, situé obliquement entre la poulie de l'astragale et l'extrémité supérieure de l'apophyse interne du calcanéum; l'inférieur plus long et plus large, de forme irrégulièrement allongée, situé au côté interne de la même apophyse, et appliqué contre la face postérieure de la partie élargie de l'astragale. Ces deux productions osseuses appartiennent évidemment au protarse, et doivent être, à mon avis, considérées comme des dédoublements de l'apophyse interne du calcanéum, concourant avec elle au soutien de l'astragale, auquel elle ne suffisait plus seule, à cause de l'expansion anormale de cet os.

En dehors de ces deux productions osseuses, le calcanéum a conservé sa forme et ses dimensions ordinaires.

Le scaphoïde, élargi et amplifié, ne porte à son extrémité inférieure qu'une seule surface articulaire, qui se subdivise en un certain nombre de facettes supportant, sur la face antérieure de l'os, le 3e et le 2e mésotarsiens normaux, l'extrémité supérieure du 2e métatarsien normal, et celle

du 2e métatarsien supplémentaire; sur le côté interne, le 2e mésotarsien, et sur la face postérieure, le 3e mésotarsien supplémentaires. Sous ce dernier s'articule, la face antérieure renversée, le métatarsien du même doigt (3e).

De même que dans le pied précédemment décrit, les deux doigts sur-ajoutés sont bien le deuxième et le troisième de la série typique; la conformation de leurs éléments mésotarsiens et métatarsiens ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Ces deux doigts sont un peu moins longs que ceux qui leur correspondent dans la série normale. Le 1er (2e doigt bis), a éprouvé une torsion qui a ramené en avant le derrière des extrémités inférieures; il ne porte qu'une première phalange assez grêle, pourvue inférieurement d'une surface articulaire, dont la présence donne à penser que les deux phalanges absentes ont dû se perdre pendant la préparation de la pièce. — Le 2e doigt (3e bis), s'est contourné, comme je l'ai déja dit, pour venir se placer entre le précédent et le 2e normal : il a subi comme l'autre une torsion, et son articulation métatarso-phalangienne est luxée en avant. — Il porte trois phalanges grêles. — Ces deux doigts sont conformés comme si ils appartenaient à un membre gauche.

En résumé, nous constatons dans ce pied, un dédoublement partiel du calcanéum, une tendance à la bifurcation de l'astragale, une bifurcation complète du scaphoïde, et un dédoublement des deux doigts qu'il supporte dans l'état normal.

Membre antérieur gauche. — Du côté externe d'une main à 5 doigts complets, se détache une deuxième main formant avec l'autre un angle droit. Cette main supplémentaire n'a que deux doigts; elle a pour base quatre os

carpiens surnuméraires, et se détache de la région carpienne principale sous le 4e (5e) procarpien, qu'elle soulève et qu'elle déjette en dehors de sa position ordinaire. Ce soulèvement de la face postérieure du poignet amène le renversement de ses articulations, qui se sont fléchies en avant, de manière que l'avant-bras est planté verticalement sur les doigts étalés sur le sol, et écartés les uns des autres comme dans une patte de poule.

L'extrémité inférieure du cubitus, plus mince, d'ordinaire, que celle du radius, a au moins doublé de largeur ; le radius, au contraire, a perdu un peu de ses dimensions habituelles.

Le 4e os procarpien, élargi et épaissi, s'est, comme cela vient d'être dit, soulevé et fortement déjeté en dehors ; il a refoulé le bord externe du 3e procarpien, qui est devenu plus étroit ; ce sont là les seuls changements que je trouve à signaler dans la conformation des os de la main principale.

A la face postérieure du carpe, entre le 4e procarpien et la pointe postérieure du 4e mésocarpien, se voit un procarpien surnuméraire, à surface irrégulièrement triangulaire, que je considère comme un dédoublement du 4e procarpien. En dessous de ces deux os, et formant une deuxième rangée, on trouve deux os d'une forme irrégulière, qui me paraissent provenir du dédoublement du 3e (4e) procarpien. Sous l'un de ces deux os, concourant à former la face postérieure du carpe supplémentaire, se voit un mésocarpien dont la forme reproduit exactement celle du 5e mésocarpien normal, et auquel se rattachent deux doigts, l'un très-court, pourvu seulement d'une première phalange, l'autre d'une longueur double, mais rabougri, portant trois phalanges dont toutes les articulations sont luxées. Ces

deux doigts, faciles à reconnaître comme correspondant au 5ᵉ et au 4ᵉ de la série normale, sont comme ceux dont il a été question dans les descriptions précédentes, conformés comme si ils appartenaient au membre opposé de la même paire. Ils offrent, donc, aussi bien dans leur conformation que dans leur ordre de placement, un renversement complet de l'état normal.

Dans ce membre, nous voyons la monstruosité commencer par une augmentation de volume de l'extrémité inférieure du cubitus, et amener ensuite le dédoublement du 4ᵉ et du 3ᵉ procarpiens (5ᵉ et 4ᵉ de la série typique), du 5ᵉ mésocarpien, et des 5ᵉ et 4ᵉ doigts.

Membre antérieur droit. — Ce bout de patte m'a été remis dans un état de dislocation qui en rend l'étude extrêmement difficile.

Sur les huit doigts qui entraient dans sa composition, quatre sont restés assemblés par leurs métacarpiens; ce sont le pouce et les trois doigts suivants de la main normale, auxquels adhéraient encore les quatre premiers mésocarpiens, et les deux premiers procarpiens; j'ai pu facilement reconnaître parmi les pièces détachées, le 5ᵉ doigt normal, le 3ᵉ et le 4ᵉ procarpiens et le 5ᵉ mésocarpien, ce qui m'a permis de reconstituer complètement la partie principale de la main.

Parmi les os carpiens, je n'ai constaté de déformations que dans les suivants :

1° Le 4ᵉ procarpien est doublé de largeur et se compose de deux moitiés symétriques, reproduisant, en sens inverse l'une de l'autre, la forme ordinaire. Ces deux moitiés sont séparées par un sillon profond, et n'adhèrent plus intimement ensemble que par leur extrémité articulaire;

2° Le 4° mésocarpien s'est retiré en arrière, et il s'y est formé une surface articulaire qui supporte la partie élargie du 4° procarpien ;

3° Le 5° mésocarpien s'est élargi sur son bord externe, et fait saillie en dehors de son rang; sur ce bord saillant, on voit des facettes articulaires où s'adaptaient les os carpiens de la patte surnuméraire.

Les trois doigts supplémentaires, de longueur inégale, sont complets ; le plus court est facilement reconnu pour un cinquième doigt ; les deux autres, à peu près égaux, correspondent au 4° et au 3° doigts normaux, mais toujours en situation renversée.

Ces trois doigts sont surmontés de trois petits os disposés sur deux rangs, l'inférieur (mésocarpe), composé de deux os s'articulant avec les trois métacarpiens, le supérieur (procarpe), ne montrant qu'un seul os articulé avec les deux précédents.

Il reste à déterminer à quel point ces trois doigts se rattachaient à la main principale ; l'état des surfaces articulaires laisse cette question indécise. On peut toutefois affirmer, d'après l'état des os carpiens modifiés, et d'après la direction oblique des doigts, la longueur et la courbure des ongles normaux, que dans la marche, la patte ne posait que sur le bord interne, et que le bord externe était soulevé, comme dans l'autre patte de la même paire. C'était donc à peu près du même point, du côté externe de la région du carpe, que devait se détacher la main surnuméraire.

Les os de l'avant-bras n'avaient subi aucune modification ; la monstruosité procédait donc de la bifurcation du 4° procarpien, ayant amené la duplication de quelques os du mésocarpe, impossibles à déterminer dans l'état actuel de la pièce, et celle des trois derniers doigts.

XIII.

LAPIN MORT-NÉ, POLYDACTYLE AUX QUATRE MEMBRES.

Ce sujet présente tous les caractères extérieurs d'un fœtus venu à terme; les yeux sont fermés, et la peau est complétement dépouvue de poils. — La dissection des membres n'a pas été faite; je me bornerai donc à en décrire l'aspect extérieur.

Membre antérieur droit. (7 doigts.) — Ce membre est terminé par une main normale à 5 doigts, et porte, en arrière de sa région carpienne, derrière le premier doigt, une deuxième main dirigée tout-à fait en sens opposé de l'autre. Cette deuxième main se compose de deux doigts réunis ensemble par la peau jusqu'à la base des premières phalanges; l'interne plus court, est replié sous l'autre. — Duplication des deux premiers doigts, avec bifurcation probable du premier procarpien.

Membre antérieur gauche. (8 doigts.) — Main normale à 5 doigts, portant appliquée sous la partie externe de sa face plantaire, la face dorsale d'une deuxième main composée de trois doigts réunis dans une même enveloppe cutanée qui laisse libre, au niveau ordinaire, la région phalangienne. — Ces trois doigts sont exactement semblables, pour la forme et pour les dimensions, aux 3e, 4e et 5e de la série normale. — Duplication des 3e et 4e procarpiens ?

Membre postérieur droit. (6 doigts). — Sous le pied normal, à quatre doigts, s'applique, du côté interne, les deux faces plantaires l'une contre l'autre, un deuxième pied à deux doigts, paraissant émerger du mésotarse. — Duplication des 2e et 3e doigts ayant pour base probable une bifurcation du scaphoïde.

Membre postérieur gauche. (6 doigts). — Du côté interne du pied normal à quatre doigts se détache un deuxième pied à deux doigts paraissant partir du protarse, et formant avec l'autre un angle de 45°. Ce pied surnuméraire est rattaché au côté interne du tibia par une palmature cutanée. — Duplication des 2e et 3e doigts, ayant probablement la même origine.

XIV.

LAPIN MORT-NÉ, POLYDACTYLE AUX QUATRE MEMBRES

Frère jumeau du précédent, il est dans le même état, seulement un peu moins développé.

Membre antérieur droit. (6 doigts). — Une main normale, du côté extérieur de laquelle se détache, derrière le 5e doigt, un doigt isolé partant de la région carpienne, d'une longueur intermédiaire entre celles des 4e et 5e doigts de la série normale, et se dirigeant en arrière, à l'opposé des autres, à la façon du pouce d'une patte d'oiseau. Ce doigt, correspondant au cinquième normal, a sans doute son point de départ dans une bifurcation du 5e mésocarpien.

Membre antérieur gauche. (8 doigts). — Une main à 5 doigts affectée d'une luxation, en dehors, de l'articulation du poignet; les articulations métacarpo-phalangiennes sont luxées en sens contraire. — Sous le côté interne de sa face palmaire, s'applique la face palmaire d'un doigt fort large portant, outre ses phalanges terminales, deux autres séries complètes et onguiculées, se détachant, au sommet du métacarpe, de chaque côté de la base de la série principale. Ce doigt triple est plus court que les autres; il arrive

cependant au même niveau que le doigt médian normal, à cause du raccourcissement produit dans la main par les deux luxations en sens contraire dont elle est le siège.

Membre postérieur droit. (6 doigts) — Du côté interne d'un pied normal à quatre doigts, se détache, au niveau de la base de la région métatarsienne, un deuxième pied à deux doigts, qui se recourbent en faucille sous le pied normal, leur pointe dirigée en dehors, la face plantaire au-dessus. Même disposition de la peau, enveloppant en bloc le métatarse, et laissant libre la région phalangienne. — Duplication des 2e et 3e doigts, probablement dûe à la bifurcation du scaphoïde.

Membre postérieur gauche. (6 doigts). — Au côté interne du pied normal à quatre doigts s'applique un deuxième pied à deux doigts dépourvus d'ongles, engagé, dans une situation renversée, sous la plante de l'autre pied, de sorte qu'un seul des doigts supplémentaires serait visible si ce pied posait sur le sol. — Même disposition de la peau. — Duplication des mêmes doigts, issue de la même origine.

Les douze membres de lapins ci-dessus décrits nous offrent tous cette même particularité, que leurs doigts surnuméraires, au lieu de s'intercaler dans la série des normaux, constituent latéralement une main ou un pied distincts, isolés de l'autre et possédant une enveloppe cutanée spéciale. Cette disposition particulière me parait trouver son explication dans ce fait, que la duplication, ayant son point de départ sur un ou plusieurs des os de la deuxième ou de la première rangée du carpe ou du tarse, amène sur chacune des deux parties des articles bifurqués, le développement identique du nombre de doigts qui dans la série normale, se rattachent à ces os. Il en

en résulte que le nombre des doigts surnuméraires doit varier suivant le nombre et la situation plus ou moins éloignée des os affectés de duplication.

Il est encore à remarquer que, dans tous les cas décrits, la main ou le pied surnuméraires reproduisent symétriquement, en sens inverse, les parties qui leur correspondent dans la main ou dans le pied de forme normale, de telle sorte que, par exemple, un pied gauche parait s'être annexé deux ou trois doigts appartenant à un pied droit.

Je me bornerai à faire remarquer, sans me croire autorisé à en tirer de conclusion, que les six pattes de derrière examinées portaient toutes, sur leur côté interne, leurs doigts surnuméraires, tandis que, sur six pattes de devant, deux seulement avaient leurs mains supplémentaires situées de ce côté, et les quatre autres les montraient sur leur bord externe.

XV.

DUPLICATION DU POUCE CHEZ L'HOMME

Aux exemples de cette difformité que j'ai cités dans mon travail, je puis en ajouter un nouveau, que je dois à l'obligeance de M. le Dr Maugin et qui lui a été fourni par un homme adulte, détenu à la prison St-Waast, à Douai.

Le pouce de la main droite, seule anormale, était court et recourbé en dedans ; son os métatarsien paraissait se bifurquer dès sa base, et sa branche surnuméraire, repliée à angle droit, à peu près aussi longue, mais plus grêle que l'autre, portait deux phalanges courtes, articulées chacune à angle droit sur le segment précédent, et réunies entr'elles et avec leur métacarpien par une palmature cutanée. Le pouce surnuméraire paraissait dépourvu de tendons.

DUPLICATION DES PINCES, CHEZ LES CRUSTACÉS

J'ai consigné dans mon travail de 1869, deux exemples de duplication de la branche mobile de la pince ; j'en possède aujourd'hui trois nouveaux. J'ai recueilli en outre un cas de bifurcation de la branche fixe de la pince, qui correspond à la pénultième phalange des mammifères.

XVI.

Un crabe (*Xantho rivulosus*, *Risso*), péché au Croisic en 1877 (1), a sa première patte gauche plus courte et plus grêle dans toutes ses parties que la droite; le dernier article de cette patte (branche mobile) est droit, court, et son bord interne ne porte que de très-petites dents. Il est déjeté en-dehors, et présente vers le milieu de sa longueur, du côté. interne, une bifurcation à angle droit. Cette branche supplémentaire, plus longue que l'autre, lui est soudée par un empâtement assez large ; elle est recourbée en bas, et armée de dents à son bord inférieur.

XVII.

Chez une écrevisse (*Astacus fluviatilis*, *Fabr.*), (2) les deux branches de la pince gauche sont longues et effilées; la branche mobile est bifurquée ; elle porte sur son bord externe une branche surnuméraire de moitié moins longue qu'elle, recourbée en bas et en-dedans, sans dents à son bord interne.

(1) Inv. A, 1299.
(2) Inv. A, 1261.

XVIII.

Un homard (*Homarus valgaris*, *Bel.*) (1) péché au Pouliguen en 1878, montre sa pince droite, aussi longue mais plus grêle que l'autre, portant à la base de sa branche mobile une branche supplémentaire, mobile aussi, un peu plus longue et plus large que l'autre, et bifurquée vers son extrémité : c'est une deuxième pince, imparfaite et à mâchoires immobiles, qui émerge de la même articulation que la branche mobile normale, et derrière elle.

XIX.

L'exemple, mentionné plus haut, de bifurcation de la branche fixe de la pince, m'est donné par un crabe tourteau (*Platycarcinus pagurus*, L.) (2) rapporté de Concarneau en 1880, par M. Jules De Guerne. La branche fixe, un peu plus courte qu'à l'état normal et déviée en dedans, porte à son bord inférieur une pince supplémentaire à deux branches égales, non mobiles, un peu écartées l'une de l'autre, aussi longues qu'elle-même, présentant la même conformation et les mêmes teintes, et munies chacune de trois grosses dents sur leurs bords intérieurs.

---

(1) A 1299.
(2) Inv. A, 1417.

II.

SUR LA DIMINUTION DU NOMBRE DES DOIGTS.

Les faits dont l'étude fait l'objet de la première partie de ce travail, et ceux que j'ai consignés dans mon mémoire de 1869, nous montrent, dans la région digitée d'un certain nombre de mammifères, un retour plus ou moins complet au type ancestral pentadactyle Dans les observations qui vont suivre nous verrons la région digitée présenter une tendance à se simplifier de plus en plus, et à se rapprocher du type, en apparence monodactyle, des équidés de l'époque actuelle.

Déjà, dans le cas du veau pentadactyle consigné plus haut sous le n° II, nous voyons le troisième doigt, complètement dégagé de toute coalescence avec le quatrième, former un canon tout-à-fait analogue avec celui du cheval, et pouvoir servir seul au soutien du corps et à la locomotion. Les quatre autres doigts, bien que virtuellement présents, sont réduits à un état rudimentaire qui leur retire toute apparence d'utilité. Ce fait nous parait donc susceptible d'une double interprétation : on y trouve en même temps une prédominance remarquable du doigt médian, une atrophie du quatrième doigt, et une reconstitution imparfaite des doigts qui manquent habituellement chez les bovidés.

XX.

VEAU SYNDACTYLE

M. Viseur, vétérinaire départemental à Arras, a présenté à la Société vétérinaire des départements du Nord et du Pas-de Calais, et a offert ensuite au musée de Douai, quelques parties isolées des pieds d'un fœtus de race bovine dont les quatre membres étaient monodactyles. (1) Il ne m'a été possible d'étudier, et encore d'une manière bien insuffisante, que les phalanges revêtues de leur onglon d'un des membres de ce veau, et les onglons de deux autres pieds.

La première phalange, épaisse et courte, a, comme d'ordinaire, deux noyaux d'ossification, l'un supérieur, épiphysaire, pour l'articulation métacarpo-phalangienne, l'autre inférieur, pour le corps et l'articulation inférieure. Sa forme générale est celle d'une pyramide quadrangulaire renversée à pointe tronquée ; sa plus grande largeur (d'un côté à l'autre), est de 0,045, sa hauteur de 0,038. Son extrémité supérieure porte deux surfaces articulaires séparées par un sillon qui se prolonge, en devenant plus profond, en avant comme en arrière. Derrière chacune de ces cavités articulaires, on voit une facette oblique qui servait à l'articulation d'un sésamoïde A son extrémité inférieure, cette phalange se termine par deux têtes articulaires, séparées l'une de l'autre par un sillon étroit et profond.

La deuxième phalange, épaisse aussi, possède, comme la première, deux noyaux d'ossification ; sa surface articulaire supérieure, trop large (0,034) pour la surface inférieure de

(1) Inv. A, n° 1175.

la première phalange (0,029), présente deux cavités séparées par une forte crête, à partir de laquelle chacune de ces surfaces articulaires montre une obliquité très-prononcée. Entre ces deux cavités, en avant et en arrière de la crête médiane qui les sépare, existe une scissure, plus marquée en avant. Le corps de l'os, un peu déprimé sur sa ligne médiane postérieure, présente, sur sa face antérieure, une courbe presque régulière, d'un côté à l'autre. Son extrémité inférieure porte deux têtes articulaires, et une crête médiane saillante, séparée des deux têtes par des sillons bien marqués. Un trou nourricier existe sur la face antérieure et dans l'axe de l'os, à 0,004 au-dessus du bord de la surface articulaire inférieure.

La troisième phalange présente, comme la première, l'aspect d'une pyramide quadrangulaire ayant pour base sa surface articulaire. Cette surface, très-large, presque plane, carrée, est bordée d'un bourrelet épais, saillant, un peu sinueux, interrompu, vers la ligne médiane antérieure de l'os, par une gorge plate et peu profonde, qui se continue le long de la face antérieure jusqu'au bord plantaire. Là, chacune des côtes qui limitent latéralement cette gorge, se prolonge en une double pointe. Une gorge semblable divise en deux portions latérales la moitié inférieure de la face plantaire de la phalangette, dont le contour, abstraction faite des trois échancrures antérieures formées par les pointes ci-dessus signalées, rappelle celui d'un pied postérieur de cheval.

L'onglon, pyramidal comme la phalange qu'il recouvrait, est divisé longitudinalement, sur sa face antérieure, par un sillon peu profond, auquel correspond, sur la face interne de la paroi, une crête faisant une saillie d'environ deux millimètres.

La même conformation se retrouve sur l'un des deux autres onglons; le troisième porte, seulement vers sa pointe, à l'extérieur, un sillon longitudinal peu profond, tandis que sa surface antérieure reste régulière.

Il me parait ressortir clairement, de la description qui précède, que chacune de ces trois phalanges résulte de la coalescence des deux os qui composent chaque rayon de la région phalangienne de l'espèce bovine.

XXI.

GÉNISSE MONODACTYLE

Dans le courant de janvier 1879, M. Richard, médecin-vétérinaire à Aniche, fit au musée le don des quatre pieds d'une génisse récemment sacrifiée pour la boucherie, à l'âge d'un an environ. Les extrémités supérieures des canons ayant été supprimées par le boucher, les renseignements nous font défaut sur la conformation de leurs surfaces articulaires et sur celle des deux rangées supérieures, procarpe et protarse, mésocarpe et mésotarse. De ce cas tératologique des plus intéressants, il a été fait huit préparations : deux moulages sur la peau, deux sur l'écorché, une préparation des tendons et trois pièces ostéologiques (1).

Pied antérieur droit. — L'examen du moulage sur écorché nous fait voir que l'extrémité inférieure du canon a conservé, du côté externe, sa saillie ordinaire, tandis que du côté interne, celle saillie s'est complètement effacée, et

(Inv.-A, 1303 à 1310).

est remplacée par une ligne à peu près verticale. Ce canon ne porte qu'un seul doigt, dont le sabot en faucille est fortement déjeté en dehors.

L'extrémité supérieure du canon, dont la moitié interne seule est conservée, présente ses dimensions ordinaires. La gouttière qui, à l'état normal, le divise en deux moitiés latérales, est encore très marquée, et occupe le milieu du bord antérieur de la surface articulaire; elle montre dans son fond, comme d'habitude, un trou nourricier, mais au lieu de diviser l'os en deux parties égales, elle se dirige obliquement, en s'effaçant de plus en plus, vers le côté interne du canon. Cette gouttière limite, du côté interne, une portion en forme de stylet, dont la pointe peut se suivre jusqu'au quart inférieur de l'os.

L'extrémité inférieure, qui a perdu sa saillie interne, ne porte plus qu'une seule tête articulaire, exactement conformée comme chez le cheval.

Les deux premières phalanges sont aussi longues, mais plus épaisses qu'à l'état normal. La phalangette, très-petite, est proportionnellement large, et ses deux côtés présentent la même courbure.

On constate la présence de deux grands et d'un petit sésamoïdes.

Le canon de l'espèce bœuf étant constitué par la coalescence du troisième et du quatrième doigts, il est évident que le seul doigt restant ici est l'externe, c'est-à-dire le quatrième Le troisième doigt, très-amoindri, n'est plus représenté que par un stylet complètement confondu dans la masse de la partie supérieure du métacarpe (Ectrodactylie).

Les deux châtaignes, derniers vestiges du deuxième et du cinquième doigts, occupaient leur place habituelle.

Pied antérieur gauche. — Le moulage sur la peau nous montre une région digitée conformée comme celle du pied droit, mais plus régulière dans ses formes, le boulet offrant des deux côtés une saillie égale, et portant aussi un seul doigt muni d'un onglon recourbé en faucille vers le dehors.

La préparation myologique nous laisse voir les tendons, fléchisseurs et extenseurs, exactement disposés comme chez le cheval. Le métacarpe est composé de deux os, l'un médian, bien développé, régulier dans toutes ses parties, rappelant tout-à-fait par ses formes, le canon des Equidés; l'autre rudimentaire, en forme de stylet, appliqué sur le côté interne du métacarpien principal. Ce métacarpien rudimentaire est ossifié seulement à ses deux extrémités, qui sont reliées ensemble par une corde ligamenteuse; il se termine, au tiers inférieur du canon, par un bouton cartilagineux allongé, glandiforme (vestige d'une phalange).

La coalescence des deux doigts médians (3e et 4e) se montre ici parfaite : l'un des deux métacarpiens s'est complètemeut fondu dans l'autre sans laisser de traecs (syndactylie).

Le stylet latéral interne représente très-probablement le 2e doigt.

Les trois phalanges sont tout-à fait semblables à celles du pied droit, précédemment décrit.

Pied postérieur droit. — Ce pied est le seul qui ne présente rien d'anormal; son os métacarpien porte, comme d'ordinaire, une double série de phalanges, régulièrement conformées.

Pied postérieur gauche. — Le métatarse n'offre rien d'extraordinaire. Les deux premières phalanges sont séparées; l'interne est bien conformée; l'externe, un peu moins développée, est légèrement déjetée en dehors; son

extrémité inférieure ne porte de surface articulaire qu'à son angle interne, qui s'appuye seul sur la deuxième phalange. L'angle externe est relevé en-dehors, et forme un bourrelet qui faisait saillie sous la peau à un centimètre au-dessus de l'onglon. Les deux sésamoïdes sont plus petits que ceux de la phalange voisine, et sont soudés ensemble par leurs bords contigüs.

Il n'existe qu'une seule deuxième phalange ; elle forme un os large et épais, de forme très irrégulière, dans lequel il est possible de reconnaître les éléments des deux os qui se sont confondus pour le constituer. Sa portion interne, plus large, porte à sa partie supérieure deux cavités articulaires, et à sa partie inférieure, une surface articulaire de forme à peu près normale. Sa portion externe, très-réduite, est séparée de l'autre sur la face postérieure de l'os, par un sillon oblique nettement marqué ; elle ne porte supérieurement qu'une seule cavité articulaire, peu étendue, placée en contrebas des deux autres, s'adaptant avec l'angle interne de la première phalange extérieure, et à son extrémité inférieure, une surface également très-étroite, pour l'articulation de la phalangette externe.

Le pied se termine par deux troisièmes phalanges complètement séparées : l'interne, presque normale, seulement un peu diminuée de volume, l'externe très-petite, déjetée en dehors ; la phalangette interne porte seule un petit sésamoïde. Les deux onglons qui revêtaient ces phalangettes, sont soudés ensemble par leurs faces contigües, mais leurs cavités sont bien délimitées par la cloison médiane que forment les deux faces soudées, ils forment par leur réunion, un gros sabot dont la pointe est tournée en dehors, et à la surface duquel un sillon longitudinal,

plus profond sur la face antérieure que sur l'inférieure, atteste sa composition complexe.

La syndactylie n'affecte donc sur ce pied, que les deuxièmes phalanges et les onglons ; le reste conserve l'état normal.

Les deux ergots sont à leur place ordinaire, derrière le boulet, et au niveau des grands sésamoïdes.

Dans la description qui précède, on peut suivre la série des transformations qui peuvent faire passer un pied didactyle à la monodactylie. En effet, à côté du pied postérieur droit normal, point de départ, on voit, dans l'autre membre postérieur, la fusion s'opérer sur deux rayons seulement, enfin, dans les deux membres antérieurs, et surtout dans le gauche, la coalescence devient si complète qu'on ne constate plus que l'existence d'un seul doigt.

III.

APPENDICE.

XXII.

VEAU POLYDACTYLE ET SYNDACTYLE

Je crois devoir placer, ici, en appendice, la description d'un très-curieux fœtus de race bovine, auquel des anomalies, aussi nombreuses que singulières, rendent peu facile d'assigner un rang dans la classification tératologique, et que la conformation de ses membres permet de faire entrer dans le cadre de ce travail.

Cette intéressante monstruosité figure, depuis plus de cinquante ans, dans la collection du musée de Douai, sous la double apparence d'une peau mal bourrée par un préparateur qui possédait plus de bonne volonté que d'habileté professionnelle, et d'un squelette naturel bien préparé par notre ancien et regretté collègue, le docteur Tesse (Inv. A, 52 et 53).

La préparation taxidermique présente l'aspect d'une masse informe, un peu aplatie, couverte de poils roux, grossiers, épais et courts. A une des extrémités de cette masse, qu'il n'est possible de comparer qu'a une outre, on voit un trou béant, de direction oblique, d'une forme irrégulièrement ovale, long de neuf centimètres et large de sept. Au bord supérieur de ce trou, un examen attentif fait découvrir deux petites ouvertures indiquant l'emplacement d'un bout de nez, dévié à gauche Un peu au-dessus, on trouve les traces de deux yeux frappés d'atrésie;

au-dessus encore, deux oreilles très-courtes. Derrière les oreilles, on devine la courbure de l'échine, et à l'extrémité de la masse opposée à l'ouverture signalée ci-dessus, une petite queue très-courte émerge en se dirigeant obliquement vers le côté gauche. Sous la queue, et dans la même situation oblique, on constate l'existence d'un anus, et à deux centimètres plus bas, se voit une petite saillie de forme méconnaissable, qu'on pourrait prendre pour un scrotum rudimentaire. La région opposée au dos est irrégulièrement bosselée, et présente, sur sa ligne médiane, deux saillies, l'une antérieure, l'autre postérieure. Derrière la saillie antérieure, et du côté droit de la masse, une sorte de moignon arrondi fait, au-dessus de la peau, une saillie d'environ deux centimètres.

Contrairement à ce qu'aurait pu faire supposer l'aspect de cette enveloppe cutanée informe, le squelette qu'elle recouvrait est complet, et la disposition encore relativement assez régulière de toutes ses parties atteste qu'il ne devait exister aucun désordre grave dans la conformation et dans l'arrangement des viscères auxquels il servait de support.

La colonne vertébrale, complète, est affectée d'une double déviation (scoliose) : elle est d'abord déjetée à droite par une première courbure, dont le sommet se trouve à la troisième vertèbre cervicale ; elle se trouve ensuite brusquement reportée sur le côté gauche, et le sommet de cette deuxième courbure est à la cinquième vertèbre dorsale. Les apophyses épineuses des 4e, 5e, 6e, 7e et 8e vertèbres dorsales sont bifurquées à leurs extrémités supérieures; les 6e, 7e et 8e sont rapprochées et soudées ensemble. La queue est repliée sur elle même, d'abord derrière en avant,

puis d'avant en arrière, et son extrémité, qui seule faisait saillie au-dehors, est déviée à gauche.

La tête est encapuchonnée, c'est-à-dire tournée en bas, et est portée vers le côté gauche par suite de la déviation à droite de la région cervicale; on n'y remarque comme difformités, qu'un raccourcissement marqué des os de la face, et une fissure palatine ayant amené l'écartement des os maxillaires et l'extension en largeur de la régiou faciale. Les deux branches du maxillaire, pour suivre le déplacement en dehors des machoires supérieures, se sont désunies dans leur symphyse et écartées l'une de l'autre; elles se sont en outre, repliées en bas, au niveau des premières molaires, de manière à former un angle droit avec la partie postérieure de l'os. Le bord libre de leur arcade incisive se trouve ainsi reporté à une distance de 9 centimètres de l'extrémité des intermaxillaires. Ces deux points délimitaient le grand diamètre de l'ouverture buccale signalée plus haut sur la peau.

Les deux régions costales ont subi des déformations qui ne sont que la conséquence de la courbure de la colonne vertébrale; à gauche, les côtes sont aplaties et élargies; à droite toute la région s'est repliée sur elle-même, sa convexité tournée vers l'intérieur de la poitrine. Le sternum s'est séparé en deux moitiés latérales, qui sont écartées l'une de l'autre, et dont chacune est restée fixée à l'extrémité inférieure des côtes.

Les quatre membres sont repliés sur eux-mêmes; le veau était comme agenouillé dans l'intérieur de son sac cutané, et les saillies que j'ai signalées sur la peau étaient formées : celle de devant, par les deux régions carpiennes rapprochées, celle de derrière, par les deux régions rotuliennes, et le moignon du côté droit, par l'olécrâne.

Membre antérieur droit. — L'omoplate et l'humerus ont conservé leur forme ordinaire. Le radius est fortement fléchi sur l'humérus, et son extrémité inférieure s'est contournée de manière que sa face articulaire antérieure est devenue externe. Il est impossible, dans l'état actuel de la pièce, d'étudier la région carpienne, dont les os ont dû subir quelques glissements.

Le métacarpe s'est redressé dans une direction parallèle à celle du radius et a continué le mouvement de torsion commencé par ce rayon, de sorte que sa face antérieure est tout-à-fait tournée en arrière. Les deux métacarpiens principaux (3ᵉ et 4ᵉ) ne se sont pas soudés, et restent isolés l'un de l'autre dans toute leur longueur. A côté du métacarpien externe, on voit un stylet (5ᵉ doigt) descendant jusqu'au tiers de sa longueur. Derrière le métacarpien interne, il s'en est développé un autre, complet, (2ᵉ) qui, à partir du milieu de sa longueur, vient se placer sur la même ligne que les deux métacarpiens médians, s'élargit à sa partie inférieure, et, devenant aussi gros qu'eux, les dépasse en longueur d'environ un centimètre. Il est, comme les autres, terminé par une épiphyse articulaire.

Les deux premières phalanges des métacarpiens médians se sont soudées en une seule, qui porte sur sa surface articulaire un sillon médian, indice de la complexité de sa composition. Cette phalange unique est courte, luxée en avant, et porte une phalangine et une phalangette rudimentaires, également uniques, celle-ci munie d'un très petit onglon.

Le doigt supplémentaire interne est complété par une première phalange très-petite, une deuxième très-longue, en forme de lame recouvrant les phalanges voisines, et

une troisième, également déformée et aplatie, revêtue d'un très-petit onglon.

L'ensemble de cette région phalangienne est replié sur lui-même, et prend la forme d'une crosse, dont les deux petits onglons juxtaposés occupent la partie la plus rentrante.

En résumé, nous trouvons sur ce membre quatre doigts, dont trois complets et un rudimentaire. Il est surtout à remarquer que, dans les deux doigts médians, la coalescence qui existe d'ordinaire entre les métacarpiens, a disparu, tandis que les phalanges, habituellement libres, se sont réunies et confondues.

Membre antérieur gauche. — Ce membre présente, dans son ensemble, exactement la même disposition que le droit. Au carpe, le 5e procarpien a glissé sur le côté du métacarpien externe, qui ne parait pas porter de stylet. Les métacarpiens médians sont séparés; les premières et les deuxièmes phalanges des mêmes doigts sont restées libres; les troisièmes phalanges seules se sont réunies pour constituer une phalangette unique portant à son extrémité libre une très-petite production cornée (onglon rudimentaire). En dedans du 3e doigt, il s'est développé un doigt complet, aussi long que les deux autres, portant trois phalanges rudimentaires, sans trace d'onglon.

Membre postérieur droit. — Le fémur est à l'état normal; le tibia n'est plus représenté que par un os plat, de moins d'un centimètre de hauteur, portant sur le côté externe de sa face antérieure une éminence saillante, arrondie, dont la forme rappelle celle de la rotule, et qui, comme elle, s'interpose entre les deux condyles du fémur.

Le tarse, contourné en dehors, est fortement fléchi en en arrière sur le fémur, sur la diaphyse duquel le calca-

néum, très-mince, vient appuyer son sommet. On peut reconnaître, dans leur situation respective ordinaire, l'astragale, l'os coronoïde et les os plats du mésotarse. A la suite, vient un métatarse court (0,06), large de 4 centimètres, en forme de parallèlogramme, formé de trois os presqu'égaux, qui paraissent simplement juxtaposés; ce métatarse complexe porte deux séries de phalanges; aux deux métatarsiens externes (3e et 4e) fait suite une série unique de trois phalanges très-réduites, déformées, roulées en crosse en-arrière; celles qui appartiennent au métacarpien interne (2e) sont plus faciles à reconnaître, moins déformées, à l'exception de la dernière qui est aplatie, et accolées étroitement aux phalanges des deux autres doigts. Une très-petite production cornée, informe, occupe l'extrême bout de cette région digitée, sur laquelle, pour nous résumer, nous constatons l'existence de trois doigts encore complets, mais atrophiés dans plusieurs de leurs parties constituantes.

Membre postérieur gauche. — Il est, dans ses rayons supérieurs, d'une conformation exactement semblable à celle du membre droit. La région digitée est aussi constituée d'une manière tout-à-fait analogue; seulement, le métatarse est un peu plus court, plus régulier dans sa forme; le métatarsien externe (4e) est un peu plus long que les deux autres; l'interne (2e) est arqué en-dedans. La région digitée, plus déformée et plus rudimentaire encore, est, à son extrémité, roulée en crosse en-avant.

Maintenant que nous avons énuméré et décrit les nombreux vices de conformation présentés par notre sujet, si nous cherchons à le faire rentrer dans une des catégories créées par Is. Geoffroy-St-Hilaire, il semble que c'est dans

la famille des monstres ectroméliens qu'il doit trouver naturellement sa place, bien qu'il ne possède, en réalité, que l'apparence extérieure des caractères assignés à cette famille. — Si, en effet, l'aspect extérieur de l'animal ne laisse apercevoir aucune trace des membres, ces appendices n'en existent pas moins, à peu près complets dans l'intérieur de la peau, qui ne fournit plus au corps qu'une enveloppe d'ensemble sans en suivre même les contours les plus généraux. Ses caractères ne permettant de le rattacher à aucun des trois genres de cette famille, il faudrait en créer pour lui un nouveau, qui, à cause de l'anomalie moins prononcée de la conformation, devrait être placé à la tête de la série, et auquel, à cause de la difformité encore plus apparente que réelle des membres, et de leur dissimulation complète sous la peau, on pourrait appliquer le nom de *Cryptomélie*.

CONCLUSIONS

Les travaux de Dugès (1838), de Paul Gervais (1853) et ceux de M. Joly et Lavocat (1852 et 1853), ont établi ce fait, aujourd'hui hors de toute contestation, que les membres des vertébrés sont composés de quintuples éléments, et que, dans la classe des mammifères, notamment, la main et le pied, malgré la diversité actuelle de leur constitution spécifique, peuvent être plus ou moins facilement ramenés, par l'analyse anatomique, au type primordial de la Pentadactylie.

Les découvertes récentes de la Paléontologie, connues aujourd'hui de tous par la publication du magnifique ouvrage de M. Gaudry (*Les enchaînements du monde animal*, 1878 1883), ont fourni la preuve la plus complète

du bien fondé des vues théoriques de Dugès et de P. Gervais.

Les plus anciens mammifères dont on retrouve les restes fossiles dans les couches géologiques appartenaient à l'ordre des Marsupiaux. Ces animaux, qui ont existé seuls pendant l'immense durée des périodes jurassique et crétacée (durée qu'il n'est permis d'évaluer que par milliers, et peut être par millions de siècles), peuvent, à juste titre, être considérés comme les ancêtres de tous les autres ordres de mammifères de l'époque actuelle

Confinés aujourd'hui dans une contrée limitée du globe, l'Australie, où les conditions de la vie étaient soumises à moins de variations, les Marsupiaux s'y montrent encore aujourd'hui avec les caractères qu'ils devaient posséder chez nous au commencement de la période tertiaire, au temps ou se préparaient, sous l'influence de perturbations profondes du milieu où ils vivaient, et de la nécessité d'adapter leurs organes à de nouvelles conditions d'existence, la formation de nouvelles espèces, et l'effacement plus ou moins complet du type primitif.

Parmi les Marsupiaux d'Australie, certains ont conservé l'organisation et les mœurs des carnivores; ce sont ceux qui paraissent avoir conservé le plus de ressemblance avec leurs premiers ascendants (Dasyure, Thylacine), — D'autres, par leur dentition, se rapprochent des rongeurs (Phascolome); d'autres sont devenus insectivores (Péramèle), d'autres enfin sont herbivores (Kangúroos), et leur estomac à plusieurs compartiments les rapproche des Ruminants, dont ils ont peut-être été la souche. — Chez tous ces animaux appartenant à des sous-ordres différents, les extrémités des membres offrent, dans leur composition, une conformité remarquable. — Chez tous, les mains

ont conservé leurs cinq doigts, et sur les membres postérieurs, on ne voit le premier doigt devenir rudimentaire que chez le Phascolome et chez quelques Dasyuridés. Les Kanguroos font seuls exception, avec leurs pieds à quatre doigts, dont un, beaucoup plus développé, présente déjà de l'analogie avec le canon des Equidés et des Ruminants.

Il semble donc qu'il est possible d'affirmer, sans trop de témérité, que les Marsupiaux possédaient, dès leur apparition, à l'époque du lias, les cinq doigts que nous leur retrouvons encore aujourd'hui ; la géologie se trouve donc d'accord avec l'anatomie pour considérer la Pentadactylie comme le type ancestral d'où sont sorties, par voie d'adaptation, toutes les formes de mains et de pieds qui existent chez les mammifères de l'époque actuelle.

Les doigts tendent à disparaître quand ils cessent d'être utiles ; les mammifères grimpeurs ont besoin d'un pouce opposable, qui ne rend aucun service aux marcheurs; les animaux à démarche lente se trouvent bien de posséder cinq doigts qui élargissent leur surface plantaire ; les coureurs, dans les membres desquels la solidité rend plus de services que l'élasticité s'accommodent mieux d'un nombre plus restreint de doigts plus puissants.

La diminution du nombre des doigts peut avoir lieu par deux moyens différents; le doigt devenu inutile diminue d'importance, s'atrophie, et finit par disparaître complètement (ectrodactylie), — ou bien, il se réunit, complètement où dans quelques unes de ses parties constituantes, avec l'un des doigts voisins (coalescence, syndactylie).

Le premier doigt (pouce) disparait toujours le premier ; il est encore représenté, dans le porc, par un stylet métatarsien, dans beaucoup d'autres animaux, par ses os

carpiens ou tarsiens, libres encore ou confondus avec un des os voisins. C'est aussi lui qui nous montre le plus de tendance à reparaître ; et dans certains cas, sa réapparition se complète par le dégagement de ceux de ses os carpiens qui étaient tombés en coalescence (obs. 8, 9 et 10). Dans les espèces tridactyles, c'est le cinquième doigt qui a disparu avec le premier, puis le troisième, dans les didactyles.

Il n'existe pas de mammifères monodactyles ; les Equidés, auxquels on avait mal-à-propos appliqué ce nom, ont deux doigts rudimentaires en forme de longs stylets latéraux, et leur canon résulte de la coalescence des troisième et quatrième doigts, comme le prouvent des faits publiés par M. Joly et Lavocat, par M. Arloing, et par moi-même (en 1869).

Parmi les observations que j'ai rassemblées dans mes deux publications sur le même sujet, les unes, prenant la nature sur le fait, nous permettent de reconnaître les procédés au moyen desquels a dû s'opérer la simplification des régions digitales (obs. 2, 20 et 21); les autres, en plus grand nombre, montrent des exemples de la reconstitution plus ou moins complète de la main ou du pied à cinq doigts, sur presque tous nos animaux domestiques.

Ainsi, pour commencer par ceux de ces animaux qui, dans leur état normal, s'écartent le moins du type pentadactyle, le chien nous montre de très fréquents exemples de la réapparition du pouce à ses pattes de derrière, seules tétradactyles.

Chez le porc, nous voyons qu'il n'est pas rare de voir le premier doigt se reproduire : mais, chose digne de remarque, ce sont les membres antérieurs qui ont fourni jusqu'ici tous les cas enregistrés de cette reconstitution. Ce fait laisserait supposer que parmi les ancêtres les moins

anciens du porc, il se trouverait au moins un animal pentadactyle, comme le chien, seulement à ses membres de devant.

Le bœuf nous a donné des exemples de la réapparition de tous les doigts; sans être obligé de recourir aux observations antérieurement publiées, j'ai décrit, sur cet animal, des cas de pentadactylie (obs. 2 et 3), de tétradactylie (obs. 3 et 22), et de tridactylie (obs. 11, 22 et mém. de 1869). J'ai même pu signaler des faits où nous voyons la région digitée arriver à la monodactylie par une série progressive de simplifications.

Je n'ai jamais constaté la polydactylie sur l'espèce ovine; mais on trouve dans les publications antérieures la mention de moutons à cinq doigts (Is. Geoffroy-St-Hilaire), à quatre doigts (Lavocat), et même monodactyles (Gurlt).

Is. Geoffroy-St Hilaire signale une chèvre à trois doigts.

Les Equidés paraissent moins prédisposés à la reconstitution complète de leurs membres. Les faits abondent, où l'on voit les stylets métacarpiens ou métatarsiens (2e et 5e doigts) se compléter par la réapparition de leurs phalanges, et M. Cornevin dans un récent travail (1) a pu en collectionner jusqu'à 49.

Je répète que des exemples de la reconstitution incomplète du troisième et du quatrième doigts ont été cités par M. Joly et Lavocat, par M. Arloing et par moi, mais je ne sache pas que jamais la réapparition du premier doigt ait été signalé.

Terminons par cette dernière remarque : M. Gaudry, dans ses *Enchaînements du monde animal*, énumère les nombreuses formes de passage qui existent entre les

(1) Assoc. franç. pour l'avancement des sciences, Alger, 1881, p. 669.

ongulés à doigts pairs et ceux à doigts impairs. Partant d'un autre point de vue, nos observations montrent avec quelle facilité la réapparition d'un ou de deux doigts avortés ferait passer une espèce quelconque, celle du bœuf par exemple, successivement de l'une à l'autre de ces deux grandes divisions. La tératologie se trouve donc ici d'accord avec la paléontologie pour démontrer le peu de fondement de la division des ongulés en artiodactyles et périssodactyles.

EXPLICATION DES PLANCHES

Planche I. — Génisse tridactyle.

Figure 1. Moulage sur la peau du pied droit postérieur.
— 2. Pied gauche postérieur, préparation myologique.
— 3. Pied postérieur droit, ostéologie.

Planche II. —

Figure 1. Pied antérieur droit d'un veau, tétradactyle, (obs. 3).
— 2. Pied antérieur gauche du même veau, pentadactyle, (obs. 3).
— 3. Pied antérieur gauche d'un porc, conformation normale.
— 4. Pied antérieur gauche d'un porc pentadactyle, (obs. 7).

Planche III. Pentadactylie sur l'espèce porcine.

Figure 1. Pied antérieur droit, moulage sur la peau (obs. 4).
— 2. Pied antérieur gauche, ostéologie (obs. 8).
— 3. Pied antérieur gauche, ostéologie (obs. 9).
— 4. Pied antérieur droit, ostéologie (obs. 5).

Planche. IV. —

Figure 1. Pied antérieur droit de porc, hexadactylie, moulage sur la peau (obs. 10).

— 2. Même pied, ostéologie.
— 3. Homard à pince double (obs. 18)

Planche V.

Figure 1. Xantho à pince double (obs. 16).
— 2. Crabe tourteau à pince double (obs. 19).
— 3. Veau syndactyle (obs. 20).
— 4. Veau cryptomèle (obs. 22).

Planche VI. — Polydactylie chez le lapin

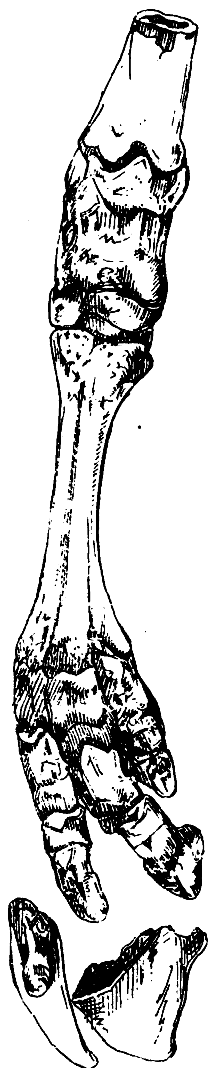
Figure 1. Patte antérieure droite du lapin, conformation normale.
— 2. Patte postérieure gauche du lapin, conformation normale.
— 3 Patte postérieure droite, hexadactyle (obs 11).
— 4. Patte postérieure droite, hexadactyle (obs 12)
— 5. Patte antérieure gauche à 7 doigts (obs 12)
— 6. Ecrevisse à pince double (obs 17)

Planche VII. — Génisse monodactyle (obs 21)

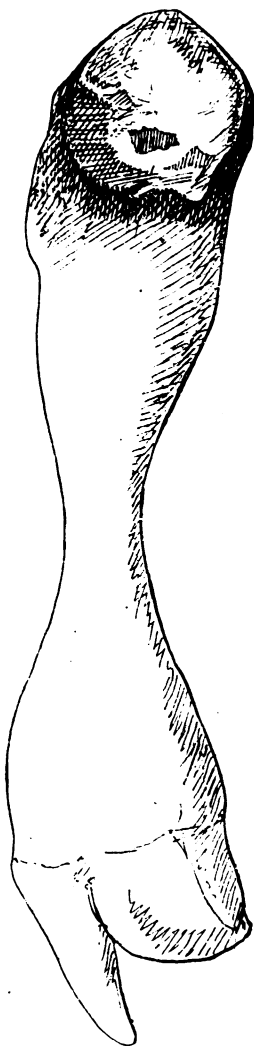
Figure 1. Pied antérieur droit, moulage sur l'écorché.
— 2. Pied antérieur droit, ostéologie.
— 3. Pied antérieur droit, onglon.
— 4. Pied antérieur gauche, moulage sur la peau.
— 5. Pied antérieur gauche, préparation myologique.
— 6 Pied antérieur gauche, onglon,
— 7. Pied postérieur droit, moulage sur la peau.
— 8. Pied postérieur droit, ostéologie.
— 9. Pied postérieur droit, les deux onglons.
— 10. Pied postérieur gauche, moulage sur l'écorché.
— 11. Pied postérieur gauche, ostéologie.
— 12. Pied postérieur gauche, onglon.

Planche VIII. — Veau cryptomèle, polydactyle et syndactyle (obs. 22).

3



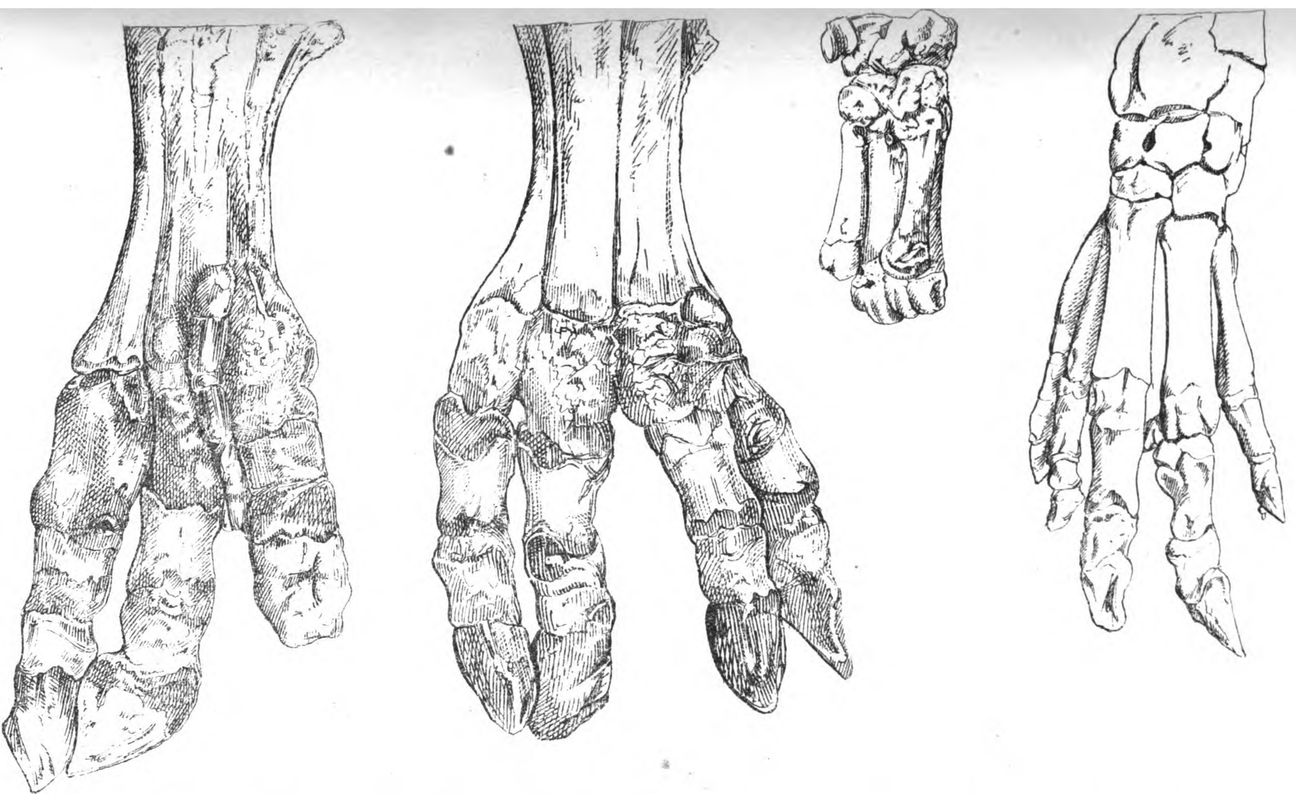
1



2

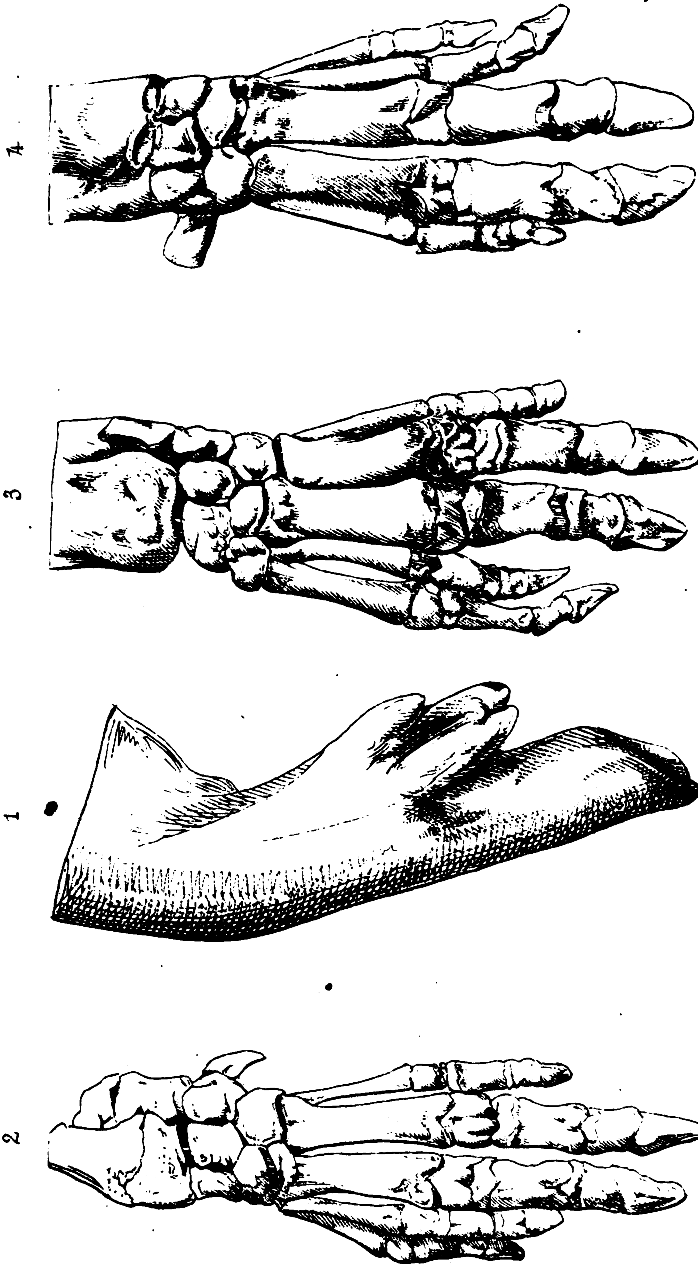


Robert et Lepage à Douai.



Soc. d'Agr. Sciences et Arts de Douai. _ Mém. 3e Série, I.

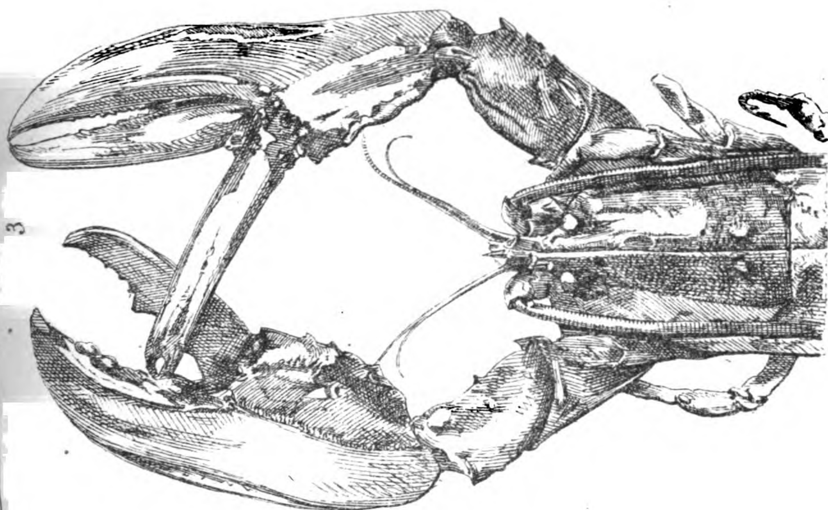
Robert et Lepage à Douai.

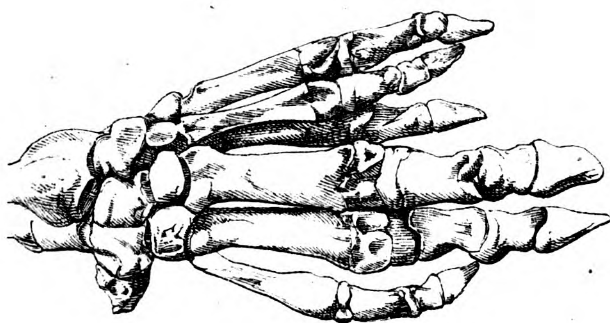


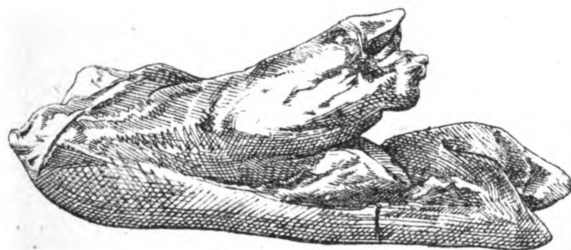
Soc. d'Agr. Sciences et Arts de Douai . Mém. 3e Série, I.

Robert et Lepage à Douai

Pl. IV.



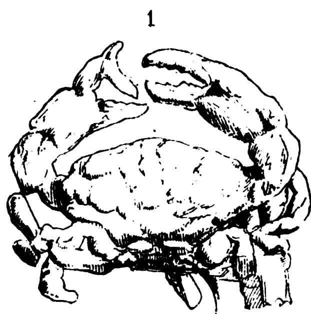




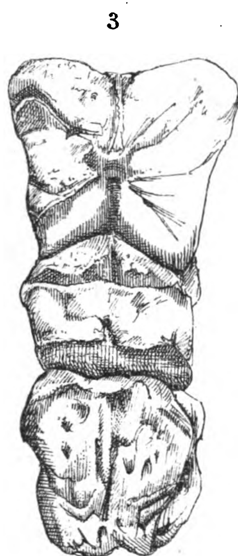
Soc. d'Agr. Sciences et Arts de Douai _ Mém. 3e Série, I

Robert et Lepage à Douai

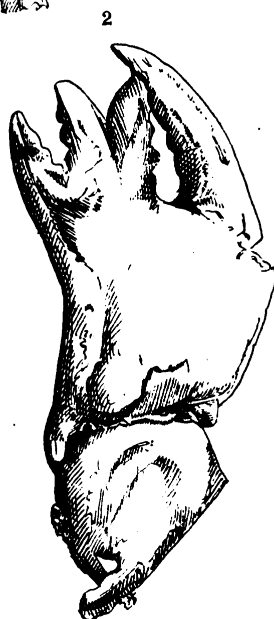
1



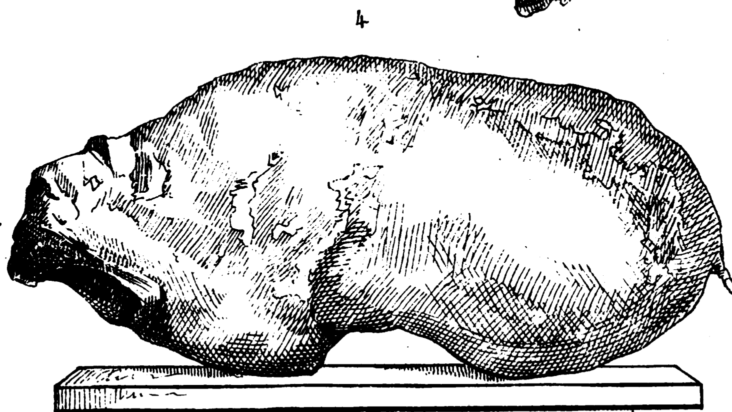
3



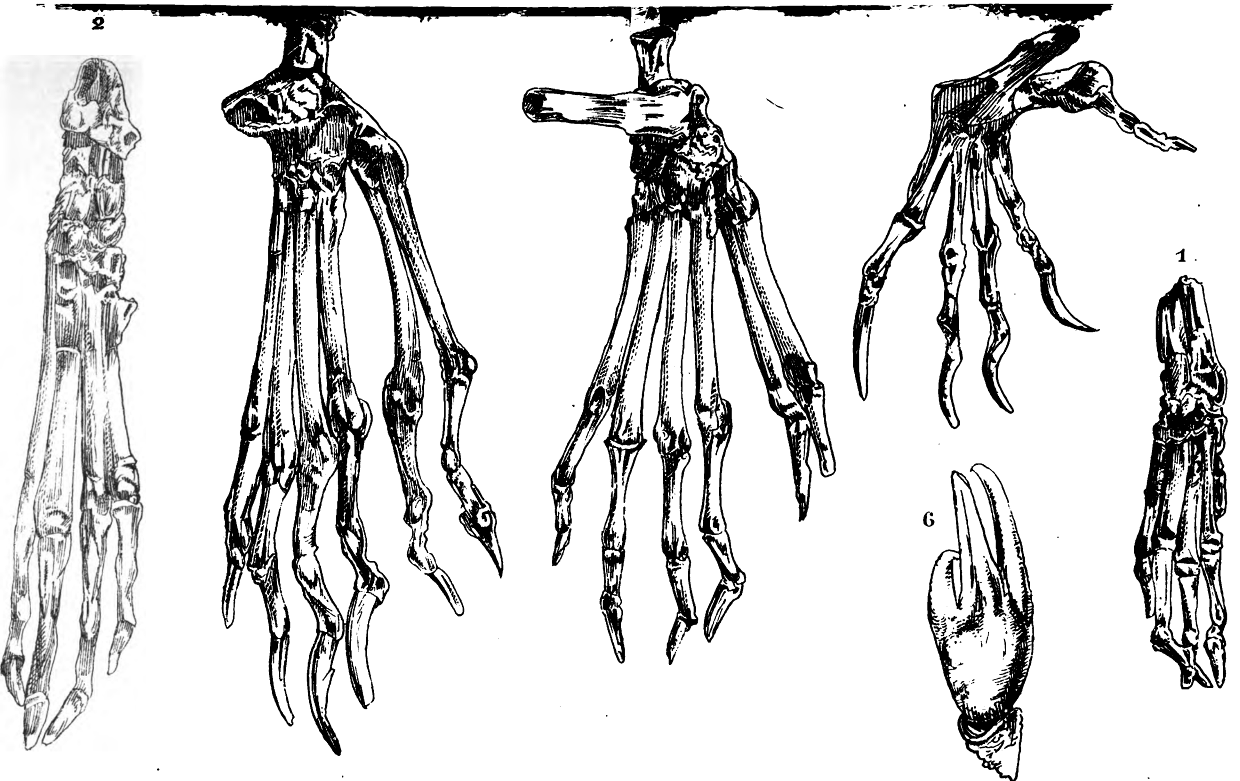
2



4

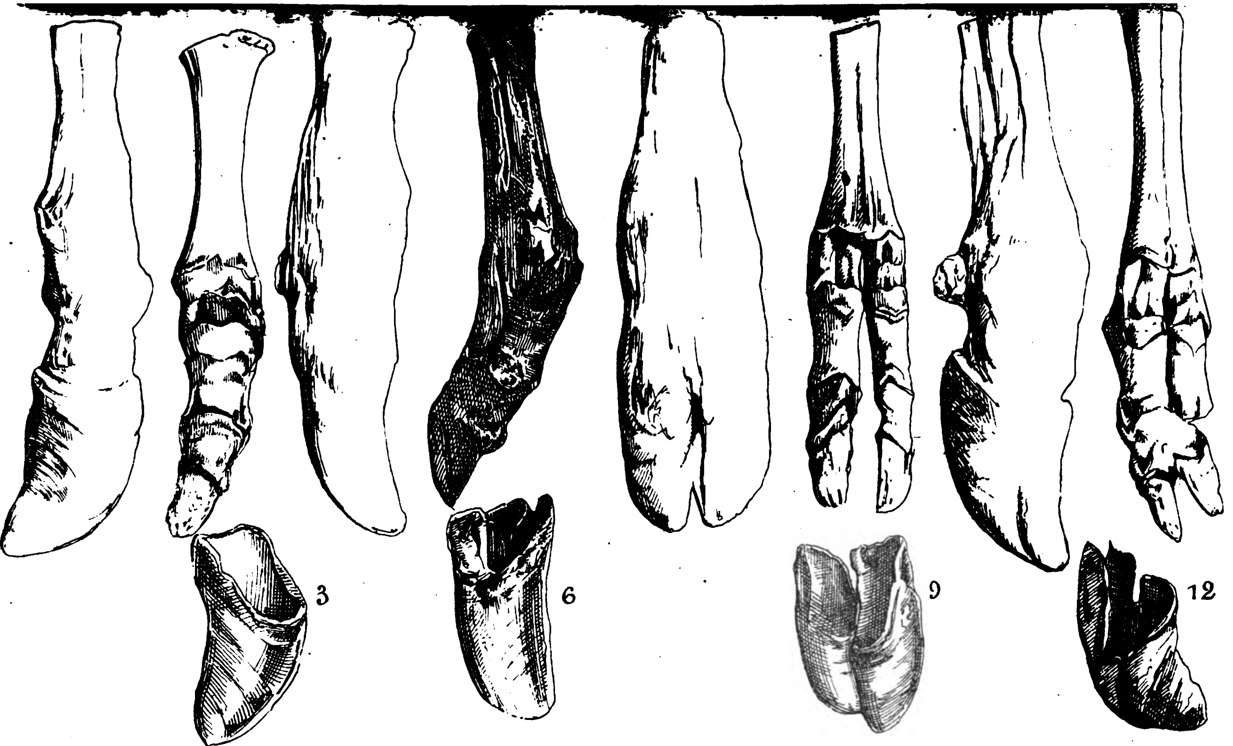


Imp. Robert et Lepage à Douai



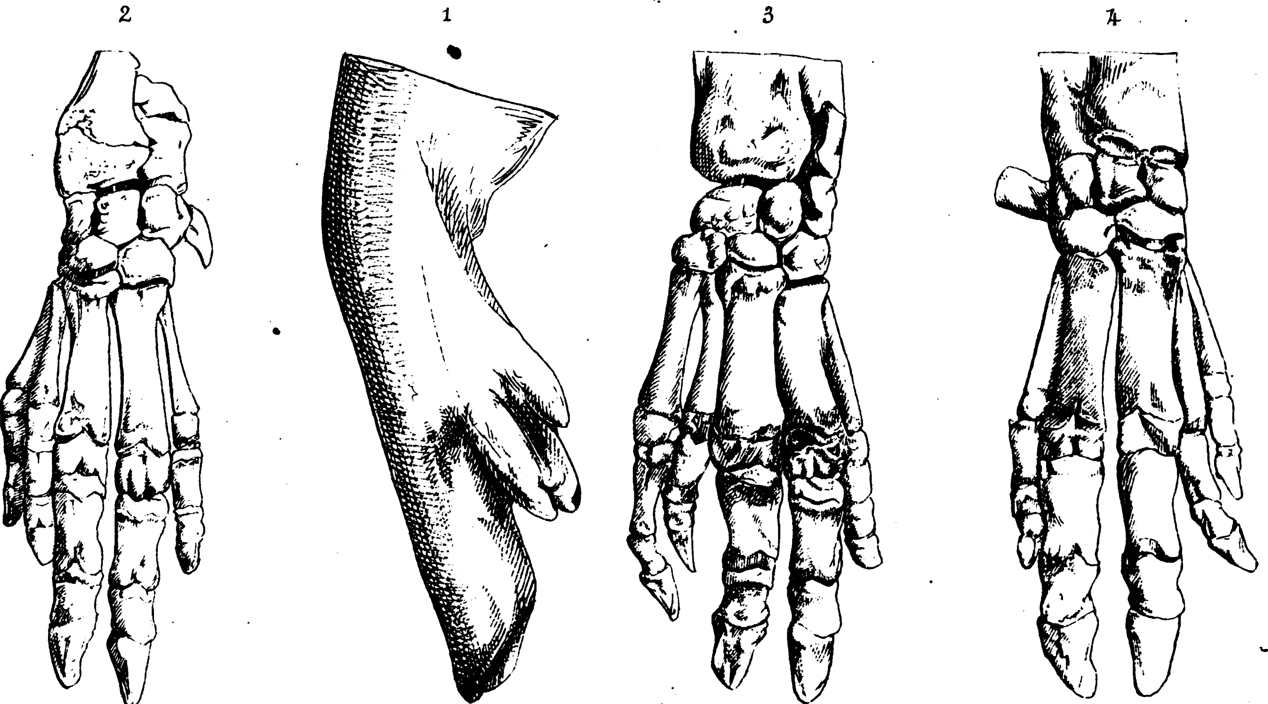
Robert et Lepage à Douai

Pl. VII



Soc. d'Agr. Sciences et Arts de Douai. _Mém. 3e Série, I.

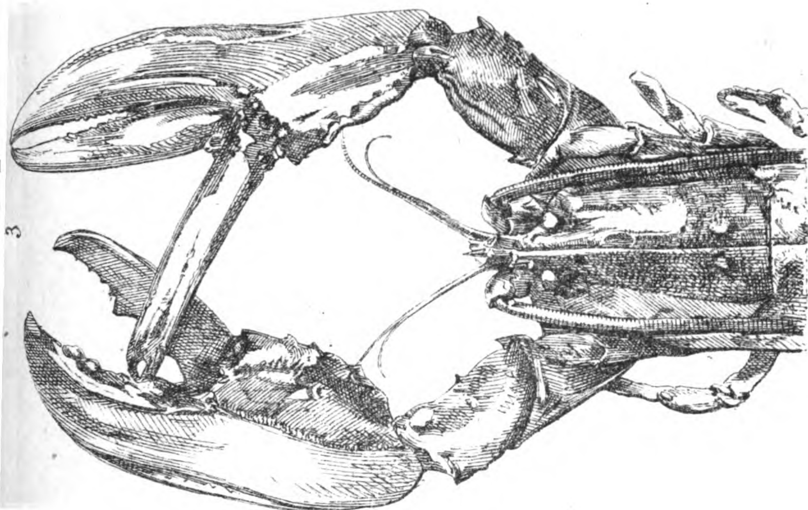
Robert et Lepage à Douai.

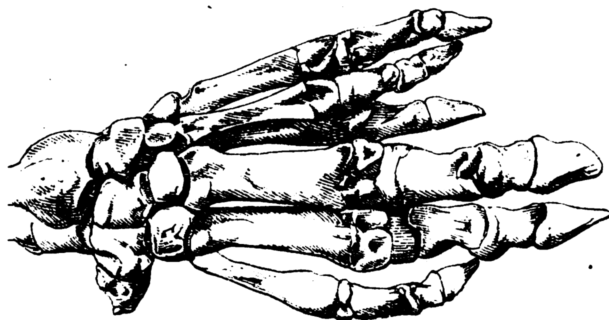


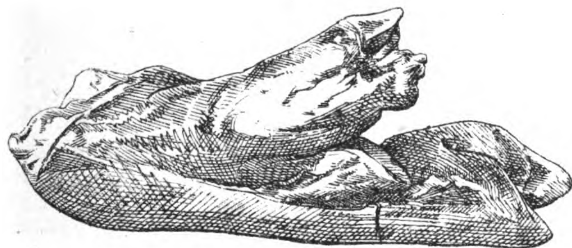
Soc. d'Agr. Sciences et Arts de Douai. Mém. 3e Série, I.

Robert et Lepage à Douai

Pl. IV.



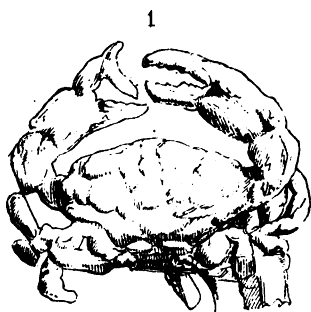




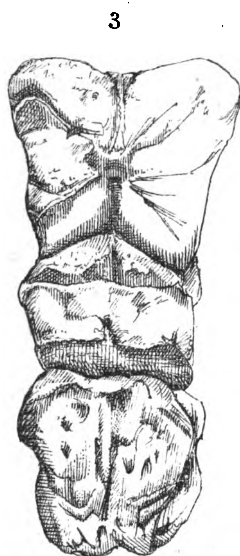
Soc. d'Agr. Sciences et Arts de Douai _ Mém. 3e Série, I

Robert et Lepage à Douai

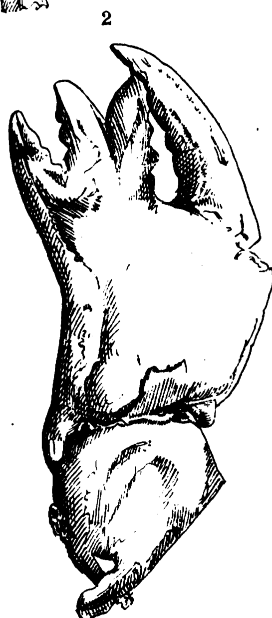
1



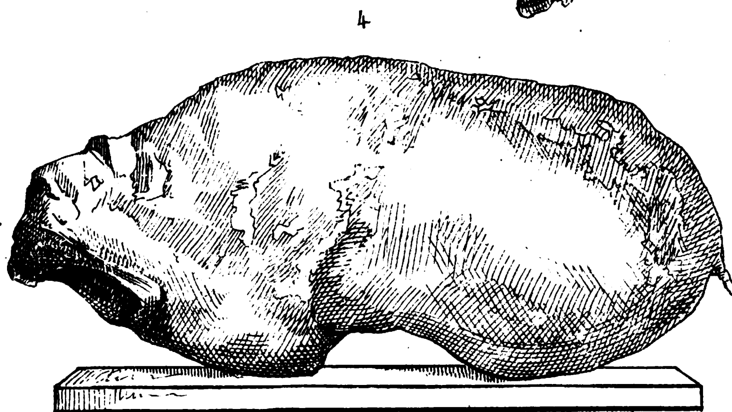
3



2

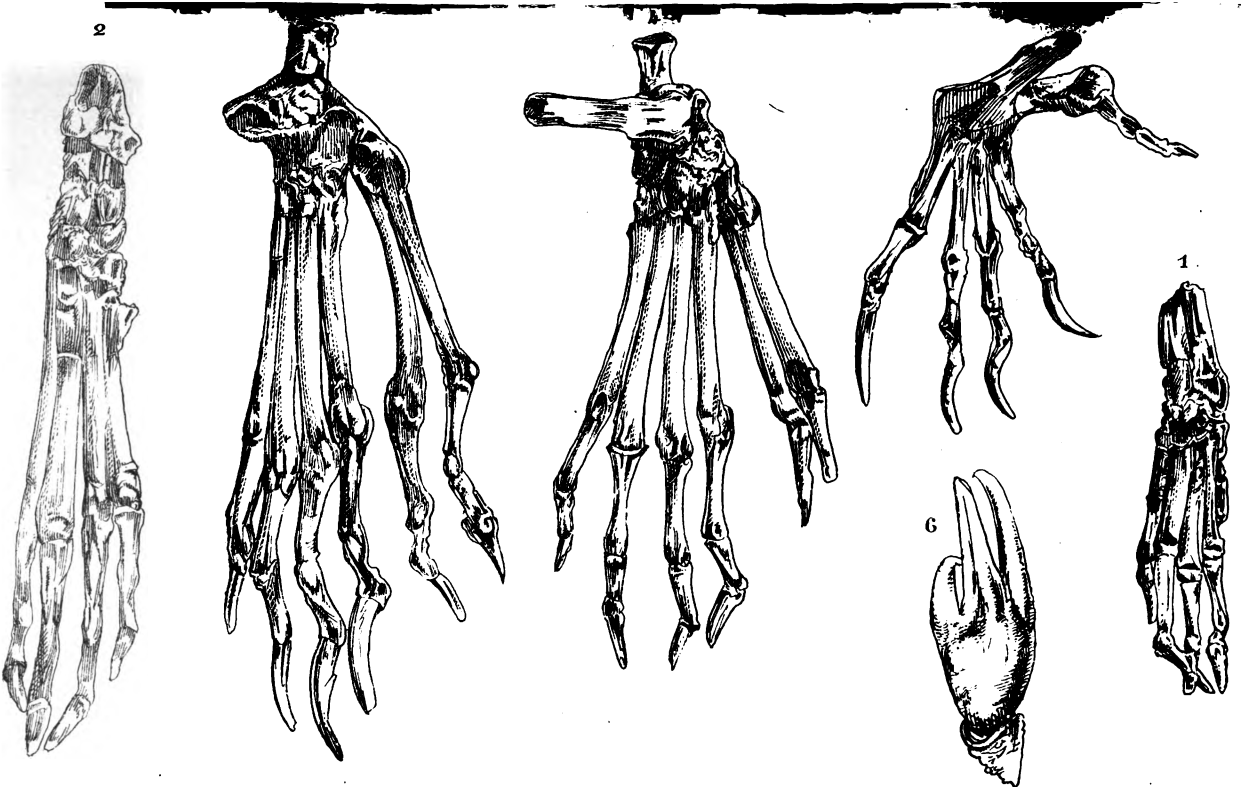


4



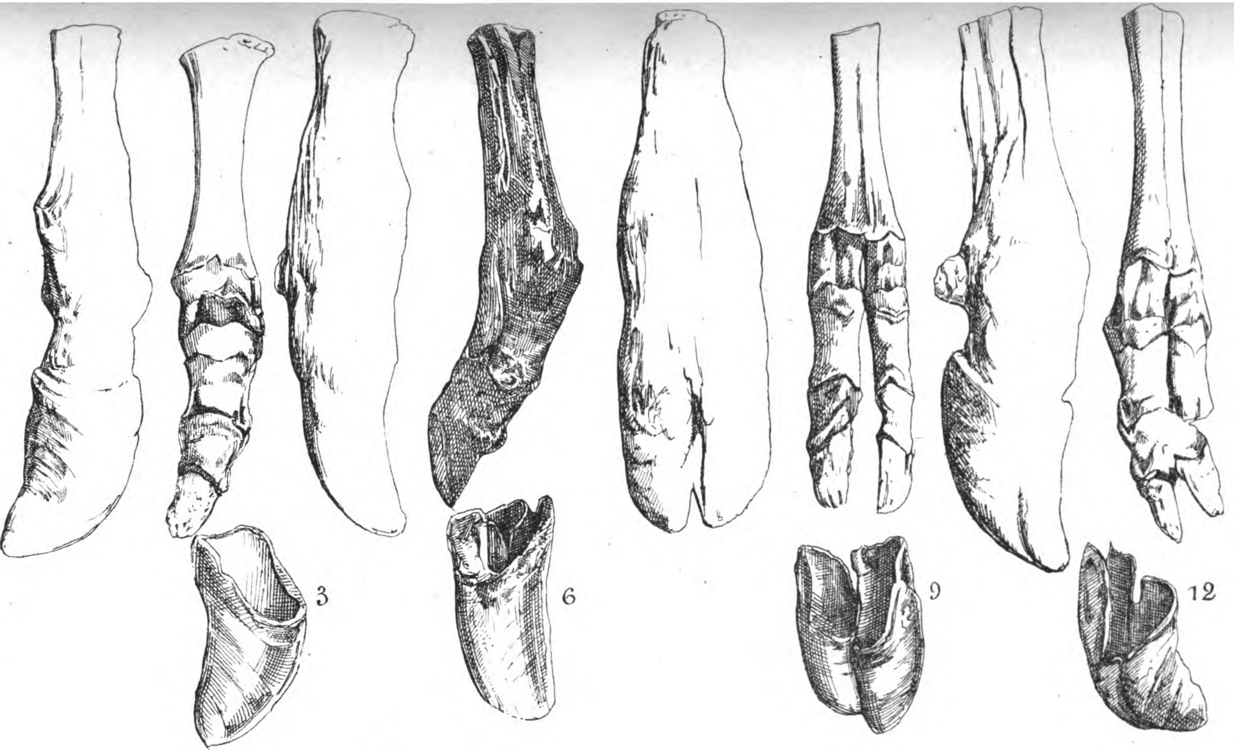
Imp. Robert et Lepage à Douai

Pl. VI



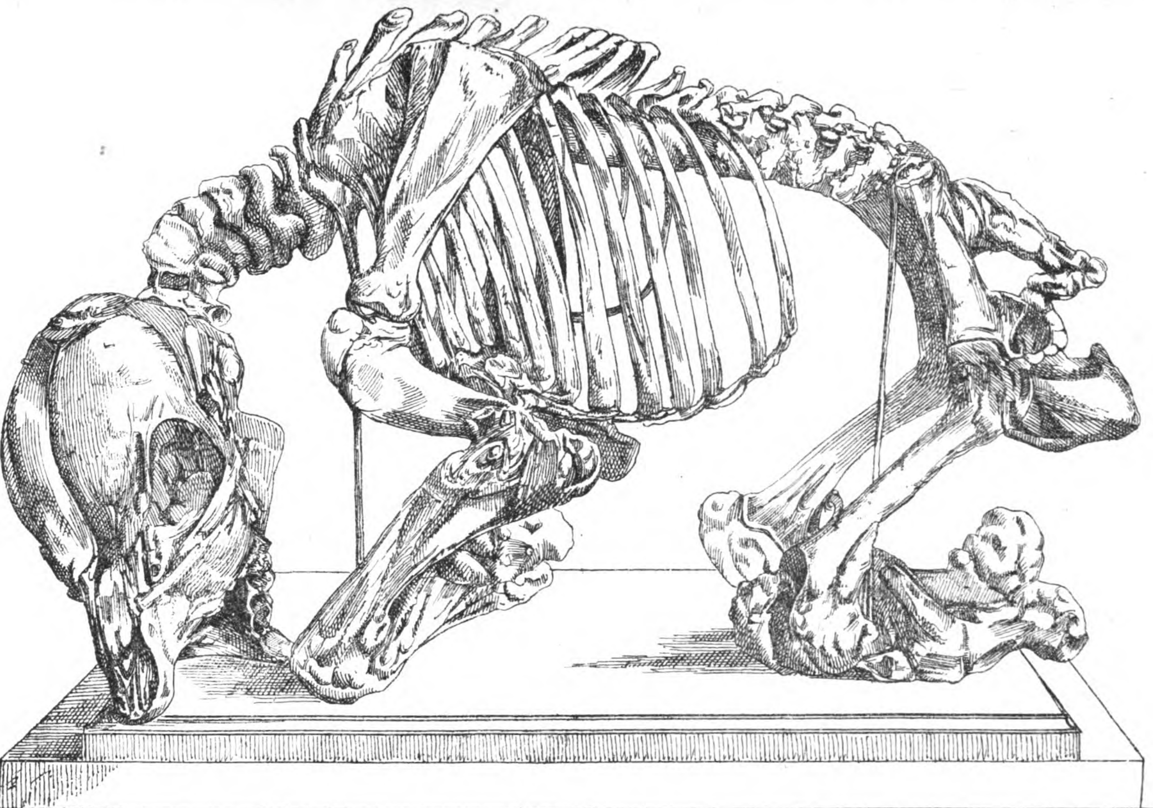
Soc. d'Agr. Sciences et Arts de Douai _ Mém. 3e série, 1.

Robert et Lepage à Douai



Soc. d'Agr. Sciences et Arts de Douai. _ Mém. 3e Série, I.

Robert et Lepage à Douai



Soc. d'Agr. Sciences et Arts de Douai. — Mém. 3e Série, I.

Robert et Lepage à Douai.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOMME DE BONHEUR

RÉPARTIE

ENTRE LES DIVERSES NATIONS

PAR

M. FLEURY,

Membre honoraire (1)

MESSIEURS,

Je me propose de passer, avec vous, une rapide revue des principales nations du globe, et d'examiner quel sort elles sont parvenues à se créer, après tant de siècles d'efforts, de souffrances, de succès, de déceptions. Rappelons-nous toutefois, dans cette constatation, que chacun prend un peu son bonheur où il le trouve, et que l'idéal que les hommes se forment sous ce rapport, varie avec leurs habitudes, leurs préjugés, leur éducation. N'oublions pas non plus qu'il ne saurait y avoir de félécité durable en dehors du devoir accompli et de la satisfaction de la conscience. Une société matériellement très prospère pourrait, en même temps, porter dans son sein des germes de mort, et la chute de l'hégémonie d'Athènes a suivi de très-près les splendeurs de Périclès.

(1) Travail lu à la séance générale du 12 août 1881, puis revu en 1884.

Notre point de départ sera, si vous le voulez bien, l'extrémité septentrionale de l'Europe, où nous rencontrons d'abord les Lapons, contents de leurs neiges éternelles, contre lesquelles les défendent seules, soit des excavations souterraines, soit des tentes, où règne également une horrible puanteur, et sans qu'ils éprouvent jamais le besoin de se laver même la figure. Respectant des goûts si étranges, nous laisserons ce peuple nain se complaire dans sa saleté, pour visiter ses voisins, les grands et blonds Scandinaves, c'est-à-dire Norvégiens, Suédois et Danois.

Ces robustes populations ne sont pas aussi mal partagées qu'on serait tenté de le croire. Rude climat, sans doute, mais en été les Alpes Scandinaves, par leurs lacs, leurs glaciers, leurs cascades, leurs immenses forêts de pins d'exportation si fructueuse, rappellent les plus beaux sites de la Suisse. La mer est des plus poissonneuses, et le fer de Suède le premier du monde. Profondément religieux, les Suédois, les Norvégiens, emploient les soirées d'hiver, si longues près du pôle, à lire le livre par excellence, la Bible, et le reproche presque unique à leur adresser, c'est de fournir relativement un peu trop de recrues au Mormonisme. Certains apôtres de Joé Smith se rendent-ils en Europe, c'est pour débarquer de préférence à Bergen, à Drontheim, et rarement ils repartent sans emmener quelques dupes de la polygamie. Avouons aussi que l'alcoolisme, ce fléau des populations du Nord, fait ramasser dans les rues de Stockolm un peu trop de femmes ivres-mortes. Les lumières cependant ne font pas défaut aux Scandinaves. Tous savent lire, car nul ne peut se marier sans avoir été confirmé, et nul ne peut être confirmé s'il ne sait lire la Bible. Celle-ci développe parmi eux une incontestable moralité, d'autant plus que la religion

y coïncide avec l'emprisonnement cellulaire au pain et l'eau, d'où les récidivistes à peu près inconnus. Nulle part la vie humaine n'est plus en sûreté que chez ces paisibles descendants des cruels Vikings, de ces rois pirates, autrefois la terreur de l'Europe occidentale, et, d'autre part, la Norvège est la seule contrée de l'Europe où le suicide (1) décroisse. Le littérateur et voyageur Jean-Jacques Ampère, ce fils du savant, et dont la passion pour l'Italie se révèle dans toutes ses œuvres, ne pouvait s'empêcher de remarquer que, dans la vaste péninsule scandinave, il faisait impunément, la nuit comme le jour, des centaines de lieues sur une simple charrette de paysan, ce dont il se serait bien gardé sur la terre où fleurit l'oranger. Voici, en effet, pour cette dernière, la statistique criminelle d'un seul mois, celui de juin 1880 : 269 homicides ; 137 vols à main armée ; 35 extorsions et rapines ; 2,300 vols qualifiés ; 2,960 vols simples et champêtres.

Comme citoyen, le Scandinave n'est pas moins heureux que l'Anglais, et la monarchie constitutionnelle lui assure une liberté sans licence. Des lois stupides frappaient, il est vrai, des travaux forcés ou de l'exil toute conversion au catholicisme, mais elles ont fini par disparaître de nos jours. On ne saurait nier non plus qu'en 1814 les Norvégiens ne se soient vus, avec douleur, séparés du Danemark pour être joints à la Suède. Toutefois cette union est toute personnelle, les deux Etats n'ayant de commun que le souverain, et d'ailleurs il n'existe pas entre eux une incompatibilité de race, de religion et de langue, telle par exemple que celle qui, de 1814 à 1830, divisa les Belges et les Hollandais, réunis de force sous la maison d'Orange.

(1). Les pays où l'on se tue le plus, sont le Danemarck, la Prusse, la Saxe, la France. En Italie, Espagne, Grèce, Irlande, sucides plus rares.

Le calme politique était donc complet depuis soixante-dix ans, lorsque, dans ces derniers temps, un journaliste norvégien, Bjornson, plus poète qu'homme d'Etat, est parvenu, au sujet du véto royal, à susciter une agitation républicaine des plus violentes, et à faire condamner comme criminels d'Etat des ministres très-libéraux. Quant aux Danois, punis une première fois de leur attachement à la France, par la perte de la Norvège, ils ont été frappés de nouveau, en 1864, par M. de Bismarck, qui leur a enlevé le Holstein comme le Sleswig, et persiste, malgré une stipulation formelle du traité de Prague, à maintenir sous le joug allemand, même les populations de langue danoise du Sleswig septentrional. On est étonné également, quand on lit les délibérations du Folke-Thing ou Chambre du peuple, de trouver aujourd'hui, chez ce petit peuple si calme, si éclairé, une opposition factieuse au point d'entraver la marche d'une monarchie franchement constitutionnelle.

Les Suédois, ces Français du Nord, ces compatriotes de Gustave-Adolphe et de Charles XII, sont comme soldats ce que les Norvégiens sont comme marins, et nous devons être fiers de la sympathie qu'ils ne cessent de nous témoigner depuis plusieurs siècles. Aussi comprend-on parfaitement que les Finlandais qui, malgré leur origine finnoise, étaient devenus, sous la domination suédoise, Scandinaves de cœur et de mœurs, ne soient pas encore consolés d'être passés, au commencement de ce siècle, sous le joug de la Russie, de cet empire où tant de souffrances, tant de misères sont accumulées à côté de tant de richesses. Il n'est pas rare de voir des Finlandais, tels que l'intrépide navigateur Nordenskiold, se réfugier à Stockholm où il est devenu membre de la Chambre des députés. Tous ses

compatriotes éclairés continuent à parler le suédois, langue inconnue des basses classes finlandaises qui n'emploient qu'un dialecte finnois, d'où une lutte très-vive et déplorable entre les partisans de chaque langue.

Tandis que le paysan scandinave lit et relit sa Bible, celui de Russie s'agenouille devant les saintes images appendues dans un coin de son isba, surtout devant celle de la Panagia, et, dans sa complète ignorance, il ne connaît des livres saints que ce que lui en dit le Pope. Ce prêtre marié, qu'assiègent ordinairenement de grandes préoccupations de famille, n'est ni beaucoup plus éclairé, ni beaucoup plus heureux que ses ouailles, et l'on sait que les évêques orthodoxes ne se prennent jamais que parmi les moines, le clergé régulier ou clergé noir, comme on l'appelle, étant infiniment supérieur sous tous les rapports. Une des plus douloureuses plaies de la Russie, c'est le nombre des dissidents qui atteint quatorze millions, car malgré de cruelles persécutions les sectes n'y sont pas moins multipliées que dans la libre Amérique.

Pour supporter toutes les calamités qui l'accablent, le moujik a l'espérance en Dieu, en une autre vie, et la confiance dans le réprésentant de Dieu sur cette terre de douleur, dans le Czar-Pontife qu'il nomme le Père. Trop souvent aussi il demande à l'eau-de-vie l'oubli de ses maux, et, remarque triste à faire, le gouvernement ne cesse, dans un intérêt pécuniaire, d'entraver les efforts du clergé contre les excès de boisson. Sans doute un grand acte a été accompli par Alexandre II en 1861, l'abolition du servage, mais les paysans affranchis étaient encore si peu éclairés, qu'il a fallu se demander plus d'une fois si cette mesure, excellente en principe, n'avait pas été prématurée. En 1879,des moujiks ont brûlé vive, dans sa cabane

dont ils avaien barricadé extérieurement la porte comme la fenêtre, une femme accusée par eux de sorcellerie, et quoiqu'ils eussent dansé toute la nuit, autour de ces ruines fumantes, le jury les a acquittés. C'est du reste ce qu'il a pratiqué plus d'une fois en faveur de telle ou telle veuve, convaincue d'avoir empoisonné son mari. Comme depuis l'émancipation le serf, naturellement doux mais terrible dans l'ivresse, n'a plus à redouter le seigneur du village, il se montre encore plus brutal qu'autrefois envers sa compagne, et réduit son souffre-douleurs à un désespoir qui vaut à celui-ci l'impunité.

Ce que l'émancipation n'a pas supprimé non plus, c'est le communisme désastreux, qui paralyse dans la commune rurale toute initiative individuelle. En parcourant la Russie on y trouve deux moitiés distinctes, dont l'une présente des villages infiniment moins misérables que ceux de l'autre. C'est que dans cette dernière subsiste le *Mir* ou commune communiste, dont les terres n'appartenant à personne individuellement, sont réparties tous les six ou sept ans entre tous les ménages qui habitent le village. Ajoutons que cette commune est écrasée d'impôts, notamment de celui qu'elle doit payer pendant 49 ans à partir de 1863, pour le rachat des terres que, lors de l'émancipation, lui a abandonnées le seigneur, rachat qui a été fixé beaucoup trop haut. Aussi l'empereur actuel était à peine monté sur le trône, qu'il annonçait l'intention de dégrever les paysans de douze millions de roubles ou d'une trentaine de millions de francs par an. En attendant, la misère à été telle jusqu'ici, que dans un pays où la partie nommée *Terre noire* n'offre pas un humus de moins de deux mètres de profondeur, le cultivateur se voit parfois

obligé de faire entrer dans son pain de la farine d'écorce d'arbre, comme cela s'est passé encore en 1880, dans les gouvernements de Saratow, de Simbirsk et de Samara. Beaucoup de paysans, dans leur désespoir, commencent à émigrer, soit dans la Sibérie méridionale, soit au Caucase ; c'est le malade qui s'agite sur sa couche de douleur sans diminuer celle-ci. Ajoutons au communisme d'autres fléaux plus ou moins permanents : 1° l'avilissement du prix des céréales par suite de la concurrence de l'Amérique comme de l'Hindoustan ; 2° plusieurs années de suite les ravages de l'anasoplia, insecte non moins dangereux pour le blé que le phylloxera pour la vigne ; 3° depuis 1872, une épidémie diphtérique qui a enlevé des milliers d'enfants, principalement dans les gouvernements méridionaux.

Quant à la bourgeoisie (celle-ci encore peu développée) et à la noblesse russes, elles souffrent cruellement dans leur amour-propre de ce que, dans toute l'Europe, leur pays est le seul avec la Turquie qui ne jouisse pas d'une constitution Les Russes ont donné la liberté politique à tous les peuples affranchis par eux, aux Grecs, aux Serbes, aux Roumains, aux Monténégrins, aux Bulgares, et ne se sont rien réservé pour eux mêmes. Il leur manque toujours cette première condition du bonheur, la sécurité personnelle, la garantie contre l'arbitraire. Le czar est-il enrhumé, toute la Russie tousse, dit un proverbe trivial. Le certain est que le czar est tout, et que même cette autocratie il la transmet complète à ses délégués Tout gouverneur de province est investi par lui d'un pouvoir absolu, et a droit d'expédier en Sibérie, sans jugement, toute personne réputée dangereuse, comme par exemple tout prêtre catholique. Nul non plus n'ignore combien l'administration russe est besoigneuse; par conséquent

vénale et partiale. De là ces désespoirs, ces vengeances, qui expliquent, sans les justifier, les crimes des Nihilistes. De là les angoisses d'une société qui voit flamber tout-à-coup, des villes entières de 30,000 âmes, comme Orenbourg il y a près de sept ans, comme Minsk il y a trois ans. De là ces régicides tels que l'affreux attentat du 13 mars 1881, auquel a succombé Alexandre II, et les assassinats de tant de hauts fonctionnaires. Ce qui ne prouve que trop la profondeur du mal, c'est que les coupables sortent presque tous des rangs éclairés de la petite noblesse, de la bourgeoisie, des rangs des étudiants, des institutrices, et la Russie mérite aussi bien d'être appelée la *Terre du feu*, tant *le coq rouge y chante souvent*, que l'Italie la *Terre du poignard*.

Il existe dans ce vaste empire moscovite, qui occupe le septième de la terre entière, avec près de cent millions de sujets, une partie encore plus malheureuse que toutes les autres, la partie occidentale, celle où gémissent huit millions de catholiques polonais, celle où pâtissent ces paysans uniates du diocèse de Chelm, entre autres, roués de coups lorsqu'ils se refusent à faire baptiser ou enterrer les leurs par des popes schismatiques. Depuis l'insurrection de 1863, défense à tout Polonais de vendre sa terre à un catholique ou d'en acquérir lui-même une dans les provinces de l'ouest ; défense à ses enfants de parler dans leur gymnase d'autre langue que le russe, au prêtre de prêcher en polonais, à l'avocat de rédiger ses mémoires en polonais, et mille autres vexations. Même tyrannie, même arbitraire à l'égard des Juifs qui, si souvent depuis trois ans, dans la Russie méridionale où les cantonnent des règlements dignes du moyen âge, ont été pillés, incendiés, massacrés par des paysans aussi cupides que

fanatiques. Des milliers de familles ont été obligés de s'expatrier, et les pertes se comptent par millions.

Pour trouver une misère supérieure à celle du moujik, il faut aller jusqu'en Irlande, avec cette grande différence que dans l'*Ile sœur* le mal est l'œuvre des siècles précédents, surtout du XVIIe, et non du gouvernement actuel. Partout où flotte l'Union-Jack, le drapeau britannique, du Canada à l'Australie, toutes les libertés religieuses (1) comme politiques sont maintenant garanties à un degré que l'humanité n'a jamais connu, et si le pauvre Paddy est encore si misérable, il le doit beaucoup aux soldats de Cromwell qui ont dépouillé les catholiques, et un peu à lui-même. Que l'Irlandais boive un peu moins de gin, et que sa femme lave, raccommode davantage; qu'il se montre plus actif et moins routinier ; qu'il n'écoute pas de plus en plus la voix des Fenians, ces Nihilistes ses compatriotes, ennemis de Dieu comme de tout pouvoir humain, ces constructeurs obstinés de machines infernales, dont toute la politique se résume dans la dynamite ; qu'il cesse de se laisser tromper par un politicien tel que M. Parnell réclamant une impraticable autonomie, et son sort, grâce au Land Bill de 1883, s'améliorera promptement. Cette loi, pour réparer dans la mesure du possible les injustices du passé, oblige même les propriétaires à des concessions envers leurs fermiers que justifie seule la violence à laquelle les premiers ont dû autrefois leurs domaines. Un de nos publicistes les plus éminents, parcourant, en 1880, les comtés occidentaux de l'Irlande, y a trouvé un champ où l'occupeur s'obstinait depuis 1868 à semer, sans intermit-

(1) Vers la fin de ce XIX[e] s[e], si fier de ses conquêtes philosophiques, il n'existe guère de liberté religieuse complète, hors de l'Angleterre, qu'en Hollande et aux Etats-Unis.

tence, des pommes de terre. Plus d'une famille a fini par se décider à bâtir au porc une loge en dehors de l'unique chambre, mais dans trop de cabanes cet ami de la maison couche encore côte à côte avec le père, la mère et les enfants. L'horrible, au point de vue moral, c'est que jusqu'en 1883 le crime agraire devenait de plus en plus fréquent, et qu'aux yeux du Celte le meurtre d'un Saxon ou même d'un compatriote rebelle aux décisions des sociétés secrètes, paraissait de moins en moins un assassinat; bien plus ses journaux lui en faisaient un titre de gloire. Le grotesque, c'est que le fermier irlandais, après avoir commencé à ne plus payer son propriétaire, finissait quelquefois par ne pas solder non plus son cordonnier, son tailleur. D'autre part le simple ouvrier agricole irlandais (ils sont 400,000), dont le salaire ne dépasse pas toujours 5 francs par semaine, apprenant que son maître cherche à déposséder le landlord, demande pourquoi, lui aussi, il n'aurait pas sa part du gâteau, et il stipule dès maintenant que le jour où les propriétaires protestants seront expulsés, le fermier catholique, au lieu de prendre tout pour lui, devra réserver une portion à chacun de ses valets. En présence de telles folies, on serait tenté de sourire si, au point de vue du bonheur, le bilan de l'Irlande ne se résumait ainsi : en 1847 plus de huit millions d'habitants; en 1884 moins de six millions. Un million est mort de faim ou du typhus ; deux millions ont émigré.

Quel contraste avec cette Angleterre où, sauf le lamentable paupérisme des grandes villes, tout le monde se porte si bien, même les chevaux, les moutons South-Down, et les bœufs Durham. Comme citoyen, l'Anglais a trouvé le moyen de réaliser jusqu'ici la liberté la plus complète sans les inconvénients de la licence, et l'*habeas corpus* fait de

son home un asile inviolable. Son empire qui s'étend dans les cinq parties du monde est encore plus vaste que celui de Russie. Son commerce dépasse dix-huit milliards de francs, et Londres est le premier de tous les ports, l'entrepôt de toutes les richesses. Sa marine peut défier toutes les autres réunies, comme son agriculture est la plus perfectionnée de toute l'Europe, comme sa langue est la plus répandue dans le monde entier. Il a le droit de s'enorgueillir d'avoir pratiqué dès le moyen âge la monarchie constitutionnelle, et de posséder l'aristocratie la plus riche, la plus éclairée, la plus libérale dont fassent mention après les patriciens romains, les annales de l'humanité, et même, dans la bourgeoisie, le droit illimité de tester assure aux familles roturières une force, une prospérité, presque aussi durables qu'aux nobles. Lord du coton, il peut prouver que l'industrie n'entrave nullement chez lui l'essor intellectuel ou le courage, et citer avec fierté ses philosophes, ses poètes, ses historiens, ses diplomates, ses orateurs, ses hommes d'Etat, ses économistes, ses romanciers, voire même ses peintres, sinon ses musiciens, comme d'autre part ses navigateurs et ses hommes de guerre. Père de famille, il sait que les obligations parfois si dures du service militaire n'existent point pour ses fils, dont rien ne saurait entraver la vocation religieuse, scientifique, littéraire ou commerciale. Quant au bien-être des classes ouvrières, il a fait depuis cinquante ans d'incontestables progrès, surtout depuis l'abolition des lois restrictives de l'entrée des céréales. La moralité n'est pas non plus en mauvaise voie, grâce aux fortes racines que l'esprit religieux a poussées dans le sol britannique et que des athées tels que M. Bradlaugh ont peine à extirper complètement; grâce en outre à trois mesures des plus heureureuses. Ce sont :

1° l'abandon de la déportation; 2° un emploi limité, judicieux de la cellule; 3° l'usage des *tickets of leave*, ou permis de liberté provisoire.

S'il est des ombres à ce riant tableau c'est que l'humanité ne comporte pas de bonheur parfait. Ainsi, il faut le reconnaître, l'ouvrier anglais boit trop, demandant l'ivresse à la bière, à l'alcool, de plus en plus à l'opium. Il est trop brutal, et dans les prisons où l'on avait commencé à abolir l'usage du fouet, il a fallu le rétablir, la simple incarcération ne protégeant pas suffisamment sa femme contre les mauvais traitements. Longtemps l'Angleterre, du fond de son île (Suave mari magno...), a contemplé impassible les révolutions du continent, se faisant même un point d'honneur de garantir un asile inviolable aux assasins, aux incendiaires politiques, en qui elle se refusait à voir des coupables de droit commnm. Aujourd'hui elle éprouve, à son tour, la force de l'expansion démagogique. L'Irlande convertie au Fenianisme, s'attache à son flanc comme un brûlot qu'alimentent sans cesse les matières explosibles fournies impunément par les Fenians de la grande république des Etats-Unis. Les dynamiteurs ne sont plus aux portes de Londres; ils ont pénétré au cœur même de cette cité de quatre millions d'habitants. Ils sont à deux pas de Westminster; ils sont dans les gares, dans le chemin de fer métropolitain. La police, les sentinelles, sont doublées, triplées, pour protéger la reine, les ministres, les deux Chambres, tous les édifices et entrepôts publics. Quant à cette forte monarchie constitutionnelle qu'admirait Montesquieu, et que tant de puissances européennes, la France en tête, n'ont pas su pratiquer, elle commence à être ébranlée jusque dans ses fondements, et par la main de ses plus illustres enfants. C'est M. Gladstone, un ancien

peelite, un ex-conservateur, qui impose à sa reine pour conseillers de la couronne, et le baronnet hautement républicain sir Charles Dilke, et l'un des chefs du radicalisme, M. Chamberlain. Avec sa prodigieuse intelligence, sa parfaite honnêteté, le premier ministre ne pouvait agir autrement, dès qu'il croyait le triomphe des Whigs utile à son pays, car ceux-ci ne sauraient plus se passer de l'appui des radicaux, et d'autre part ces derniers conduisent peut-être l'Angleterre à sa perte. Le certain c'est qu'ils l'acheminent petit à petit vers le terrible inconnu inséparable du suffrage universel. Le certain également, c'est que la Chambre des lords, autrefois la plus forte colonne de la Constitution, se trouve en butte à des attaques partant même de libéraux très-haut placés, d'hommes d'Etat dévoués à la monarchie, et impuissante désormais à renverser les ministres, elle a vu sa prépondérance passer aux Communes. En mars 1884, ces dernières n'ont repoussé qu'à une faible majorité la proposition d'exclure les évêques anglicans de la Chambre haute où leur présence, prétendait-on, les empêchait de remplir leurs fonctions religieuses. Dans les mois suivants s'est formée, avec la coopération de plusieurs députés, une *Ligue pour la suppression de la Chambre des Lords*, coupable de n'avoir pas accepté avec assez d'empressement le bill créant deux nouveaux millions d'électeurs.

La plus proche voisine de l'Angleterre, notre chère France, contient encore plus d'éléments de prospérité. Le climat y est plus chaud, les produits du sol d'une qualité, d'une variété incomparables, les fortunes moins inégalement réparties. En outre, si un capital des gloires les plus diverses contribue davantage au bonheur que le bien-être matériel, quel peuple aurait le droit de se

préférer à nous? Oserait-elle le contester, cette Europe dont la diplomatie parle notre langue, cette Europe qui a si longtemps vécu de notre vie intellectuelle, tressailli à toutes nos convulsions, subi l'ascendant de nos idées non moins que de nos armes ? — Malheureusement nous avons tous au cœur une immense douleur depuis nos épouvatables désastres de 1870 et 1871, désastres qui non-seulement ont constaté la prééminence guerrière de l'Allemagne, mais encore nous ont arraché deux provinces devenues si françaises de cœur, et habitées par des populations réunissant à un rare degré les aptitudes militaires comme industrielles, et chez lesquelles se combinaient si heureusement le génie latin et le génie germanique.— Malheureusement notre patrie qui a payé si chèrement, depuis près d'un siècle, le droit de s'appeler la grande initiatrice, (1) s'est engagée dans une difficile expérience, qui n'a encore été tentée par aucune nation européenne. Elle essaie la pratique du suffrage universel coïncidant avec une liberté à peu près illimitée de presse, de réunion, d'association ; avec un développement formidable des idées positivistes, matérialistes ; avec un naturalisme peu rassurant dans les lettres comme dans les arts ; avec une hostilité de parti pris chez un trop grand nombre, contre le sentiment religieux par lequel Tocqueville espérait combattre la démagogie. Certaines données de la statistique sont même alarmantes, lorsqu'on constate les naissances illégitimes de Paris (une au moins sur quatre), les attentats sur les enfants, les aliénations mentales (9,000 dans la Seine seule), produites

(1) Le socialisme allemand avec Lassalle et Karl Marx, le socialisme russe avec Bakounine, se plaisent à reconnaître comme leurs maîtres Fourier, Cabet, Proudhon, George Sand, qui ont été au XIXe siècle, pour la classe ouvrière, ce que furent au XVIIIe, pour la noblesse ainsi que pour la bourgeoisie de l'Europe entière, Voltaire, Rousseau, Diderot.

dans la proportion d'un quart par l'alcoolisme (1), enfin la marée montante des suicides qui ont atteint 7,213 en 1882. Symptôme encore plus triste, l'âge des suicidés, comme celui des criminels, est de plus en plus jeune, et les suicides d'enfants se sont élevés de 12 à 65 par an. Le remède ne sera certainement pas dans les nouveaux programmes de l'Enseignement secondaire, programmes remplaçant dans les basses classes, l'excellente gymnastique intellectuelle des langues synthétiques, latine et grecque, d'où découle la nôtre, par des études scientifiques auxquelles l'âge des élèves les empêche de rien comprendre ; programmes qui, funestes en outre aux classes d'humanités, porteront inévitablement au génie littéraire et moral de la France une rude atteinte. — Malheureusement les ouvriers égarés par les politiciens socialistes qui ont succédé à nos grands économistes, sont en train de faire à notre industrie, par des grèves aussi réitérées qu'inintelligentes, un mal dont la classe laborieuse sera la première victime, tandis qu'une élévation sagement progressive des salaires et l'abaissement continu de l'intérêt de l'argent auraient répandu dans notre beau et bon pays un bien-être de plus en plus large. En 1848, une des plus funestes erreurs de Louis Blanc a été l'égalité des salaires entre tous les membres d'un même atelier, d'une même profession, erreur sur laquelle il était, dit on, revenu sur la fin de sa vie, mais qui devient de plus en plus, parmi les ouvriers, une loi inexorable, destructrice par la suppression du travail à la tâche, de toute liberté individuelle, de toute émulation, au point d'exposer les plus

(1) Dans la capitale, la consommation du vin seul a plus que doublé depuis quarante ans, et dépasse aujourd'hui deux cents litres par tête et par an. — En 1835, la France avait 16,000 aliénés internés, et 83,000 en 1876.

capables, les plus actifs, à la jalousie d'une intolérante majorité. — Malheureusement notre agriculture, malgré ses quatre millions de petits propriétaires, est encore plus souffrante que cette industrie si menacée. Elle est écrasée par les blés russes, américains, en attendant ceux de l'Hindoustan. Le mauvais état de nos finances si gravement compromises, ne permet pas de diminuer pour elle une partie des impôts qui sont écrasants.

Un Français paie par an et par tête	109	francs.
Un Allemand	60	»
Un Anglais	70	»
Un Italien	60	»
Un Yankee	35	»

Nos campagnes se dépeuplent au profit des villes, si attrayantes notamment par le mirage de salaires croissants mais de plus en plus incertains. La jachère inconnue dans la plantureuse Flandre commence à y montrer, même aux portes des cités, sa hideuse lèpre, et l'abandon complet de la ferme lui succède déjà sur plusieurs points.

De la Flandre à la Belgique la transition est toute naturelle, et c'est avec joie que nous saluons cet heureux coin de terre où l'on chante beaucoup (innombrables sociétés chorales), où l'on boit encore plus; où prospèrent l'industrie, l'agriculture, et par Anvers le commerce de transit; où la vie est à bon marché; où l'on ignore les ennuis de l'octroi, les monopoles du tabac, des allumettes; où la monarchie constitutionnelle à l'instar de l'Angleterre, est pratiquée depuis plus d'un demi-siècle avec une sincérité exemplaire; où si l'on marche vers le suffrage universel, ce n'est qu'avec les plus grandes précautions, et en imposant à certains électeurs un baccalauréat politique garant de leur capacité; où grâce à l'emprisonnement cellu-

laire les récidivistes qui atteignent en France 52 $^0/_0$, ne dépassent pas 30. On prétend même, s'il faut en croire une statistique comparative entre notre département du Nord et la Flandre occidentale, que les mauvais ménages seraient plus rares chez nos fortunés voisins, résultat attribué par quelques uns au divorce maintenu après 1815. Une seule plaie sur ce corps si sain, mais des plus profondes, des plus douloureuses, et qui va s'envenimant, s'élargissant chaque jour, la lutte entre catholiques et libéraux. Elle est infiniment moins vive chez les flegmatiques Hollandais. D'autre part ceux-ci ont une énorme dette publique, la vie fort chère, et beaucoup de pauvres catholiques à côté de protestants, de juifs opulents. Ce petit peuple héroïque a conservé des colonies d'un précieux revenu sans doute, mais où tant de ses soldats succombent à un climat encore plus dangereux que l'interminable guerre contre les Atchinois rebelles de Sumatra, sans compter les convulsions volcaniques qui, notamment en 1883, ont englouti 37,000 victimes. En Europe les Bataves ont eu beau dessécher la mer de Harlem, entamer le Zuiderzée, endiguer l'Escaut et la Meuse, rien ne garantit qu'une tempête ne rendra pas à l'Océan tous les polders situés en contrebas. — La Suisse, elle, ne saurait redouter que les avalanches, mais une autre inondation l'envahit, celle de l'alcoolisme. Une législation imprudente ne met aucune entrave à la distillation parmi ces montagnards, à qui les touristes apportent, chaque année, plus de cent millions de francs, d'où un surcroît de crimes, et dans quelques cantons effrayés par la fréquence des assassinats, le regret de l'abolition de la peine de mort. En outre, sur cette terre de liberté, les assemblées populaires que la loi du *referendum* oblige à convoquer dans certaines circonstances, ont beaucoup de peine à

entraver les mesures autoritaires, spoliatrices, prises par des autorités et des Chambres radicales, notamment contre la minorité catholique, qui a vu trop souvent fermer ses églises, non moins que ses écoles comme à Bâle en 1884.

Quant à la félicité des Allemands, nos vainqueurs, elle est loin de se présenter sans mélange. Certainement tout homme intelligent d'au-delà des Vosges éprouve maintenant deux vives jouissances ; la patrie allemande, l'unité allemande est fondée, et fondée sur l'abaissement de l'ennemi héréditaire. L'hégémonie de la belliqueuse, de la laborieuse et savante Allemagne a détrôné l'hégémonie de *la grande nation*. Que d'autres motifs encore de satisfaction et d'orgueil pour une race qui a, physiquement, une telle puissance de reproduction, quadruple de la nôtre, et, intellectuellement, une telle puissance de travail, d'érudition ; pour une race qui a vu sortir de sa tige ces deux gigantesques rameaux anglo-saxons, l'Angleterre et les États-Unis, sans oublier des annexes telles que l'Autriche proprement dite, la Scandinavie, la Hollande, la Flandre, la Suisse. Toutefois cette Allemagne dont la mission, suivant Richard Wagner, le musicien-poète, est de prendre le monde, achète son triomphe au prix de pénibles déceptions, que dis-je, de cruelles souffrances. Le régime parlementaire dont elle ne possède que les formes, y est purement nominal. Son niveau moral est inférieur au nôtre, comme le prouvent les comptes-rendus judiciaires des deux pays. Pas de ville où l'on boive autant de bière et où il y ait autant de bâtards qu'à Munich. Sa jeunesse universitaire n'ajoute que trop de foi aux désolantes doctrines du Pessimisme, d'où tant de désordres et de suicides. Son peuple pauvre, mal nourri (force pain noir anisé), mal logé, gémit sous une loi militaire qui est une

loi de fer. Dans la seule année 1880, plus de cent six mille vainqueurs de Sadowa, de Sedan, ont quitté les sables du Brandebourg, les marais de la Poméranie, pour les riantes et libres prairies du Far-West américain. Du 1er janvier au 30 juin de l'année suivante, 74,663 émigrants se sont embarqués dans le seul port de Hambourg, et dans tous les ports allemands réunis plus de 156,000 pour ce seul semestre. L'hiver de 1879 à 1880, on mourait de faim (1) en Silésie ; on mourait de faim dans la Prusse orientale ; on mourait de faim dans l'Eifel. Par une cruelle dérision peu rare dans l'humanité, M. de Bismarck, ce grand génie diplomatique, mais fermé aux notions les plus élémentaires de l'économie politique, a voulu combattre le mal par un système protecteur qui n'a fait qu'élever le prix des denrées, par un socialisme d'Etat que beaucoup de ses compatriotes, très-dévoués à sa personne, mais très-éclairés refusent d'admettre, à tout le moins comme inefficace. Aux élections du Reichstag en 1871, les députés socialistes ont eu 101,927 suffrages, 437,158 en 1878, plus de 700,000 dont plus de 68,000 à Berlin seulement, en 1884. Le Richelieu allemand pourra-t-il jamais, quelles que soient ses concessions *socialistes*, refouler l'impulsion qu'il a donnée aux passions anarchiques dans toute l'Europe, en achetant au prix du triomphe de la démocratie française sur la monarchie, en 1870, la réalisation

(1) Certains progrès n'en sont pas moins incontestables dans l'agriculture allemande, notamment pour l'industrie sucrière qui prend un immense développement. Dans la campagne de 1883-84, l'Allemagne a produit près d'un milliard de kilogrammes de sucre et en a exporté six cents millions, tandis que la France n'en produisait que 450 millions et n'en exportait que 50, elle qui, il y a dix ans, tenait la tête d'une industrie où maintenant elle est également dépassée par l'Autriche.

immédiate de cette unité allemande qui, après Sadowa, n'était plus qu'une affaire de temps ?

Une autre erreur non moins grave du créateur de l'unité germanique, c'est celle où l'a entraîné le désir de punir quelques ecclésiastiques de leurs tendances particularistes, de leur attachement aux dynasties tombées ou diminuées après Sadowa. Dans sa colère, il a oublié que la religion est la principale source de respect comme de moralité, par conséquent la base la plus solide de tout pouvoir, la digue la plus insubmersible contre le flot des tendances matérialistes, collectivistes, partageuses, et fort des trop fameuses *Lois de mai*, il a engagé le *Culturkampf*, la lutte dite pour la civilisation, comme si la barbarie n'était pas du côté des ennemis de l'ordre social. Le clergé protestant lui-même a été atteint, mais les souffrances surtout des catholiques ont rappelé à ceux-ci les mauvais jours de la guerre de trente ans, les invasions du luthérien Gustave-Adolphe. Sur douze évêques catholiques, trois seulement conservèrent leur siège, et plus de huit cents paroisses se trouvèrent sans curé. Très-souvent pas de prêtre pour le baptême, pas de prêtre pour l'enterrement. Expulsées toutes les congrégations d'hommes, expulsées la plupart des congragations de femmes. En 1875, le total des amendes infligées, en vertu des lois de mai, au clergé romain, représentait 1,200,000 marks, le total des condamnations 50,000 jours de prison, et l'ensemble des traitements confisqués 18,750,000 francs. Cette Allemagne si fière de ses philosophes, de ses libres-penseurs, la patrie de Strauss, de Buchner, de Schopenhauer et de tant d'autres, se livra à un tel débordement d'intolérance, que d'autre part des pétitions se signèrent par milliers, notamment dans les Universités, pour demander : 1° que l'immigration juive

fût, sinon empêchée du moins limitée : 2° que les Juifs fussent exclus de toutes les fonctions supérieures administratives. Un chapelain de la cour, le docteur Stœcker, se mit à la tête de la croisade anti-sémitique, et sur plus d'un point le peuple se livra à des voies de fait qui allèrent jusqu'à l'incendie d'habitations israélites. Il fallut plusieurs attentats socialistes, dont l'un mit sa vie gravement en danger, pour prouver au vieux monarque qui avait cependant tant fait pour la grandeur de l'Allemagne, de quel côté venait réellement le péril. Dans de solennelles proclamations, il fit appel au sentiment religieux comme au seul préservatif vraiment efficace, et son ministre dut s'arrêter dans la fausse voie où il s'était si imprudemment engagé. M. de Bismarck a même été, plus d'une fois, trop heureux de trouver dès lors dans les catholiques du Reichstag un point d'appui contre les adversaires de son autorité, comme lorsqu'il s'est agi, en 1884, de prolonger de deux ans le petit état de siège contre les socialistes. Le gouvernement est tenu en effet à de grandes précautions, même dans cette Allemagne où le pouvoir est si fort, et il semble avéré aujourd'hui qu'en 1883, lorsque l'empereur Guillanme, entouré de sa famille, de ses généraux, de plusieurs souverains ses vassaux, a inauguré sur les hauteurs du Niederwald, au bord du Rhin, la statue de la Germania, emblême de l'unité allemande, une explosion de dynamite aurait, sans l'humidité du sol, ensanglanté la grande fête nationale.

Une autre victime de l'Allemagne, notre sœur en infortune sur les champs de bataille, l'Autriche, n'es pent-être pas beaucoup plus malheureuse que son vainqueur. Si elle a été exclue de la Confédération germanique et rejetée vers l'Orient ; si elle a perdu la Lombardie et la

Vénétie, tant de désastres n'ont fait qu'augmenter pour la dynastie vaincue des Habsbourg l'affection de ses sujets, auxquels celle ci, dans sa reconnaissance, a octroyé des libertés politiques et religieuses beaucoup plus sincèrement respectées que sur le bord de la Sprée. Nulle part la vie matérielle n'est aussi douce que dans cette bonne ville de Vienne, où les boulangers, les pâtissiers sont sans rivaux, où les bières du Nord, les vins du Midi semblent s'être donné rendez-vous, où l'on réserve à la valse beaucoup des heures que ne prend pas la table. Des assassinats et des incendies politiques viennent, il est vrai, de troubler une telle quiétude, et de nécessiter l'état de siège, mais quelle est aujourd'hui la capitale de l'Europe, qui se prétendrait à l'abri des crimes révolutionnaires ? Les socialistes traqués en Prusse se sont rejetés sur l'Autriche. Un mal plus spécial à celle-ci, et qui met, à chaque instant, son existence en jeu, c'est la diversité des races et des langues. En 1848 et 1849, que l'empereur Nicolas eût hésité à marcher contre les Hongrois, c'en était peut-être fait d'elle. On plaint les ministres des Etats libres, mais que dire des ministres autrichiens depuis le dualisme, sauveur du reste, inauguré par M. de Beust après Sadowa ? Il suffit qu'un projet de loi plaise au Parlement Cis-Leithan, pour qu'il déplaise au Parlement Trans Leithan, sans oublier les délégations de chacun de ces Parlements avec lesquelles il faut également compter. Le Hongrois déteste l Allemand, et tous deux exècrent les Slaves qui étant vingt millions contre quinze, réclament la substitution du trialisme au dualisme. Eux tous, à leur tour, sont haïs par le Roumain de Transylvanie, par l'Italien de Trieste, enfin par les Tziganes, cette tribu errante venue des bords

du Gange, et qui pullule sur ceux du Danube. On prétend que les mots *bonheur* et *heureux* n'existent pas dans le dialecte de ces éternels vagabonds, ce qui semble d'autant moins probable qu'on a fini par constater que leur idiome, comme presque tous ceux de l'Europe, était un dérivé du sanscrit. Puis quel est le misérable qui, dans la plus pénible existence, ne rencontre pas certains instants de félicité, quelque fugitifs qu'ils soient ? Enfin pourquoi ces musiciens endiablés, qui sont de toutes les fêtes, de toutes les danses, n'auraient ils pas leur part de joie et un mot pour l'exprimer ?

Quant à la diversité des langues, suite inévitable de celle des races, si elle oblige les archiducs comme les fonctionnaires autrichiens a être tous polyglottes, quels inconvénients n'entraîne-t-elle pas pour les administrés. Tout soldat, quelle que soit son origine, doit comprendre l'allemand qui est la langue de l'armée. Les étudiants de race tchèque, ont obtenu qu'il y aurait désormais à Prague, au lieu d'une seule Université où les cours se faisaient en Allemand , deux Universités dans l'une desquelles il ne serait parlé que le tchèque. Il est regrettable d'avoir à ajouter que leur juste triomphe a été souillé par de coupables excès, et plusieurs étudiants allemands ont été blessés par la populace slave faisant la chasse au Germain. Il suffit d'ailleurs, pour se rendre compte des tribulations des vaincus obligés de parler la langue des vainqueurs, de songer aux enfants d'Alsace-Lorraine contraints maintenant, dans les écoles primaires, dans les gymnases, à ne s'exprimer qu'en allemand, et de nous rappeler les avocats de Bruxelles obligés avant 1830, de plaider en hollandais, les élèves polonais forcés de

s'exprimer en russe, et dans le grand duché de Posen en allemand.

De même que la patrie de Gœthe a conquis son unité, celle de Dante et de Machiavel a fini, grâce à nous ce dont on ne se douterait guère, par rassembler ses membres épars depuis tant de siècles. Toutefois, comme les Allemands également, les Italiens n'ont pas trouvé le bonheur complet, quoique les étrangers empressés de venir admirer tant de chefs-d'œuvre et de ruines, leur apportent annuellement, ainsi qu'en Suisse, plus de cent millions de francs. Même sous ce ciel clément, la vie est difficile pour les paysans écrasés d'impôts, illettrés dans la proportion de 40 % et parmi lesquels les petits propriétaires sont aussi rares qu'ils sont communs en France. De là un prolétariat rural qui pourrait fort bien engendrer un socialisme rural. Même dans la plantureuse Lombardie, ils succombent dans la proportion de 11 % à la pellagre, mal terrible provenant de la farine avariée du maïs. A Venise 36,000 pauvres inscrits sur 130,000 habitants. Comme les Allemands, les Italiens sont obligés de s'expatrier, et en 1880 seulement, 100,000 ont émigré. Ils étaient naguère plus de 50,000 à Marseille, et dans toute la France plus de 165,000. Ils sont 15,000 en Tunisie ; plus de 100,000 dans l'Amérique du Sud, sans compter ces Pifferari, ces petits martyrs vendus par leurs indignes parents aux exploiteurs qui les promènent sur toutes les routes de l'Europe, et qu'en France une loi toute spéciale a dû protéger. Plus vous avancez du Nord au Midi, moins vous trouvez des champs cultivés, et aussi de sécurité. En Sicile, par suite du manque de routes et sous l'influence de mœurs presque africaines, c'est quasi l'état sauvage : de même en Sardaigne. Dans les premiers mois de 1884, le Consul

britannique à Palerme invitait ceux de ses compatriotes désireux de visiter l'intérieur de l'île, à le lui faire savoir, pour qu'une escorte leur fût procurée. Le long de la côté occidentale de la péninsule, c'est un fléau d'un autre genre, cette malaria croissante des marais Pontins qui a tué Victor-Emmanuel, qui décime la population. L'Italie ne ferait-elle pas mieux, renonçant à ses revendications contre l'Autriche et la France, à Trieste comme à Nice, de forger un peu moins de canons, de construire un peu moins de cuirassés à dix-huit millions pièce, et de creuser un peu plus de canaux, de planter un peu plus d'eucalyptus ? Ces hideux repaires qui dans l'intérieur de Naples, à deux pas du plus beau des golfes, servent de tanières aux Lazzaroni, de foyer au choléra, ne serait-il pas grand temps de les assainir ? Enfin ne voyez-vous pas au-dessus de tant de misères planer la grande infortune du Vatican ? Loin de nous la pensée de traiter ici la question du pouvoir temporel que la révolution italienne aurait tranchée avec Florence capitale, et d'examiner les motifs pour lesquels Léon XIII continue l'emprisonnement volontaire de Pie IX. Il n'en est pas moins vrai que pour tout penseur, même non catholique, il y a là un spectacle navrant, et pour la royauté naissante d'Humbert un très-dangereux écueil, en face duquel se dresse, à l'opposé, le parti républicain, en même temps que les idées positivistes et pessimistes envahissent les nombreuses Universités de la patrie de Leopardi. Si le culturkampf sévit dans beaucoup d'autres pays qu'en Allemagne, c'est certainement en Italie qu'il est le plus douloureux, et qu'il peut amener les plus graves conséquences.

Sans doute il faut fort peu pour rendre heureuses ces populations du Midi, toujours portées à la gaîté, au chant,

à la danse. Le soleil, dit-on, leur tient lieu de tout. En ce cas les bandits espagnols devraient bien s'en contenter, et ne pas promener la terreur dans les campagnes, comme ils le font trop souvent, poussant l'audace jusqu'à arrêter, jusqu'à dévaliser les trains de chemin de fer. De là une insécurité singulièrement nuisible aux progrès de l'agriculture dans cette péninsule ibérique, où la propriété se trouve peu morcelée et où tant de vastes espaces sont déjà stériles. Si l'alouette veut traverser la Castille, dit un proverbe, il faut qu'elle porte son grain avec elle. D'autre part fort peu d'industrie, si ce n'est en Catalogne, et industrie à laquelle la contrebande anglaise de Gibraltar fait une terrible concurrence On comprend donc que cent mille Espagnols soient venus s'établir dans le Sud de notre département d'Oran, au milieu de ces féroces Musulmans des frontières du Maroc, qui, en 1881, n'ont fait parmi eux que trop de victimes. Encore bien autrement nombreuses celles des guerres civiles continentales depuis 1833, et de douze ans d'insurrections dans cette magnifique île de Cuba, dont le climat meurtrier a tué tant de jeunes soldats. On estime à plus de cent mille ceux qui sont allés succomber au vomito beaucoup plus que sous les balles des flibustiers. Quelles angoisses ne devaient pas déchirer le cœur des mères qui voyaient leurs fils partir pour de telles hétacombes, et chez nous-mêmes y a-t-il beaucoup de soldats de l'infanterie de marine qui reviennent au village natal? — parfois un sur deux. Impossible de ne pas aimer, de ne pas admirer le peuple héroïque, qui a lutté huit cents ans contre les Maures, qui nous a donné l'Amérique, qui a momentanément dominé l'Europe. Aussi avec quel chagrin ne le voit-on pas travaillé d'un double mal : les pronunciamentos et le cantonalisme. Avec les pronunciamen-

tos militaires l'armée devient le plus grand danger de l'ordre social dont elle devait constituer la sauvegarde. Avec le cantonalisme, avec les tendances communalistes, telles qu'elles ont essayé, par le fer et le feu, de triompher à Carthagène il y a quelque dix ans, la forme républicaine aboutirait à un morcellement fédéral, et détruirait cette admirable unité nationale que la monarchie n'avait pu réaliser qu'après tant de siècles d'efforts. Enfin, autre trait non moins tristement distinctif, le socialisme espagnol semble, contre l'ordinaire, avoir fait plus de progrès dans les campagnes que dans les villes, et, en 1882, une société secrète, la *Main noire*, a terrorisé les propriétaires ruraux de l'Andalousie par ses assassinats et ses incendies, à tel point qu'après une longue enquête, quinze condamnations à mort viennent d'être prononcées en 1884. Quant aux prisons espagnoles, elles ne valent guère mieux que les nôtres, ces écoles mutuelles du crime.

Le Portugal, ce frère de l'Espagne, a eu aussi ses guerres civiles, mais beaucoup moins longues, beaucoup moins sanglantes, et depuis la séparation du Brésil, le peu de colonies qui lui restent en Afrique comme en Asie, n'ont pas imité Cuba. La patrie de Vasco de Gama s'exerce plus pacifiquement que sa voisine à la monarchie parlementaire, et commence à jouir d'un certain bien-être Sous ce rapport elle n'avait jamais été gâtée, et elle possède aujourd'hui des chemins de fer avant d'avoir connu le macadam.

Messieurs, quoique l'Europe soit, de beaucoup, la plus heureuse des cinq parties du monde, nous venons d'y signaler bien des souffrances, et cependant nous n'avons encore rien dit de son extrémité Sud-Est où, en dehors de la Grèce renaissante, et depuis 1881 agrandie de la Thes-

salie, se trouvent accumulés tous les maux que peuvent engendrer la guerre, le fanatisme, et une administration aussi inintelligente que cruelle. Les Bulgares, ces descendants chrétiens des Bougres du moyen âge, après avoir été livrés par le Sultan, les femmes non moins que les hommes, à la férocité, à la luxure des Tcherkesses et des Bachi-Bouzouks, étaient à peine affranchis par les Russes, puis par le traité de Berlin, qu'ils se sont mis à leur tour à exterminer leurs anciens oppresseurs. En plein XIXe siècle, nous avons assisté à l'anéantissement d'une race, tout comme à l'époque des invasions barbares. Non-seulement au début de 1878, par un froid des plus rigoureux, les Turcs de Bulgarie, de Roumélie, ont dû fuir les Russes vainqueurs, jonchant les routes, les wagons de chemin de fer, des cadavres d'hommes, de femmes, d'enfants ; non-seulement dans Constantinople la famine et le typhus achevèrent pour beaucoup de réfugiés ce qu'avait commencé la guerre, mais même plus tard, malgré les stipulations formelles du congrès de Berlin, les Turcs que le traité avait rétablis dans leurs propriétés, n'y ont pu rentrer pour la plupart, et des coups de fusil ont été souvent l'unique réponse à leurs justes réclamations. Le brigandage, passé dans tous les pays ottomans à l'état d'institution permanente, et développé encore par les désordres de la guerre, broche sur le tout. Les Grecs eux-mêmes, affranchis depuis un demi-siècle, n'ont pas encore fait un usage fort habile de leur indépendance, malgré leur vive intelligence, malgré leurs succès dans la navigation et le commerce. Le parlementarisme ne marche chez eux qu'avec force querelles intestines, force changements de ministres et même un changement de dynastie Pas de routes, et des chemins de fer à peine ébauchés. Leur budget, qui était de 42 mil-

lions de francs en 1840, dépasse aujourd'hui 80, et la dette n'est pas moindre de 425 millions, pour une population de 2,200,000 âmes.

Si d'Europe, Messieurs, nous passons en Asie, qu'y voyons-nous? Au Nord, dans la glaciale Sibérie, dans ce bagne d'environ trois mille lieues, depuis l'Oural jusqu'au détroit de Behring, que de criminels sans doute, mais aussi que de victimes du patriotisme et de la religion, à commencer par ces évêques polonais qui viennent d'être gràciés seulement au bout de vingt ans. Que de nobles cœurs, que de vertus sublimes y ont trouvé une fin misérable, et cela sans grand profit pour cette terre qui semble maudite. On a beau y entasser déportés sur déportés, elle ne se peuple pas, elle ne se développe pas. Quel contraste également nous présente son maître, l'empereur de toutes les Russies, qui règne sur un continent, et ne peut franchir, sans les plus minutieuses précautions, l'enceinte de son palais. Au midi de la Sibérie, de la Caspienne à la frontière de Chine, s'étend le Turkestan, immense plaine de sable, où les hivers sont presque aussi froids qu'au nord de l'Altaï, et les étés torrides. Sans quelques plantureuses oasis des bords de l'Amou-Deria et du Sir-Deria; sans le besoin d'occuper continuellement leur armée de 836,000 hommes, et de menacer l'Hindoustan anglais, les Russes n'avaient pas grand intérêt à hâter une telle conquête.

Tout le sud-ouest de l'Asie porte le nom de Turquie d'Asie; c'est assez dire qu'il appartient à la race caractérisée si exactement par ce proverbe arabe : « L'herbe ne croît plus là où a passé le Turc ». Dans l'ancienne Asie-Mineure, aujourd'hui Anatolie, gémissent les Grecs, concentrés principalement dans les ports du littoral, tandis qu'à l'extrémité orientale de cette vaste péninsule, les

Arméniens ont trouvé le moyen d'être encore plus malheureux que tous les autres chrétiens. En effet, rançonnés, torturés par les pachas, comme tous les sujets de la Sublime Porte, ils se voient en outre dépouillés du peu qui leur reste par les Kourdes, ces pâtres nomades qui, dédaignant tout travail, n'ont jamais voulu ensemencer un champ, et tuent sans gêne tout Arménien qui ose défendre contre eux son blé et sa femme. Les Arméniens n'en sont pas moins une population très-intelligente, très-éclairée, qui a produit, entre autres, le général Mélikoff, le meilleur ministre du czar Alexandre II, mais deshabitués, comme tous les chrétiens de Turquie, de l'usage des armes, ils ne savent que tendre le cou et mourir. Uu article du traité de Berlin impose à la Turquie l'obligation formelle de protéger les Arméniens contre les Circassiens et les Kourdes, mais depuis 1878 elle n'a rien voulu faire, et c'est seulement après s'être débarrassée des tracas de l'Irlande comme de l'Egypte, que l'Angleterre forcera peut-être Abdoul Hamid à tenir ses promesses. Dans le Liban, les Druses, ces protégés de l'Angleterre, habitués à traiter les Maronites, ces protégés de la France, absolument comme les Kourdes en agissent avec les Arméniens, n'ont pas renouvelé les massacres auxquels nous avons mis fin en 1860.

En Syrie, mais surtout en Arabie, les fils d'Ismaël obéissent beaucoup plus de nom que de fait aux Turcs, pour lesquels ils ressentent autant de mépris que de haine. Et à ce sujet, Messieurs, qu'il nous soit permis une courte digression, pour vous faire remarquer quel singulier spectacle nous offre l'histoire du genre humain. Chaque fois que deux races se trouvent en présence, c'est la plus intelligente qui succombe. Les Grecs n'ont su résister ni aux Macédondiens, ni aux Romains ; les Arabes aux Turcs ;

les Chinois aux Mandchoux ; les Polonais aux Russes, ; les Saxons et les Souabes aux Prussiens.

Nous en finirons, Messieurs, avec la Turquie d'Asie par l'ancienne Mésopotamie, par la grande vallée de l'Euphrate et du Tigre. Babylone et Ninive ont fait place à Bagdad qui ne ressemble plus guère aujourd'hui à la cité des mille et une nuits, et à de misérables villages qui sont plutôt des cloaques de boue. C'est là que depuis une trentaine d'années la peste a élu son domicile, parfois avec additions trop fréquentes de famine, comme par exemple en 1880. Non seulement les digues et les canaux qui réglaient les inondations de ces deux grands fleuves ont disparu, mais le fanatisme est venu compliquer tous les maux résultants déjà de l'incurie, de l'apathie ottomane, qui a donné lieu à cet autre proverbe oriental : « Quand le Turc a le feu à sa barbe, il y allume sa cigarette ». Vous savez tous que les Persans sont shiites et ont pour Ali, assassiné à Koufa, pour son fils Hussein, massacré à Kerbela, une vénération presque égale à celle que leur inspire Mahomet. De leur vivant, les Persans pieux vont en pelèrinage à ces deux sanctuaires de la vallée de l'Euphrate, et quand ils le peuvent, ils lèguent la somme nécessaire pour être enterrés près de ces deux victimes des Ommiades, à leurs yeux véritables usurpateurs du Khalifat. Chaque année trente mille cadavres sont transportés sans aucune précaution, à dos de cheval ou de chameau, par une chaleur de quarante degrés, de la Perse dans l'Irak-Arabi, et il n'est pas rare de voir des convois entiers, bêtes et gens, succomber en route à la peste. Lorsque celle-ci est signalée dans une localité, un cordon de troupes formant l'investissement repousse impitoyablement toute personne qui tenterait d'échapper à la contagion, et ces scènes hideuses se sont

encore reproduites au printemps de 1881. Nous disons au printemps, car, fait assez remarquable, en Mésopotamie la peste diminue ordinairement avec les plus grandes chaleurs.

La Perse, elle aussi, n'a rien gagné à la marche des siècles, et ce qu'on rencontre aujourd'hui n'a rien de commun avec le roman optimiste tracé par Xénophon dans sa Cyropédie. Toujours même despotisme brutal et inepte, quoique les Persans soient bien autrement intelligents que les Turcs, et que Nasser Eddin ait fait deux fois le voyage d'Europe. Toujours même lutte entre les populations sédentaires de l'Iran et les hordes nomades du Touran, lutte qui se poursuit depuis tant de siècles, sur tous les points de l'Asie comme de l'Afrique, où le Bédouin se trouve en contact avec le cultivateur. Encore en 1881 les Kourdes franchissant les frontières désarmées de la Perse, y ont incendié nombre de villages, égorgé des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants.

Si maintenant, Messieurs, nous pénétrons dans l'Hindoustan, cette patrie du choléra, beaucoup plus menaçant que jamais par suite de la rapidité des communications, ainsi que de l'obstination des Anglais à repousser toutes les précautions pouvant entraver leur commerce, nous y retrouvons l'immobile Orient et le Brahmanisme, avec la perpétuité des castes. Ces deux cents millions d'Hindous n'ont su repousser ni les conquérants mongols, ni une compagnie de marchands anglais. Et cependant ils avaient de beaucoup précédé les Grecs dans la mythologie, la poésie, la philosophie, la législation, les arts. Et cependant de leur langue sont sorties presque toutes les langues européennes. Et cependant des méditations de l'un d'eux, Çakya Mouni, est né le Bouddhisme avec ses 500 millions

d'adorateurs, tant en Chine, que dans l'Indo-Chine et au Japon. Peut-être la doctrine du Nivarna nous expliquerait-elle cette impuissance, doctrine qui se résume dans ce peu de mots : il vaut mieux être assis que debout, couché qu'assis, mort que couché ! C'est même à se demander, quoique les Allemands soient le peuple actif, énergique par excellence, si les apôtres du Pessimisme germanique, Schopenhauer et Hartmann, ne sont pas venus puiser sur les bords du Gange la conviction avec laquelle ils prêchent l'anéantissement, le non-être. Et ces *Nihilistes* russes, étudiants tout pétris des idées venues d'au-delà du Niémen, ne se rattacheraient-ils pas, eux aussi, par l'Allemagne, au Nirvana.

Le certain, c'est que les Hindous, malgré de très lourds impôts, n'ont jamais été moins malheureux que sous une domination chrétienne, honnête, tolérante, telle que celle des Anglais. Impossible de méconnaître les efforts de ceux-ci pour empêcher les fanatiques de se faire écraser sous les roues du char de Jagernaut, les veuves de se brûler sur le corps de leur mari, les Thugs d'étrangler mainte victime humaine en l'honneur de la déesse Kali, certaines tribus barbares d'empoisonner la plupart de leurs filles. Ce n'est pas la faute de ces maîtres intelligents si, chaque année, dix mille de leurs apathiques sujets périssent de la piqûre du cobra, pour lequel même ils éprouvent une certaine vénération, et trois mille sous la dent des tigres. Mais que les troubles de l'Afghanistan ne se renouvellent point, qu'il ne soit plus nécessaire de dépenser autant de millions pour fermer à la Russie l'approche de l'Indus, et les Anglais, multipliant les chemins de fer, les canaux d'irrigation, rendront de plus en plus rares ces famines amenées par la

sècheresse, et qui font parfois en une année, comme en 1880, plusieurs millions de victimes.

En fait de famines, la palme revient toutefois à la Chine, à cet empire de 350 millions d'habitants, où elles sont encore bien autrement fréquentes et meurtrières qu'entre l'Himalaya et le cap Comorin. Cet épouvantable fléau a sévi de nouveau pendant les premiers mois de 1881, s'ajoutant ainsi aux désastres des inondations de 1880, et ce double mal s'est encore reproduit plus récemment, voire même dans le Hou-Pé en 1884. La cause première de tant de calamités accumulées, d'où l'abandon et la vente des enfants qu'on ne peut nourrir, remonte à une administration tyrannique, inintelligente et corrompue, dont les Mandarins lettrés, en dépit de tous leurs examens, n'ont rien à envier aux Pachas pour l'arbitraire et la vénalité. Cette administration se trouve de plus tiraillée entre deux races juxtaposées, les Mandchous vainqueurs et les Chinois vaincus, entre une routine séculaire et le besoin d'emprunter à la civilisation des armes perfectionnées, sans compter de formidables sociétés secrètes qui la font continuellement trembler. Après tant de villes saccagées, de provinces dévastées, après tant de milliers d'incendies, d'égorgements, il a fallu un Anglais, le brave Gordon, aidé de quelques Européens, pour réduire les Taï-Pings. Les torts d'un tel gouvernement sont d'autant plus manifestes, que le Chinois est pour l'habileté, la vigueur, la persévérance, la sobriété, un travailleur sans égal. Allant demander de l'occupation à toutes les parties du monde, bravant tous les climats, toutes les fatigues, il se contente d'un modique salaire, pourvu qu'on lui garantisse qu'après sa mort, son corps sera reporté dans cette terre inhospitalière qui n'a pu le faire vivre, mais où dorment ses pères. Le fond du

caractère c'est le respect : respect pour les ancêtres et le père de famille ; respect pour le souverain, chef de la grande famille nationale ; respect pour le Dieu créateur de la grande famille humaine, quelle que soit l'une des trois religions adoptées par le Chinois, celle de Confucins, celle de Lao-Tsé ou de la métempsycose, celle de Fô ou du Bouddhisme. Malgré la polygamie, si l'on peut appeler de ce nom la coexistence au foyer d'une concubine choisie souvent par l'épouse légitime, l'esprit de famille est encore presque l'unique force qui soutient ce vasteempire vermoulu, où se retrouve le *pater familias*. D'autre part les sujets de cet empire, absurdement routiniers, jusque dans les tortures qu'ils infligent pour toute la vie aux pieds de leurs femmes, et qui ont tout inventé sans rien perfectionner, aiment trop l'opium, et sont trop sales. Rien de plus malpropre, de plus puant, même en Orient, qu'une ville chinoise. Rien de plus féroce que les juges et les bourreaux chinois, si ce n'est peut-être la populace chinoise se ruant sur des chrétiens, ou les *Pavillons-Noirs* torturant des soldats français. Lorsque les Musulmans se sont révoltés dans le Yun-Nan, il y a une vingtaine d'années, vingt-cinq mille ont été égorgés avec leurs femmes et leurs enfants. Traitement analogue infligé plus récemment aux populations du Bolor-Tagh et de l'Yarkand, qui avaient accepté la domination russe. Au point de vue de la cruauté non moins que de la perfidie, l'extrême Orient ne redoute comme supérieurs aux pirates chinois, que ceux de race malaise, qui infestent tout l'archipel nommé d'eux Malaisie. Les Japonais forment, au contraire, un heureux contraste avec les Chinois. Plus intelligents, plus doux, plus propres, ils ont fait en quelques années, depuis la suppression de la féodalité des Daïmios et l'ouverture

de leurs ports aux Européens, de rapides, de sérieux progrès dans nos arts et nos sciences.

Lorsqu'on passe d'Asie en Afrique, on descend un degré de plus dans l'enfer des misères humaines, et le continent noir trouve moyen d'offrir un spectacle encore plus hideux que le continent jaune. On ne sait vraiment ce qui répugne le plus de la férocité de ces roitelets africains, ou de l'imbécillité du nègre qui se laisse assommer comme un bœuf, vendre comme une bête de somme. Ce n'est pas seulement au Dahomey que des centaines, des milliers de victimes humaines, ensanglantent les funérailles de ces tyranneaux. En vain l'esclavage a-t-il disparu de l'Amérique, en vain la traite par mer a-t-elle été supprimée, les marchands arabes la pratiquent sur terre. Chaque année ils partent, notamment du Zanguébar, du Soudan, et se rendent dans l'intérieur de la grande péninsule. Là, si les chefs noirs veulent vendre trop cher ou en nombre insuffisant le bétail humain, ces trafiquants musulmans, suivis par des bandes armées de leurs coreligionnaires, se ruent sur les villages, tuant tout ce qui résiste, incendiant les cases, et poussant devant eux des troupeaux d'hommes, de femmes, d'enfants, dont beaucoup expirent sur la route. Livingstone, dont les pérégrinations héroïques avaient pour unique but de mettre fin à ces scènes d'horreur, estimait que, chaque année, elles ne coûtaient pas la vie à moins de deux ou trois cent mille personnes. Alliés du sultan de Zanzibar sur la côte de Zanguébar, alliés du Khédive du Caire maître du Soudan, les Anglais avaient espéré pouvoir attaquer la traite de deux côtés à la fois. Malheureusement par leurs hésitations, leurs lenteurs dans les affaires d'Egypte, ils ont permis à Arabi de démoraliser l'armée, d'où l'insurrection du Soudan à la voix d'un mahdi ou faux prophète,

vendu aux marchands d'esclaves. Au moment où nous écrivons (mai 1884), le général anglais Gordon (le Chinois), après avoir gouverné autrefois le Soudan pendant quatre ans qu'il avait consacrés à pourchasser les susdits marchands, se trouve bloqué dans Karthoum, et a dû promettre aux Soudaniens, s'ils épargnaient les débris des troupes de Tewfik, la tolérance de l'odieux trafic. A Souakim, sur les bords de la mer Rouge, l'amiral Hewett et des officiers anglais viennent de faire restituer à leurs anciens propriétaires des esclaves fugitifs. A Tanger, dans le Maroc, en vue des côtes d'Europe, on a vendu tout récemment et publiquement des hommes et des femmes. Tout ce qu'on peut dire, c'est que généralement les Musulmans ne sont pas de mauvais maîtres, et que l'esclave noir est peut-être moins malheureux quelquefois que le pauvre fellah des bords du Nil. Quant à la traite des blanches d'origine circassienne, elle n'est pas près de finir à Constantinople, sous les yeux mêmes des ambassadeurs chrétiens, surtout tant que le Sultan, fidèle à une vieille tradition, ne voudra s'unir qu'à une esclave. Depuis Osman 1er, depuis le XIVe siècle, deux femmes libres seulement, dont une française, sont entrées dans le harem. *Fils d'esclave*, tel est un des titres dont le Commandeur des croyants se glorifie volontiers.

Hatons-nous, Messieurs, de détourner nos regards de la terre maudite de Cham, et de les reporter, franchissant l'Atlantique, vers cette grande république des Etats-Unis qui, il y a vingt ans, a dépensé trois cent mille hommes et quatorze milliards de francs, pour extirper de son sein l'esclavage. Admirons la sagesse avec laquelle, résistant à la mobilité fléau des démocraties, elle s'est toujours abstenue de toucher à sa Constitution presque centenaire,

tandis que, d'autre part, dans la lutte contre la nature, rien n'arrête ses hardis enfants domptant tous les obstacles au cri de *Go ahead !* En avant ! Contemplons ces cinquante-sept millions de citoyens, jouissant de tous les droits, sur un territoire dix fois vaste comme la France, et doté de toutes les richesses soit minérales, soit végétales, dans les plus gigantesques proportions. Nous le faisons d'autant plus volontiers, que nous sommes loin de nous aveugler sur quelques tristes réalités. A côté des précieuses prisons cellulaires, dout ils ont les premiers donné le modèle, les Yankees nous présentent une magistrature élue, souvent prévaricatrice, des jurés trop fréquemment corrompus, à tel point que si les populations indignées ne recouraient de temps en temps à la loi de Lynch, la vie et la propriété seraient vraiment trop peu protégées. Et cependant quelle atteinte à toutes les lois divines et humaines qu'une telle coutume. A la fin de Mars 1884, dans la grande ville de Cincinnati, la foule ayant voulu lyncher un assassin condamné seulement à vingt ans de prison, ainsi que quarante-deux autres meurtriers que l'on tardait trop à juger, une lutte de trois jours avec la milice et la troupe a amené près de cent morts et de trois cents blessés, sans compter l'incendie de laprison et de l'arsenal. Les austères puritains, fondateurs d'une si colossale puissance, n'ont pas laissé que des héritiers de leurs vertus, et parmi leurs descendants que d'hommes violents, toujours prêts à jouer du couteau ou du revolver, que de politiciens déhontés. Les places mises à l'encan par la femme d'un ministre de la guerre du président Grant, les vingt millions de francs volés par un maire de New-York, qui ne commandait des tapis pour son hôtel-de-ville que par centaines de mille mètres, les

fraudes consenties par les employés en chef des douanes, celles dont sont victimes les Peaux rouges que les fonctionnaires trompent sur les fournitures, les semailles, les terres promises par le gouvernement, etc., ne sont que trop connues. Lors de la grève des employés de chemin de fer, en 1877, les émeutiers de Pittsbourg, en Pensylvanie, forts des fusils et munitions que leur avait abandonnés la milice, ont tué une centaine de personnes, notamment des mécaniciens fusillés sur leur locomotive, et détruit pour plus de cent millions de francs de matériel comme de propriétés. Quelle honte pour un empire chrétien que cette polygamie des Mormons tolérée dans l'Utah. Le Home lui-même, ce précieux foyer domestique, cette source des joies les plus pures, semble menacé dans les grandes villes de l'Est, où beaucoup de familles, faute de trouver des serviteurs, des servantes, sont obligés de camper, le père, la mère, les enfants, dans ces hôtels-géants que l'Europe commence à imiter. Toutefois ce qui déshonore le plus la république de Washington, de Franklin, de Channing, c'est une législation permettant aux Fenians d'imprimer des manifestes sanguinaires, d'ouvrir des souscriptions publiques pour l'assassinat des principaux hommes d'Etat de l'Angleterre. En mars 1884, a paru un nouveau journal, le *Dynamite-Monthly*, désignant aux premiers coups des meurtriers M. Gladstone, le ministre qui a le plus fait pour réparer les maux de l'Irlande, et lord Landsdowne, le gouverneur du Canada. Saluons ce dernier pays, cher à nos cœurs français, comme une des trop rares parties de la terre où règne un bonheur relatif. Fidèle à la mère-patrie, avec laquelle cependant, de 1760 à 1820, il était demeuré sans relations matérielles et morales, il n'en apprécie pas moins aujourd'hui tous les avantages dont l'a doté le ré-

gime colonial si libre de l'Angleterre. Saluons-le d'autant plus cordialement, lui, et la Louisiane, cette autre contrée française également d'origine, qu'en descendant jusqu'au cap Horn nous ne trouverons plus guère, sauf dans l'empire du Brésil, administré par un monarque éclairé, que des sujets d'affliction.

Il semblait que rien ne devait arrêter l'essor des républiques espagnoles, complètement affranchies depuis une soixantaine d'années, disposant d'espaces presque sans limites, de terres souvent d'une admirable fertilité, de mines proverbialement riches comme celles du Pérou, de précieux dépôts de guano. C'est le contraire qui s'est produit. A l'extérieur, quoique ne pouvant peupler déjà qu'une très-faible partie de leurs immenses territoires, elles se sont fait la guerre pour ajouter des déserts à d'autres déserts. Pendant quatre ans, la république de la Plata et celle de Montevideo, unies au Brésil, se sont acharnées à démembrer le petit Paraguay et à exterminer une partie de sa population. Pendant quatre autres années le Chili provoqué, il est vrai, par le Pérou et la Bolivie, leur a fait une guerre d'extermination et a morcelé à son profit le premier, auquel il a enlevé les gîtes nitriers de Tarapaca, d'une valeur de trois milliards de francs. Ce n'est qu'après de très-longues querelles que la République Orientale et le Chili ont fini par se partager la stérile et froide Patagonie. A l'intérieur de ces mêmes républiques, nulle sécurité pour la vie, les propriétés, le commerce, l'industrie; exploitation sans pitié de la race indigène par les descendants des conquérants espagnols, gaspillage des finances. Le tout peut se résumer en deux mots : de la boue et du sang. La dette publique du Pérou n'est pas moindre de quinze cents

millions de francs. Les créanciers européens savent ce qu'il faut attendre de la solvabilité de la République mexicaine, héritière cependant de Montézuma, et maîtresse d'un territoire aussi vaste que fertile, comme de mines inépuisables. Luttes des Fédéraux contre les Unitaires, célèbres notamment dans la République argentine par les tristes exploits du sanguinaire Rosas. Pronunciamentos (le Mexique en compte trois cents) d'un général contre un autre général, car les présidents de ces états démocratiques sont presque toujours des généraux. Ces présidents eux-mêmes ne se trouvent pas sur un lit de roses. En mai 1872, assassinat du Président de la République du Pérou ; en juin 1873, assassinat du Président de la République de Bolivie ; en août 1875, assassinat du Président de la République de l'Equateur ; en avril 1877, assassinat du Président de la République du Paraguay, sans compter beaucoup d'autres et, aux Etats-Unis, les meurtres de Lincoln, de Garfield. On pense involontairement à ces quarante-neuf empereurs romains, dont trente et un périrent égorgés. A Saint-Domingue, où les haines politiques sont doublées des haines de races, où les noirs ont voué aux mulâtres la même exécration que ceux-ci aux blancs, les révolutions sont encore plus fréquentes et plus sanglantes. Celle de 1884 a été marquée par l'incendie d'une partie de la capitale, le bombardement de deux autres villes, et le massacre des femmes, des enfants des insurgés, que les soldats de Salomon, président de la République, ont traqués jusque dans les bois. Dans le seul port de Miragoane, en huit jours du mois de janvier, le conseil de guerre n'a pas fait fusiller moins de 47 condamnés.

Peut-on, Messieurs, après cette impartiale revue, affirmer que le progrès existe en dehors de l'Europe et de l'Amérique

anglo-saxonne, surtout pour cet immobile Orient où la vie, la propriété, sont toujours à la discrétion d'un despotisme sans limites? Est-ce que de la Chine à ce Maroc, où l'on bâtonne cruellement tout Juif qui ne marche pas pieds nus, cent millions de Musulmans, engagés aujourd'hui dans un grand mouvement panislamique, dont le Sultan de Constantinople s'est fait le promoteur sans grand profit pour lui-même, ne sont pas encore convaincus que l'acte le plus méritoire est le meurtre d'un de ces chrétiens qu'ils ne méprisent pas moins qu'un Chinois dédaigne tout étranger? D'où l'anxiété de tout le monde civilisé pour le généreux Gordon. Quant à cette partie du monde que nous habitons, les améliorations matérielles y sont multiples, incontestables, malgré une paix armée, écrasante pour tous les peuples. La matière a été asservie à tous nos besoins, et, en France, la moyenne de la vie a augmenté de six ans depuis un demi-siècle, atteignant maintenant 37 ans et 6 mois. Mais qu'est le bien-être physique auprès du bonheur moral? Si l'Europe se réjouit d'avoir vu disparaître, en ce siècle, les dernières traces de la féodalité, et la pensée secouer d'injustes entraves, lui est-il possible de ne pas être attristée, à chaque instant, dans son extrémité occidentale, par les crimes agraires de l'Irlande, dans son extrémité orientale par les attentats des Nihilistes, presque partout par les folies des révolutionnaires socialistes, tandis que semblent s'affaiblir les fortifiantes et consolantes croyances du spiritualisme? Quoi de plus affligeant que les haines persistantes des diverses races, germanique, slave, latine, celtique, hongroise, turque, arabe, les unes pour les autres, et souvent entre populations de même sang, de même culture, telles que Russes et Polonais, Italiens et Français : haines auxquelles il faut ajouter, mainte-

nant plus que jamais, celles de classe à classe, d'ouvrier à patron. Gardons-nous donc de nier tout progrès : seulement reconnaissons qu'il est très-lent, très difficile, qu'il s'avance plutôt, comme l'ont remarqué Vico et Gœthe, en spirale qu'en ligne droite, et chez une faible partie des quinze cent millions d'habitants qui couvrent notre globe. Peut-il même exister pour la plupart des femmes avec la polygamie orientale, avec l'esclavage africain, avec les corvées de bêtes de somme dont les écrasent encore tant de populations barbares. Au sein de la civilisation, le nombre toujours croissant des divorces, des séparations de corps, est-il pour elles un gage de félicité ? Enfin quelle médaille n'a pas son revers ? C'est ainsi que des communications de plus en plus rapides avec l'Orient, nous menacent plus que jamais des retours du choléra contre lequel les autorités anglaises de l'Hindoustan, pour ne pas gêner luer commerce, refusent de prendre les précautions les plus indispensables. Dans le combat de la vie, pour les nations tout autant que pour les individus, la part de bonheur, lequel ne saurait s'isoler du bien moral, se trouve encore fort petite. Les lois, les constitutions se modifient infiniment plus vite, plus facilement que le cœur de l'homme, chez qui, le bien-être matériel ne diminuant que trop souvent la force de la volonté, la vigueur de l'âme, l'ange n'aura pas de sitôt détrôné la bête.

LÉGISLATION SUR LES TRANSPORTS.

DES MODIFICATIONS

QUI POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES

A L'ARTICLE 105 DU CODE DE COMMERCE

PAR

M. QUINION-HUBERT,

Membre résidant.

L'article 105 du Code de Commerce porte que : « la » réception des objets transportés et le paiement du prix » de la voiture éteignent toute action contre le voiturier. »

Il est difficile d'imaginer un texte à la fois plus court et plus clair et pourtant il en est peu qui aient donné lieu à plus de plaintes et provoqué plus de procès. Le commerce s'est ému de certains arrêts rendus dans ces derniers temps par la Cour de cassation, et la Chambre, saisie de diverses pétitions, les a renvoyées aux ministres de la Justice, du Commerce et des Travaux publics qui, pour s'éclairer, ont sollicité l'avis des Cours et Tribunaux. Voilà quatre ans que l'enquête est terminée ; quatre ans que les rapports dorment dans les cartons du ministère de la Justice ; quatre ans que le public, que le commerce réclament une solution et le ministère, absorbé par d'autres soins, a trouvé qu'il était plus urgent de réformer la magistrature que de toucher à l'article 105.

Le mouvement d'opinion dont l'écho est arrivé jusqu'au Parlement a été provoqué par la jurisprudence de la Cour de cassation qui, dans trois arrêts récents (Cass. 25 avril 1877, 8 janvier 1879, 2 juil. 1879 rapportés dans Sirey vol. 1879. 1. 79. et 1880. 1. 84), appliquent l'article 105 aux actions en détaxe dirigées contre le voiturier. Aussi, après avoir posé cette question : « ne conviendrait-il pas de » remplacer l'article 105 par une disposition qui accorderait » un court délai pour réclamer, malgré la réception et le » paiement des frais, des dommages-intérêts à raison de » l'avarie et du retard? » la commission établie au ministère de la Justice demande s'il n'y aurait pas lieu de distinguer les actions en détaxe de l'action née de l'avarie ou du retard, de leur éviter l'application de l'article 105, même modifié comme il vient d'être dit et d'accorder, en ce qui les concerne, une prescription spéciale de courte durée.

Abordant la première des questions : Faut-il supprimer l'article 105 du Code de Commerce? Il importe avant tout de rechercher l'origine de cet article et les motifs qui l'ont dicté.

Lorsqu'en 1807 notre Code de Commerce fut fait, la situation du voiturier n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. La création des chemins de fer a transformé cette industrie. De puissantes compagnies se sont formées que leur monopole met à l'abri de toute concurrence, et malgré les obligations très-étroites qui lient le transporteur et le rendent responsable de la faute même la plus légère, le public en est arrivé à réclamer une protection plus efficace. C'est que, dans la pratique, les faits apportent chaque jour un démenti à la présomption sur laquelle repose l'article 105. Cette disposition qui refuse au destinatoire toute action, lorsqu'il a reçu son colis et payé le prix du transport, sup-

pose en effet une vérification préalable. La Cour de Cassation l'a très-nettement dit dans un arrêt du 5 février 1856 où on lit :

« Attendu que, pour obtenir le bénéfice de l'article 105,
» il est indispensable que les Compagnies fournissent aux
» destinaires des objets transportés toutes les facilités
» nécessaires pour rendre possible et utile, s'ils jugent à
» propos de la faire, la vérification tant extérieure qu'in-
» térieure des colis avant la réception, cette faculté de
» vérification étant la seule base de la présomption établie
» par ledit article, que la marchandise est arrivée en bon
» état, lorsqu'aucune réclamation n'est faite avant la ré-
» ception et le paiement du prix de transport. »

Voilà la théorie, voyons la pratique. En fait la rapidité des livraisons rend le plus souvent illusoire la faculté de vérification. S'agit-il de marchandises livrables en gare, le destinataire devra signer le récépissé, payer le prix du transport pour obtenir le bon de livraison. Ainsi ses colis ne lui seront remis et il ne pourra les visiter qu'après avoir au préalable abandonné toute action et perdu tout droit. S'il réclame, sa situation ne sera guère meilleure ; il sera promené de bureau en bureau sans réussir à trouver un employé qui osera prendre sur lui de faire droit à une réclamation quelconque. Cependant le temps passe, après 24 heures écoulées c'est une indemnité considérable, qu'il faudra payer à titre de droits de magasinage ! D'ailleurs comment pourrait-il, dans un magasin presque toujours encombré, déballer pièce à pièce, examiner dans tous ses détails un volumineux colis ?

Le destinatataire sera t-il plus heureux lorsqu'il s'agit de livraison a domicile ? Le facteur de la Compagnie apporte un ballot et, son livre d'expédition à la mains

réclame argent et signature. Il n'a ni le temps ni la qualité voulus pour procéder à une vérification. Sa voiture est à la porte pleine de colis qu'il doit, suivant son cahier des charges, mettre à la disposition du destinataire dans les deux heures si l'expédition est faite par grande vitesse dans le jour s'il s'agit de la petite vitesse.

Qu'on lui demande d'attendre, il s'y refusera, la jurisprudence l'y autorise. Un arrêt de la chambre des requêtes du 30 janvier 1872, s'inspirantde nécessités d'ordre public, lui permet de ne se prêter qu'à un examen immédiat. Mais si l'on n'a pas sous la main les hommes et les outils nécessaires que l'on ne tente point, pour sortir d'embarras, d'insérer des réserves dans le reçu. L'agent de la Compagnie a sur ce point une consigne sévère, c'est de recharger le colis et de le rapporter en gare.

Ainsi par leur esprit de suite et l'excellente discipline de leurs agents, les Compagnies ont triomphé de toute résistance. Pour avoir un colis, qu'il faut livrer ou employer d'urgence, le destinataire sacrifie son droit et subit toutes les exigences, il signe, il paie, il donne même un pourboire, absolument comme s'il était l'objet d'une faveur. Alors s'est produit ce fait, qui pour se renouveler fréquemment, n'en est pas moins toujours curieux à observer, le public s'est laissé dépouiller de son droit, et pour se faire relever de sa négligence, il s'adresse au législateur.

D'abord c'est la jurisprudence qui lui est venue en aide. Ainsi quand les voituriers, pour s'affranchir d'une responsabilité que la multiplicité des transports rend chaque jour plus lourde, imaginèrent d'imprimer sur leurs lettres de voiture, qu'en aucun cas ils ne répondraient du bris des objets fragiles, de certaines avaries, etc., les tribunaux déclarèrent que les imprimés de ce genre, avis, prospectus,

etc , n'étaient pas contrat synallagmatique, et par suite ne pouvaient être opposés au public.

En Angleterre, il fallut une loi, celle du 10 juil. 1854, pour déclarer nuls et de nul effet tous avis délivrés par une Compagnie pour l'exonérer de la responsabilité qui lui incombe à raison de pertes ou avaries occasionnées par la faute ou la négligence de ses agents.

Chez nous les tribunanx suffirent à la tâche. Voici ce que proclame notamment un arrêt de Cass. du 26 mars 1860. Attendu que si, en droit commun, la garantie qui est imposée aux voituriers peut être étendue ou restreinte, il ne saurait jamais être stipulé qu'ils ne seront pas responsables de leurs fautes ou de celles de leurs préposés. En effet une telle stipulation ouvrirait la porte à la fraude et aux abus, encouragerait la négligence des employés et rendrait inutile la protection que la loi a eu pour but d'accorder aux expéditeurs.

Ne pouvant supprimer la loi, les voituriers tentèrent de l'éluder et pour cela ils exigèrent des commerçants le paiement du prix de la lettre de voiture et l'émargement du livre de sortie avant de prendre livraison. Là encore la jurisprudence est intervenue en disant qu'il n'y avait pas dans ce cas une livraison effective et qu'en conséquence le voiturier n'était pas déchargé.

Mais la jurisprudence ne peut pas faire plus, le texte de l'article 105 s'impose à elle ; le pouvoir de le modifier n'appartient qu'au législateur, examinons s'il doit user de ce pouvoir.

Il est une première objection qui toujours se dresse devant quiconque veut toucher à nos codes. L'œuvre est bonne, dit-on, elle est sage, le temps, l'expérience l'ont consacrée. D'ailleurs notre article 105 a été adopté sans

modification aucune par l'Italie, le Grand Duché de Luxembourg, une partie des cantons de la Suisse, la Grèce et la Roumanie; la Belgique ne l'a pas modifié lorsque récemment elle a refondu son Code de commerce. Est-il nations plus commerçantes et d'un esprit plus pratique que l'Angleterre et les Etats-Unis? Consultez leur législation vous y trouverez que le destinataire des marchandises, pour conserver son recours éventuel contre le *common-carrier*, devra vérifier en présence de témoins les marchandises reçues, afin que la perte et les avaries soient constatées. Faute de procéder à cette vérification de suite et en présence du *common-carrier*, ou celui-ci dûment appelé, le destinataire perd tout droit de recours ultérieur.

Si l'on porte témérairement la main sur notre législation, n'y a-t-il pas lieu de craindre que le transporteur ne soit à la merci du destinataire? Celui-ci ne sera-t-il pas trop souvent tenté de mettre à profit le délai qui lui serait laissé pour faire supporter aux voituriers des dégâts qui ne proviendraient pas de leur fait? Par des témoignages complaisants ou intéressés, les difficultés de preuve seront aisément éludées! A quoi bon ouvrir ainsi la porte à la fraude et à la chicane? Que les destinataires soient plus vigilants et ils ne tarderont pas à s'apercevoir que l'article 105 leur permet d'éviter tous les inconvénients dont ils se plaignent! Qu'ils se tiennent strictement et résolument dans les limites de leur droit; qu'ils ne donnent leur récipissé qu'après vérification, il en résultera pour les compagnies de telles difficultés pratiques de livrer dans le délai réglementaire que forcément elles seront amenées à consentir, alors surtout qu'il s'agira de commerçants honorables et connus, que le prix de transport ne soit réglé qu'après vérification. Sans doute il pourra en résulter une gène momentanée mais qui

bien vite amènera une solution amiable de toute difficulté ; ainsi, l'on évitera de faire revivre une action éteinte à l'occasion d'un contrat qui a reçu son entière exécution, ce qui, au premier abord, semble peu juridique.

Il est bien certain que le respect de la loi le plus souvent est le signe d'une politique sage et prudente, mais ce respect deviendrait du fétichisme s'il allait jusqu'à interdire de toucher à certaines dispositions qui, ne se rattachant point à un ensemble, peuvent disparaître sans que l'harmonie générale de l'œuvre soit compromise.

Il est bon de remarquer tout d'abord que l'art. 105 du Code de commerce ne figure pas dans l'ordonnance de Colbert de 1673, à bon droit appelée le Code des Marchands. Le législateur de 1807 s'est inspiré de l'usage et de la jurisprudence. En ces matières c'est l'usage qui fait la loi. Cela est si vrai qu'en Angleterre la *lex mercatoria* n'est autre chose que la codification des usages adoptés par le commerce et que le temps a consacrés.

Depuis, la confection du Code une véritable révolution s'est produite sur le mode des transports. Ce sont non-seulement les différentes parties de la France qui qui échangent les produits de lenr sol et de leur industrie grâce à la rapité et à la facilité des communications, mais les échanges vont chaque jour grandissant entre les divers Etats de l'Europe, entre les différentes parties du monde. A des besoins nouveaux ne convient-il pas d'appliquer une legislation nouvelle ?

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que les modifications sollicitées par le commerce français aient rencontré une adhésion unanime. A Douai les Tribunaux, la Chambre de commerce, la Cour d'appel, la Faculté de Droit sont d'accord pour demander qu'un délai soit laissé au

destinataire pour vérifier la marchandise que le chemin de fer lui remet.

Il ne faut pas croire que ce soit là une innovation dont l'initiative appartienne à la France. Bien d'autres nations commerçantes l'ont précédée et lui donnent l'exemple de cette réforme.

Quelques citations à l'appui :

Je trouve d'abord le Code espagnol promulgé le 1er janvier 1830. Il porte dans son article 219 que la réclamation contre le voiturier pour dommages ou avaries remarqués dans les marchandises à l'ouverture des colis, doit avoir lieu dans les 24 heures de la réception des marchandises lorsque les signes du dommage et de l'avarie ne sont pas de telle nature que l'on puisse les reconnaître extérieurement et il ajoute article 230 : le prix du transport des effets doit être payé dans les 24 heures de la réception s'il n'y a pas de réclamation.

Le Code Espagnol a été adopté par le Portugal en 1833, il est aussi la loi du Brésil, du Pérou, du Chili, de la République Argentine.

Les Pays-Bas ont en 1838, refait leur code de commerce et, tout en adoptant notre article 105, il y ont ajouté la restriction suivante : (article 93) Si les avaries ou la perte partielles ne sont pas extérieurement appréciables, le destinataire peut, malgré la réception des marchandises et le paiement du prix, demander la vérification judiciaire des marchandises dans les 48 heures.

Même faculté est laissée en Allemagne, en Alsace-Lorraine, en Autriche et Hongrie.

Voilà certes assez d'autorités pour encourager et justifier la demande adressée au législateur à l'effet d'obtenir la révision, d'un article qui, dans la pratique actuelle expose

le commerce français à des graves abus et cela, sans qu'il y ait lieu de s'arêter à cette considération qu'on ouvrirait ainsi la porte à des fraudes nombreuses. N'y a-t-il pas la garantie des tribunaux chargés d'apprécier la valeur des preuves que sera tenu de rapporter le destinataire. Au lieu d'une présomption *jures et de juris*, il aura toujours devant lui une présomption *juris tantum* qu'il devra faire tomber. D'ailleurs il est un principe dont il peut bien, comme tout autre contractant, réclamer le bénéfice et l'honneur : la fraude ne se présume pas ?

Les législations étrangères dont il vient d'être donné des extraits établissent une distinction entre l'avarie apparente et celle qui est cachée et elles n'acordent de recours au destinataire contre le voiturier que pour l'avarie que ne révèle pas l'état extérieur du colis.

Cette distinction semble à la fois équitable et juridique. Celui qui, malgré des signes parfaitement visibles d'avarie, accepte un colis, en donne décharge et paie, commet une faute lourde et, s'il en résulte pour lui un préjudice, c'est à son incurie à sa négligence qu'il doit s'en prendre. Si l'on se reporte aux principes généraux qui régissent les autres contrats, et notamment la vente, on voit qu'en matière de garantie (art. 1642) le vendeur n'est pas tenu des vices apparents, de ceux dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même; l'obligation de garantie ne s'applique qu'aux vices cachés.

La jurisprudence avait d'abord tenté d'appliquer ces principes au contrat de transport. Pour s'en convaincre il suffit de se reporter à un arrêt de la chambre des requêtes du 11 janvier 1807 rendu dans les circonstances que voici. Il s'agissait d'une glace adressée de Bordeaux à une dame Lartigue qui habitait Pau. Le colis, lors de la

remise, ne présentait aucune trace d'avarie, aussi fut-il reçu et le port payé. Sept jours plus tard le voiturier reçut sommation d'assister à une expertise à l'effet de constater l'état de la glace qui était brisée, le voiturier, fort de son reçu et payé de ses frais de port, se prétendit déchargé de toute responsabilité et soutint que la demande n'était plus recevable. La prétention fut repoussée par le Tribunal de Pau et le pourvoi rejeté par la cour suprême. Cette doctrine ne parut pas d'abord atteinte par l'art. 105 et durant plus d'un demi siècle les cours et tribunaux persistèrent dans leur jurisprudence.

Ainsi dans un arrêt de la Chambre des requêtes, rendu sous la présidence de M. Nicias Gaillard le 9 juin 1858, on lit encore (je cite le texte) Sirey 1859, 1. 56.

Qu'il résulte des constations du jugement que l'avarie n'était pas visible à l'extérieur et qu'elle ne s'est révélée qu'après l'ouverture du ballot à laquelle il a été procédé par le destinataire le lendemain de la réception ;

Qu'en écartant dans ces circonstances l'exception tirée de l'article 105 du Code de Commerce, le jugement attaqué n'a pas violé les dispositions dudit article.

En 1863 la Chambre civile rend une décision contraire mais c'est sans aborder la question de front. La Cour relève les circonstances de fait et, pour repousser l'action du destinataire, elle se fonde sur ce que le destinataire, au lieu de rapporter une preuve péremptoire, ne produisait que des conjectures ou des vraisemblances, c'est dans un arrêt de cassation (Chambre civile) portant la date du 29 fevrier 1867 et rapportés dans Sirey, année 1867, 1re partie, page 300, que l'on trouve nettement et résolument posée la doctrine désormais adoptée par la Cour suprême.

Attendu, en droit, dit cet arrêt que la disposition de l'ar-

ticle 105 du Code de commerce portant que la réception des objets transportés et le paiement du prix de la voiture éteignent toute action contre le voiturier est générale et qu'elle ne distingue pas entre les cas où l'avarie serait apparente et celui où elle serait intérieure ou cachée — d'où il suit qu'en déclarant la Compagnie non recevable à proposer la fin de non recevoir qu'elle opposait à l'action intentée contre elle sur le motif qu'il s'agissait d'un vice caché dont les destinataires n'avaient pu s'apercevoir qu'après l'ouverture des colis, le jugement attaqué a violé l'article 105 — casse. La Cour depuis a persisté dans cette jurisprudence et la question ne se plaide plus.

Avant de quitter ce point il est bon messieurs de connaître la législation allemande, l'argument qu'elle me fournit est considérable, par cette double considération que le Code allemand est postérieur à la création des chemins de fer et s'applique à un pays où l'Etat exploite lui-même une partie de son réseau.

Ce Code qui date de 1861 et qui en 1872, est deveuu la loi de l'Empire Germanique, est appliqué en Autriche-Hongrie et aussi, nous ne le savons que trop, en Alsace-Lorraine. Dans l'article 408 § 2 il dit : la réception de la marchandise et le paiement du prix de transport éteignent toute action contre le voiturier à moins qu'il n'y ait ou perte ou avarie extérieurement non reconnaissable (aüsserlich nicht erkembar) au moment de la livraison. La constatation de cette perte ou avarie doit être requise aussitôt la découverte du fait, et il doit être prouvé que la perte ou avarie remonte au temps où le voiturier avait la chose entre les mains. Toute action pour perte totale, avarie ou livraison tardive se prescrit par un an.

Les pétitions vont plus loin, elles demandent que cette barrière qui s'appelle l'article 105, soit grande ouverte dès qu'il y a perte partielle ou avarie, sans distinguer si les avaries sont apparentes ou non, et les raisons à faire valoir à l'appui ont, il faut le reconnaître, une grande valeur.

En principe, il est constant que les distinctions, les catégories, compliquent la loi et doivent être évitées quand elles ne sont pas absolument nécessaires. Dans notre cas, elles seraient une source à procès. Les Compagnies ne manqueraient sans doute jamais d'objecter à toute action que l'avarie était parfaitement visible, le plus léger accroc à la toile d'un ballot, le moindre éclat au bois d'une caisse sera déclaré avarie apparente et, comme ces cas sont les plus fréquents pour les marchandises qui forment de lourds et volumineux colis, le but que l'on se propose ne sera pas atteint. En effet, pourquoi la révision de l'article 105 est-elle demandée ? N'est-ce point parceque dans la pratique la vérification immédiate des colis est fort difficile sinon impossible? Alors même que l'on restreindrait cette vérification aux colis dont l'avarie est apparente, les diffiultés ne seraient guère moindres tant il est rare qu'un colis arrive sans accroc. Les Compagnies et leurs employés ne seront pas moins pressants et la loi ne rendra pas plus vigilants, les employés ou serviteurs du destinataire.

La question étant ainsi examinée sous ses principaux aspects, il devient aisé pour chacun de se faire un avis sur l'opportunité de la réforme que sollicite le commerce français. A quelque opinion que l'on s'arrête, que l'on étende la réforme à toutes les avaries ou qu'on la restreigne aux avaries cachées, il est bien constant que la présomption sur laquelle repose l'article 105, est contredite par l'expérience de chaque jour, et qu'on ne saurait plus affir-

mer que le destinataire, par cela seul qu'il reçoit un colis et en paie le port, reconnait formellement que le transport a été opéré sans faute aucune.

Mais quelle disposition substituer à l'article 105 ? Faut-il le remplacer par un système unique soumettant à une même règle, tous les recours auxquels peut donner lieu le contrat de transport ? Non. Il y a, suivant nous, une distinction a établir entre l'action pour avarie et l'action pour retard ou pour détaxe.

Pour l'avarie il faut que le délai soit très court. Que l'on songe en effet à la quantité de colis que transportent nos chemins de fer et à l'étendue des responsabilités que toute modification à l'art. 105 va faire peser sur eux, et chacun reconnaîtra qu'il importe, si puissantes que soient les épaules, de ne les pas charger longtemps d'un trop lourd fardeau. Les législations étrangères l'ont ainsi compris. Dans les unes le délai est de vingt-quatre heures, dans d'autres il est de quarante huit heures Suivant nous il n'est pas besoin de leur rien emprunter; la solution est dans notre Code de commerce. Il suffirait d'appliquer aux transports par terre ce que l'art. 436 prescrit au cas de transport par navires et de dire que les protestations et réclamations seront nulles si elles ne sont faites et signifiées dans les vingt-quatre heures et si, dans le mois de leur date, elles ne sont suivies d'une demande en justice.

La loi serait ainsi ramenée à une formule uniforme et simple. Toutes les expéditions, qu'elles soient faites par navires ou bateaux, chemins de fer ou voitures, se trouveraient enfin soumises à la même règle.

Voilà l'action ouverte et bien fixé le délai dans lequel on doit l'intenter, il reste à examiner s'il convient de lui imposer une forme particulière, de la soumettre à une

procédure. L'article 106 du Code de commerce est nous dit qu'en cas de refus ou de constestations pour la réception des objets transportés leur état est vérifié par des experts que nomme le président du tribunal de commerce ou à son défaut le juge de paix par ordonnance au pied d'une requéte.

La procédnre est simple, elle est rapide. Elle a le grand tort il est vrai de ne pas être contradictoire. Il suffirait, pour combler cette lacune, d'imposer au réclamant l'obligation de dénoncer au voiturier sa demande d'expertise avec sommation d'y assister.

Cette première modification conduirait tout naturellement à une autre qui n'est pas moins désirable. Car à raison de la brièveté des délais, chacun aurait intérêt à ce qu'on autorisât le destinataire à citer le voiturier dans la personne de son mandataire ou chef de gare le plus voisin. Pour des actes de ce genre et purement conservatoires la nécesité de s'adresser au siége social des grandes compagnies n'a plus sa raison d'être.

Quelque avantage qu'il y ait à s'approprier ainsi une formule toute faite, je crois cependant, qu'en matière commerciale, le mieux est de n'imposer aucune procédure et de laisser au destinataire, sur qui pèse le fardeau de la preuve, le soin de la produire au mieux de ses intérêts.

D'ailleurs la procédure de l'article 106 n'est pas obligatoire, la jurisprudence sur ce point est constante et l'on peut lire dans un arrêt de la chambre des requêtes du 2 août 1842 que ces formalités ne sont pas prescrites à peine de déchéance ni exclusives de tout autre mode de preuve. Pourquoi s'exposer à mettre en peril le sort même de l'action en l'enfermant dans une forme inflexible. Qu'on laisse chacun diriger son action comme bon lui semblera

et bientôt l'expérience conduira sûrement à choisir le mode de procéder qui offre à la justice le plus de garanties.

Bien plus simple est la question lorsqu'il s'agit des demandes en dommages-intérêts pour retards ou des réclamations pour détaxe. Les raisons que nous venons d'énumérer et qui pourraient faire hésiter sur l'utilité d'une réforme de l'article 105 ne se rencontrent plus ici. Le destinataire a reçu la marchandise et payé le prix, quelques jours après il s'aperçoit que la Compagnie a commis une faute, qu'elle a appliqué un tarif trop élevé ou fait accomplir à la marchandise un trajet trop long. Pourquoi ne pourrait-il pas réclamer ce qu'il a payé en trop. Ce sont des faits qu'il n'est au pouvoir ni du transporteur ni du destinataire de modifier. Les lettres de voiture, les récépissés, les registres de la Compagnie sont des éléments certains et invariables. Avant comme après la livraison et le paiement du prix, il sera facile de constater le bien ou le mal fondé de la réclamation. Par conséquent pas de fraude, pas de connivence, pas de surprise à craindre. Ajoutez à cela que pour la vérification d'un colis, un simple déballage, une inspection sommaire suffisent; mais pour reconnaître s'il n'y a ni retard ni surtaxe, il faut examiner des itinéraires, calculer des distances, étudier des tarifs compliqués à l'infini.

Ces tarifs sont si nombreux, (sur le Nord seulement, il y en a plus de 1200), qu'il n'est pas un employé, quelque expérimenté qu'il soit, qui ne s'y perde lui-même et ne soit exposé à se tromper. Aussi avec quel ensemble les Compagnies s'empressent-elles de décliner l'obligation que l'on veut leur imposer de choisir elles-mêmes les directions et les tarifs les plus avantageux. Une pareille étude, un semblable travail ne peuvent être faits que par le

chef de la maison, ou un employé d'un ordre supérieur, et mieux encore par ces sociétés dont l'unique mission est de vérifier les récépissés délivrés par les Compagnies, d'y rechercher les erreurs commises et d'intenter les actions en détaxe, Sociétés que je serais heureux de voir se développer, car elles ne réclament aux chemins de fer que les sommes indûment perçues et elles contribuent à assurer une application plus exacte des tarifs! Exiger qu'en cas pareil, la réclamation se produise sous peine de déchéance, au moment même de la livraison, c'est annuler, confisquer le droit du destinataire. Et cette rigueur, voyez à quelle conséquence elle conduit! A l'inégalité la plus choquante. Pour réclamer contre les erreurs, qu'elles mêmes et par leur faute, elles peuvent commettre à leur détriment dans l'application des tarifs les compagnies ont trente ans ; lorsqu'au contraire c'est le destinataire qui souffre de l'erreur, lorsqu'une taxe indue lui a été appliquée, il n'a commis, lui, ni faute ni négligence et cependant toute action lui est refusée Ces conséquences extrêmes de l'article 105 ont été appliquées dans deux arrêts de la chambre civile, qui portent la date du 25 avril 1877, D. 1877 1-198.

Malgré la solennité de ces décisions, la chambre des requêtes était hésitante, sa résistance s'est accusée dans un arrêt du 8 janvier 1879 (Dal. 1879, 1-105), qui décide que la perception du prix du tarif général au lieu du prix du tarif commun applicable d'office, constitue une erreur de calcul et non une faute dans l'exécution du contrat et que par suite, la Compagnie ne peut se prévaloir de l'article 105 pour écarter la demande de rectification de cette erreur. Mais la chambre civile persiste et le 25 mai 1880 (Dal. 1880, 1-312), elle a déclaré, contrairement aux conclusions de M. l'avocat général

Charrins, qu'il faut considérer comme une simple infraction au contrat de transport, infraction susceptible d'être couverte par la fin de non recevoir de l'article 105, le fait par la Compagnie d'imposer le tarif général, au lieu de faire d'office l'application des tarifs généraux à prix réduits.

On conçoit toute l'émotion du commerce en présence de ces décisions. Sans rechercher les principes qui les ont dictées, il n'en voit que les conséquences. Peu lui importe que ces arrêts soient la suite logique de l'article 105 ce qu'il y voit c'est l'impossibilité désormais avérée pour lui d'échapper au despotisme des Compagnies, il est à leur discrétion et cela lui paraît d'autant plus dur que, par suite du monopole des Compagnies et du régime qui en est la conséquence, il n'a ni la faculté de s'adresser à d'autres ni le droit de discuter les conditions de son contrat de transport, car les tarifs sont une loi qui s'impose à tous.

Trop souvent on est tenté d'accuser la jurisprudence. Son rôle est d'interpréter et d'appliquer la loi. En révélant ses défectuosités elle amène des réformes bien autrement larges et utiles que les palliatifs inspirés par l'équité, guide souvent fort dangereux et qui, en tous cas, ne présente pas de suffisantes garanties.

A l'action en détaxe il faut assimiler l'action pour retard ; les mêmes raisons de fait, les mêmes considérations d'équité appellent la même réforme. Ici encore les livres de la Compagnie, le récépissé qu'elle devrait toujours délivrer rendent toute fraude impossible.

Quant au délai dans lequel l'action devra s'exercer, il est à désirer que ce délai ne soit pas trop court et qu'au moins un mois soit laissé pour permettre au destinataire de contrôler le parcours et le tarif à l'effet de s'assurer s'il n'y a eu ni retard, ni perception abusive.

Il est pourtant certaines actions en détaxe qu'il serait sage de traiter comme l'avarie et d'emprisonner dans le délai de vingt-quatre heures. Ce sont celles qui sont fondées sur une erreur de poids et de volume. Dans ce cas, comme pour l'avarie l'on peut craindre que le destinataire déshonnête ne fasse disparaître une partie des marchandises reçues et ne prétende ensuite que la Compagnie a commis une erreur dans le pesage ou le mesurage, la preuve ici ne repose pas comme dans l'action en détaxe ordinaire sur des documents certains. Elle se fera par témoins comme dans le cas d'avarie. A situation semblable il convient d'appliquer semblable réglementation.

Comment clore cette étude sans signaler l'un des défauts les plus graves de la législation actuelle—nous voulons parler du droit qu'a la Compagnie de retenir la marchandise tant que les tribunaux n'ont pas prononcé. Ce refus de livrer force trop souvent le destinataire à renoncer à son action. En s'exposant à de longs retards il manquerait une affaire, mécontenterait un client. Entre deux maux il choisit le moindre. Le risque à courir sera bien plus grand encore si, comme l'y autorise l'article 106 du Code de Commerce, le Juge ordonne le dépôt où le sequestre et ensuite le le transport dans un dépôt public.

Il serait si simple d'autoriser le destinataire à faire des réserves, d'obliger les Compagnie à lui en donner acte, et de limiter le dépôt, le séquestre au cas où la marchandise est refusée.

Il semble que de semblables mesures d'un caractère tout conservatoire et qui ne compromettent aucun droit auraient dû s'établir d'elles-mêmes dans la pratique. Pour obtenir quoi que ce soit d'une Compagnie il faut se présenter à elle avec un texte de loi précis, formel. Et même quand le

texte existe, pressant, impératif, trop souvent les employés inférieurs sont disposés à l'oublier. Ainsi pour l'apprécia-tion des retards il importe au destinataire de savoir dans quel délai le transport doit se faire. Dans l'intérêt du desti-nataire la loi exige (ordonnance du 15 novembre 1846 ar-ticle 50 et loi du 13 Mai 1863 article 10) que la Compagnie indique sur le récépissé le délai précis du transport. Les Compagnies se conforment-elles à ces prescriptions? Jamais. Sur chaque récépissé l'on peut voir une place spéciale réservée pour la mention du délai, mais toujours elle reste en blanc.

Et le récépissé lui-même trop souvent les compagnies ne le délivrent qu'à ceux qui le demandent. Et pourtant c'est le seul titre de l'expéditeur, et les lois et ordonnances que nous venons de citer leur font un devoir de remettre ce récépissé.

Voilà toute une série de questions intéressant chacun de nous, commerçant ou non. De toutes parts on se plaint, on réclame, quelques-uns pétitionnent. Le gouvernement lui-même un instant s'est ému, les ministres ont provoqué dans le pays une grande enquête. Certes les avis n'ont pas manqué. Cours, Tribunaux, Facultés, Chambres de commerce ont répondu ; et voilà quatre années écoulées sans qu'il ait été donné la moindre satisfaction au public.

Certes, le mouvement d'opinion était puissant, mais plus puissantes encore étaient les Compagnies. De temps à autre leur existence est remise en question mais on commence à croire que c'est surtout pour leur arracher certains sacrifices d'argent. Les compagnies finissent tou-jours par subir les exigences de l'Etat mais c'est au détri-ment du public dont les réclamations sont ajournées et qui, dans la réalité, paie les frais de la convention.

Hélas! on voit que de tout temps,
Les petits ont pâti des sottises des grands.

NOTICE

SUR

TACITE

PAR

M. BRÉAN,

Membre résidant.

Tacite (Caïus Cornélius Tacitus) vécut au premier siècle de l'ère vulgaire et dans la première moitié du second. Quelques-uns des manuscrits de ses ouvrages lui donnent le prénom de *Publius* au lieu de celui de *Caïus*, mais d'après un passage de Sidoine Appollinaire, ce dernier paraît être le véritable, et l'usage l'a consacré. Quant à son surnom de Cornélius, il ne fait l'objet d'aucun doute, puisque Pline-le Jeune le lui attribue dans ses lettres ; mais toutefois, on ne le croit pas issu de l'illustre et ancienne maison de ce nom, qui se divisait en deux branches, dont l'une patricienne, produisit une foule de personnages fameux, tels que les Céthégus, les Scipions, les Sylla, les Cinna, les Lentulus, les Dolabella, les Balbus, etc. ; tandis que dans l'autre, plébéienne, on rencontre des affranchis. Au reste, comme le dit M. Bournouf, « que Tacite » ait eu pour auteur de sa race, un patricien ou un esclave, » son génie a fondé sa noblesse, et cent soixante ans après » lui, un empereur croyait relever la sienne, en le comptant parmi ses ancêtres. Ce prince, qui pour le malheur » du monde, ne régna que six mois, avait ordonné qu'on

» plaçât dans toutes les bibliothèques, un Tacite compl
» et qu'on en fit chaque année, dix copies authentiq
» aux frais de l'Etat (1). »

On admet généralement, sans que rien confirme
démente cette hypothèse, qu'il eut pour père Cornéli
Vérus Tacitus, chevalier romain, procurateur en Bel
que sous Vespasien, et contemporain de Pline l'ancie
lequel mentionne ce personnage comme ayant eu un f
qui, après avoir grandi de trois coudées en trois ans, mo
rut subitement d'une contraction de nerfs avant d'avo
atteint l'âge de puberté (2). Divers écrivains ont prétend
que cet enfant était non pas le frère, mais le fils du célè-
bre historien. Or, cet enfant, Pline dit l'avoir vu (*ipsi no*
pridem vidimus) ; et en admettant que cette rencontre
eut lieu l'année même où le célèbre naturaliste fut enseve i
sous les laves du Vésuve, en l'an 79, on doit admettre éga-
lement que l'enfant devait avoir environ treize ans au jour
de son décès, puisqu'il approchait de l'âge de puberté, ce
qui fait remonter sa naissance à l'an 66, époque à laquelle,
comme on le verra bientôt, Tacite n'avait que onze ou
douze ans.

Terni, autrefois Intéramne, réclame l'honneur d'avoir vu naître Tacite. Ses habitants lui ont érigé une statue en 1514, et ils montrèrent longtemps, près du chemin qui conduit à Spolète, un tombeau qu'ils affirment être le sien. Ce tombeau fut détruit et les cendres qu'il renfermait dispersées, sous le pontificat de Pie V, parce que Tacite avait mal parlé du christianisme (3). Cette tradition, qui d'ail-

(1) Vopiscus, *Tacite* X.
(2) Plin *nat.* VII, 17.
(3) Annal. L. XV, c. 44.

lieurs ne se fonde sur aucun témoignage historique, est encore en honneur à Terni.

L'époque de la naissance de Tacite est tout aussi incertaine. Toutefois ce passage d'une lettre de Pline-le-Jeune permet de lui assigner une date approximntive : « Il sera » rare et remarquable que deux hommes à peu près du » même âge (*ætate propemodum æquales*) et de quelque » renom dans les lettres, (car je suis forcé de parlé de toi » avec modestie, puisqus je parle en même temps de moi), » se soïent si fidèlement entr'aidés dans leurs études » (1). Or Pline-le-Jeune était dans sa dix-huitième année (*agebam enim duodevicesimum annum*) (2), lors de la mort de son oncle, en l'an 79, et comme il est permis de conclure, d'après le passage de la lettre que nous venons de rapporter, que la différence d'âge qui existait entre eux ne pouvait excéder six ou sept ans au plus, on peut fixer l'époque de la naissance de Tacite vers l'an 54 ou 55 de J.-C. et 806 ou 807 de Rome.

On ne sait rien de son enfance qui se passa sous les dernières années du règne de Néron. Tout porte à croire, quoique les livres anciens n'en fassent nullement mention, qu'il fut disciple de Quintilien, ce maître éminent « qui » entretint par ses leçons, pendant vingt ans, le goût des » études solides, et retardera la décadence de l'art oratoire » commencée dès le temps d'Auguste » (3). Il suivit, comme il le dit lui-même (4), les plaidoiries d'Asper et de Julius Secundus, qui jouissaient alors d'une grande renommée d'éloquence, et il cultiva aussi la poësie, ainsi

(1) L. VII, Ep. 20.
(2) L. VI, Ep. 20.
(3) M. Burnouf, introduction à Tacite.
(4) Dialogue sur les orateurs, c. 2.

qu'on le voit par sa lettre comprise dans la correspondance de Pline-le-Jeune, et où il dit à ce dernier : « J'aurais » grande envie de suivre tes conseils, mais les sangliers » sont si rares ici qu'il n'est pas possible de cultiver à la » fois Minerve et Diane.... Je laisse donc reposer les » poësies, que tu crois ne pouvoir être plus heureusement » achevées qu'au fond des bois. » (1).

Tacite épousa en l'an 77 ou 78, la fille d'Agricola qui venait d'être nommé consul (2) et partait pour son expédition de Bretagne. Tout porte à croire qu'il eut des enfants de ce mariage, puisque, près de deux siècles plus tard, l'empereur Tacite se glorifiait de descendre de lui, et qu'au Ve siècle, Sidoine Apollinaire le comptait dans une de ses lettres, au nombre des ancêtres de Polémus, alors préfet des Gaules.

Tacite nous apprend lui-même (3) qu'il ne connut Galba, Othon et Vitellius, ni par des persécutions ni par des bienfaits. Ce fut sous Vespasien qu'il fut nommé *Vigintivir*, (4) fonction qui avait pour objet la surveillance des monnaies, des prisons, l'exécution des jugements, et par laquelle, depuis Auguste, il fallait passer pour obtenir la questure que Vespasien lui conféra, sans doute peu de

(1) Pline-le-Jeune. (L. IX, Ep. 10).

(2) Agricola (Ciréus Julius) se fit chérir et honorer comme questeur. Tribun et Préteur sous Néron et Galba, puis consul substitué en 77 pour exercer en 78, il fut chargé par Vespasien d'achever la conquête de la Bretagne.

(3) *Mihi, Galba, Otho, Vitellius, nec beneficio, nec injnria cognovi.* (Hist. L. I, c. 1).

(4) Collège établi en l'an 741 de Rome par un sénatus-cousulte. Il était composé des Triumvirs monétaires, des Triumvirs capitaux, de quatuorvirs des rues de Rome, et des décemvirs judiciaires; en tout vingt membres. C'était comme le dit Tacite, le premier degré des honneurs ; les chevaliers seuls pouvaient y prétendre, depuis la réforme de l'an de Rome 714, et on y était admis de 18 à 20 ans.

temps avant sa mort qui eut lieu en l'an 79, puisqu'alors Tacite n'avait que strictement l'âge requis, c'est-à-dire vingt-quatre ans accomplis, pour obtenir cette dignité qui, comme il était chevalier Romain, lui ouvrait l'entrée du Sénat Ses honneurs, dit-il, furent accrus par Titus, qui dut lui octroyer l'Edilité ou le Tribunat, puis qu'en l'an 88, à l'époque des jeux séculaires célébrés par Domitien, il était Préteur et Quindécemvir, comme il nous l'apprend lui-même (1). En l'an 86, il quitta Rome avec son épouse, et son absence dut se prolonger pendant plus de quatre années, puisqu'en l'an 93, lorsqu'Agricola mourut dans la capitale de l'Empire, il en était encore absent : « Quel » surcroit de regrets, s'écrie-t-il, pour moi et pour sa fille, » de n'avoir pu veiller auprès de son lit de douleur, ra- » nimer ses forces défailllantes, nous rassasier de sa vue et » de ses embrassements. Du moins, nous eussions recueilli » ses volontés dernières, ses paroles suprêmes, pour les » graver au fond de nos âmes. C'est là notre douleur, notre » blessure saignante, nous l'avions perdu quatre ans avant » le temps par la prolongation de notre absence (2). » Bayle a démontré que, selon toute probabilité, Tacite n'avait point été exilé, comme l'ont prétendu plusieurs écrivains, et Juste Lippe d'ailleurs énonce qu'il s'était éloigné volontairement pour échapper à l'oppression et chercher le repos; mais, comme le fait observer M. Burnouff, « l'illustre critique oublié qu'il fallait aux Séna- » teurs une permission du prince pour sortir de l'Italie (3) » et si l'on en juge par les termes dans lesquels Tacite se

(1) Annal. L. XI, c. 11.
(2) Vie d'Agricola, c. 15.
(3) Annal. LXII, c. 23.

» plaint de son absence, il ne paraît pas qu'elle fut volon-
» taire (1). »

Enfin, en l'an 96, l'impératrice Domitia, fille indigne du célèbre général Corbulon, se voyant menacée de mort, prévint Domitien en le faisant assassiner par l'affranchi Etienne, son intendant. Dès l'année suivante, Tacite fut subrogé consul par Nerva, en remplacement de Virginius Rufus qui venait de mourir, et dont il prononça l'éloge funèbre. « La fortune, toujours fidèle à Virginius, dit à ce » sujet Pline-le-Jeune, réservait pour dernière faveur, » un tel panégyriste à tant de vertus (2). » En 98, Tacite écrivit *la Vie d'Agricola;* « le plus beau modèle de bio- » graphie ou d'étude historique, dit M. Vappereau, que » l'antiquité nous ait légué, et dans lequel les qualités » morales et littéraires de l'auteur, qui se condenseront » dans ses autres ouvrages, se déploient avec une ampleur » oratoire. » Thomas admire ce morceau qu'il appelle le modèle des éloges historiques, et cependant, quelles que soient les éminentes qualités qui le signalent à l'admiration universelle, ce n'est peut-être pas sans quelque exagération, que la Harpe le considère comme le chef-d'œuvre de Tacite. Le style y touche à la perfection, les descriptions sont vives est rapides, l'expression des sentiments tendreset touchante ; mais quelques tours de phrases affectés et des obscurités nombreuses accusent un génie qui se cherche, et n'est pas encore sûr de lui.

En 99, sous le deuxième consulat de Trajan, parut le livre sur la *Germanie*, Tacite avait pu tracer les merveilleuses descriptions qu'il fait de la Bretagne dans son panégyrique, d'après les documents de toute nature que dut lui

(1) Vie d'Agricola, c. 44 : *tam longæ absentiæ conditione.*
(2) Pline-le-Jeune, t. II, édit. 8.

fournir son beau-père Agricola, qui l'avait parcourue tout entière, lorsque Domitien, jaloux de la gloire qu'il s'y était acquise, le rappela en l'an 85, au moment où il se préparait à passer en Irlande ; mais il n'en fut pas de même pour la Germanie. Tacite avait-il déjà visité ces contrées à peine entrevues jusqu'alors et en quelque sorte inconnues? tout porte à le croire. On ne saurait, en effet, expliquer autrement que par la présence de l'historien sur les lieux mêmes, cette admirable peinture de régions inexplorées, cette connaissance merveilleuse des pratiques religieuses des Germains, de leurs coutumes et de leurs mœurs. Or, on a vu que l'auteur de ce magnifique ouvrage, avait été absent de Rome pendant plus de quatre années, et comme il ne fait point connaître ce qu'il devint pendant cet intervalle, tout porte à croire qu'il dut en consacrer une partie à visiter la Germanie. Quoiqu'il en soit, ce livre dans lequel différents biographes ont supposé que Tacite avait eu en vue d'opposer le tableau des mœurs primitives, mais pures, de ces peuples barbares, aux vices de la civilisation raffinée et corrompue des Romains; ce chef-d'œuvre est, selon nous, celui de ses ouvrages qui s'impose le plus à l'admiration de la postérité. « Ce livre si court, dit » Montesquieu, est d'nn homme qui embrasse tout, parce » qu'il voit tout (1) ».

Tout en poursuivant ses études historiques, Tacite n'avait point renoncé au barreau, c'est ainsi qu'en l'an 99, il fut chargé en même temps que son ami Pline, de soutenir, devant le Sénat, l'accusation intentée par les Africains, contre le proconsul Marius Priscus, non-seulement pour ses concussions, mais comme ayant trafiqué de la condam-

(1) Esprits des lois, L. XXX, c. II.

nation et même de la vie de plusieurs innocents. « L'af-
» faire, dit Pline (1) fut renvoyée à la première assemblée
» du Sénat, dont l'aspect était des plus majestueux. Le
» prince y présidait comme consul : nous entrions dans le
» mois de janvier, celui qui réunit à Rome le plus de
» monde et notamment de sénateurs. De plus, l'impor-
» tance de la cause, le bruit qu'elle avait fait, et l'attente
» dont tant de remises avaient redoublé l'impatience, atti-
» raient de toutes parts la foule (2). Imagine-toi quels
» sujets d'inquiétude et de crainte pour nous qui devions
» prendre la parole devant une telle assemblée et en pré-
» sence de l'Empereur dans une affaire aussi grave. J'ai
» plus d'une fois parlé au Sénat, et j'ose même dire que
» nulle part, je ne suis plus favorablement écouté. Cepen-
» dant tout m'étonnait, comme si ce spectacle eût été nou-
» veau pour moi........... Enfin, je me raffermis, je
» recueillis mes esprits, et je commençai mon plaidoyer
» qui fut écouté avec autant de bienveillance que j'avais
» conçu d'appréhension. Je parlai près de cinq heures,
» car on me donna une heure et demie au delà des trois
» heures et demie qui m'avaient été accordées..........
» Claudius Marcellinus défendit Martianus. Le Sénat se
» sépara ensuite pour se rassembler le lendemain.......
» Salvius parla alors pour Marius *Priscus*, et cet orateur
» subtil, véhément, précis, habile, déploya tous ses talents
» dans l'intérêt de sa cause. Tacite répondit avec une
» grande éloquence, et fit éclater ce qu'il y a d'exquis, de
» sublime dans tous ses discours Le consul désigné fut

(1) Livre II, épit. XI.

(2) Les défenseurs de Priscus avaient tout tenté pour le faire appeler devant les juges ordinaires, en réduisant le procès à une question de concussion. Mais il était en outre coupable du meurtre de divers personnages et du bannissement inique de chevaliers Romains.

» d'avis de condamner Marius à verser au trésor les sept
» cent mille sesterces (1) qu'il avait reçus de Martianus,
» et de le bannir de toute l'Italie ; .... Enfin il
» conclut en proposant au Sénat, de déclarer que nous
» avions, Tacite et moi, fidèlement rempli son attente et
» notre ministère »

Après les mœurs des Germains, Tacite composa les Histoires, qui s'étendaient depuis la mort de Néron en l'an 68 jusqu'à celle de Domitien en 96. Cet intervalle de vingt-huit années comprenait les règnes de Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et les quinze années de la Tyrannie monstrueuse de Domitien. Il ne nous reste de cet ouvrage que les quatre premiers livres et vingt-six chapitres du cinquième, dont le dernier s'arrête à la guerre de Civilis en l'an 70, ce qui correspond à un intervalle d'un an et quelques mois, et met à même d'apprécier l'étendue des développements que comportait l'ouvrage entier, ainsi que l'importance de cette perte à jamais déplorable. On n'est pas d'accord sur le nombre de livres dont se composait l'ensemble des Histoires : quelques uns ont prétendu qu'elles ne faisaient qu'un même corps avec les Annales, et fondent cette opinion sur un passage des *comment. in cap. XIV Zachariæ* de saint Jérôme où il est dit « que Tacite a écrit les vies des Césars en trente livres, depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Domitien » (2) ; mais on a vu que ce qui nous est parvenu des Histoires absorbe déjà plus de quatre livres, et comme les Annales en comprennent incontestablement seize, il ne resterait plus que nouf livres et demi pour un intervalle de près de

(1) Environ 175,000 francs.

(2) *Satio narratas libris quibus res imperatoris Domitiani composui.* (*Annal.* L. XI, c. XI)

vingt-sept ans, ce qui est d'autant plus admissible que les Histoires contiennent beaucoup plus de détails que les Annales. D'un autre côté, tous les savants tels que Vossius, Bayle, Rollin, la Bletterie, et autres, s'accordent à reconnaître que les Histoires ont été écrites avant les Annales, et fondent leur conviction sur un passage de ce dernier ouvrage, duquel il résulte qu'il a été composé après la mort de Nerva, que Tacite qualifie *Divus*, tandis qu'il n'accorde pas ce titre à Trajan.

M. Burnouf fait d'ailleurs remarquer à ce sujet « que » les Annales n'ont pas dû être publiées avant l'an 115 de » notre ère, puisqu'on y trouve une allusion aux conquêtes » qui ajoutèrent à l'Empire la Mésopotamie et l'Assyrie, » et ne furent achevées qu'à cette époque. Tacite pouvait » être alors âgé de soixante ans, et le passage dont nous » parlons, ajoute-t-il, est au second livre d'un ouvrage qui » en contient seize. »

Nous possédons les quatre premiers livres complets des Annales ; le cinquième en partie seulement, et le sixième entier. Cette première partie s'applique au règne de Tibère, de l'an 14, date de l'avénement de ce prince à l'an 37 où il mourut. Les livres sept, huit, neuf et dix, ne nous sont point parvenus, non plus que le commencement du onzième, qui s'ouvre pour nous, après une lacune de dix années, à l'an 47, le cinquième du règne de Claude et comprend l'année 48, Les livres douze, treize quatorze, quinze sont à peu de chose près intacts, ainsi que la première partie du livre seize, qui s'arrête à la mort de Thraséas, en l'an 66, en sorte qu'il nous manque les deux dernières années du règne de Néron. L'ouvrage entier comprenait donc cinquante-quatre années.

Tacite énonce au livre III, c. 24, des Annales qu'il écrira

plus tard les événements du siècle d'Auguste si sa vie suffit à ce travail, et il dit également au livre I, c. 1, des histoires qu'il réserve pour sa vieillesse, les règnes de Nerva et de Trajan (1). Il y a tout lieu de croire que la mort ne lui a pas permis de donner suite à ces projets, car il n'est fait aucune mention de ces deux ouvrages dans les siècles qui ont suivi le sien.

Cicéron définit ainsi la différence entre les Annales et les Histoires : « Ecrire l'histoire, ce n'était pas autre chose » dans le principe que rédiger des Annales. C'est pour cet » objet, et afin de conserver le souvenir des événements » publics, que dès les premiers temps de Rome jusqu'à » P. Mucius, le grand pontife recueillait les événements de » chaque année, et les retraçait sur une table blanche qu'il » exposait devant sa demeure, afin que le peuple pût » en prendre connaissance. C'est là ce qu'on nomme » aujourd'hui les grandes annales. Plusieurs historiens ont » suivi cette méthode ; ils se contentent de consigner les » époques, les noms des personnages et des lieux, la mémoire » des faits, sans y joindre aucun ornement. Tels avaient été » chez les Grecs Phéricide, Hellanicus, Acusilas et beaucoup » d'autres. Tels furent chez nous Caton, Fabius Pictor et » Pison. Ils ignorent l'art d'embellir le discours, et cet art » n'a été importé chez nous que depuis peu. Pourvu qu'ils » rendent intelligible ce qu'ils disent, nos historiens pen- » sent qu'il suffit du mérite de la précision. Antipater (2), » cet homme éminent, l'ami de Crassus, a pris un ton un » peu plus élevé, et a donné une plus grande dignité à

(1) *Quod si vita suppeditet, principatum divi Nervæ st imperium Trajani.* (*Hist.* L. I, c. 1).

(2) Philosophe stoicien.

» l'histoire. Les autres ne songent ne songent pas à orner
» les faits, ils se bornent à les rapporter (1). »

Aulu Gelle s'exprime ainsi sur le même sujet : « l'his-
» toire est l'exposition, le récit des événements passés,
» tandis que les Annales rapportent année par année les
» faits contemporains, et on y observe rigoureusement
» l'ordre chronologique. » Il cite ensuite à l'appui de son dire, ce passage de Sempronius Asellion, au premier livre de son histoire : « Telle est la différence qui me paraît
» exister entre ceux qui ont composé des Annales et ceux
» qui ont essayé d'écrire l'histoire du peuple Romain. Les
» Annales se bornent à retracer les faits qui se sont accom-
» plis dans l'ordre des années, de même qu'un *Diarium* (2)
» que les Grecs appellent ἐφημερίδα (3), les reproduit au
» jour le jour. Quant à moi, il ne me paraît point que ce
» soit assez pour un historien, de rapporter les événements,
» il doit encore en expliquer les causes et en démontrer
» l'esprit... En effet, les récits des Annales sont insuffi-
» sants pour inspirer aux citoyens un zèle ardent à la
» défense de la République et l'horreur des mauvaises
» actions. Se borner à dire sous quel consul telle guerre a
» commencé, quels en ont été les hasards, qui est entré à
» Rome avec les honneurs du triomphe, sans mentionner
» les décrets rendus par le Sénat pendant ce temps, ni les
» lois, ni les plébiscites, ni la politique qui a dirigé les
» événements, c'est composer des écrits pour les enfants,
» et non écrire l'histoire (4). »

Certes, les Annales de Tacite ne peuvent être classées au

(1) Cicéron, de oratione, L. II, c. 12.
(2) Journal, relation au jour le jour.
(3) Ephimérides.
(4) Aulu-Gelle, Nuits Attiques, L. V. c. 18.

nombre de celles dont parlent Cicéron et Aulu-Gelle, mais toutefois, et c'est la seule différence qui les distiugue des histoires, les faits qu'il rapporte s'y déroulent avec plus de simplicité et de concision que dans ces dernières ; et il presse ses récits sans autre lien que leur ordre de succession, de telle sorte qu'un même livre s'applique à plusieurs consulats, tandis que celui de Galba et de Vibius remplit trois livres des histoires et la moitié du quatrième.

On a longtemps attribué à Pliue-le jeune, à Quintilieu, à Suétoue, le *dialogue sur les orateurs*, ou sur les causes de la corruption de l'éloquence ; mais tous les manuscrits mettent cet excellent opuscule sous le nom de Tacite, et Pomponius Sabinus, grammairien du moyen-âge, cite comme étant de lui l'expression critique *calamistros mæcenatis* (1), qui ne se rencontre qu'au vint-sixième chapitre du dialogue, dont l'auteur énonce qu'il a assisté à cette conférence réelle ou supposée, dans sa première jeunesse, et il en place la date vers l'an soixante-quinze de l'ère vulgaire, époque à laquelle Tacite devait avoir environ vingt ans. Aujourd'hui encore on hésite sur cette question. Quelques-uns se prononcent encore en faveur de Quintilien; mais P. Pithou, Colomiez, Dodwell, Sigrais, Brottier, Oberlin, M. Dureau de la Malle, et M. Burnouf se déclarent formellement en faveur de Tacite. « Plusieurs » alliances de mots, dit M. Dureau de la Malle, qui ne » sont pas moins frappantes (que celle qu'on vient de citer), » et qu'on n'oserait guère emprunter qu'à soi même, se » rencontrent dans le Dialogue et dans les autres écrits » de l'historien. On y remarque aussi très fréquemment » une forme de style qui n'est pas étrangère à Tacite, sur- » tout dans ses premières compositions, et qui consiste à

(1) Calamistros, colifichets, faux ornements du style.

» joindre ensemble des mots presque synonymes, soit pour
» insister davantage sur la pensée, soit pour donner à la
» phrase un tour plus nombreux. J'imagine que Tacite
» avait contracté au barreau l'habitude de ces redouble-
» ments d'expression, qui remplissent agréablement
» l'oreille des auditeurs, mais dont l'utilité est moins
» sensible dans un ouvrage fait pour être lu. »

Mais il est un autre argument décisif que l'on peut invoquer en faveur de Tacite, et c'est à M. Burnouf qu'appartient le mérite de l'avoir employé le premier. « Quintilien avait trente-trois ans, la sixième année du » règne de Vespasien, et par conséquent, il ne pouvait pas » dire *juvenis admodum audivi.* »

Nous ne possédons pas toutes les œuvres de Tacite. Indépendamment des livres de ses Annales et de ses Histoires qui ne nous sont point parvenus, il nous manque encore ses poësies, le panégyrique de Virginius, son discours contre le Proconsul Marius Priscus, ses autres plaidoyers, et un recueil de *Facéties* dont Fulgentius Planciadès, grammairien du VI[e] siècle le déclare l'auteur. Peut-être aussi écrivit-il la relation de l'éruption du Vésuve qui causa la mort de Pline, et dont le neveu adressa à Tacite, sur sa demande, un récit détaillé, afin de le mettre à même d'en instruire la postérité, car, dit-il, « sa mort » sera suivie d'une gloire immortelle, si tu la rapportes » dans tes écrits » (1).

Une lettre de Pline, adressée à Maxime (2), nous apprend de quelle célébrité jouissaient les deux amis. « Il m'est sou- » vent arrivé, dit-il, quand j'ai plaidé, que les centunvirs » après avoir longtemps observé cet extérieur de gravité et

(1) Pline-le-Jeune L. VI. Epist. 16.
(2) L. IX. Epist. 23.

» d'autorité qui sied aux juges, se sont levés subitement tous
» ensemble, comme s'ils eussent été transportés et forcés
» de me louer. Souvent, j'ai remporté du Sénat toute la
» gloire que je pouvais souhaiter; mais jamais je n'ai
» éprouvé de plaisir plus grand que ne m'en a causé ce que
» m'apprit Tacite ces jours derniers. Il me contait qu'aux
» jeux du cirque, s'étant trouvé auprès d'un chevalier
» romain, celui-ci, après une conversation savante et
» variée, lui demanda s'il était d'Italie ou de quelque pro-
» vince.— Vous me connaissez, répondit Tacite, et j'en ai
» l'obligation aux belles lettres. — A quoi le chevalier
» répliqua: « Seriez-vous Tacite ou Pline ? » — « Je ne
» puis t'exprimer combien il m'est doux que les belles
» lettres rappellent le souvenir de nos deux noms, comme
» si ce n'étaient pas des noms d'hommes, mais ceux des
» lettres elles-mêmes; et que par elles Tacite et moi
» soyions connus de ceux qui d'ailleurs ne nous connais-
» sent point. »

On ignore l'époque de la mort de Tacite qui survécut longtemps à son ami Pline. On suppose seulement qu'il dut terminer sa glorieuse carrière vers l'an 135, mais ce qui paraît certain, c'est qu'il put voir l'avénement d'Adrien, puisqu'il écrivit ses annales dans les derniers temps du règne de Trajan.

Dans les *institutions oratoires*, Quintilien s'exprime ainsi au sujet des histoires : « Nous possédons encore pour
» la gloire et l'ornement de notre temps, un écrivain que
» chacun connaît aujourd'hui, et qui est digne d'être
» renommé dans les siècles futurs. Il a des admirateurs
» sans avoir d'imitateurs. Sa liberté lui a nui; on a mutilé
» ses ouvrages, mais dans ce qui subsiste, on trouve les
» inspirations d'un génie élevé et des pensées hardies »

(1). Quelques-uns ont pensé que ce passage concerne bien plutôt Tacite, puisque c'est à un historien que Quintilien fait allusion.

Les ouvrages de Tacite cités par Sulpice Sévère, Saint-Jérôme, Jornandès, Cassiodore, Jean de Salisbury et quelqnes autres, furent fort négligés jusqu'à la renaissance des lettres, où on les vit loués par les uns, dépréciés par d'autres, qui le rélèguèrent au second rang des auteurs latins jusqu'au jour où Bossuet et Racine le proclamèrent : « Le plus grave des historiens et le plns grand peintre de » l'antiquité. » Bientôt après, Rollin, Voltaire, Mably, l'accablaient de reproches et Linguet d'invectives, tandis que, d'un autre côté, la foule de ses admirateurs devenait innombrable Montesquieu disait de lui, à propos du livre de la Germanie : « Cet ouvrage si court, sur un si vaste » sujet, est d'un homme qui abrège tout, parce qu'il voit » tout. » D'Alembert qualifiait Tacite de premier des historiens ; La Harpe publiait qu'il n'avait fait que des chefs-d'œuvre ; et Thomas s'exprimait ainsi au chapitre 25 de son essai sur les éloges : « Tacite est de tous les » historiens celui qui est descendu le plus avant dans les » profondeurs de la politique, et qui a donné le caractère » le plus imposant à l'histoire. »

De nos jours, Tacite rencontre encore des censeurs qui lui reprochent quelques légers défauts dans la forme, quelques traces d'affectation, mais à part ces critiques anodines, on peut dire qu'il est généralement admiré.

M. Vappereau s'exprime ainsi :

« Les livres authentiques de Tacite suffisent pour recon- » naître cette gravité, cette austérité morale, cette majesté

(1) L. X, c. 1.

» auguste que Pline admirait dans son ami. Tacite repré-
» sente dans l'histoire de son temps, la conscience même
» du genre humain, et les arrêts qu'il a rendus en son nom
» sont restés ceux de la postérité. Témoin le plus souvent
» des faits qu'il rapporte, il en est surtout le juge ; et
» jamais le moraliste, le philosophe n'abdique dans l'histo-
» rien. On lui a reproché, un peu à la légère, des senti-
» ments et des dispositions qui s'expliquent par son éduca-
» tion et par le spectacle des affaires contemporaines ; un
» certain penchant au mépris ou à la négation des dieux,
» une misanthropie prête à s'en prendre à la nature
» humaine des vices des souverains et des bassesses des
» peuples. Son style a du mouvement, de la force, de la
» couleur, parfois de l'éclat et de la poësie ; son trait par-
» ticulier est la concision avec des efforts de génie et de
» profondeur qui imposent au lecteur plus d'efforts qu'ils
» ne semblent en avoir coûté à l'écrivain. Au point de vue
» du style, cette poursuite de l'effet, si heureuse qu'elle
» soit toujours, n'en est pas moins un signe de décadence.
» Elle n'est pas la seule, On relève dans la latinité de ce
» puissant contemporain de Sénèque et de Pline-le-Jeune,
» des innovations de mots ou de tournures qui ne consti-
» tuent aucun progrès et qui ne trahissent que le besoin
» de changement de locutions vicieuses, des irrégularités
» grammaticales de parti pris ; mais ces défauts n'attei-
» gnent encore que le dehors, le matériel même de la
» langue, et ne compromettent ni l'enchaînement logique
» des idées, ni la justesse ou la vérité des tableaux, ni les
» mouvements naturels d'une pathétique éloquence. »

L'AIEUL & LE PETIT-FILS.

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

M. L. CAMBIER

Membre résidant.

I

Si ce titre a pu faire présumer quelque récit d'imagination, roman, conte ou fable, tel n'est point son dessein. Les personnages qu'il désigne n'ont rien d'imaginaire, ils sont pris dans la vie réelle et leur forte personnalité, même en dehors des évènements, a laissé dans l'histoire une large et profonde empreinte. L'aïeul et le petit-fils que nous voulons dire furent deux grands rois, puissants parmi les plus puissants, respectés et craints à l'égal de Dieu de qui ils prétendaient tenir leur pouvoir... Le premier, l'aïeul, fut roi d'Espagne sous le nom de Philippe II ; le second, l'arrière-petit-fils, régna sur la France et se nomme Louis XIV.

Et tout d'abord, qu'on veuille bien remarquer à quels résultats inattendus l'on arrive, quand on remonte la descendance féminine de nos rois. Sans nous arrêter à Louis XV parmi les aïeux duquel les généalogistes ont découvert un notaire, Me Babou qui exerçait à Bourges, parlons de Louis XIV qui fait l'objet de cette étude.

Lorsque ce roi, oubliant les soucis du présent, se reportait vers les siècles écoulés, c'était, nous semble-il, sur l'époque de François Ier, brillante et mouvementée, que son regard devait s'arrêter de préférence. Avec quel intérêt ne devait-il pas suivre la lutte du grand Valois avec cette maison d'Autriche dont lui-même était sorti et de quelle émotion devait battre son cœur de français au récit de cette journée de Pavie, héroïque et funeste, où faillit s'engloutir la fortune de la France !... Son cœur de français, avons-nous dit, car, si,dans ces conjonctures, il n'eût écouté que la voix de la parenté, ses sympathies se fussent tout aussitôt tournées du côté du vainqueur. En effet, Louis XIV était à peine parent de François Ier, tandis que, par sa mère, il se trouvait le descendant direct de Charles-Quint ; si direct que Philippe III, petit-fils du grand empereur, était son propre grand'père.

Au reste, — qu'on nous permette cette remarque, — si Louis XIV était le descendant du vainqueur de Pavie, nos pères à nous autres flamands de la Flandre française annexée depuis deux siècles seulement, nos pères étaient les sujets de ce même Charles-Quint qui, à ses titres d'empereur et de roi de tous les Espagnes, joignait encore celui de comte de Flandre. De sorte qu'à la nouvelle de cette fameuse bataille dans laquelle un roi de France était fait prisonnier, un cri de triomphe s'échappa des poitrines flamandes et des feux de joie brûlèrent dans nos rues en signe de réjouissance.

C'est là ce qu'on pourrait appeler les surprises de l'histoire. Le passé, tout comme l'avenir, nous les ménage quelquefois. Mais ce retour en arrière n'a rien qui nous froisse ; notre sentiment national n'en saurait être atteint et, français

de cœur, français dans toutes les fibres de notre être, nous ne faisons qu'en sourire.

L'an 1598, Philippe II mourait à l'âge de 71 ans, après avoir régné 44 ans. Il mourait sombre et désespéré, pressentant la ruine de cette monarchie espagnole dont il avait voulu faire le centre du monde. Cet homme avait vu à ses pieds l'Espagne, Naples, la Sicile, le Milanais, la Franche-Comté, les Pays-Bas, Tunis, Oran, le Cap-Vert, les Canaries, une grande partie de l'Amérique et cette colossale puissance n'avait pu combler le gouffre de son ambition. Son idée fixe avait été d'établir une monarchie universelle et d'en être proclamé le maître. Et, pour atteindre ce but qu'il poursuivit toute sa vie avec une activité, une incroyable persévérance, il engloutit les sommes immenses que lui fournissait le Nouveau-Monde, récemment découvert, entretenant partout des intrigues, fomentant les discordes au moyen de créatures payées à prix d'or, particulièrement en France où les troubles de la Ligue semblaient donner une apparence de raison à ses chimériques espérances. Comme tous les rêveurs, il se croyait en possession de son rêve et parfois, en parlant de la capitale de la France, il se laissait aller à dire : « ma bonne ville de Paris ».

Mais là devait se borner sa conquête et dans cette « bonne ville de Paris », du moins à peu de distance, naissait quarante ans plus tard un enfant, un roi qui devait dépasser en puissance, sinon par l'étendue de ses états, le redoutable Philippe II lui-même. Cet enfant, petit-fils de Henri IV, était, par sa mère, le descendant de Charles-Quint et cette même Espagne qui avait un instant rêvé l'annexion de la France, devait en recevoir, dans la personne de son petit-fils, une suite de rois dont la dynastie, à peine inter-

rompue, se continue encore à cette heure dans son dernier représentant, le roi Alphonse.

Le but de cette étude est de mettre en présence ces deux hommes, Philippe II et Louis XIV, qui eurent en main une si terrible puissance, de déterminer les rapports, les similitudes qui ont pu se produire au cours de leur existence, de rechercher l'influence que le premier peut avoir exercée sur le second et enfin de noter les traces d'atavisme possibles, probables même, puisque l'un est l'arrière-petit-fils de l'autre.

Si l'on considère d'abord ceux qui les précédèrent au pouvoir et par suite les exemples de toutes sortes qu'ils eurent sous les yeux dans leurs premières années, on trouve deux personnages fameux, Charles-Quint et Mazarin et il est hors de doute que les jeunes princes subirent l'un et l'autre, dans une mesure inégale à la vérité, l'influence de ces deux grands politiques, rusés, tenaces, dissimulés, toujours maîtres d'eux-mêmes. Philippe II surtout suivit presque en tous points les errements de son père qui, d'ailleurs, s'était attaché à développer chez son fils toutes les qualités du cœur et de l'intelligence. L'éducation de Philippe avait été très soignée et l'on avait tout fait pour amener à bien ses aptitudes, remarquables à plus d'un titre. Il n'en fut pas de même pour Louis XIV. Privé de son père à l'âge le plus tendre, il s'était trouvé, ainsi que sa mère, toute acquise à Mazarin, entre les mains de l'ambitieux ministre qui, cédant sans doute à un calcul intéressé, l'avait longtemps laissé en proie à une déplorable ignorance, ne cherchant à développer en lui que des goûts frivoles, tels que ceux de la musique, des spectacles et des ballets où le jeune roi figurait en personne.

Le point de départ fut donc essentiellement différent et

c'est là une considération importante qu'il ne faut pas négliger dans la comparaison des deux princes. D'un côté Philippe, initié peu-à-peu par son père aux choses du gouvernement, gravissant un à un les échelons du pouvoir, duc de Milan en 1540, quatre ans après roi de Naples et de Sicile, puis souverain des Pays-Bas et enfin roi d'Espagne en 1556. Il y eut comme un stage de seize années, accompli sous l'œil vigilant de Charles-Quint, avant qu'il ne reçut l'investiture définitive.

Louis XIV, au contraire, se trouva tout d'un conp et sans préparation aucune, appelé à gouverner. Elevé de la façon que nous avons vue, qnel esprit d'initiative, quelle vigueur naturelle ne lui fallut-il pas pour prendre résolûment en main la direction des affaires et déclarer hautement qu'il entendait régner seul. L'étonnement profond, l'incrédulité des courtisans devant cette déclaration en disent plus à cet égard que nous ne saurions le faire.

Chez un prince de vingt-trois ans, adonné jusqu'alors presque exclusivement au plaisir, une telle résolution et la force d'y persévérer u'exigeaient pas seulement une volonté énergique, il fallait encore qu'il eût sous les yeux de grands exemples pour le soutenir et le fortifier. Ces exemples, il les chercha daus le passé. Certes, il en pouvait trouver de tels sur le trône de France, mais dans cette évocation des rois ses aïeux, à cette heure décisive, ceux qui lui apparurent les premiers — l'étude attentive de sa vie nous le démontre — ce furent ses ancêtres maternels.

Cette antique maison d'Autriche où se recrutaient les empereurs et dont la puissance au XVIe siècle avait jeté comme un éblouissement sur le monde, ne pouvait être méconnue par ce descendant des Bourbons et des Médicis Les premiers ne faisant que de s'asseoir sur le trône de

St-Louis et quant aux seconds, c'étaient en vérité de bien minces personnages à côté de ces Habsbourgs, déjà ceints de la couronne impériale longtemps avant que l'on connût même le nom de Médicis. Louis XIV ne pouvait donc que faire grand cas de cette illustre descendance et son esprit, amoureux des grandes choses, dut forcément s'appliquer à à l'étude des modèles qu'elle lui fournissait.

Deux princes surtout, Charles-Quint et Philippe II dont les règnes avaient été comme l'épanouissement de la grandeur de la maison d'Autriche, furent pour lui un sujet d'attention constante,on pourrait dire d'émulation; Charles-Quint daus ses relations avec les autres pays, questions de préséance, traités de paix et déclarations de guerre ; Philippe dans la vie intime de cour, dans ce qui concerne le cérémonial, dans ses rapports avec les grands, les ministres et les princes du sang, avec les artistes et les favorites.

Cette préoccupation est visible chez Louis XIV et l'un des premiers grands actes de sa politique sera de faire reconnaître, d'une manière officielle la suprématie de la couronne de France sur celle d'Espagne. Il y parviendra, mais non sans peine, après de scandaleux débats survenus tant à Rome qu'à Londres entre les ambassadeurs des deux puissances, débats qui dégénérèrent souvent en rixes sanglantes. « La chose principale, dit Voltaire, dont il tirait sa gloire était d'avoir, au commencement de son règne, forcé la branche d'Autriche espagnole qui disputait depuis cent ans la préséance à nos rois, à la lui céder pour jamais. »

Nous retrouverons plus particulièrement Philippe II et son influence dans cette étiquette poussée à l'extrême que Louis XIV avait établie à sa cour. Là, évidemment, il ne put s'inspirer que de la Cour de Madrid, la seule qui se signalât alors par son cérémonial extraordinairement sévère

et compliqué. C'était Charles-Quint qui avait commencé à le former, mais le véritable auteur en était Philippe II. Louis XIV transporta en France ces pratiques minutieuses et assujétissantes. Avant lui, le cérémonial proprement dit (en dehors des questions de préséance des ambassadeurs) se bornait à fort peu de chose. Les premiers Capétiens n'en avaient aucun ; St- Lonis rendait la justice sous un chêne. C'est de François Ier que datent les premières traces du cérémonial en France. Nous en avons la preuve dans les instructions de Catherine de Médicis à son fils Charles IX à qui elle conseille d'établir, à l'exemple de son grand'père, certaines réceptions à jours et heures fixes, *afin*, dit-elle, *que l'on connaisse une façon de cour*. Henri IV, non plus que Louis XIII, ne s'occupa de ces questions que Richelieu se garda bien de soulever. Ce fut Anne d'Autriche qui, la première, apporta d'Espagne ces pratiques jusqu'alors particulières à sa nation et Louis XIV, poussant les choses à l'extrême, fit du cérémonial une science véritable, on pourrait dire un art. Tout fut réglé a l'avance, travaux et plaisirs, parties de chasse ou conseils, promenades et changements d'habits ; le lever, le coucher du roi, les grandes et petites entrées pour les hommes, le tabouret pour les femmes, l'entrée dans les carosses du roi, rien de tout cela n'était laissé à l'arbitraire. Il en résultait une véritable servitude et Mme de Maintenon devait en être bien excédée quand elle écrivait dans l'une de ses lettres : « Il n'y a point dans les couvents d'austérités pareilles à celles auxquelles l'étiquette de la Cour assujettit les grands. »

Louis XIV, à l'imitation de son aïeul, en demeura toute sa vie l'esclave volontaire. Quel goût naturel pour la représentation et la grandeur il lui fallut pour sacrifier ainsi ce que l'homme a de plus cher au monde, sa

liberté de tous les instants ! Devenu le centre unique de tous ces mouvements combinés et réglés par avance, il prit pour emblème le Soleil qu'il surmonta de l'exergue fameux : *Nec pluribus impar*. Et c'était là un nouvel emprunt qu'il faisait à l'Espagne, car cette devise, dit encore Voltaire, est imitée d'une devise espagnole faite pour Philippe II.

Ainsi, on le voit, l'aïeul et le petit-fils se firent, au sein de leur cour, la même existence solennelle et monotone. Ce train de vie faisait comme un fond uniforme sur lequel se déroulaient plus ou moins brillantes les péripéties du règne et, chose singulière, là aussi, dans le caprice des évènements, on rencontre parfois, non sans surprise, la répétition presque semblable des mêmes faits. Est-ce un simple effet du hasard ou bien y eut-il de la part de Louis XIV esprit d'imitation ? Il est difficile de se prononcer. Contentons-nous de citer quelques-unes de ces curieuses coïncidences, en laissant au lecteur le soin de tirer les conclusions.

Tout le monde connaît la parole fameuse : « l'Etat, c'est moi ! » prononcée en plein parlement par Louis XIV vêtu de l'habit de chasse et en bottes fortes. Eh bien, une scène analogue, presque en tous points semblable, se trouve dans la vie de Philippe II. Nous en avons le récit dans une lettre que St-Sulpice, ambassadeur de France à la cour d'Espagne, écrit à la régente, Catherine de Médicis... Nous en donnons le passage *in extenso*, parce qu'il nous a paru présenter, même en dehors de notre thèse, un certain intérêt historique. « A Barcelone, écrit l'ambassadeur, les dis» cussions avec les Cortès recommencèrent. Trois fois » Philippe prolongea le terme qu'il avait assigné à leur » assemblée, il révoqua certaine déclaration qu'il avait » rendue et qui paraissait contraire à leurs *fueros* ; les com-

» missaires qu'il avait choisis pour négocier avec elles ne
» leur étant point agréables, il en nomma d'autres ; il fit
» plus, il remplaça le vice-roi de Catalogne, don Garcia de
» Tolède, qui était impopulaire. Tout cela ne fit point
» cesser l'opposition qui s'était déclarée dans les Cortès: com-
» me il ne voulait point leur accorder différentes choses
» dont elles avaient fait la demande, elles se refusèrent,
» de leur côté, à plusieurs des points sollicités par lui.
» Afin de leur faire sentir le mécontentement qu'il en éprou-
» vait, le 22 Mars, jour ou il devait partir de Barcelone,
» il se rendit *tout botté* au Solio (littéralement trône) qui
» avait été disposé pour la clôture de leur session et de là
» il monta à cheval. D'ordinaire, le Souverain, en licen-
» ciant les Cortès, créait chevaliers plusieurs de ses mem-
» bres ; il n'en fit pas un seul. »

N'est-ce pas là, réduite à des propositions moindres, la scène fameuse du Parlement et n'est-il pas permis de dire que l'une semble être le point d'origine et comme l'embryon de l'autre ?

Si maintenant nous relisons le livre si intéressant de M. Mignet : *Antonio Perez et Philippe II*, qu'y voyons-nous ? Perez, chargé par le roi de servir son amour auprès de la princesse d'Eboli, devient amoureux d'elle et, de crainte d'être trahi, il fait tuer un certain Escovedo qui avait découvert l'intrigue. Le roi, mis au courant, fait passer un jugement à son ancien ministre. Perez, accusé de concussion, est condamné à deux ans de prison et à huit ans d'exil.

A part le meurtre de l'Escovedo où se retrouvent les mœurs du XVI[e] siècle, qui ne reconnait là l'histoire de Fouquet ? Comme Perez, Fouquet s'était signalé par son luxe effréné et par des dépenses folles et, comme lui, il fut poursuivi comme concussionnaire. Mais son véritable crime était

d'avoir osé lever les yeux jusqu'à Mlle de La Vallière qui l'avait repoussé, tout comme celui de Perez d'avoir été le rival heureux de son maître. Cette différence, toute à l'avantage de Louis XIV, ne l'empêcha pas de se montrer, en cette circonstance, plus implacable que le sombre Philippe II lui même. Bien loin d'adoucir la peine de Fouquet, condamné au bannissement à vie, il la commua en celle de détention perpétuelle où le malheureux languit dix-neuf ans. Quand à Antonio Perez, il s'évada et vint mourir en France.

Nous pourrions multiplier les citations et les rapprochements, mais ces exemples suffisent et, sans nous attarder davantage, nous poursuivrons le parallèle des deux princes au point de vue de leurs penchants, de leurs goûts et de leurs plaisirs.

La chasse d'abord, qu'on ne saurait passer sous silence, tant ils lui firent l'un et l'autre une large part dans leur existence. Elle était le seul délassement de Philippe II et l'on voit dans les mémoires de Daugeau que Louis XIV l'aimait à ce point de pouvoir difficilement passer un jour sans s'y livrer l'espace de plusieurs heures. Nous n'apprendrons d'ailleurs rien à personne en disant que la chasse était en ce temps le plaisir privilégié et exclusif des grands de ce monde.

Vient ensuite la manière de se vêtir et le choix des ajustements ; détails qui font sourire aujourd'hui, mais qui à cette époque, avaient leur importance. On sait à quel degré Louis XIV porta la richesse du costume ; Philippe II s'habillait plus simplement, mais avec un goût et une élégance qui se trahissent dans les nombreux et magnifiques portraits que l'on a de lui. Ses vêtements, dit un contem-

porain, le plus souvent en étoffe de soie et de couleur foncée, lui seyaient toujours admirablement.

Dans une sphère plus élevée, les lettres et les arts furent pour tous les deux un sujet de constante sollicitude. « Bon connaisseur en peinture, dit Prescott dans son histoire de Philippe II, il aimait surtout l'architecture dont il avait étudié les principes. Jamais prince n'a donné autant de preuves de goût et de magnificence sous ce rapport. Philippe récompensait avec une grande générosité le talent des artistes comme le dévouement de ses serviteurs. » Ces paroles peuvent s'appliquer à Louis XIV et quant au goût de bâtir que ce prince, à son lit de mort, s'accusa d'avoir poussé à l'excès, on peut dire hardiment qu'il le tenait de son bisaïeul. L'Escurial, cette énorme construction dont l'intérieur ne renferme pas moins de dix-sept cloîtres, outre un parc et des jardins immenses, est là pour l'attester. On sait qu'il fût bâti par Philippe II en souvenir de la bataille de Saint-Quentin. L'Escurial est encore aujourd'hui une des résidences d'été de la Cour de Madrid dont il est le Versailles, en même temps que le St-Denis, car il contient les caveaux où gisent ensevelies les dépouilles mortelles des rois d'Espagne.

Un sujet plus délicat se présente à notre plume. Nous voulons parler du goût très prononcé que Philippe II et Louis XIV eurent, l'un et l'autre, pour les femmes. Il fut égal chez tous les deux et tous les deux, encore qu'ils lui donnassent librement cours, n'en apportaient pas moins la plus grande exactitude dans l'observation des pratiques religieuses prescrites par l'Eglise. Nous n'insisterons pas sur ce point. Qu'on se rappelle seulement Louis XIV emmenant à sa suite ses maîtresses dans les carrosses de la Cour où se trouvait également la reine et remplissant

le monde entier du bruit de ses amours. Si celles de Philippe eurent moins de retentissement, le scandale n'en fut pas moindre. Voici ce qu'écrivait de lui à la date de 1584 l'ambassadeur de Venise : « Il est fort dévot, se confesse et communie plusieurs fois l'année. Il est en oraison chaque jour et veut être pur de conscience. L'on pense que son plus grand péché est celui de la chair. Il y a à la Cour plusieurs seigneurs qui ont la réputation d'être ses fils, comme le duc de P..., Don *** et autres. » Le fondé de pouvoirs de la Sérénissime République ne donne que des initiales, assez transparentes d'ailleurs, et de cette réserve significative il est aisé de conclnre que les enfants naturels du roi n'avaient aucun rang à la Cour par le fait de leur naissance et que, bien loin de les légitimer comme le fit plus tard Louis XIV, Philippe ne songeait même pas à les reconnaître.

Rappelons qu'en dehors de ses liaisons amoureuses aussi fréquentes que passagères, Philippe II fut marié quatre fois et avec quatre femmes de nationalité différente, une portugaise, une anglaise, une française et une allemande.

De prime abord, on a quelque peine à se représenter ce prince naturellement sombre et sévère tourné tout-à-coup en Céladon et se livrant à de faciles plaisirs ; mais lui-même s'est plu à nous rendre le fait tangible en quelque sorte, en en se faisant peindre par Titien, son portraitiste favori, dans un tableau qui n'a rien d'officiel. (1) Philippe y apparaît coiffé d'une toque et vêtu avec une élégante recherche. Assis sous une sorte de tente, au milieu d'un riche paysage, il joue de la guitare et contemple sa maîtresse, accoudée sur

(1) Ce tableau se trouve à l'Université de Cambridge à laquelle il a été légué par lord Fitz William. Nous avons eu l'occasion d'en voir une copie à Naples.

des coussins, dépouillée de tout voile... L'Amour, en se jouant, dépose une couronne sur le front de la jeune femme dont les formes opulentes et les carnations splendides — c'est le livret qui parle — la font rivaliser avec la célèbre *Vénus au petit chien* du musée des Offices.

Nous ne pensons pas que Louis XIV se soit jamais fait peindre en aussi galante posture. Il y mit plus de discrétion. Au reste, l'amour, chez ce prince, n'eut jamais rien de frivole et à aucune époque de sa vie il ne le traita légèrement. Il exigeait surtout le plus profond respect pour la femme qu'il avait distinguée et l'on sait ce qu'il advint à Bussy-Rabutin, pour quelques méchants couplets rimés à l'adresse de Mlle de La Vallière.

Quand on examine avec soin les portraits de Philippe II et de son arrière-petit-fils, la ressemblance n'apparaît pas tout d'abord. Contrairement à celui-ci, Philippe a le nez court. Mais, à part cette disposition, certains traits distinctifs frappent chez l'un et chez l'autre. C'est d'abord la lèvre inférieure qui avance, dite lèvre autrichienne non moins célèbre que le nez bourbonien ; les mêmes yeux bleus, plus pâles et plus à fleur de tête chez le prince espagnol. Philippe était roux, avec la barbe d'un blond ardent et les cheveux plus foncés qu'il portait courts ou relevés sur les tempes suivant la mode du temps. Or, sous la majestueuse perruque qui recouvrait le chef de Louis, on eût trouvé une chevelure, la vraie, coupée court et tirant, dit-on, à la nuance chère aux vieux peintres vénitiens.

Tous deux étaient de taille peu élevée et l'on sait qu'une haute stature donne au port plus d'ampleur et de majesté. Il fallait donc remédier à ce défaut et sauvegarder la dignité royale. Philippe avait trouvé pour cela un moyen des plus simples et des plus commodes, exigeant que tous ceux qui

l'approchaient ne lui parlassent qu'à genoux. En France, un siècle plus tard, le procédé eût paru excessif et Louis XIV se contenta de se grandir, comme il put, à l'aide de hauts talons et de ces appendices chevelus dont nous parlions tout-à-l'heure et qui servirent trop souvent à caractériser le grand siècle dans la bouche de ses détracteurs.

II.

Dans la peinture que nous venons de tracer nous nous sommes borné aux faits extérieurs, nous tenant en quelque sorte à la surface, à la partie visible et palpable des choses. Il faudrait aller plus loin, pénétrer dans la conscience même de ces princes, y surprendre les mobiles secrets de leurs actes et, pour achever de les bien connaître, s'efforcer de discerner ce qu'ils eussent été en dehors des circonstances exceptionnelles où le sort les avait placés.

Mais comment aborder un tel sujet ? Quelle vue assez perçante pour distinguer au travers de plusieurs siècles ? Fort heureusement la besogne est faite depuis longtemps, au moins pour l'un des deux. Un homme s'est trouvé dans l'entourage immédiat de Louis XIV qui, avec les qualités du plus fin, du plus accompli des courtisans, fut en même temps un des plus puissants observateurs de la nature humaine et par surcroît, pour achever le miracle, un écrivain de génie. On a reconnu le duc de Saint-Simon. Nous ne reproduirons pas ici la totalité des jugements qu'il porte sur Louis XIV; ce serait sortir de notre cadre et d'ailleurs la contre-partie nous ferait défaut. Une seule de ces appréciations nous suffira, elle est caractéristique et se résume en quelques lignes. Voici ce qu'il dit de Louis XIV :

« Il aimait la gloire, il voulait l'ordre et la règle. Il était » né sage, modéré, secret, maître de ses mouvements et » de sa langue. Le croirait-on ? Il était né bon et juste et » Dieu lui avait donné assez pour être un bon roi et peut-» être même un assez grand roi. Tout le mal vient d'ail-» leurs. »

On le voit, Saint-Simon juge sévèrement Louis XIV, bien éloigné de Voltaire qui montra plus de complaisance et borna trop souvent son rôle à celui de panégyriste. Aussi, de nos jours, est-ce l'historien grand seigneur, incorrect mais profond et incisif, qui l'emporte en autorité sur le brillant auteur du Siècle de Louis XIV. L'histoire philosophique de notre temps a passé au crible la gloire du grand roi et, si elle en a retenu de très-belles parties, comme sa dignité et sa fermeté d'âme dans le malheur, son attitude admirable dans les approches de la mort, elle a jeté au vent bien des déclamations creuses, bien des apothéoses de commande, bien des boursoufflures dans le goût de ce vers qu'il faut citer, parce qu'il est vraiment typique.

Un regard de Louis enfantait des Corneilles.

N'en déplaise à Despréaux, les Corneille, c'est-à-dire les hommes qui portent au front la flamme du génie, n'attendent pas pour surgir que les rois leur fassent un signe. Ils apparaissent quand il plaît à Dieu, étoiles isolées de première grandeur, d'autres fois réunis en troupes étincelantes. Le XVIIe siècle a vu l'une de ces pléiades s'épanouir dans toute sa splendeur, de même qu'il a été donné à la première partie du nôtre d'assister à l'une de ces magnifiques éclosions. Quelqu'un s'est-il alors avisé d'écrire qu'un

regard de Louis-Philippe enfantait les Hugo, les Musset ou les Lamartine ? Le ridicule eût été le même (1).

Mais ne nous écartons pas et reprenons l'appréciation de Saint-Simon. Il y énumère les facultés d'origine, les dispositions naturelles de son protagoniste et, très affirmatif sur ce point, il ne fait ses réserves que touchant la façon dont il en a usé. Philippe II n'a point de Saint Simon et, dans l'impossibilité d'opposer portrait à portrait, il faudra se contenter d'appliquer successivement à ce prince chacun des traits attribués à son arrière-petit-fils et d'examiner dans quelle mesure ils concordent avec ce que nous savons du monarque espagnol. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Et d'abord : « Il aimait la gloire ». Si l'on entend par

(1) A propos de ce nom de Louis-Philippe dans lequel se trouvent réunis ceux des deux personnages faisant l'objet de cette étude, il convient de faire remarquer que si *Louis* est d'essence bien française, *Philippe* (nous verrons dans quelle mesure) est de provenance espagnole. En effet il remonte à Philippe d'Orléans frère de Louis XIV, lequel fut ainsi nommé en souvenir de Philippe III, roi d'Espagne, père d'Anne d'Autriche, leur grand'père par conséquent. Depuis lors ce nom de Philippe a été conservé presque sans interruption dans la famille d'Orléans.

Cette remarque présente un certain intérêt d'actualité, car la *question de noms* préoccupa beaucoup certains esprits à l'heure encore toute récente où le chef de la maison d'Orléans, par suite de l'extinction de la branche aînée des Bourbons de France, devint l'héritier éventuel de la couronne. Deux noms s'offraient auxquels on donnait des significations différentes. Sans entrer dans ces appréciations d'ordre purement politique, nous dirons simplement que Philippe VII procède directement des premiers Capétiens, Louis-Philippe II de la vieille monarchie espagnole.

Ajoutons maintenant que ce nom de *Philippe*, si fréquent chez les princes de la branche espagnole d'Autriche, leur venait, par Philippe I, dit le *beau*, de la maison de Bourgogne dont le premier duc, Philippe-le-Hardi, le tenait lui-même de son aieul Philippe VI dit *de Valois*. Ainsi, au moment ou, à la mort de ce dernier (1350), le nom de *Philippe* disparaît de la nomenclature des rois de France, il entre dans la maison de Bourgogne, puis de cette maison il passe dans celle des Habsbourg d'Espagne et enfin dans celle d'Orléans par son chef Philippe, frère puîné de Louis XIV. Après ce long circuit dont l'évolution ne dura pas moins de cinq siècles, il reparaît sur le trône de France (1830) avec Louis-Philippe I.

là, comme on le fait communément, la gloire des armes, ces paroles ne sauraient s'appliquer à Philippe II. Le fils de Charles-Quint n'aima pas la guerre. Il en donna souvent la preuve et notamment après la victoire St-Quentin où il s'empresse de conclure une paix qui, dans les circonstances où la lutte se trouvait engagée, était pour la France un véritable bienfait. Faut-il déduire de là que Philippe fut sans ambition ? Ce serait s'abuser étrangement. Peu d'hommes ont porté si haut et si loin leurs visées ambitieuses. Nous l'avons dit : il ne rêvait rien moins que l'empire du monde. C'était là qu'il plaçait sa gloire, comptant davantage pour atteindre le but sur son habileté, ses intrigues, son or répandu à profusion que sur la force, toujours si chanceuse des armes et dont les résultats obtenus sont souvent si éphém ères. il aima donc la gloire puisqu'il lui dévoua sa vie, mais cette gloire ne fut point celle des camps, si pleine d'attraits pour celui que nous lui comparons.

« Il voulut l'ordre et la règle ». Ces termes que Saint-Simon applique à Louis XIV, résument un des côtés les plus personnels du caractère de Philippe II. Nous avons vu comment il établit autour de sa personne tout un monde de pratiques régulières et immuables qu'il formula en un code d'une sévérité telle que quiconque en enfreignait les lois pouvait être puni de mort. Telle fut la vie du prince. Quant à l'homme privé, jamais employé d'administration, jamais commis aux écritures ne se livra à un travail de main aussi exorbitant que le fit ce roi. Il avait la manie d'écrire et, si l'on ne craignait de rabaisser un tel sujet, on pourrait dire que ce terrible monarque eût fait le modèle des bureaucrates. Ce que l'on a de lui de notes, de lettres,

d'écrits de toutes sortes est incalculable. Il fut par excellence le prince paperassier du XVI[e] siècle.

Il apporta le même esprit en politique, entendant, cela va sans dire, l'ordre et la règle à sa manière, laquelle, à défaut d'autre mérite, avait au moins celui d'être logique. L'ordre pour lui, c'était d'abord—comme pour tout bon catholique —Dieu, représenté sur la terre par le pape, puis immédiatement au-dessous de celui-ci (ou plutôt sur la même ligne, car il se querellait souvent avec le St-Siège) c'était lui, le mandataire de Dieu, exerçant en son nom la puissance suprême avec le droit de tout faire en son nom. Ceux qui s'écartaient de cet ordre, ne fût-ce que par la pensée, faisaient infraction à la règle. Invoquer la liberté de conscience était plus qu'une faute, plus qu'un crime, c'était commettre un non-sens. La Réforme, sa grande, son éternelle ennemie ne fut jamais à ses yeux qu'une réfractaire. « Il ne voulait pas être roi d'hérétiques » disait-il. Et cette parole devait suffire à ses sujets pour empêcher qu'ils le devinssent. S'ils n'en tenaient pas compte, s'ils passaient outre, oh ! alors, il ne les connaissait plus et il frappait.

Et chacun de ses coups portait, terrible ; car il avait sous la main un instrument, merveilleusement façonné pour le meurtre, l'Inquisition. Vieille déjà de plusieurs siècles, l'œuvre formidable, réorganisée par Isabelle-la-Catholique, fonctionnait à l'encontre des Juifs et des Maures dont les auto-da-fé solennels divertissaient le peuple des villes. Il la trouva donc toute prête et en pleine activité quand il voulut tenir tête à l'hérésie nouvelle et sévir contre les adeptes de Luther et de Calvin. Mais en même temps qu'un instrument, l'Inquisition fut une puissance avec laquelle il eut plus d'une fois à compter. Esclave et maîtresse à la fois, elle consentit à faire tout pour lui, à la condition qu'il fît tout pour elle.

Et quand Louis XIV, un siècle plus tard, ne craignit pas de détruire l'œuvre de pacification accomplie par Henri IV et décréta la révocation de l'Edit de Nantes, ce fut des principes de Philippe II qu'il s'inspira ; détestable influence qui, à défaut du St-Office, valut à la France du XVII° siècle les dragonnades des Cévennes et la proscription de milliers de ses enfants.

Tels sont les excès où aboutissent fatalement l'ordre et la règle, poussés à leur extrême limite, c'est-à-dire jusqu'à l'intolérance. Et, comme la plupart des intolérants, ces mêmes princes qui faisaient si bon marché de la liberté et de la vie des autres au nom de l'ordre et de la règle, surent très-bien s'en affranchir pour leur propre compte, quand il s'agit de leurs caprices et de leurs plaisirs. Nous l'avons vu plus haut surabondamment.

Continuons le portrait tracé par Saint-Simon : « Il était » né sage, modéré, secret, maître de ses mouvements et » de sa langue ». Pour ce qui est de la sagesse et de la modération, si Philippe II avait reçu en partage ces belles qualités, il faut convenir qu'il s'en départit bien souvent. Gardons-nous cependant de baser nos appréciations historiques sur les idées admises de nos jours et d'imputer à faute ou à crime des actes qui sont une conséquence forcée des opinions et des préjugés du temps qui les a vus s'accomplir. Toute époque a une optique spéciale suivant laquelle elle demande à être considérée. La vérité change d'aspect suivant les temps et les lieux. Ainsi, que l'on déplore, par exemple, les suites funestes de l'absolutisme, rien de plus juste assurément et cependant on ne saurait, avec quelque apparence de raison, reprocher à Philippe II, non plus qu'à Louis XIV, d'avoir exercé le pouvoir absolu.

Or, nous verrons précisément tout-à-l'heure que c'est là que l'on doit chercher surtout la cause de leurs défaillances.

Quant au reste : « Secret, maître de ses mouvements et de sa langue », si jamais paroles purent s'appliquer au fils de Charles-Quint, ce sont celles-là assurément. Aucun prince, en effet, ne poussa aussi loin cet empire sur soi-même, indice d'une éducation raffinée, qu'il ne faut point confondre avec la dissimulation. Quoiqu'il arrivât, quoiqu'on pût lui dire, jamais Philippe ne laissa voir sur ses traits la moindre altération. Quand il apprit la victoire de Lépante, immense succès qui lui assurait la suprématie dans le monde entier, il demeura impassible et plus tard, à la nouvelle de la destruction de l'Armada, cette flotte redoutable qu'il avait armée contre l'Angleterre, pas un muscle de son visage, pas un tressaillement ne trahit sa douleur.

Au reste cette impassibilité absolue semble faire partie intégrante du code royal et Louis XIV, dans ses « Instructions pour le dauphin », lui en fait une recommandation expresse : « Exerçant ici une fonction toute divine, écrit-» il, nous devons tâcher de paraître incapables des agita-» tions qui pourraient la ravaler. »

Dans ces paroles et en général dans les écrits qu'a laissés Louis XIV, règne une sorte de mysticisme monarchique, absolument étranger aux rois qui l'ont précédé sur le trône. Cette fonction divine dont il parle sans cesse, cette attitude hiératique qu'il recommande à son successeur eussent singulièrement gêné François I dans la liberté de son allure, et déconcerté la verve gasconne et la bonne humeur narquoise de Henry IV. Un seul peut-être, parmi ses prédécesseurs, se fût plus facilement accommodé à cette manière d'être : c'est Henry III qui, par sa mère Catherine de

Médicis, avait subi l'ascendant de l'Italie où l'Espagne imposait ses idées en même temps que sa domination. De là, chez ce prince, un goût assez vif pour la représentation. Donc, à ce moment déjà, l'influence de l'Espagne se fait sentir, par ricochet en quelque sorte, mais non sans laisser de trace. Ainsi, Henry III est le premier roi en France qui se soit fait donner officiellement le titre de Majesté, jusqu'alors réservé exclusivement aux empereurs. C'est aussi à lui qu'est due la création de l'ordre du St-Esprit.

Saint Simon continue ; « Le croirait-on ? il était né bon et juste ». Quand on évoque le souvenir des cruautés effroyables commises dans les Flandres ; quand on revoit, d'après les documents nouveaux, la rigueur implacable dont Philippe usa à l'égard de son fils don Carlos, plus forcené que coupable, qui oserait dire qu'il fût né bon et juste, même en y ajoutant cette énergique correctif : Le croirait-on ? Et cependant il est de lui certains actes qui réclament tout au moins en sa faveur une atténuation et à sa conduite envers son fils il nous semble qu'on pourrait opposer celle qu'il tint à l'égard de son frère naturel don Juan d'Autriche, prince orné de toutes les qualités du corps et de l'esprit, beau, brave, généreux, le héros le plus brillant du XVIe siècle. Combien de rois, y compris Louis XIV, n'auraient pu supporter auprès d'eux la présence assidue d'un frère si bien doué dont la comparaison avec sa propre personne était loin d'être toujours à son avantage! Pourtant rien n'était plus facile que de l'éloigner et cela eût paru d'autant plus naturel que Charles Quint, à ses derniers moments, lui avait recommandé de faire entrer son jeune frère dans les ordres. Sur le refus de don Juan, il n'insista pas, le garda près de lui et à l'âge de vingt-six ans, il lui confiait le commandement en chef de toutes les

forces navales d'Espagne, de Rome et de Venise pour aller combattre contre les Turcs. On sait comment Juan reconnut cet honneur en remportant la célèbre victoire de Lépante.

Ce sont là de ces traits qu'on doit d'autant moins oublier qu'ils sont plus rares chez celui qui en est l'auteur

Mais, dira-t-on, si l'on admet qu'il fût né bon et juste, d'où lui serait venue cette dureté de cœur, ce caractère inflexible, ces instincts de cruauté qui éclatent à chaque instant dans le cours de son règne ?

« Tout le mal vient d'ailleurs » dit Saint-Simon.

Comment l'entend-t-il? Que veulent dire ces paroles auxquelles le grand écrivain a donné comme un tour mystérieux et fatidique ? Elles veulent dire que tont le mal vient de la puissance absolue, si voisine du despotisme, et de l'infatuation qu'elle engendre inévitablement en quiconque la détient durant de longues années, le faisant passer d'une confiance immodérée en lui-même à des actes de témérité, à des abus de pouvoir qui mènent droit aux catastrophes. Il nous montre cette infatuation gâtant, détruisant les plus beaux dons naturels, les plus brillantes facultés ; jetant l'homme dans l'idolâtrie de soi-même et le plongeant d'autant plus bas qu'il se considère comme au-dessus de l'humaine condition.

Tel fut malheureusement le cas de Louis XIV et de Philippe II. Leurs règnes démesurément longs, l'exercice ininterrompu d'une puissance illimitée, sans contrôle, l'inévitable abaissement de ceux qui les entouraient avaient fini par leur donner d'eux-mêmes et de leur pouvoir une idée telle que, se considérant comme infaillibles, ils ne pouvaient plus supporter la contradiction.

Quand les choses en sont venues là, un grand silence se

fait autour du trône, les hommes véritablement dignes de l'approcher s'en éloignent et le désastre est proche. Tous les deux, au bord de la tombe, pleurèrent sur la fin de la monarchie dont ils entrevoyaient la ruine dans les profondeurs menaçantes de l'avenir.

Peut être, à ce moment suprême où l'âme se dégage des étreintes de la chair, une lumière se fit en eux qui leur montra jusqu'à l'évidence que l'omnipotence absolue, source de leurs déréglements et de leurs misères, ne pouvait être une émanation de la divinité et alors devant leurs yeux désabusés apparut, dans son inéluctable nécessité, l'heure tragique des revendications lancées au nom de tous contre un seul, victime expiatoire de leur race...

Ou bien ils gardèrent jusqu'au bout la certitude de leur mission divine, et, sans rien dépouiller de leur royal sacerdoce, ils entrèrent dans la sérénité de la mort. C'est là ce que nous devons croire en raison de la conviction profonde qui les anima et les maintint fermes à leur poste. Quels qu'aient été leurs malheurs et leurs fautes, on est forcé de reconnaître que bien peu d'hommes, à leur place, eussent déployé autant d'autorité, montré plus de courage et de désir de bien faire. Aussi, repoussant bien loin cette infaillibilité funeste qui les a perdus, mais nous rappelant au contraire combien l'homme est fragile et sujet à erreurs, nous dirons de tous les deux qu'ils ne furent point au-dessous de leur grande situation sur la terre et qu'ils surent être rois.

VARIATIONS

SUR UN

THÈME DONNÉ

PAR

M. Albert DUTILLEUL,

Membre résidant.

Messieurs,

Le jour où notre honoré président nous lut son intéressante et curieuse étude sur Verschagin, peut-être aurez-vous entendu comme moi l'un de nos collègues évoquer, à propos de cet artiste, le souvenir d'un autre peintre étranger, Antoine Wiertz. Tout d'abord, l'observation pouvait surprendre, et j'étais pour ma part bien désireux de voir notre collègue développer le thème qu'il avait indiqué ; mais comme depuis lors il n'y paraît plus songer, je voudrais, à son défaut, rechercher quels rapprochements il pouvait entrevoir dans la vie ou dans l'œuvre de ces deux artistes.

On nous a montré Verschagin parcourant l'ancien monde, de l'empire du Milieu jusqu'aux colonnes d'Hercule ; et Wiertz, après un temps d'étude à Rome, n'a plus quitté la Belgique ni, pour ainsi dire, la solitude où se trouvent réunis encore aujourd'hui la plupart de ses travaux.

L'artiste moscovite dépouille le champ de bataille de sa terrible poésie en n'y pénétrant qu'après l'ivresse de la

lutte, et lorsqu'au tumulte du combat a succédé le silence de la mort ; — le belge, au contraire, s'est attaché maintes fois à représenter les mêlées ardentes et les fureurs héroïques.

Verschagin semble avoir épuisé toutes les vigueurs de la palette à reproduire l'éblouissante blancheur de la neige, les taches violentes du sang répandu, le plumage sinistre des corbeaux carnassiers ; — A peu d'exceptions près, les peintures de Wiertz n'offrent qu'un aspect terne et décoloré.

Mais, à côté des dissemblances extérieures, on peut trouver, si l'on y réfléchit, plus d'un rapport intime entre ces deux hommes : ce sera, par exemple, la fixité de l'idée qui domine leur œuvre respectif ; le besoin d'étonner, fût-ce par la singularité ; l'irascibilité de l'amour-propre ; et l'on peut ajouter l'horreur de la guerre.

Cette haine, on nous l'a dit, inspire tous les travaux de Verschagin. — Quant à Wiertz, si son imagination s'est complue à retracer les luttes surnaturelles des anges révoltés et les combats épiques des héros d'Homère, dès qu'il touche (autant qu'il en est capable) au domaine humain et historique, il manifeste toute l'énergie de sa réprobation, tantôt en figurant la civilisation qui broie entre ses mains le dernier engin de guerre, tantôt en représentant, dans une scène de l'enfer, Napoléon entouré de mères irritées qui placent sous ses yeux dilatés par l'horreur les membres ensanglantés de leurs fils, dont pendant douze ans il a fait de la chair à canon.

Pour ce qui est de l'amour-propre, on nous a conté que, sur une simple observation, le directeur du journal Le Gaulois s'était vu menacé violemment par l'artiste russe. — Le peintre belge, qui eut ou crut avoir à se plaindre aussi des jugements portés par la presse sur ses ouvrages, a tenté

d'en infirmer la justesse et la sincérité, même au-delà de la tombe, en faisant inscrire à l'entrée de sa demeure transformée en musée cette question dictée par un orgueil à la fois dédaigneux et irrité : « La critique en matière de peinture est-elle possible ? » — La réponse qu'il entendait y faire se trouve dans un tableau où Wiertz a personnifié cette malencontreuse critique sous la dénomination malsonnante de *Don qui blague,* et sous la figure d'un être déguenillé, coudes percés, nez crochu, front fuyant, armé d'une longue plume d'oie qu'il brandit comme une lance et sur laquelle il est écrit, en gros caractères : « sottise, lâcheté ! » — Ces deux expressions, perpétuellement braquées contre les malveillants, ne forment-elles pas le pendant approximatif du révolver de Verschagin ?

Un des moyens de surprendre le public et de se distinguer de la foule des peintres de chevalet est naturellement de faire des ouvrages de grande dimension. Nous avons entendu que l'artiste russe en a exposés à Vienne qui peuvent rivaliser pour la taille avec la mémorable « Entrée de Charles-Quint à Anvers »(de l'autrichien Makart), laquelle occupait à elle seule une des travées de l'exposition universelle de 1878.

Mais la plupart des toiles de Wiertz dépassent de beaucoup les plus vastes compositions de Rubens, qui se dressent depuis le plancher jusqu'à la corniche du musée d'Anvers ; et je ne serais pas surpris que, pour évaluer la surface de quelques unes d'entr'elles, on dût se servir de la première mesure agraire. C'a été en effet la manie persistante du peintre dinantais de confondre l'étendue de la toile avec la grandeur de la pensée.

Nous en voici à l'idée dominante : Pour Verschagin, c'est le mysopolème ; nous voyons que, chez Wiertz, c'était

la mégalographie. (A des sentiments peu communs, il faut bien des noms inusités.) — Le premier ouvrage que l'ancien lauréat de l'Académie d'Anvers envoya d'Italie affectait déjà ces proportions colossales qui, autant peut-être que le talent de l'artiste, finirent par attirer sur lui l'attention du public ; J'ai déjà fait comprendre qu'elles ne suffirent pas pour lui concilier à l'origine la sympathie des régulateurs de l'opinion. Le tableau avait pour sujet une scène de l'Iliade, dont on peut parler en connaissance de cause, puisqu'elle se retrouve dans le musée particulier de l'auteur : Ménélas, Ajax, et Idoménée, s'indignant à la pensée que les restes de Patrocle pourraient devenir la proie des chiens d'Ilion, disputent ce sanglant trophée aux compagnons d'Hector et d'Hippotoüs. Les figures y sont moins agencées qu'enchevêtrées, et, pas plus que dans le poème, il n'est facile de pressentir à qui restera la victoire. Mais ce qui se saisit à merveille, c'est une nouvelle saillie de l'amour-propre blessé. On lit dans un coin de la toile une inscription dont voici le sens, à défaut du texte précis : « Les critiques parisiens, à l'autorité desquels se soumettent leurs collègues de Belgique et d'Allemagne, buveurs de bière, — (Homère dit : Οἰνοβαρές ! On voit que le peintre de l'Iliade est plein de son sujet.) — Lesdits bons critiques informent leurs vassaux qu'ils ont revêtu cet ouvrage du sceau de leur approbation. » Plus bas, en effet, est figuré une sorte de cachet qui porte en sautoir une carotte et une plume de paon. Ce plaisant certificat va peut-être contre l'intention du railleur, en donnant à supposer que les Flamands et les Teutons, bien différents des Grecs et des Troyens, ne songèrent jamais à s'arracher les restes du malheureux Patrocle, qui reçurent enfin de la France compâtissante une sépulture provisoire au salon de 1839.

Toutefois notre peintre n'eut pas toujours à se féliciter ainsi de la bienveillance du jury parisien. Froissé de plusieurs échecs que nos compatriotes lui avaient infligés à leur tour, il entreprit de mettre en défaut leur soi-disant infaillibilité et leur fit présenter comme de sa main deux tableaux dont l'un était un Rubens authentique. En apprenant que ce dernier ne figurait pas au Salon, Wiertz ressentit une double joie : La satisfaction de croire ses juges pris au piège, et aussi (je pense) un secret chatouillement de vanité de voir réussir son ouvrage là où semblait échouer celui du grand maître flamand — Le triomphe ne fut pas de longue durée. On fit savoir en effet au trop facétieux artiste que le seul avantage réel qu'il eût sur Rubens et l'unique raison de lui avoir été préféré, lui Wiertz, était, comme dit la chanson. . qu'il était encore en vie : condition indispensable pour prendre part à une exposition de peintres vivants.

Le musée Wiertz, dont je vous demande la permission de dire quelques mots en passant, renferme une toile de dimensions raisonnables représentant l'*Education de la Vierge*, ouvrage destiné par son auteur à se mesurer avec Rubens, qui traita aussi la même scène dans un tableau peint pour les Carmes-déchaussés et appartenant aujourd'hui au musée d'Anvers Il suffirait déjà, pour expliquer cette ambitieuse visée, de rappeler les paradoxes de l'artiste, résumés dans les termes suivants sur la porte de son atelier : « Modestie ! masque qui flatte l'amour-propre d'autrui pour s'attirer la louange. — Orgueil ! vertu qui inspire les grandes œuvres et blesse l'amour-propre d'autrui. » Mais la prétention est plus directement établie par cette inscription tracée sur l'ouvrage même de Wiertz : « Pour être placé à côté du tableau de Rubens représentant

le même sujet, musée d'Anvers. — Etablir un parallèle entre nos œuvres et celles des grands maîtres, c'est le plus puissant moyen de nous instruire et de nous élever. » — Le gouvernement Belge, légataire du musée Wiertz, y a néanmoins laissé l'*Education de la Vierge* ; et il a sagement fait, bien qu'on reconnaisse au tableau de notre peintre une fraîcheur et un éclat qui procédent de son glorieux émule.

Tel n'est pas le coloris des pages immenses qui tapissent l'atelier construit pour les mettre au jour, quand on se fut aperçu que l'auteur était obligé de rouler sa toile comme une bande de tapisserie pour l'exécuter par fragments. Ne vous étonnez pas d'une pareille entreprise ; on doit admettre tous les systèmes pour des ouvrages qui n'ont pu être préparés que la règle et le compas à la main. Tracés sur des tissus rugueux, sans préparation préalable et sans le lustre d'aucun vernis, ces compositions ont l'aspect mat de peintures en détrempe. En outrepassant, en décuplant les formes naturelles, l'artiste ne s'est pas occupé, ou plutôt il n'aura pas trouvé le moyen d'exagérer proportionnellement l'intensité de ses tons : de là, défaut de relation entre la ligne et la couleur.

Les plus vastes machines de Wiertz sont restées à la place où il les a composées ; eh ! comment les aurait-on logées ailleurs ? C'était assez pour M. le ministre Rogier de leur avoir fait élever un berceau. On ne connait que le musée de Liège qui se soit trouvé capable de donner asile à un groupe de grecs et de troyens gigantesques ; après quoi, il n'est guères resté de place pour autre chose.

Les plus importants des tableaux que leur grandeur tient attachés au rivage sont, dans le genre fabuleux :

Le *Patrocle* déjà nommé ; et *un grand de la terre*, Poly-

phème, où l'on voit le cyclope plié à la ceinture, suivant les règles de la gymnastique au chapitre des mouvements du tronc, de sorte que, la hanche atteignant le haut de la toile, le buste s'incline vers les cuisses, et les mains balaient le sol pour chercher Ulysse fécond-en-expédients : tel le moissonneur de Brobdingnac s'étudiait à saisir entre le pouce et l'index le pauvre Gulliver se faufilant dans les tiges de blé. — Le chef de Polyphème ne paraît pas bien assuré sur ses épaules ; mais qui s'étonnerait que la tête pût lui tourner en pareille posture ? — Les dessinateurs pourront tirer de ce fait une conclusion plus sérieuse : c'est que, si l'esprit de l'homme peut se perdre dans l'infini, il faut à sa main beaucoup moins d'espace pour s'égarer.

Le genre sacré comprend : *la révolte des anges*, chûte effroyable, dans laquelle celui qui daignait se déclarer de l'école de Rubens ne s'en est pas moins inspiré des hardiesses anatomiques de Michel-Ange ; — Le *phare du Golgotha*, traduction physique du mot de l'Evangile, où Jésus rayonnant sur le bois de son sacrifice éclaire le monde dont il est la véritable lumière ; — *Le triomphe du Christ*, resplendissement du ciel et confusion de la terre, qui est sans doute celui de tous ces ouvrages le plus remarquable par la pensée et l'exécution.

Je vous fais grâce d'une troisième catégorie comprenant des scènes fantastiques dans le goût des excentricités de Fuseli : *Visions d'un supplicié*, *Réveil d'un homme enterré vif*, et autres produits bizarrres d'une imagination déréglée ; et je conclus relativement à Wiertz que, malgré des qualités réelles, il est trop visiblement à la recherche de ce qui est étrange ou extraordinaire pour qu'on lui reconnaisse une véritable grandeur.

Quand à Verschagin, auquel il est temps de revenir, son

œuvre ne m'est pas connu ; mais ce qui nous a été dit l'autre soir m'inclinerait à supposer que l'amour de la singularité, le parti-pris y ont aussi une large part. Or le parti-pris est un guide aveugle qui passe souvent à coté du but. La trilogie de la *sentinelle de Chipka* martyre de la discipline, représentée en premier lieu debout à son poste sur un sol que la neige commence à blanchir, puis emprisonnée jusqu'à la ceinture, ensevelie enfin sous les flocons accumulés, cette trilogie me semble particulièrement compromettre la gravité du peintre et ses prétentions humanitaires. On comprendrait que cette boutade fût sortie de la plume humoristique d'un Toppfer ; on ne peut admettre qu'elle soit l'œuvre d'un pinceau sérieux. Dans les arts comme dans les lettres, quiconque veut toucher doit se montrer émouvant ; il importe surtout qu'il reste intelligible. Eh ! bien, si l'on écarte ses prémisses, et même avec leur appui, quelle est la signification d'un bout de bayonnette émergeant d'une montagne de neige ? Que va nous dire ce morceau de fer, sinon peut-être nous rappeler la pointe de clocher où M. de Crac trouva son cheval suspendu après une nuit de dégel ? Sans insister sur cette rencontre avec l'imagerie d'Epinal, je constaterai dans cette fantaisie une nuance énigmatique correspondant à la confusion physique et morale qui règne dans les trois tableaux ou *dernières minutes d'une tête coupée.* Ces conceptions incohérentes d'un esprit halluciné visent d'ailleurs à l'abolition de la peine de mort, comme la trilogie du peintre russe a pour objectif la suppression de la guerre. C'est, Messieurs, le dernier rapprochement.

Si j'ai commis une indiscrétion en cherchant la ressemblance envisagée par notre collègue, j'espère qu'il voudra bien m'excuser. Son idée eût été mieux exprimée sans au-

cun doute, s'il avait pris le soin de la développer lui-même ; cependant je ne regretterais pas les trahisons de l'interprète, si elles devaient décider l'inspirateur à se départir une autre fois de son silence.

COMMENTAIRE

SUR LES

AQUEDUCS DE ROME

Par M. BRÉAN,

Membre résidant.



Sextus Julius Frontinus, naquit vers l'an 792 de Rome (40 ans aprés J. C.). Il fut préteur de Rome en l'an 823 (71 de l'ère vulgaire) et se démit de cette charge en faveur de Domitien. Honoré de trois consulats, il remplaça Cérialis dans le commandement de l'armée de Bretagne, et soutint avec gloire ce pesant fardeau qui eut écrasé tout autre, dit Tacite, en domptant les silures (1), nation farouche et aguerrie, retranchée dans une contrée impraticable Dans la préface de son traité sur la milice des Grecs, Elien fait aussi l'éloge de Fcrontin, en disant qu'étant allé saluer l'empereur Nerva, à Formies, il y rencontra Fcrontin, personnage très habile dans la science des armes.

On a de lui un ouvrage en quatre livres intitulé les Stratagèmes de guerre (*Strategematicon*), un commentaire sur les acqueducs de la ville de Rome (*de aquæductibus urbis Romæ*) et un petit traité sur l'agriculture et les limites (*de re agraria et de limtibus*), qui selon divers commentateurs lui est attribué a tort.

(1) Peuple qui habitait la partie sud du pays de Galles. Sa ville principale *Isca Silorum* est aujourd'hui Caerleon.

Si l'on s'en rapporte à Poleni, le commentaire sur les acqueducs aurait été composé en l'an de Rome 853, dans la seconde année du règne de Trajan, mais Frontin lui-même preud soin de nous apprendre dans sa préface qu'il l'écrivit au moment où Nerva venait de lui confier l'administration des eaux de Rome, c'est-à-dire pendant l'une des deux années 849-1851, du règne de ce prince. (1).

J'ai extrait de ce dernier ouvrage les détails suivants concernant les travaux gigantesques dont Frontin nous donne un aperçu, et dont les ruines qui subsistent encore aujourd'hui excitent l'étonnement et l'admiration du monde entier.

Depuis la fondation de Rome jusqu'à l'an 441 (312 av. J. C.), les Romains se contentèrent pour leur usage des eaux qu'ils tiraient du Tibre, des puits ou des fontaines. C'est à dater de cette époque que l'on commença à utiliser les eaux extérieures et que furent créés successivement les immenses ouvrages dont le réseau complété sous le règne de Caligula fut porté à sa perfection sous Nerva Trajan, époque à laquelle se rapportent les détails qui font l'objet de cette étude.

Les eaux qui alimeutaient alors la ville éternelle étaient l'Appia, l'Anio vieux, la Marcia, la Tépula, la Julia, l'eau vierge, l'Alsietina, (nommée aussi Augusta) l'Augusta et le nouvel Anio.

L'*Appia* fut conduite à Rome en l'an de sa fondation 442 (312 av. J.-C.) sous le consulat de M. Valérius Maximus et de P. Décius Mus, treute-un ans après l'origine des guerres Samnites, par les soinsdu ceuseur Appius Claudius, qui fut plus tard surnommé l'Aveugle, et qui fit en outre construire la voie Appia, depuis la porte

(1) Nerva monta sur le trone le 19 septembre 849, et fut égorgé le 26 janvier 851.

Capène jusqu'à Capoue. Il fut assisté dans ce travail, par son collègue C. Plautius, surnommé Vénox, à cause de ses recherches pour découvrir les veines de cette eau.

Eau Appia. — Elle fut prise dans le champ de Lucullus, entre le septième et le huitième milliaire de la voie Prénestine. L'aqueduc depuis son origine jusqu'à la porte Trigésime, avait 11,190 pas (16,561 m. 20 c.), dont 11,130 pas (16,472 m. 40 c.) en conduits souterrains, et 60 pas (88 m. 80 c.) en arcades, jusqu'à la porte Capène. Au bout des jardins Torquatiens, Auguste réunit à ces eaux une partie de celles du cours d'eau qui porte son nom, et dont il sera parlé plus tard. Enfin, l'aqueduc de l'Appia reçoit encore les eaux d'une source voisine de la voie collatia (1).

Eau de l'Anio vieux. — Quarante ans après que l'Appia eut été amenée à Rome, c'est-à-dire vers l'an 482 de sa fondation, sous le second consulat de Spurius Corvilius et de L. Papirius, le censeur, Man. Curius Dentatus entreprit de conduire à Rome les eaux de l'Anio, plus tard surnommé *le vieux.* Cette étude, interrompue pendant deux ans, fut reprise par le même Curius, assisté de Fulvius Flaccus ; mais Curius étant mort cinq jours après sa nomination, les travaux furent poursuivis et achevés par le seul Fulvius. L'aqueduc est pris au vingtième milliaire d'une ancienne voie au delà de Tibur. Sa longueur est de 43,000 pas (63,640 m), dont 42,779 pas (63,212 m. 92. c.) en conduits souterrains et 221 pas (327 m. 08 c.) en arcades

Eau Marcia. — Cent-ving sept ans plus tard, sous le consulat de Ser. Sulpicius Galba, et de L. Aurélius Cotta, l'agrandissement de la ville nécessitait une plus grande quantité d'eau, le Préteur Marcius y amena les eaux qui furent appelées Marcia, du nom de ce Préteur, au moyen

(1) Elle partait de la porte Esquiline et conduisait à Collatia, ville du Latium.

d'un aqueduc qui coupe la voie Valéria au trentième milliaire à droite, et au trente-sixième, à gauche de la voie Sublacensis. La longueur totale de cet aqueduc est de 61,710 pas et demi, (91,331 m. 54 c.) ; dont sous terre, 54,247 pas et demi, (80,286 m. 30 c) et sur terre de 7,463 pas (11,045 m. 24 c.), sur lesquels 463 pas (685 m. 24 c) sont en arcades ; puis enfin, plus près de la ville, après les vallées, et à partir du septième miliaire, 528 pas (781 m. 44 c.) au-dessus de terre, et 6,472 pas (9,578 m. 56 c.) en arcades.

Eau Tépula. — En l'an de Rome 627, sous le consulat de Plantius Hypséus et de Fulvius Flaccus, les censeurs cn. Servilius Cæpio et Cassius Longinus (surnommé Ravilla) firent conduire à Rome, l'ean Tépula, depuis le champ de Lucullus jusqu'au capitole. Cette eau est prise près du dixième milliaire de la voie Latine, et est conduite dans un canal à ciel ouvert.

Eau Julia. — Sous le consulat de L. Volcatius et le second de César Auguste, en l'an 721, M. Agrippa, alors Edile, après son premier consulat, recueillit des eaux auprès du douzième milliaire et les conduisit dans l'aqueduc de la Tépula, auquel il donna le nom de Julia. Mais comme la Tépula coule dans un canal distinct, elle conserva son nom dans la distribution.

L'aqueduc de l'eau Julia à 15,426 pas (22830 m. 48) de longueur, dont 8954 pas (13251 m. 92) au dessus de terre, et 6472 pas (9,578 m. 56 c. en arcades).

Eau Crabra. — Il y avait une source appelée Crabra. Agrippa l'abandonna pour en laisser l'usage aux habitants de Tnsculum ; mais au lieu de la distribuer dans les maisons de plaisance suburbaines, les fontainiers en vendaient la plus grande partie à leur profit, sous prétexte

qu'elle servait de supplément à l'eau Julia. L'empereur toutefois remédia à ces abus en rendant à l'eau aux habitants de Tuseulum.

Eou Vierge. — En sortant de son troisième consulat, sous celui de Q. Sentius et de Q. Lucrétius, treize aus aprés avoír conduit la Julia, en l'an de Rome 734, Agrippa recueillit l'eau Vierge dans le champ de Lucullus et l'amena à Rome. Cette eau, suivant magnus Aurélius Cassiodorus, est ainsi nommée en raison de sa pureté, et selon d'autres, parce que ce fut une jeune fille qui en indiqua quelques veines à des soldats qui cherchaient de l'eau ; et l'on voyait dans un petit temple édifié près de la source, une peinture qui représentaitcette origine. Cette eau prend sa source près de la voie Collatine et du huitième milliaire, dans les lieux marécageux. Augmentée par d'autres veines, elle arrive à Rome par un acqueduc de 14,105 pas (20,875 m. 40 c.), dont sous terre 12,865 pas (19,040 m. 20 c.) et à ciel ouvert, 1,240 pas (1,835 m. 20 c.), dont 540 pas (799 m. 20 c.) en substructions, et 700 pas (1,036 m.) en arcades ; à quoi il faut ajouter 1,405 pas (2,079 m. 40 c.) pour les canaux souterrains qui amènent d'autres veines à cet aqueduc.

Eau Alsietina, appelée aussi *Augusta.* — Fcrontin avait peine à concevoir comment un prince aussi prévoyant qu'Auguste, eût fait conduire à Rome cette eau peu salubre, à moins que son intention n'eût été de ne pas détourner les eaux saines de leur destination, lorsqu'il fit construire sa naumachie, à laquelle, en effet, il affecta spécialement celles de l'Alsiétina, en abandonnant complètement le surplus aux particuliers pour l'arrosage des jardins voisins de ce cours d'eau. Toutefois, du temps même de Frontin, on était obligé de recourir aux eaux de l'Alsiétina

lorsqu'on réparait les ponts, dans les quartiers au-delà du Tibre ; et même par fois en deça de ce fleuve.

L'eau Alsiétina était tirée du lac de ce nom (Aujourd'hui *Martigniano*), situé près du quatorzième milliaire de la voie Claudia Son aqueduc avait une longueur de 22,172 pas, (32 814 m. 56 c.), dont en arcades 358 pas (529 m 84 c.)

Autre eau appelée Augusta. — Pour suppléer à la Marcia dans les temps de sécheresse, Auguste fit conduire par un canal souterrain de 800 pas (1,184 m. 00 c.), dans l'aqueduc de la Marcia, une autre ean d'une même bonté à laquelle on donna le nom du prince, et qui prenait sa source au-dessus de celle de la Marcia.

Eau Claudia. — Après ces aqueducs, il n'en fut pas construit d'autres jusqu'au règne de Caligula. Ceux existants ne paraissant plus suffisants pour subvenir aux besoins publics et au luxe croissant des particuliers, cet empereur commença la construction de deux nouveaux aqueducs dans la seconde année de son règne, sous le consulat de M. Aquilius Julianus et de P. Nonius Aspréna, l'an de Rome 791. L'empereur Claude les acheva dans la suite, avec une grande magnificence, sous le consulat de P. Cornélius Sylla Faustus et de L. Salvius Otho Titianus (an 804 de Rome, 52 ap. J.-C., aux calendes d'Août). La première de ces eaux fut tirée de la fontaine Céruléa et de celle Curtia. On l'appela Claudia, du nom de l'empereur, et après la Marcia, c'était la meilleure des eaux de Rome. Elle était prise vers le trente huitième milliaire. Son aqueduc avait une longueur de 46,406 pas (68,680 m. 88 c.) dont 36,230 (53,620 m 40 c) en conduits souterrains et en conduits au-dessus de terre 10,176 pas (15,060 m. 40 c.) ; dont en arcades 3,076 pas (4,552 m. 48 c.), et pour la partie la plus rapprochée de Rome, à partir du septième milliaire, 609 pas

(901 m. 32 c.) en substructions, et 6,491 pas (9,606 m. 68 c.) en arcades.

Nouvel Anio. — Le nouvel Anio dérivait de la rivière du même nom auprès du quarunte-deuxième milliaire de la voie *Sublacencis*. Comme il traversait des terrains gras et cultivés. dans les temps de pluie ses eaux étaient troubles et chargées de limon ; aussi à l'embranchement de l'aqueduc, avait-on interposé une piscine épuratoire, où l'eau se clarifiait avant d'entrer dans l'aqueduc, dont la longueur était de 58,700 pas (86,876 m. 00 c.), sur lesquels 49,300 pas (72,964 m. 00 c.) en conduits souterrains ; 9,400 pas (13,912 m. 00 c.) en ouvrages au-dessus de terre ; dont tant en substructions qu'en arcades pour les parties élevées en différents endroits, 2,300 pas (3,404 m. 00 c.) ; et plus près de la ville, 609 pas (901 m. 32 c.) en substructions, et 6,491 pas (9,606 m. 68 c.) en arcades. Les arcades de cet aqueduc étaient les plus élevées. Leur hauteur, dit Frontin, atteignait en certains endroits, 109 pieds (1).

L'ensemble de ces constructions se résume ainsi :

Longueur totale des ouvrages.... ...	426,566m 78c.
Dont sous terre ou en substructions...	387,179 54
Et en arcades......................	39,387 24

En présence de travaux aussi immenses, on est tenté d'excuser Frontin, lorsbu'il s'écrie : « Comment comparer » à des travaux aussi considérables et d'une telle importance pour une aussi grande quantité d'eau, ces pyramides et les ouvrages fameux de Grecs, beaucoup trop » vantés ! ».

Jusqu'au règne de Nerva il se commettait des fraudes considérables dans la distribution des eaux qui étaient

(1) Le pied romain mesurait 0 m. 2,964.

alors recueillies dans 247 châteaux d'eau, Frontin contate à cet égard qu'il n'en était porté sur les registres que 12,363 quinaires, tandis que les distributious s'élevaient à 18,217 quinaires, ainsi répartis :

Au nom de César (c'est-à dire tant pour son usage que pour ses libéralités.	3,425	quinaires.
Aux particuliers	5,987	—
Aux travaux publics	906	—
à 19 camps	279	—
à 1,408 établissements publics......	2,401	—
à 39 théâtres	386	—
à 591 pièces d'eau	854	—
Aux usages publics	3,979	—
Total	18,217	quinaires.

REVUE

DES

ACQUÊTS DU MUSÉE

DE DOUAI

Par M. Albert DUTILLEUL,

Membre résidant.

---

23 Décembre 1881.

MESSIEURS,

L'article III du règlement de notre Société ne permet pas aux résidants de se considérer comme membres d'une académie du silence, et, sous peine d'un appel nominal, leur prescrit de vous faire une communication, à tout le moins une fois l'an. C'est pour obéir à cette disposition que j'ai réuni quelques notes sur le bilan artistique du musée durant ces dernières années. Pour donner quelque intérêt à cette étude, il y faudrait le coup-d'œil d'un des critiques assermentés des journaux spécialistes ; mais leur grandeur attache au rivage parisien ces virtuoses de l'art et de la curiosité, qui se dérangent tout au plus pour des solennités pareilles à celle du palais Rameau. Le reste, et à plus forte raison nos humbles progrès, ne leur semble pas s'élever au-dessus d'une chronique locale, et demeure le domaine indisputé des provinciaux. Souffrez donc que je le parcoure un moment, ce champ modeste, en vous sou-

mettant cette revue, destinée à vous faire connaître les acquêts du musée de Douai, et leur provenance si facilement oubliable.

Les accroissements qui vont vous être signalés proviennent de trois sources différentes : dons de l'Etat ; dons des particuliers, artistes ou amateurs ; et acquisitions de la commission administrative. Oui vraiment, cette pauvre commission, dont le maigre budget doit subvenir à l'entretien domestique et artistique de ses galeries, pourvoir au chauffage, au nettoyage, aux bordures, restaurations et remaniements de tableaux, trouve parfois encore le moyen d'acheter *sur ses économies*, non pas un chef-d'œuvre, vous le comprenez bien, mais du moins un morceau utile ou intéressant.

Il est juste d'ajouter qu'en pareil cas le désintéressement des artistes forme nécessairement l'appoint du marché.

J'ai dit : *utile*. La commission des beaux-arts se modèle en effet sur ces parents judicieux qui, dans l'installation d'un jeune ménage, ne se préoccupent pas seulement des objets de luxe, et tiennent compte des nécessités quotidiennes Elle n'ignore pas que le musée est la seule école peinture existant à Douai, et c'est pour cela qu'elle s'est attachée à y introduire quelques bonnes natures-mortes, dont la copie peut en apprendre davantage aux apprentis décorateurs que l'imitation de paysages ou de figures dont ils ne saisissent pas toujours le caractère.

Telle est la *grappe de pinaud noir* sur un plat brisé, morceau qui a reçu de M. Bavoux toutes les apparences de la réalité ; la réputation de ce maître bourguignon est d'ail-

leurs faite en ce genre, et l'on peut s'adresser à lui en toute confiance pour le raisin de première qualité.

Telles sont aussi les *giroflées* de M. de Vuillefroy, si remarquables par la vigueur de la touche, l'éclat et la puissance du coloris. Cette toile est un heureux exemple d'une exécution large et du groupement de masse ; elle offre aussi une leçon pratique des nuances par l'opposition habile du vert végétal, c'est-à-dire de la couleur du feuillage, à la teinte verte de la poterie vernissée.

Que si des jeunes gens formés à l'art du dessin dans nos écoles académiques peuvent aspirer plus haut que ce premier échelon, c'est pour eux alors qu'a été choisie la *tête d'étude* de M. Edouard Sain, fantaisie d'un artiste qui s'est souvenu des colorations brunes et des fonds d'or de la vieille école florentine, et qui, non content d'imiter ses procédés extérieurs, a reproduit aussi la pureté de son dessin et la mystérieuse gravité de son sourire.

Pour eux aussi, le tableau de M. Lematte « *La mort d'Eurydice* ». Ce corps gisant, cette tête renversée, ces extrémités élégantes où la ligne a plus de part que la couleur, auront en effet de quoi exercer leur habileté naissante.

Pour l'éducation du pinceau, ce sera cette *tête de vieillard* attribuée à Greuze. — Attribuer est bientôt fait sans doute; mais la prétention ne semble pas dénuée de tout fondement, quand on compare cette peinture à la description du portrait de Rabuti, donnée par Diderot dans son salon de 1761 : « Le portrait de Rabuti (dit ce critique) est de toute » beauté. Et ces yeux éraillés et larmoyants, et cette che- » velure grisâtre, et ces chairs, et ces détails de vieillesse » qui sont infinis au bas du visage et autour du cou, » Greuze les a tous rendus, et cependant sa peinture est

» large. » Ce passage s'applique trait pour trait à notre tête de vieillard ; on n'en pourrait parler autrement.

Toutefois, la commission ne s'est pas renfermée dans l'unique préoccupation des élèves, et, sachant d'ailleurs que tout peut être un sujet d'étude à qui veut apprendre, elle a songé aussi à l'agrément des simples curieux. C'est à leur profit qu'ont été achetées les deux toiles suivantes :

Une sérénade à Capri, de M. Jean Benner. — Cette scène a lieu le 31 décembre, lorsque les gens de la campagne se réunissent pour aller de maison en maison souhaiter une année heureuse, et recueillir des gratifications en échange de leurs compliments. Leurs paroles, improvisées selon les personnes auxquelles elles s'adressent, sont chantées sur un air traditionnel accompagné d'instruments de rencontre.

Au centre du tableau, un guitariste obséquieusement incliné paraît être l'organisateur et le chef de la troupe ; une façon de carte tombée devant lui nous apprend qu'il se nomme *Salvatore Gandillo* et qu'il est *suonatore* de profession. Son orchestre, composé d'hommes et de femmes irrégulièrement alignés, comprend une seconde guitare et un violon placés à ses côtés, huit tambours de basque et une paire de castagnettes, pour les musiciens d'occasion. On y remarque en outre un instrument formé de trois marteaux réunis, que les Napolitains nomment indifféremment *scitavajasso* ou *triccaballaco*, (cet objet est d'origine grecque ; on le retrouve sur des bas-reliefs antiques), et un autre instrument populaire appelé *crocro*, composé d'un vase en terre cuite sur lequel est tendue une peau traversée d'un manche en bois, dont le mouvement produit un bruit sourd semblable à un groguement.

Voilà un ensemble qui n'est pas sans analogie avec l'or-

chestre de la symphonie composée par Haydn pour des jouets d'enfants.

Entre deux groupes de musiciens, une jeune fille porte, comme symbole de prospérité, une branche de laurier, à laquelle est suspendue l'inscription *capo d'anno*. (1) Chose curieuse, et qui décèle le déplorable envahissement de nos modes françaises : parmi les accoutrements variés des personnages, les vêtements de deux femmes rappellent seuls la forme italienne. Ce qui est plus regrettable encore que la disparition du costume national de Capri, c'est l'absence de son soleil. Si l'on s'en rapportait au tableau, ce serait à croire que l'île enchanteresse de Tibère a changé de latitude avec le pays brumeux de John Bull. A cela près, la composition est franchement peinte et bien agencée ; or ce n'est pas peu de chose, croyez-le bien, que de grouper dans le même cadre vingt-sept figures, sans répétitions ni monotonie.

Cette toile a été achetée dans une des expositions organisées par nos Amis des arts. Et de qui cette Société serait-elle plus en droit d'attendre assistance et encouragement que de la commission à qui sont confiés dans notre cité les intérêts des beaux-arts ? C'est pour satisfaire une fois de plus à ce devoir que les administrateurs de la section de peinture, ayant rencontré dans l'exposition de juillet dernier une toile d'un aspect agréable, sans analogue au musée, consciencieusement peinte et soigneusement détaillée, une toile donnant idée de l'architecture et des costumes d'un pays que nous connaissons encore bien peu, quoique ses destinées soient depuis un demi-siècle liées aux nôtres, c'est pour toutes ces raisons que mes collègues ont acheté le tableau de M. Alfred Chataud. « *Le gardien du sérail.* »

(1) Cette description est en partie reproduite du supplément du catalogue des beaux-arts, rédigé par l'auteur du présent article.

La scène se passe sous un portique qui borde le patio du harem, comme le cloître entoure la cour intérieure de nos monastères. Au centre se dessine une ouverture en ogive festonnée, qui laisse pénétrer le regard dans une perspective très-bien entendue du vestibule et des appartements.

L'artiste s'est proposé de représenter le palais des sultans de Tlemcen; mais la conquête n'ayant guère respecté cet édifice, M. Chataud s'est souvenu que Tlemcen, bâtie par les anciens maîtres de l'Espagne, a fourni des architectes aux monuments les plus remarquables que les Maures y ont élevés, et, pour restituer le palais des Béni Zeyan, il s'est inspiré de l'Alcazar de Séville, dont le style est en harmonie avec les vestiges des anciennes mosquées de Tlemcen.

Les parois de la galerie sont revêtues, partie de faïences polychrômes, qui imitent l'effet de riches mosaïques, partie de ces stucs dont l'admirable travail offre aux yeux étonnés un mélange des styles Byzantin et Persan, modifiés par les règles religieuses de l'Islamisme. Point de figures, puisque la représentation des êtres animés est interdite par Mahomet; pas même de profils et peu de saillies, ces précieuses ressources de l'ornementation sculpturale ; mais les plus ingénieuses combinaisons de figures géométriques, les enlacements les plus variés de lignes et de fleurons, les zigzags les plus capricieux, parmi lesquels la calligraphie arabe promène des versets du Coran, des poésies et des éloges comme ceux que l'ornemaniste de l'Alhambra a prêtés au *cuarto* de la sultane : « Loué soit Dieu ! dit cette inscription. Les doigts
» de l'artiste, après avoir incrusté les diamants de ma cou-
» ronne, ont délicatement brodé ma robe. Le peuple me
» compare au trône d'une fiancée ; mais je l'emporte bien
» sur lui, car je puis garantir le bonheur de ceux qui me
» possèdent. »

Il faudrait une confiance bien présomptueuse à qui répéterait cette allégation devant le groupe d'odalisques qui, pour se distraire des ennuis de la réclusion, n'ont d'autre passetemps que d'agacer un vieil eunuque à la peau couleur de suie, sans même réussir à le tirer de son indolence.

Le peintre a bien indiqué les divers types de ses personnages : On reconnaît chez quelques femmes le nez aplati et les fortes lèvres des races africaines ; chez d'autres, le teint animé et l'œil vif des espagnoles. Le *semi-vir* montre ce mol embonpoint, cette flaccidité des chairs, qui sont les signes distinctifs de ses pareils. Dans ce « *jardin de la beauté* », comme disent les ottomans, on remarque, outre les merveilleuses arabesques de l'architecture sarrasine, les bassins de marbre et les fontaines rafraîchissantes, le moka parfumé, le narguilhé enivrant, les plantes superbes, les tapis moelleux, les coussins de soie, en un mot toutes les douceurs sensuelles qui peuvent faire oublier la liberté.

Il n'y a pas que les esclaves des harems pour se laisser prendre à pareille glu.

II.

Ce que la commission administrative ne pouvait attendre de ses propres ressources, elle a cherché parfois à l'obtenir de la munificence du gouvernement. Mais il serait superflu de parcourir en ce moment le domaine des *desiderata* ; n'est-ce pas déjà trop que je me sois étendu sur nos acquisitions avec la complaisance d'un pauvre diable faisant tinter dans son gousset les quelques pièces d'argent qu'il est étonné d'y sentir ? Pardonnez-moi, Messieurs, cette innocente satisfaction. Je vais m'efforcer d'être moins prolixe ; je ne parlerai que des dons les plus importants ; et

surtout, pour vous épargner des regrets inutiles, je ne dirai pas un mot des ouvrages dont nous pûmes un instant espérer la possession, mais que le Musée du Luxembourg s'est attribués *quia nominor leo.*

Cependant toutes les sollicitations n'ont pas été vaines ; et l'an dernier, sur le désir de l'artiste, appuyé des suffrages de la municipalité, la direction des Beaux-Arts acheta un tableau de M. Alfred Lenglet pour l'offrir à sa ville natale.

Messieurs, l'allégorie, jadis si fréquente dans les beaux-arts, n'a pas encore disparu, comme on aurait pu le penser, sous le flot montant du réalisme ; le jeune homme qui, en 1872, représentait la France sous les traits de la Jérusalem désolée, cet artiste, fidèle à l'emploi des fictions poétiques, n'a fait que donner à la même idée une forme plus subtile et non moins douloureuse dans la composition qu'il a intitulée « *La victoire cédant à la force.* » Cet ouvrage est, semble-t-il, la contre partie du groupe de M. Mercié : tandis que le sculpteur imagine un génie exaltant la défaite, le peintre nous fait voir un grossier vainqueur abusant du triomphe. Ce guerrier ressemble assez bien au portrait que Sidoine Apollinaire a tracé des envahisseurs de la Gaule : « Sa chevelure blonde et teinte d'une liqueur » rouge est semblable à du sang et à du feu ; il n'a laissé » croître sa barbe qu'au-dessus de la bouche, afin de don- » ner à ses lèvres plus de ressemblance avec le mufle des » dogues et des loups ; » il est nu jusqu'à la ceinture et ses cuisses sont enveloppées de lambeaux de toile maintenus par des courroies. A son torse, tanné pour ainsi dire par les intempéries, est accoté le corps délicat d'une femme portant le laurier et la palme d'or. Si l'artiste avait consulté l'orgueil germanique, c'est une victoire aptère, comme celle des Athéniens, qu'il aurait livrée à l'étreinte du bar-

bare ; mais il a voulu laisser des ailes à la fille de Styx, afin qu'elle pût s'échapper un jour.

Telle est cette œuvre, à propos de laquelle il serait opportun et commode d'emprunter la formule d'un de nos anciens collègues : « il y a plus à penser qu'à dire ». Mais l'effet le plus ordinaire de la réticence étant de mener l'imagination au-delà de la vérité, j'avouerai tout simplement que l'ouvrage a quelques défauts, dont la cause probable serait le manque de simultanéité dans la pose des deux modèles. De là, des fautes d'agencement qu'une étude d'ensemble eût certainement fait éviter, et qui déparent ce tableau sérieusement peint d'ailleurs.

Peu de temps après, comme appoint de l'envoi précédent, la direction des beaux-arts faisait parvenir au musée un paysage de M. Rapin, qui nous avait fait passer par les mêmes alternatives que l'*Amphion* de M. Laoust. Destiné d'abord à la ville de Douai qui l'attendit longtemps sous l'orme, il avait été (on le disait du moins) envoyé à Epinal par M. le Président de la République. La direction était mal informée. M. Grévy avait tout simplement fait comprendre notre tableau dans un lot d'objets d'art prêtés à son frère pour augmenter l'éclat de l'exposition d'Alger. En recevant enfin la toile à son retour d'Afrique, nous avons constaté avec regret que les voyages d'outremer réussissent moins aux moulûres dorées qu'aux vins de Bordeaux.

Le paysage de M. Rapin représente un pittoresque et riant vallon fermé au fond par un mur de roches calcaires et sur un côté par un massif formé de pierres et d'arbrisseaux. A son ombre coulent les eaux de la Loüe, couronnant d'une écume azurée les galets qui obstruent son lit, comme pour préluder aux bondissements de ses cascades, aux brisements que lui réservent les usines de Quingey.

L'un des bords est planté d'un rideau de peupliers qui, non loin de là, contemplent du haut de leur grandeur la source jaillissante de Cléron. L'autre rive est couverte d'un luxuriant pâturage, dont les herbes humides servent parfois de refuge aux paresseuses écrevisses. Il semble en vérité que le paysage s'anime et l'on en parle comme de la nature même, tant il y a de fidélité dans sa reproduction. Rien de plus pur que ce ciel clair et léger projetant une lumière subtile au-dessus du vallon endormi ; rien de plus juste et de plus brillant que les teintes automnales de ces peupliers partagés entre l'ombre et le rayon. Il faut observer le charme et la solitude de ce site pittoresque pour comprendre que l'auteur ait pu et voulu l'étudier avec tant de soin.

D'autres fois, (l'Etat ne se bornant pas à encourager la peinture) le musée recevait une œuvre plastique : non pas, hélas! la statue nommée tout à-l'heure (car après avoir été théoriquement destiné à Douai, *Amphion* fut en fait expédié à Tours, et l'on dut s'incliner une fois de plus devant les faits accomplis), mais du moins une œuvre du même artiste, que Douai revendique aussi pour l'un de ses enfants.

Le *Saint Jean-Baptiste* de M. André Laoust est un jeune garçon d'une douzaine d'années formant une croix avec deux roseaux. Outre l'intérêt qui s'attache toujours à l'œuvre d'un compatriote, ce marbre est curieux en ce sens que la sculpture s'est rarement inspirée de l'âge ingrat qui vient d'être indiqué. Quand les anciens figuraient un adolescent, ils en retenaient la sveltesse, l'élégance générale, en dissimulant dans les détails la pauvreté des formes ; ils faisaient, pour ainsi dire, une réduction de l'âge viril. M. Laoust y a mis plus de franchise : il a accepté les formes grêles du jeune âge, et cependant il a produit une figure souple et gracieuse.

Vous entendrez peut-être critiquer l'arabesque du corps, déterminée par le poids du buste qui se porte sur une seule jambe ; mais en réfléchissant, l'observation ne vous paraîtra pas fondée. D'une part, en effet, les enfants sont d'une extrême flexibilité ; et de l'autre, une statue devant toujours être vue à distance, il importe que son mouvement soit bien accusé pour être compris.

La statue en plâtre de M. Lemaire (autre don du gouvernement) offre un contraste complet avec la précédente, comme exécution et comme ampleur de formes. Une femme aux membres épais, nonchalamment couchée, porte sur son flanc un enfant qui la caresse et l'embrasse. Le groupe ne manque pas d'harmonie ; mais il est, comme exécution, l'opposé de l'*ad unguem* des anciens. De plus, il ne semble pas répondre tout-à-fait à son titre : C'est, si l'on veut, une Vénus flamande avec Cupidon ; mais pourraient-ils y reconnaître *l'amour maternel*, ceux qui pensent qu'une mère ne doit jamais manquer de dignité ?

III

Nous entrons maintenant dans la série des dons particuliers, qui présente en première ligne (je veux dire par rang de date) des cartons d'ouvrages exécutés dans les églises et monuments de Paris, offerts au musée de Douai par l'auteur M. Norblin. Déjà, précédemment, cet artiste y avait envoyé une suite d'études, de moyenne grandeur, sur *les sept sacrements*. Ces dessins étaient sagement composés, signés d'un nom honorablement connu dans les arts, le donateur était octogénaire : il fut remercié avec une flatteuse déférence. Mais un peintre de quatre-vingts ans est natu-

rellement sensible et forcément classique. M. Norblin se souvint de ses auteurs :

« Comblé de mes bienfaits je l'en veux acccabler ! »

Se dit-il. Et le musée trop reconnaissant se vit peu de temps après gratifié de onze autres cartons, dont quelques uns mesurent plus de quatre mètres de hauteur sur une largeur proportionnelle. Ces dessins sont parfaitement étudiés, mais d'une froideur académique ; et, tout en appréciant leur mérite, on ne peut se dissimuler qu'ils sont, en l'état de notre galerie, des libéralités un peu encombrantes.

Autrement enviable était le superbe portrait de Koninck que M. Edmond Locoge a tiré de son riche cabinet pour le placer dans la galerie publique aux destinées de laquelle il a présidé durant plus de deux lustres. Je ne reviendrai pas sur la description de ce tableau qui a été faite dans les *Souvenirs d'une collection douaisienne* ; Permettez seulement une réflexion. Il y a des gens qui s'étonnent de la prédilection des amateurs pour les œuvres anciennes. N'est-ce pas le cas de la comprendre devant cette toile magnifique, sur laquelle le temps a promené sa patine dorée et qui n'a plus à craindre aucune des altérations ou réactions de couleurs qui changent quelquefois si cruellement l'aspect des tableaux modernes ?

En attendant, elle n'en est pas moins charmante, cette tête d'enfant qui nous a été apportée inopinément par M. Edmond Morin, architecte à Paris. Il y a dans cette donation un sacrifice à la fois douloureux et touchant : c'est pour ne pas laisser après eux une chère image exposée à la profanation des ventes à l'encan, qu'un pauvre père s'est résolu, d'accord avec sa femme mourante, à se dépouiller du portrait de l'enfant bien-aimée qu'ils ne cessaient de pleurer.

La triste mère est morte en effet de la nostalgie des caresses perdues, et le survivant, soyez-en sûrs, fera dorénavant au portrait d'*Anne-Clotilde* plus d'un pélerinage sans témoins.

A voir cette peinture remarquable par la délicatesse de son coloris, par la légéreté de son exécution improvisée par endroits, qui supposerait qu'elle est l'œuvre d'un peintre de batailles? C'est pourtant un artiste habitué à représenter exclusivement les figures bronzées et les vêtements poudreux de nos soldats, c'est M. Adolphe Yvon qui a peint cette petite robe blanche et ce visage rosé, avec cette couleur qui rappelle la transparence et la fraîcheur de l'aquarelle. Ainsi l'homme habile sait modifier sa manière selon le modèle ou le sujet qu'il doit représenter. Tout est réussi dans ce joli morceau ; il n'est pas jusqu'à la bordure qui, par ses réchampis couleur de chair, ne concoure à l'effet d'une harmonieuse unité.

C'est encore un architecte domicilié à Paris, mais celui-ci Douaisien d'origine, c'est M. Maurice Storez qui, voulant manifester sa reconnaissance pour la cité où il a reçu son éducation première, lui a fait don d'une peinture ayant pour sujet « *Le Christ au XIX*e *siècle* » : composition étrange, mais saisissante, qui montre l'homme-Dieu en butte aux outrages de l'esprit voltairien, précurseur de la révolution sociale dont le sinistre représentant agite dans le fond une torche incendiaire. Devant le Christ on voit des pages lacérées sur les débris desquelles on peut lire : « commencement de l'Evangile selon Saint-Luc. » C'est de ce livre sacré que M. Hippolyte Lazerges a tiré l'épigraphe de son tableau : « *Ils ne savent ce qu'ils font.* » Cet ouvrage, d'un effet légèrement fantastique, est peint avec beaucoup d'habileté.

Polyphème surprenant Acis et Galatée est aussi un témoignage de gratitude : M. Jules Scalbert, pensionnaire du département du Nord et de la ville de Douai, s'est fait un devoir d'offrir à sa ville natale cette grande toile, l'une des plus importantes qui aient marqué ses débuts. On se rappelle le récit de Théocrite : Polyphème, espérant attendrir Galatée, s'approche furtivement de sa grotte et se prépare à lui adresser le discours le plus tendre, quand il aperçoit Acis auprès de la belle néréïde. Le cyclope, à cette vue, s'empare d'un énorme rocher et écrase son rival sous cette masse. Le tableau que M. Scalbert a tiré de cette pastorale présente de bonnes qualités mêlées d'une certaine inexpérience. La couleur est de convention, mais elle a de l'éclat. La position du cyclope est hardie ; on y sent la recherche de la difficulté. Le raccourci du corps est d'ailleurs bien étudié. Mais n'est-ce pas une erreur de composition que d'avoir placé au premier plan un Polyphème qui ne mesure guère plus que la stature humaine, de sorte que, au lieu de paraître un géant, il réduit les autres personnages aux proportions de pygmées? Ils avaient compris le sujet d'une façon plus saisissante, les artistes des siècles précédents, qui, plaçant en avant le groupe amoureux, reculaient vers l'horizon la silhouette menaçante du berger jaloux. A la vérité, ce qui était fait n'était plus à faire. C'est ainsi que les anciens embarrassent toujours les modernes.

M. Adrien Demont, qui s'est également ménagé le plaisir de faire un don à ses concitoyens, a su trouver un sujet original et sans comparaison antérieure : son paysage a pour motif *une briqueterie*. A droite se dresse la meule en cuisson, et devant elle sont rangées les briques crues, étendues sur l'aire ou relevées en haie, suivant leur degré de consistance ; à gauche s'élève, sur le remblai, la cabane

des briquetiers qui sont à l'œuvre dans le milieu ; celui-ci puise de l'eau pour délayer l'argile, cet autre la jette en moule ; des manœuvres, filles et garçons, alignent les briques nouvellement façonnées ; de sorte que le spectateur est initié à tous les détails de la fabrication. L'auteur de la *moisson* qui est au Luxembourg et du *Moulin* qui figurera à la prochaine exposition semble ainsi se proposer de représenter tour à tour les divers labeurs des plaines flamandes. En étudiant la *briqueterie*, on s'assure que M. Demont cherche la couleur juste, l'harmonie des valeurs locales avec les grands ensembles, et enfin le caractère, qualité indispensable à un peintre qui vise haut. Dans un sujet en réalité si humble, l'artiste a su donner aux lignes tant de grandeur et de simplicité que, si l'on s'éloignait seulement de quelques pas pour faire abstraction du détail, on pourrait oublier la carrière argileuse, et, séduit par la poésie mélancolique et la majesté de l'ensemble, se croire transporté sur la terre des Pharaons : La hutte en paillassons devient alors un des rustiques abris que se construisent les indigènes aux environs de Port-Saïd ; l'énorme massif qui se découpe si hardiment sur le ciel se change au pylone ruiné d'un temple égyptien, et (voyez l'effet de l'imagination) dans les interstices des briques du séchoir, on pense reconnaître des signes hiéroglyphiques.

Ce qui nous ramène en Flandre, c'est l'aspect du ciel qui, même au milieu du jour, reste voilé de chaudes vapeurs ; c'est l'impression du paysage dont la tranquillité ne peut équivaloir au solennel silence du désert. Ne faut-il pas supposer d'ailleurs que ce calme relatif sera périodiquement troublé par le carillon du beffroi, que notre peintre a fidèlement dressé sur l'horizon, à l'exemple des maîtres

flamands et hollandais, qui se sont fait comme un monogramme du clocher qui leur rappelait les plus doux souvenirs.

L'œuvre de M. Demont se distingue par un véritable cachet de grandeur, la force du ton, la finesse des demi-teintes, la vigueur d'un effet obtenu sans éclat exagéré ni combinaison artificielle de repoussoirs. Après cela, le dessin des figures n'est pas arrêté et l'exécution en semble un peu lâchée : mais quoi ! ce sont là, paraît-il, des sacrifices nécessaires à l'effet du paysage.

M. André Laoust (encore un douaisien) a offert à ses concitoyens un groupe monumental en plâtre, représentant *Borée et Orythie*. Permettez que, pour vous en donner un aperçu plus net, je le compare, au moins dans ses données générales, avec une autre composition du même sujet exécutée au XVII[e] siècle pour les jardins de Versailles.

Ce second ouvrage a été sculpté par Anselme Duquesnoy, dit Flamand, sous la préoccupation du célèbre *enlèvement d'une sabine*, de Jean de Bologne : c'est-à-dire qu'il présente aussi, outre les deux figures principales, un troisième personnage (Erechtée, père d'Orythie) renversé à leurs pieds, de même que le vieillard Sabin sous le fier compagnon de Romulus.

Le groupe de M. Laoust est débarrassé de ce personnage supplémentaire qui, dans l'espèce, a l'inconvénient d'alourdir les autres figures en les rattachant au sol par des points de contact multipliés. C'est un des motifs pour lesquels le groupe de notre compatriote s'enlève avec plus d'élégance et de légèreté que celui du sculpteur audomarois. En outre, Borée y est animé d'un mouvement plus vif, plus décidé, analogue à celui du *Mercure* de notre grand statuaire : il ne pose qu'un seul pied sur la couche de nuage dont la fable le suppose entouré; mais une draperie

tombant de ses reins lui procure un point d'appui dissimulé, qui ajoute à sa solidité sans nuire à son élan. Enfin, des ailes largement déployées (tandis qu'elles s'ouvrent à peine dans la composition de Versailles) contribuent aussi à l'effet ascensionnel de la figure.

L'Orythie de Versailles se tient debout, dans une attitude aussi singulière que la façon dont elle est saisie par Borée; et elle semble se prêter de bonne grâce à l'aventure. La nôtre, plus jeune et d'une petitesse relative intentionnelle, est enlevée sur les bras de son ravisseur, qui ne semble pas sentir ce poids charmant. Par l'obliquité de sa pose, elle participe à l'élan du dieu autant que l'exige la raison d'ensemble, et, d'autre part, elle témoigne d'une résistance pudique par le mouvement du torse, le geste des bras, l'effort de la tête qui cherche à éviter le souffle ardent de Borée. Ce sentiment me semble supérieur à l'autre, même en un sujet mythologique.

IV.

Comme les publications qui ne paraissent qu'à de longs intervalles, je viens de remonter les mois écoulés pour vous entretenir des choses d'antan : permettez-moi de consacrer un dernier mot à celles de l'an prochain.

Une nouvelle statue de M. Laoust, jetée en bronze, doit être posée prochainement, soit dans l'Hôtel-de-Ville, pour la décoration duquel elle a été demandée par un de nos députés, soit à l'ancien pâté de la Cloris, parce que l'artiste, peu soucieux d'emprisonner son œuvre dans une cage d'escalier, réclame pour elle la liberté et le soleil de la place publique.

Cette grande figure, personnification d'une idée ou d'un souvenir, a les apparences d'une femme et les ailes d'un génie.

Elancée, frémissante, je voudrais dire enthousiaste, *Spes* (c'est ainsi qu'on la nomme) semble franchir l'espace d'un vol rapide, tenant d'une main un drapeau et de l'autre des fers brisés. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre quelle est cette *Spes*, et qu'il souffle des bords du Rhin, le vent qui fait frissonner son étendard.

Ici, comme dans son Borée, M. Laoust a fait preuve de quelque hardiesse et d'une certaine habileté ; et cependant je vais, puisqu'il m'en fournit l'occasion, lui chercher une querelle d'allemand ; non pour indiquer de nouvelles comparaisons qui s'établiront assez d'elles-mêmes, mais pour discuter le genre où l'artiste paraît se cantonner. Voilà deux ouvrages successifs qui procèdent des mêmes moyens mouvementés : serait-ce à dire que la sculpture n'a plus d'autres ressources ou d'autres aspirations que les merveilles de l'équilibre ? au contraire, l'art plastique se plaît, de nature, aux attitudes reposées, et semble éviter par calcul tout ce qui est transitoire, mouvement ou idée. Car les œuvres d'actualité, quel que soit leur mérite, n'ont souvent qu'un intérêt passager, tandis que les sujets consacrés par le temps sont capables d'émouvoir la suite des générations. David d'Angers comprenait bien le rôle du statuaire et le soin de sa propre renommée, quand il peuplait nos cités de ses figures historiques : Rien en effet n'intéresse autant la postérité que les hommages rendus aux grands hommes. M. Laoust, qui pourrait s'associer à cette noble tâche, en laissera-t-il échapper l'occasion ? Il trouve nos places trop nues ? Qu'il se souvienne donc qu'il est douaisien, qu'il est sculpteur, et que Jean de Bologne n'a pas encore de

statue ! J'ai déjà soulevé cette réclamation devant vous, messieurs ; et je vais avoir l'air de singer la monomanie de Caton : C'est que, voyez-vous, la Belgique nous devance dans un hommage qu'il ne lui appartenait pas de rendre la première au plus grand sculpteur des Flandres. La façade du palais des Beaux-Arts de Bruxelles présente trois niches, encore vides, mais dont la destination est révélée par des inscriptions gravées dans la pierre des cartouches. Au milieu, brille le nom de Rubens, qui résume la peinture flamande ; l'architecture est représentée, à droite, par le maître-maçon de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, hommage légitime auquel on s'associe volontiers, à la condition de ne pas s'astreindre à prononcer un mot

N'offrant de toutes parts que syllabes bizarres (1).

On lit, de l'autre côté, le nom douaisien sous lequel la Belgique, s'arrogeant tout le glorieux héritage des Flandres, prétend personnifier sa sculpture nationale.

Ajouterai-je, messieurs, que l'exposition inaugurale de l'édifice contenait le bronze destiné à remplir cette troisième place ? Reproduction manifeste de la tête vénérable qui nous a été conservée par Pierre de Francheville, cette copie n'offre que deux variantes : la forme du vêtement et le nom de l'auteur. — Quand on voit un artiste s'approprier l'œuvre d'autrui sans plus de façon, que ne pas penser, ou plutôt que ne pas craindre ! En ce genre de confusions, on peut tout attendre d'un peuple qui, devant la peinture de ses annales, parle sans rire du temps où la France faisait partie de la Belgique.

(1) Jean Van Ruysbroeck.

20 janvier 1884.

Erratum. — Quand ces lignes furent écrites, l'auteur n'avait vu *Spes* que sous la lumière voilée du palais Rameau ; et, traduisant avec l'imagination les détails imperceptibles de l'œuvre, il avait cru deviner d'après l'effet d'ensemble des brisements de fer et des accents de délivrance. Il appert de l'explication officielle que jamais *Spes* n'a songé à fouler de son pied léger le vin des colères patriotiques, mais qu'elle symbolise l'union des partis sous un même drapeau. Sans examiner si la pensée de l'artiste est traduite d'une façon suffisamment claire par des attributs indistinctibles pour l'œil nu même en plein air, on s'en tient aux considérations qui précèdent, et l'on pourrait y insister en raison de la place attribuée définitivement au bronze de M. Laoust ; qu'y eût-il eu de mieux en effet que d'ériger une statue au grand sculpteur douaisien dans le quartier de la ville où la légende place son berceau ?

14 mars 1884.

Post-Scriptum. — Le musée vient de s'enrichir encore d'une toile importante qui clôt le cycle familial de peintures commencé au moyen du legs Fortier; à côté de la charmante « Fille du Pêcheur » de Jules Breton, et des beaux paysages d'Emile Breton et d'Adrien Demont, frère et gendre du Maitre de Courrières, on peut voir désormais un ouvrage de sa fille, Madame Virginie Demont-Breton, ouvrage ayant pour titre « La Famille ». Ne vous imaginez pas qu'il soit ici question de portraits intimes : les parents ne font pas les frais de cette peinture, et tout au plus pourrait on deviner, dans la tête intelligente de l'homme,

une réminiscence voilée de traits justement chéris. L'idée présente un côté philosophique; et si ce tableau sortait de l'atelier d'un peintre, habile ouvrier d'ailleurs, mais déterminé faiseur d'anachronismes,qui trouve original d'habiller les héros de la Bible dans le goût moderne, il faudrait se résigner sans doute à reconnaître, dans ce défricheur d'une terre inculte, le grand ancêtre du genre humain, et près de lui la première femme, qui, portant le nom de la vie, introduisit dans le monde le germe de la mort. Mais madame Demont-Breton, semble-t-il, part d'un principe différent, et son œuvre a une autre portée : au lieu d'amoindrir les figures de l'histoire en les individualisant sous un masque de vulgarité, elle relève un sujet domestique en le généralisant par une sorte de symbolisation. Sous son pinceau, cette terre nue ne représentera donc point le châtiment de la faute originelle, mais plutôt l'inanité des choses extérieures pour des êtres aimants qui ne s'intéressent à rien au-delà de leur tendresse; dans sa pensée, ces personnages n'auront pas de noms propres : c'est le père, c'est la mère et le fruit béni de leur amour; c'est la famille enfin, ce besoin et cette force de la nature humaine, qui y puise à plein cœur l'affection et le dévouement, la reconnaissance et la vénération. Si telle est en effet la philosophie de cet ouvrage, plût au ciel que toutes les familles ressemblassent au type créé par Madame Demont-Breton. Jugez-en par cette simple analyse.

Assis sur un talus en pleine campagne, groupés dans un tendre abandon qui révèle la mystérieuse unité de leur être, les deux époux concentrent leurs regards attendris sur le cher enfantelet qui, pelotonné d'une façon aussi charmante que naturelle dans les bras de sa mère, semble déjà

la reconnaître à son tendre sourire et donner le ravissant spectacle promis à Julie et à Manlius dans ces vers charmants de leur épithalame :

« ...... Volo parvulus
» Matris è gremio suæ
» Porrigens teneras manus
» Dulcè rideat ad patrem
» Semihiante labello. »

La jeune femme a délaissé sa quenouille pour des soins plus doux ; le chef de famille, au contraire, garde la main sur l'outil qui doit nourrir les siens. Une émotion profonde et recueillie se trahit dans les traits de ce père qui entrevoit et assume un nouveau devoir, tandis que la mère, uniquement occupée de la tendresse qui est son partage principal, laisse s'épanouir délicieusement sur son visage ce ravissement intérieur, mêlé encore du secret étonnement de la transmission de la vie.

Tout le sujet réside dans l'expression de ces sentiments intimes ; et c'est pour en augmenter la puissance que l'auteur a sacrifié le paysage, ménagé la lumière qui semble se concentrer comme l'affection sur le bel innocent, et dédaigné le détail du costume, réduit à une extrême simplicité. C'est merveille de voir comment, sous cet aspect sobre et distingué, sous le calme voulu de l'effet, se dissimulent une chaleur et une puissance de tons, une verve et une liberté d'exécution qui ne dénotent en rien le sexe faible. Où se trahit pourtant la délicatesse féminine, c'est dans le lissé de la couleur et son effet nacré, c'est dans le dessin fin et mouvementé des extrémités ; les pieds (posés un peu symétriquement) sont soigneusement étudiés et très cor-

rects ; les mains de la mère sont parfaites, ces mains si gentiment disposées pour former au petit être comme un berceau vivant. On peut dire, en résumé, que la peinture de madame Virginie Demont-Breton réunit la force et la grâce, ces deux qualités inséparables des œuvres sérieuses.

L'historique de ce tableau n'est pas sans intérêt. Il a figuré au salon de 1882 ; mais le jury, étonné d'une telle maturité chez une si jeune artiste, et, parce qu'il a rompu dès longtemps avec les classiques, ne sachant plus que

« .... dans les âmes bien nées
Le talent n'attend pas le nombre des années »,

Le jury n'a osé accorder aucune récompense à madame Demont-Breton, par suite (a-t-on dit) de la supposition ridicule d'une secrète collaboration paternelle. — Les Aristarques de 1883 lui ont rendu plus de justice ; et, tout récemment, le jury de l'exposition internationale d'Amsterdam a réformé la décision des premiers juges en décernant une médaille d'or à l'œuvre de madame Demont-Breton « La famille ».

Voilà peut-être beaucoup de paroles à propos d'un seul ouvrage ; mais vous m'excuserez, Messieurs, en vous rappelant que les derniers nés ont souvent une part privilégiée dans nos affections : or, le tableau dont je viens de vous entretenir est le fruit posthume des négociations de l'ancienne commission des Beaux-Arts et le dernier avantage qu'elle a été heureuse d'assurer à la galerie de peinture.

LE NOUVEAU CHEMIN DE CROIX

DE

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

PAR

M. ALBERT DUTILLEUL,

Membre résidant.

MESSIEURS,

Parmi les choses dont le besoin se faisait vivement sentir, on pouvait compter naguères à juste titre le remplacement du chemin de croix de l'église Saint-Pierre, ouvrage malheureux venu au jour sous le funeste règne du bitume, en sorte qu'il est tombé dans une ruine prématurée et complète, ni plus ni moins que les œuvres de Géricault.

Je me hâte d'ajouter que la perte est de beaucoup moins regrettable ; car si ce chemin de croix était le premier du diocèse par rang de date, il n'en allait pas de même par ordre de mérite. Sortis des ateliers de M. Bidos, dont le nom oublié se retrouverait dans l'almanach Bottin plus facilement que dans le dictionnaire de Sirey, ces tableaux appartenaient à l'enfance de l'art, ou, pour mieux dire, au début de la fabrication commerciale; et, sans parler des outrages du temps, ils étaient absolument indignes d'une paroisse importante. Mais hélas ! nos églises ressemblent aux grandes familles d'autrefois, riches de noblesse, pauvres de patrimoine ; et, devant la question d'argent, les artistes eux mêmes sont réputés suisses. Si bien, messieurs, que le bitume continuerait à se grumeler sur les pilastres de Saint Pierre et que je n'aurais pas ce soir l'honneur de vous entretenir, si les dons spontanés des fidèles n'avaient suppléé à la pénurie de la Fabrique.

Cette première difficulté résolue, il en surgit une autre, plus délicate, qui était de tirer le meilleur parti des offrandes reçues. Les donateurs ne se seraient pas accommodés de ces compositions faites au moule ou de ces tableaux manufacturés, qui, plagiaires de la compagnie de publicité diurne et nocturne, affichent sans respect sur leurs images l'adresse de leur éditeur ; ils se promettaient bien autre chose que ces poncis soigneusement décalqués, démesurément propres et lisses, qu'une spéculation habile a mis au jour pour la satisfaction des personnes d'un goût bonnê e et modéré. Bref, ce qu'on désirait, c'était un ouvrage fait de main d'artiste. Il s'en présentait d'ailleurs, et des plus estimables, pour l'entreprendre ; mais on voulait en même temps une œuvre d'un sentiment religieux ; or, on sait que l'inspiration des peintres modernes ne s'élève plus facilement jusqu'à un art véritablement chrétien. Suivant la piquante observation de Daniel Stern, ceux qui de nos jours se mettent en route pour Jérusalem s'arrêtent la plupart du temps à Alexandrie.

On hésitait donc, et l'on soupesait les mérites des divers candidats, quand une bonne fortune inespérée mit M. l'Archiprêtre doyen de Saint-Pierre en rapport avec un artiste dont personne n'eût osé d'abord ambitionner le concours. Car, bien que jeune encore, M. Joseph Blanc compte parmi les peintres les plus remarqués de notre époque : grand prix de Rome en 1867, récompensé successivement d'une médaille de deuxième classe en 1870, et de première classe en 1872 ; honoré d'une nouvelle médaille et de la décoration de la Légion d'honneur à la suite de l'exposition universelle de 1878, il fait en outre partie de la pléïade d'artistes chargés de décorer l'église Ste-Geneviève. Il y avait donc là, au point de vue artistique, des garanties capables de satisfaire les plus exigeants.

Quant à l'esthétique chrétienne, si M. Blanc ne la possède pas à l'égal des peintres mystiques, il y a été porté du

moins par l'ensemble de ses études; des travaux récents l'avaient fait méditer sur le vœu suprême de Tolbiac, sur la puissance du Dieu de Clotilde; avec Clovis, il s'était indigné des souffrances du Christ... N'était ce pas une préparation excellente pour interpréter les scènes sublimes de la divine tragédie? M. le chanoine Dayez le crut; et l'artiste aussi, puisqu'il accepta avec empressement, et l'on peut ajouter avec conviction, la tâche émouvante qui lui était offerte, et qui convenait d'ailleurs à la grande allure et à la solide correction de son dessin.

Cette vaste entreprise est aujourd'hui terminée avec tout le succès qu'on s'en pouvait promettre. Les quatorze compositions, d'une ordonnance ample et claire, d'un style où la simplicité s'allie avec la noblesse, d'une originalité qui dédaigne tout effet de convention, sont autant de scènes de trouble et d'émotion populaire où se mêlent les sentiments de haine, de fureur, de douleur et de compassion qui peuvent agiter la nature humaine, autant de tableaux combinés avec la réflexion et la science d'un maître. Il serait trop long de nous arrêter à les décrire tous; bornons-nous à en examiner deux, qui nous permettront de constater les ressources inattendues de l'artiste pour résoudre les problèmes du dessin et de la couleur.

Le Christ meurt sur la croix; le soleil s'éclipse, et d'horribles ténèbres envahissent toute la terre. D'où le peintre va-t-il tirer la lumière, qui cependant lui est indispensable? — Eh! de celui-là même qui, selon sa parole, est la lumière du monde. C'est le corps du Dieu crucifié qui va lancer, comme des effluves de sa gloire, une lueur surnaturelle qui nous fera distinguer et reconnaître toutes les figures de l'Evangile : la mère des douleurs, le disciple bien-aimé, Marie femme de Cléophas, pleurant debout au pied de la croix; Marie-Madeleine prosternée, et, comme chez le pharisien, essuyant de ses cheveux les pieds ensanglantés de son maître; d'avides soldats qui jouent aux dés

la robe sans couture ; le centurion qui, devant cet effroyable bouleversement de la nature, lève la main pour attester la divinité de la victime ; et, perdue dans les doubles ténèbres de la nuit et de l'aveuglement, Jérusalem, à laquelle Jésus tourne le dos comme à une épouse répudiée. Ne voilà-t-il pas ces qualités de mouvement, de concentration et d'unité, qui constituent l'intérêt et la puissance d'un ouvrage ? Et que d'habileté pour agencer tant d'actions diverses, dans un espace relativement restreint !

Dans la dernière station, la difficulté était d'un autre genre. D'une part, le Christ porté par Nicodème et Joseph d'Arimathie, de l'autre la Vierge soutenue par sa sœur et Saint-Jean, allaient former des groupes distincts qui auraient fait paraître la composition divisée en deux, si l'inspiration de l'auteur ne lui avait fourni un trait d'union magnifique : Pour former ce lien et établir l'unité de la conception, laissant glisser le bras inerte du Sauveur, il a rapproché sa main de celle de Marie, de sorte que, dans la mort même, Jésus semble donner encore à sa mère une marque d'affection. Ainsi, comme il arrive presque toujours, la solution de la difficulté apporte à l'œuvre son trait principal.

Tout en reconnaissant la beauté de ces compositions, quelques personnes se sont étonnées qu'elles ne fussent pas rehaussées par un coloris plus vif.

L'école flamande, il est vrai, moins pieuse que décorative, nous a habitués à plus d'éclat. Mais, par contre, il faut observer que presque tous les peintres religieux, à quelque nuance qu'ils appartinssent, jansénistes, catholiques, ultra-chrétiens, ont donné la préférence à cette couleur mate, discrète, magistrale, qui laisse prévaloir la pensée et le style. — Rappelons-nous, messieurs, le ton sobre et tranquille de Philippe de Champagne, la couleur éteinte de Lesueur ; considérons l'école allemande, si érudite et si pleine de pensées sous son froid coloris : Pierre Cornelius,

Schadow et l'académie de Düsseldorf; Julius Schnorr, Overbeck et les préraphaélistes, qui n'envisagent la peinture que comme un pâle reflet de la lumière de l'âme ; songeons à ces maîtres français, Ingres, Hippolyte Flandrin, pour lesquels il existait entre la ligne et la couleur la même différence qui sépare l'esprit de la matière ; et nous avouerons que M. Blanc peut invoquer de nombreux et d'illustres exemples pour justifier la sobriété de sa palette.

Qu'eût on dit, si le peintre avait appliqué à son chemin de croix le système de quelques uns de ces grands artistes, qui allaient jusqu'à penser que l'exécution des figures idéales doit être exempte de tout élément réaliste ? Loin de là, M. Joseph Blanc est d'avis qu'un art destiné à frapper les yeux ne doit pas se perdre entièrement dans l'abstrait. C'est pourquoi, dans chacun de ses tableaux, il s'est attaché à mêler habilement le pittoresque au sentiment pieux, par des partis-pris de lumière, par les ressources de la couleur locale, qui évoque tantôt les constructions de l'orient et ces monuments de l'architecture gréco-romaine que semèrent les conquérants du monde partout où ils ont passé, tantôt les aspects désolés de ce pays d'Israël dépouillé prématurément, par une allégorie sensible, des richesses de la terre de promission.

L'auteur ne connaît pas seulement l'art des arrangements, il pratique aussi celui des sacrifices ; et, sachant que, à produire des peintures achevées jusques dans les moindres détails, on risque souvent d'atténuer et de refroidir l'effet général, il s'est appliqué dans chaque tableau à l'étude de quelques personnages, en se bornant à indiquer les figures accessoires, de façon à ce qu'elles accompagnent le groupe principal sans en distraire l'attention, comme les chœurs contribuent à l'effet d'un ensemble musical tout en laissant dominer la voix des solistes. Ce procédé a pour résultat de mettre toutes choses à leur plan dans ces toiles si bien remplies.

Pour les figures terminées, elles ont une justesse de mouvements, une délicatesse et une netteté de contours qui dénotent une grande pratique de la nature et une étude approfondie des maîtres. Les extrémités surtout sont dessinées avec une correction parfaite ; or, chacun sait que c'est là le critèrium de l'habileté : Quand l'envoyé du cardinal de Saint-Georges demanda à Michel Ange un échantillon de son savoir, celui-ci ne dessina qu'une main, mais d'un trait si fier et si beau que le gentilhomme en demeura tout émerveillé.

Dans les quatorze sujets, l'invention marche de pair avec la facilité d'exécution ; outre que la composition est toujours bien remplie et savamment pondérée, jamais un mouvement ne se répète d'une toile à l'autre ; au contraire, des premiers aux derniers plans il existe une étonnante variété d'attitudes.

Les figures y font preuve d'une grande connaissance du nu, et l'habillement, d'une science approfondie du costume ; en particulier chez les soldats romains dont l'équipement présente des détails et des accessoires très curieux, relevés sur les monuments de l'antique Rome, et traités avec autant d'adresse de pinceau que d'exactitude historique.

Hormis dans la première station, où on le voit couvert du vêtement de pourpre de l'*Ecce homo*, le Christ porte une tunique blanche, que le peintre a substituée à l'ordinaire robe rouge, soit par une réminiscence inconsciente de ces longues robes de laine qui, dans la vie de Saint Bruno, traversent comme des ombres les cloîtres mélancoliques de la Chartreuse ; soit plutôt, puisque rien ici n'est fait à la légère, pour se ranger à l'opinion de M. Rohault de Fleury, qui, dans son livre des *Reliques insignes de la Passion*, dit que la tunique de Notre Seigneur était blanche. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que les Hébreux estimaient à l'égal de la pourpre cette couleur, qui est encore d'un usage général chez les orientaux, et que, suivant l'historien

Josèphe, Salomon, le plus magnifique de tous les rois, portait communément des vêtements d'une blancheur éclatante.

M. Blanc s'est encore écarté des sentiers battus en plus d'un point. Par exemple, il a aussi laissé de côté cette chevelure aux reflets d'or qui ne se trouve pas chez les peintres primitifs, (et qui probablement fut mise en honneur par les vénitiens), pour donner à Jésus des cheveux d'*une coul ur indéfinissable*, suivant les expressions de la lettre attribuée à Publius Lentulus, lettre qui, si elle n'est pas apocryphe, serait un document d'une haute importance.

Au lieu d'une caverne creusée dans le roc, comme on le représente presque toujours, le lieu où l'on va déposer le corps inanimé du Sauveur est un tombeau soigneusement orné, copié de l'*arcosolium*, réservé aux martyrs dans les catacombes, et qui, suivant l'abbé Martigny, aurait été imité du sépulcre même du Christ. L'auteur s'est donc inspiré d'une tradition respectable, comme il a fait aussi pour la guirlande de lierre, dont les feuilles persistantes étaient considérées comme un symbole d'immortalité.

La Vierge Marie paraît plus jeune que son divin fils ; mais M. Blanc n'est pas le premier qui ait commis cette apparente inconséquence. A qui la lui reprocherait, il pourrait répondre comme fit Michel-Ange aux critiques que lui rapportait son disciple Condivi :

« Ne sais-tu pas, disait l'illustre Florentin, ne sais-tu » pas que les femmes chastes se conservent plus fraîches » que les autres ? Combien, à plus forte raison, doit rester » jeune une vierge dont le visage ne fut jamais altéré par » le moindre désir ! On peut même croire que la volonté » divine favorisa cette fleur de jeunesse, afin de mieux » prouver au monde la virginité et l'éternelle pureté de » Marie. Ce qui ne fut pas nécessaire pour son fils, parce » qu'ayant dû prendre un corps humain et subir toutes » les misères humaines, excepté le péché, il ne fallait pas

» que l'humanité fût en lui effacée par la divinité. Ne sois » donc pas surpris si, par ces considérations, j'ai repré» senté la Vierge plus jeune que son âge, tandis que j'ai » laissé au Christ toutes les marques du sien. »

Voilà comment les grands maîtres raisonnaient leurs conceptions.

M. Blanc ne laisse pas de creuser aussi son sujet, témoin l'innovation par laquelle il conserve jusqu'au bout de la voie douloureuse le personnage de Simon le cyrénéen. S'il a insisté de la sorte sur le rôle de ce passant, c'est qu'au lieu de le considérer simplement comme une figure épisodique, le peintre a vu en lui la personnification de l'humanité, appelée par le Sauveur à porter la croix à sa suite, qui y répugne d'abord, et finit par l'accepter ensuite avec soumission, et pour quelques-uns avec amour. Mais, image trop fidèle, et qui montre bien la faiblesse du plus grand nombre ! Tandis que son divin modèle garde la croix comme on la lui a imposée, le pauvre cyrénéen, nonobstant ses bons désirs, s'essaie continuellement à porter son fardeau d'une autre façon, dans l'espérance d'en alléger le poids.

Il faut ajouter d'ailleurs que le peintre a accentué les difficultés du chemin de manière à nous faire mesurer, par l'ordre physique, combien est pénible la montée du Calvaire.

J'aurais encore quelques réflexions à vous soumettre, si je ne craignais d'avoir abusé déjà de votre attention en vous présentant des idées exprimées sans ordre, selon qu'elles venaient à l'esprit. Je me résume donc, messieurs, en disant, sauf meilleur avis, que l'église Saint-Pierre possède maintenant, sinon un chemin de croix parfait (on parle de la perfection plus souvent qu'on ne la rencontre), du moins une œuvre d'une seule pièce, expression de l'âme d'un artiste, et qui aura cette valeur d'être absolument unique et sans précédent.

LE LIEU DE NAISSANCE

DU

PREMIER PRÉSIDENT

LA VACQUERIE

ET

SON ROLE POLITIQUE A ARRAS

Par M. BRASSART,

Membre résidant.

Gramaye, l'historiographe des Archiducs, cite parmi les hommes célèbres nés à Douai celui qui est resté, à travers les siècles, le modèle de la haute magistrature (1). Pour l'appréciation de la valeur de ce renseignement, il est utile de rappeler comment l'historien officiel travailla dans notre ville : il y arriva, vers le mois de novembre 1609, porteur d'une lettre des souverains du pays qui l'accréditaient auprès du magistrat de Douai, avec « ordonnance » de « le deffrayer », ainsi que « son valet et assistant » et ce furent « messieurs les eschevins et six hommes » qui l'informèrent « des antiquitez et singularitez de ceste ville »(2). Si ce mode de travail n'a produit, pour l'histoire de Douai, qu'une notice assez défectueuse, où les traditions occupent

(1) « *N. Vacquerii, concilii praeses Parisiis* ». *Antiquitates Flandriae*, Louvain, 1708, in-f. p. 210, col. 2.

(2) *Souv. de la Fl. wall.* 1re série, VII, 66-67.

beaucoup plus de place que les renseignements puisés à la hâte dans les archives de la ville et dans celles du chapitre de Saint-Amé, toutefois il y a un fait à retenir : c'est qu'en 1609, il était de tradition dans notre ville, que Jean de La Vacquerie était douaisien.

Une dizaine d'années plus tard, l'histoire de Douai fut traitée avec infiniment plus de soin par le P. Buzelin qui, pour son *Gallo-Flandria* (Douai, 1625, in folio), fouilla patiemment les dépôts d'archives (1) et n'accorda aux renseignements oraux qu'une place très secondaire. Nous remarquons que, dans le chapitre qu'il consacre aux Douaisiens célèbres (pages 171-183), il ne mentionne point le premier président La Vacquerie.

Depuis lors, il a été généralement admis que cet illustre magistrat était originaire d'Arras, ville où il fut en 1466 procureur général d'Artois pour le duc de Bourgogne et, de 1474 à 1479, conseiller pensionnaire de l'échevinage. Seulement il y avait là une difficulté : c'est qu'en 1466, époque de son remariage (avec Marguerite Le Roux (2), veuve, en 1465, de Robert de Bernicourt, second conseiller de la ville d'Arras) et de sa nomination comme procureur d'Artois, il fut reçu à la bourgeoisie de cette ville, moyen-

(1) Sur la conférence qui eut lieu en 1621, entre le magistrat et le P. Buzelin, au sujet de l'ouvrage auquel celui-ci travaillait, voir le recueil cité, 1re série, XX, 181.

(2) Vers 1466, « maistre Jehan de Le Vacquerie, mari et bail de demiselle Marguerite Le Roux, vesve de feu maistre Robert de Bernicourt », releva le fief du Mez, mouvant de Lens et appartenant à sa femme.

Cette seigneurie, consistant en un manoir entouré d'eau, avec terres, rentes et justice vicomtière, était située à Vendin-lez-Béthune. Vers 1448, elle appartenait à Robert Le Roux, demeurant à Béthune ; vers 1456, à « demiselle Jehanne Le Roux », mariée à Pierre de Manchicourt et qui venait d'hériter de Robert Le Roux. Vers 1536, elle échut à Marie de Bernicourt, femme de Me Adrien Belvalet, par la mort de son père, Me Jean de Bernicourt. — Archives départ. du Nord, fonds de la chambre des comptes, comptes du domaine de Lens.

nant finance ; que son père, Michel de La Vacquerie ne figure point sur le registre aux bourgeois et que son frère Pierre dût également acquérir le droit de bourgeoisie : ce qu'il put faire *gratis* en 1473, grâce à l'influence de M[e] Jean, son frère.

Cette difficulté, M. Cavrois, dans sa très intéressante notice intitulée *Jean de La Vacquerie* (Arras, 1872, in-8), se flatte de la résoudre en distinguant la ville d'Arras et la localité appelée Cité-lez-Arras, qui, sous l'ancien régime (elles ne furent réunies qu'en 1749), étaient absolument séparées. La Vacquerie, affirme-t il, sera venu au monde à Cité-lez-Arras ; aussi dût-il en passer par une acquisition, pour devenir bourgeois d'Arras.

Tout autre sera la conclusion que nous tirerons de quelques documents inédits ; en les rapprochant l'un de l'autre, nous en reviendrons, à peu de chose près, à l'opinion émise par Gramaye sur le lieu de naissance du premier président La Vacquerie.

Dans nos registres aux bourgeois (BB 84, folio cxvj verso et BB 86, folio 11 verso), sous la date du 28 janvier 1477 (vieux style), on trouve l'entrée à la bourgeoisie de Douai de « Pierre de Le Vaquerie, escuier, non clerc, *né de Marchiennes*, à ce jour premier lieutenant de Mons[r] le gouverneur » de la province de Lille, marié à « demoiselle Gilles Tasquet » (1), dont il n'avait pas d'enfant (2). C'est le frère du Premier Président, le même qui, le 13 avril

(1) Elle était d'Arras (Cavrois, *l. cit.* pp. 17-18).

(2) Le 19 du même mois, s'était fait recevoir bourgeois « Gillart Le Carlier, clerc, dit Mons[r] de Helonure » (BB 84, f. cxvj verso) ou « Mons[r] de Helr.nure » (BB 86, f. 11 verso), « né de Mous en Pevle » et marié à « *Angnies de Le Vaquerye* », dont il avait trois enfants : « Jehan », âgé de 38 ans, Marie, de 32 et « Georgete » de 22 ans.

1473, se qualifiant déjà d'écuyer, avait été reçu *gratis* bourgeois d'Arras, par la faveur de son frère, alors « retenu au conseil de ceste ville ». Il avait été mis à la tête du tribunal de la gouvernance de Douai et d'Orchies par le gouverneur de Lille, Jean de Rosimbos, seigneur de Fourmelles et avait fait serment en la halle de Douai, à raison de ses importantes fonctions judiciaires et administratives, le 4 février 1476 (vieux style; registre AA 94, folio lxix verso), par conséquent un mois après la mort du Téméraire (arrivée le 5 janvier) et lorsque Louis XI menaçait de subjuguer les provinces wallonnes, toutes dévoués à la cause bourguignonne. Il continua à exercer ses fonctions de premier lieutenant à Douai du gouverneur de Lille, malgré la conquête d'Arras et la faveur dont le Roi avait honoré son frère ; mais, au commencement de septembre 1481, comme il s'était « puis nagueres absenté et rendu franchois », il fut remplacé. Louis XI, étendant aussi sur lui ses faveurs, en fit un de ses maîtres d'hôtel.

Comme lieutenant de la gouvernance, il scellait ses sentences avec un beau sceau armorial, portant un échiqueté sous un chef brisé d'un lambel de trois pendants ; le heaume cimé d'une tête et d'un col de bouc entre un vol ; l'écu supporté par un griffon ; avec la légende : « Piere de Le Vacquerie » (1).

Le père de Jean et de Pierre de La Vacquerie se nommait Michel et semble avoir été étranger à Arras ; mais il est certain que son fils cadet naquit à Marchiennes. Or, nous avons découvert, dans les archives de l'abbaye de Marchiennes (12e carton, 1441-1460, reposant aux Archives départementales) plusieurs actes d'intérêt privé constatant que

(1) Sentence du 24 avril 1478. Archives municip. FF 94.

Michel de La Vacquerie *dit* Vairon avait en 1450 des biens à Beuvry-lez-Orchies, dépendant de la seigneurie de Marchiennes et qu'il plaidait con re l'abbaye en 1455. Voici une analyse de ces actes.

1450, 13 novembre. Dénombrement baillé à l'abbaye par « Micquiels de Le Vaquerie » pour un fief tenu « de Dieu » et de l'abbé, situé « en le ville et terroy de Buvri les Orchies, seant à Rogier Pié, tenant as prés de Rogier Pré et daultre part à liretage Jehan dObi, nommé le Camp Oeullhet et, du long, au bois de » l'abbaye, contenant « troix quartiers diretage ou environ, aunoit et pret » ; chargé d'une « blanque lance de relief, à le mort del hiretier » et du « dixsime denier, à le vente », ainsi qu'au « service et redevance de plais ». L'acte était scellé d'un sceau pendu à simple queue de parchemin, qui malheureusement à été arraché. Le récépissé, daté du 16 et délivré à « Micquiel de Le Vacquerie », a été ajouté au dos du dénombrement.

1450, 17 novembre. Dénombrement de « Jehan Escuilles », baillé à « divin, exelent et honneré perre en Dieu, Mons[r] » l'abbé de Marchiennes, pour deux fiefs situés à « Buvry », au lieu « que on dist à Laugniel », tenant « à le terre Micquiel de Le Wacquerie ».

1455 (vieux style). Sentence de la gouvernance de Douai, intervenue dans un procès entre « Miquiel de Vacquerie dit Vairon, demandeur » et l'abbaye de Marchiennes (1).

Dans ce Michel, habitant à Marchiennes ou aux environs en 1450, nous croyons trouver le père du Premier Président. Vingt ans plus tard, ce sont ses fils, Jean et Pierre, que nous rencontrons parmi les fieffés de la sei-

(1) Nous n'avons malheureusement rien trouvé sur les La Vacquerie, dans le 13e carton (1461-1480) du fonds de Marchiennes.

gneurie de Landas, par conséquent toujours dans les mêmes parages et le même pays de Pèvele.

Un dénombrement de Landas, du 26 octobre 1471 (1), cite, au nombre des fieffés, « maistre Jehan de Le Vacquerye dit Vairon », pour une pièce de terre de sept « bonnyers », située à Landas et tenant au terroir d'Aix. Une mention ajoutée en marge constate que, peu de temps après, ce fief était passé à Guérard Senallart, un riche brasseur de Douai, originaire de Courtrai et grand acheteur de terres dans les environs d'Orchies, notamment du fief de La Cocquerie, à Landas, dont ses descendants prirent le nom, étant vers 1530 tenus pour nobles. Le fief de Jean de La Vacquerie, qui était chargé d'un relief de cent sols, avait reçu, au siècle suivant, le nom de fief des Caufours et était une sorte d'annexe du domaine de La Cocquerie.

Au commencement de l'année 1474 (nouveau style), le bailli de Douai procédait à la recherche des fiefs et des arrière-fiefs mouvant du château de cette ville, afin d'en soumettre les détenteurs aux dures obligations du ban et de l'arrière-ban : le Téméraire, en effet, avait dès lors le plus grand besoin d'hommes pour renforcer ses armées, ou d'argent pour faire patienter ses mercenaires. Les fieffés et arrière-fieffés de Douai durent fournir, à cette occasion, des déclarations dont un assez grand nombre sont conservées dans le fonds de la chambre des comptes de Lille. L'une d'elles, datée du 28 janvier 1473 (vieux style), commence ainsi : « Je Jehan de Le Vacquerie, demourant à Arras, tieng du seigneur de Landas deulx » fiefs; à la fin on lit : « Tesmoing mon saing cy mys » et se trouve la signature : « J. Le Vacrie » (2).

(1) Archives municip. layette FF 211.

(2) Original, papier. Archives départ. Chambre des comptes, portef. Flandre 130, ancien D 388. — Voir ci-contre le fac-simile.

FAC-SIMILE DE L'ÉCRITURE DU PREMIER PRÉSIDENT LA VACQUERIE (1474).

Les deux arrière-fiefs de Landas que possédait en 1473 Jean de La Vacquerie, d'Arras, peuvent être déterminés, grâce à trois listes des fieffés de cette seigneurie (1).

L'une, dressée vers ce même mois de janvier, place en tête « et premiers : Maistre Jehan de Le Vacrie dit Vairon », qui, un peu plus loin, réapparaît sous cette désignation : « Maistre Jehan de Le Vacrie, dessus dit ».

Une autre liste, quelque peu postérieure, met en tête « et premiers : Pierre de Le Vacrie dit Vairon », pour un fief ayant « justice de visconte, gisant en la paroche de Landas et de Nomaing, contenant, ou gros », trois « bonniers j quartier », tenant « au Mortiez de Rueth », avec des rentes seigneuriales. Il y est en outre mentionné que « Piere de Le Vacrie dessus nommé en tient encore ung fief, qui fu feu Simon Nocart, contenant vij bonniers », à Landas, tenant au terroir d'Aix.

La troisième liste des fieffés de « messire Waleran de Landas », chevalier (mort en 1486, vers le mois d'octobre), constate que les deux fiefs de « maistre Jehan de La Vacquerie » étaient déjà passés entre les mains de Guérard Senallart.

De tout quoi nous concluons : 1° que Me Jean de La Vacquerie, quoiqu'établi à Arras, acquérait des biens dans les environs de Marchiennes et d'Orchies, notamment à Landas, où, avant 1471, il devenait fieffé du seigneur de ce lieu, à cause d'une pièce de terre de sept bonniers, que lui avaient peut-être vendue les héritiers d'un certain Simon Nocart — et vers 1472, il acquérait un fief vicomtier que tenait, l'année précédente, un gentilhomme nommé Mahieu du Quesnoy (2) ; — 2° qu'après les évènements de

(1) Même portefeuille.
(2) Dénombrement de Landas de 1471.

1477 et afin d'éviter, sinon l'odieuse confiscation (car elle n'existait point dans notre petite province de la Flandre wallonne ; celle-ci et le Cambrésis étant probablement les seuls endroits de la chrétienté tout entière qui ne fussent pas soumis à cette loi barbare), du moins la saisie des revenus, durant la guerre entre la France et les Flandres, il avait mis ses fiefs sous le nom de son frère Pierre, résidant à Douai et demeuré quelque temps sujet du duc d'Autriche ; — 3° que Pierre de La Vacquerie, étant à son tour passé au service de Louis XI (1), les fiefs furent vendus à un Douaisien : ce qui était une chose accomplie, dès avant 1486.

De ces acquisitions faites à Landas, peut-être dans le voisinage du pays natal, il y a lieu de rapprocher ce détail, qu'en 1483 (vieux style, le 18 février) le premier président La Vacquerie se disait parent du bâtard de Landas, qu'autrefois Olivier Le Dain avait fait assassiner (2).

Enfin nous avons trouvé la mention d'un achat de Jean de La Vacquerie, encore plus près de Marchiennes, à Alnes, où il acquit le fief de La Hottoie, tenu de l'abbé de Marchiennes et vendu par décret sur Jean Dorlencourt (3). Il est à remarquer qu'une partie de ce fief était tenue en 1513 par « Jehan de Bernicourt, licencié en loix et con-

(1) En août ou septembre 1481.
En 1479, le 29 octobre, il vendait sa maison de Douai, rue Saint-Eloy, tenant par derrière au Barlet (Archives municip. FF 121, actes en chirographe). Peut-être prenait-il dès lors ses précautions ?

(2) *Séances et travaux de l'Acad. des Sc. morales*, Paris, 1877, in-8; nouvelle série, VIII, 508.

(3) Fait rappelé, comme « de pieçà », passé, dans un acte du 1er octobre 1486. — Reg. du rôle de la gouvernance de Douai, de 1485-1487, non paginé, reposant au greffe de la Cour d'appel.

seiller de la ville d'Arras » (1). Or la seconde femme du Premier Président était veuve de Robert de Bernicourt, second conseiller d'Arras.

Comme nous croyons pouvoir affirmer qu'il y a identité entre le père du Premier Président, celui-ci et son frère Pierre, d'une part — et, d'autre part, Michel de La Vacquerie *dit* Vairon, vivant à Marchiennes ou dans les environs vers 1450 ; Me Jean de La Vacquerie, demeurant à Arras, fieffé de Landas en 1473 et encore désigné, dans le pays natal, sous le surnom de Vairon (2), qui ne lui était pas donné à Arras (3) et Pierre de La Vacquerie sembla-

(1) Dénombrement du 16 avril, signé : « J. de Bernicourt » et scellé d'un sceau à un écu de voir, non timbré. Le fief consistait en quatre bonniers de terre, « au long le chemin de Le Hottoye, retournant de l'église de Hamaige, » et était « esclipsé » du fief de La Hottoie.

Un autre dénombrement fut baillé, le 31 octobre 1619, par Philippe de Croix, écuyer, seigneur de Has, comme époux de Marie de Pronville, sœur et héritière de Jacques de Pronvillle, alors « nommé dom Anthelme » et « rendu à la chartreuse de Vallenchiennes ».

Quant au fief principal de La Hottoie, qui, dès 1508, ne consistait plus qu'en une « cense » avec six bonniers de terre, il appartenait en 1731 au baron de Bours (Philippe-Albert de Sainte-Aldegonde), après avoir passé dans les familles de Wlieghe de La Gruerie, de La Hamaide et de Monnel (parachat). — Archives départem. fonds de l'abbaye de Marchiennes.

(2) Les surnoms, en quelque sorte patronymiques, étaient nécessaires pour distinguer les familles ou les branches de La Vacquerie, si répandues autour de Douai et de Lille.

En 1415, habitaient au lieu dit la Grande-Vacquerie, en la paroisse de Coutiches (aujourd'hui commune de Faumont) des de La Vacquerie qu'on surnommait Brochart ou Brocard. (Arch. départ. carton B 1427. *Cf. Invent. som.* I, p. 314, col. 2.)

(3) Dans les archives du chapitre de St-Pierre de Douai se trouvait une sentence arbitrale du 27 septembre 1474, prononcée et scellée notamment par « Jehan de Le Vaquerie, licentié ès loix, superarbitre prins et esleux par » MM. de St-Pierre et le magistrat de Douai, par acte du 17 avril, — avec une annexe du 18 avril 1475, contenant reconnaissance de son sceau par Me « Jehan de Le Vaquerie », licencié ès lois, demeurant à Arras,

Une copie de cette sentence fut délivrée par le secrétaire du chapitre, en 1623, le 31 mai. (Archives municip. GG, St-Pierre; anc. lay. 46.)

blement surnommé Vairon, né à Marchiennes, se qualifiant d'écuyer dès 1473, lieutenant de la gouvernance de Douai, de 1476 à 1481, fieffé de Landas vers 1480 et portant les armes de La Vacquerie, brisées d'un lambel, — nous voilà revenu bien près de la tradition conservée en 1609 à Douai, que le Premier Président était douaisien. S'il n'est pas né à Douai, il a dû naître dans la gouvernance de Douai, à Marchiennes, lieu de naissance de son frère Pierre. Peut-être même que Gramaye ne voulait pas dire autre chose, quand il mettait La Vacquerie sur sa liste des Douaisiens illustres.

En effet, on y trouve Paul du Mont, le traducteur, qui était né vers 1533 à Erchin (1), village dépendant alors du Hainaut, mais situé près de notre ville, ainsi que le président d'Artois, Jérôme de France, natif de Noyelles-Godault, en Artois, mais qui, dans sa jeunesse, se qualifiait de *Duacenus*, parceque Douai était, comme il disait, « la ville prochaine de sa naissance » (2). On remarquera que ces trois personnages étaient des lettrés, ayant étudié loin de leur village, dans des universités où il était d'usage d'ajouter aux noms de l'écolier, en le latinisant, celui du pays natal ; aussi comprend-on que le jeune paysan donnait alors la préférence à la ville près de laquelle il avait vu le jour et dont le nom rayonnait au loin et qu'il délaissait celui de son obscur village.

(1) *Généal. de la fam. Becquet de Mégille*, Douai, Dechristé, 1884, in-4, p. 10 et note 2.

(2) *Souv. de la Fl. wallonne*, 1re série, XX, 80.

Dans ses *Mémoires* (Louvain, 1768, gr. in-4, II, 34), Paquot fait observer, à propos de l'historien Jacques De Meyer, né en 1491 à Flêtre, près de Bailleul, qu'il prit le surnom de *Baliolanus*, « suivant l'usage ou l'on étoit de son tems d'emprunter son surnom plutôt de la ville voisine, que du village où l'on avoit pris naissance ».

Quant à la situation qu'occupait à Marchiennes la famille de La Vacquerie *dit* Vairon, elle devait être très modeste. Néanmoins Michel avait pu fournir à son fils Jean les moyens de conquérir le grade de licencié ès lois et la qualification de maître, tous deux beaucoup plus rares au milieu du XV[e] siècle, qu'ils ne le devinrent une centaine d'années plus tard. Quant à son autre fils Pierre, qui se qualifia d'écuyer, peut-être avait-il servi comme homme d'armes dans les bandes d'ordonnance, qui formaient la cavalerie nationale, alimentée surtout par les campagnards, moitié gentilshommes, moitié paysans. Le Premier Président prétendait aussi à une origine noble, puisque Louis XI lui accorda en 1477 des lettres de confirmation de noblesse. Du reste à la campagne, où ni le commerce, ni l'industrie n'existaient alors, au temps où les villageois nourrissaient les citadins, qui en échange les habillaient, les familles ayant quelque prétention à la noblesse tombaient en roture moins facilemeut que dans les villes, où il n'était guère possible de gagner sa vie sans se livrer au commerce ; au village, on pouvait rester pauvre sans déchoir et « vivre noblement » tout en labourant son petit domaine (1).

Il serait intéressant de découvrir la famille de La Vacquerie, d'origine chevaleresque, à laquelle prétendait se rattacher le Premier Président. A défaut d'une généalogie existante, que nous pourrions soumettre à la critique, nous examinerons les renseignements héraldiques et authentiques que fournissent les ouvrages sigillographiques de M. Demay.

Il est certain qu'à la fin du XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e], il y avait en Artois une famille noble

(1) Au contraire, le fermier, celui qui vivait en cultivant les terres d'autrui, était roturier.

de La Vacquerie, portant échiqueté. Témoin le sceau de « Witase de Le Vakrie, chevalier », appendu à un acte passé à Térouane en 1306 (1). On peut donc ajouter foi à l'affirmation contenue dans un armorial du XVe siècle, d'après lequel « le seigneur de La Vacquerie », au comté d'Artois, portait : « Eschecqueté d'argent et d'azur » (2).

Plus tard, en 1346, on rencontre un lieutenant-bailli d'Hesdin, « Mahieu de Le Vakerie », qui porte aussi l'échiqueté, mais avec une brisure : c'est une bande chargée de trois arbres (3).

Les autres renseignements héraldiques, tous du XIVe siècle, nous montrent quatre individus, habitant à Lille ou dans les environs, non qualifiés d'ecuyer, mais dans une situation honorable, deux d'entre eux timbrant leur écu, nommés de La Vacquerie et portant aussi l'échiqueté, mais sous un chef, lequel pourrait être une brisure.

C'est, en 1317, « Henri de Le Vakerie », fieffé de la Salle de Lille ; le chef est chargé d'une étoile à dextre (4).

Vient ensuite « Jehan de Le Vakerie », en 1353, juge rentier à Fives de l'abbaye de Flines ; en 1359, prévôt de Lille ; en 1375, fieffé à La Madeleine-lez-Lille ; le chef est chargé d'une merlette à dextre ; l'écu est timbré d'un heaume (5).

Puis, en 1357, « Willaume de Le Vakerie », juge de la seigneurie de Croix à Lille ; le chef, chargé de trois annelets (6).

(1) *Invent. des sceaux de l'Artois*, Paris, 1877, in-4 ; no 663.

(2) Dinaux, *Archives hist.* Valenciennes, 1842, in-8, 2e série, IV, p. 20.

(3) *Sceaux de l'Artois*, no 1431.

(4) Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, Paris, 1867, in-4 ; II, no 4009.

(5) Demay, *Invent. des sceaux de la Flandre*, Paris, 1873, in-4 ; I, nos 1673 et 2515 ; II, no 5333.

(6) *Id.* I, no 2897.

Enfin « Henri de Le Vakerie », en 1372, prévôt d'Esquermes et, en 1391, échevin de la prévôté d'Esquermes ; le chef, chargé d'une étoile à dextre ; le heaume, qui timbre l'écu, est cimé d'une tête de chèvre (1).

De ces données héraldiques remontant au XIV[e] siècle, il convient de rapprocher ce que nous savons touchant les blasons du Premier Président et de son frère.

Jean de La Vacquerie, premier président du parlement de Paris, portait : Echiqueté d'argent et d'azur, au chef de gueules (2), comme ses homonymes lillois du XIV[e] siècle, mais sans brisure sur le chef. Rappelons qu'en premières noces c'est à Lille qu'il se maria, avec Marie Fremault, d'une famille patricienne. De cette alliance vint Marie de La Vacquerie, dotée par Louis XI, qui la maria à un jeune gentilhomme de sa cour, Guillaume de Rouvroy *dit* de Saint-Simon, seigneur de Rasse au Rache-lez-Douai (3),

(1) *Id.* I, n° 2485 et II, n° 5322.

(2) L'Hermite-Souliers et Blanchard, *Les Eloges de tous les premiers présidens du parlement de Paris*, Paris, 1645, in-f. p. 43 (lisez : 47). Les auteurs, en blasonnant, disent seulement : Echiqueté d'argent et d'azur; ce qui nous reporterait aux pleines armes de La Vacquerie; mais sur le blason gravé, il y a de plus un chef de gueules.

(3) Dans une lettre de sauvegarde du Roi, datée de Paris, le 8 février 1491 (V. St.), il est qualifié d'échanson de Charles VIII et d'écuyer. L'« entremetteur de ses besongnes » pour ses terres de Rache et des environs était alors « noble homme Pierre de La Vacquerie, maistre dostel du Roy nostre sire », demeurant à Cité-lez-Arras (Archives municip. reg. BB 12, folios 1 et suivants), c'est-à-dire le frère du Premier Président.

Un acte en chirographe passé devant des échevins de Douai, le 15 juillet 1497, contient une constitution de rente créée aux vies de « hault et puissant seigneur, messire Guillaume de Saint Simon, chevalier, seigneur de Raisse », de « dame Marie de Le Vaquerie, sa femme et » de « damoiselle Loyse de Saint Simon, leur fille ».

Vers 1500, le seigneur de Raisse, « par les mains de Aliamme de Heraughieres, son procureur », releva un fief à « Vieullaines » (Violaines), mouvant de la Motte de ce lieu, qui dépendait du domaine de Lens et ce, comme « mary et bail de damoiselle Marie de Le Vacquerie », à qui le fief était échu par la mort de son père, « Mons[r] Jehan de La Vacquerie,

quatrisaïeul du célèbre auteur des *Mémoires*, l'orgueilleux duc et pair, qui descendait donc du premier président (1) au sixième degré.

Quant au frère de ce dernier, Pierre de La Vacquerie, se qualifiant d'écuyer dès l'an 1473 (2), nous avons décrit son blason à l'échiqueté sous un chef, qu'il brisait, comme cadet (et son aîné n'ayant point de fils), d'un lambel de trois pendants ; le cimier à la tête de bouc rappelle celui du prévôt d'Esquermes de l'an 1372, Henri de La Vacquerie.

Voilà donc plusieurs indices d'une communauté d'origine entre les deux frères de La Vacquerie et les patriciens lillois du même nom et du XIVe siècle, peut-être même entre tous ceux-là et la famille chevaleresque et artésienne du XIIIe siècle. Aussi y a-t-il, selon nous, quelque apparence de bien fondé dans la reconnaissance de noblesse que Louis XI octroya à « son amé et féal conseiller », le lendemain même de son entrée dans la ville d'Arras.

en son vivant premier président en la court de parlement à Paris ». — Archives départ. du Nord, compte du domaine de Lens, de 1500-1501.

Ce seigneur, quoique qualifié de chevalier dans certains actes, paraît être resté écuyer toute sa vie. Il existait encore en 1529 (Hautcœur, *Cartul. de l'abbaye de Flines*, Lille, 1873, in-8, II, 893) et fut inhumé le 11 juillet 1530 (*Comptes rendus et mémoires du Comité archéol. de Senlis*, Senlis, 1882, in-8, 2e série, VII, 90, note) ; de sorte qu'il faut rectifier dans ce sens le P. Anselme (IV, 407), qui le fait mourir en 1525.

(1) En 1492, il avait la Sgrie de Blincourt (Picardie ; arrond. et canton de Clermont, Oise), voisine de celle de Précy-sur-Oise (canton de Creil), appartenant à son gendre (*Comptes rendus et mém. du Comité archéol. de Senlis*, 2e série, VII, 90, note).

(2) Dans une relation de la surprise d'Arras par les Allemands à la solde de Maximilien d'Autriche, le 5 novembre 1492, il est cité comme l'un des principaux personnages d'Arras et de Cité : il réussit à échapper aux envahisseurs (Dom Robert, *Journal*, Arras, 1852, in-8, p. 90).

On trouve en 1507 « P. de Le Vacquerie », fieffé de la seigneurie de Blangy-en-Ternois, en la sénéchaussée de St-Pol (Bouthors, *Coutumes locales*, II, 78).

La date de ces lettres, qui témoignent certainement d'une faveur antérieure, n'a point été assez remarquée, selon nous, par les érudits qui se sont occupés du rôle politique joué dans ces délicates circonstances par Jean de La Vacquerie. Celui-ci a été représenté, à tort, selon nous, comme un bourguignon de cœur, hostile à la France et ne finissant par se rallier à la domination française qu'à la suite d'une sorte de lassitude et sous l'empire d'un cas de force majeure. Tel ne nous apparaît point l'illustre magistrat, dans la crise à la suite de laquelle la province d'Artois presque tout entière fut réunie à la couronne.

A la vérité, La Vacquerie, selon le témoignage de Commynes (1), fut l'avocat choisi pour l'héritière de Bourgogne dans la conférence de Mont-Saint-Eloy (vers le 20 janvier 1477, nouveau style); il y était allé comme l'un des députés de la ville d'Arras et Commynes lui-même y agissait au nom du Roi. De part et d'autre, on savait ce qu'on y devait entendre, Louis XI réclamant l'ouverture de la capitale de la province et les Artésiens demandant que le comté continuât à jouir du privilège « d'aller à fille comme à fils ». Les harangues ne furent que de pure forme. « Mais », ajoute malicieusement l'illustre historien, « la principale occasion de mon allée ausdits lieux estoit pour parler à aucuns particuliers de ceux qui estoient là et pour les convertir pour le Roy : *j'en parlai à aucuns, qui tost après furent bons serviteurs du Roy* ». Or, il ne cite que trois noms parmi les députés artésiens : le seigneur de Ravestain, un prince de la maison de Clèves, proche parent de Marie de Bourgogne, alors capitaine d'Arras et qui, presque aussitôt après, le 21 janvier, quitta cette

(1) *Mémoires*, édit. Dupont, Paris, 1843, in-8, II, 76-78.

ville (1), pour aller à Gand assister l'orpheline ; en partant, il cédait la place au seigneur d'Esquerdes ; évidemment, ce n'est point à ce prince que Commynes a fait allusion; — le deuxième nommé est ce même d'Esquerdes, qui donna l'Artois à Louis XI et le troisième, Jean de La Vacquerie, alors pensionnaire de la ville d'Arras, c'est-à-dire, dans l'ordre civil et judiciaire, celui qui y avait la plus grande influence et sans l'appui duquel d'Esquerdes, tout chef militaire qu'il était, aurait vu ses efforts constamment paralysés. Voilà ceux « qui tost après furent bons serviteurs du Roy ».

Un peu plus loin, Commynes racontant son entrevue, aux portes de Péronne, avec Louis XI, mécontent « du petit exploit » qu'avait fait son envoyé, revient sur le fait de ceux-là et dit (page 87) : « Je luy recommanday aucuns, *lesquels s'estoient tournés de son parti par mon moyen*, pour quoi leur avois promis pensions et bienfaits de lui. Il en print de moi les noms par escript et leur tint ledit seigneur ce que je leur avois promis ».

Cependant Louis XI fut reçu de bonne grâce à Cité-lez-Arras, «à cause que ladite place estoit sienne, comme cambre de Roy », où il entra en personne le 4 mars et où il « fut longue espace » ; son nouveau serviteur d'Esquerdes, capitaine d'Arras, lui ménagea une trève avec la ville. « Durant le temps de ladite trève », fait observer un témoin oculaire, « le Roy estant » à Cité lez-Arras, « plusieurs personnages demeurant en Arras, des bourgeois et *officiers de la dite ville*, se absentoient journellement et tiroient en Cité, du parti du Roy, prévéant les fortunes à venir » (2). Or, le conseiller pensionnaire La Vacquerie

(1) Dom Robert, *Journal*, Arras, 1852, in-8, p. 8.
(2) Dom Robert, *Journal*, p. 9.

était le principal officier de l'échevinage. Ce fut également lui qui assista d'Esquerdes à la conférence du 16 mars, tenue au faubourg Méaulens, à la suite de laquelle tous se rendirent à Cité, auprès du Roi, pour conclure le traité aux termes duquel la ville reconnaissait la souveraineté royale et remettait les clefs au Roi, qui les reçut « agréablement » et les rendit au magistrat (1). Grâce au traité du 16 mars, publié et juré à Arras le 17, un grand pas était fait, puisque les Artésiens s'engageaient à reconnaître absolument le Roi pour leur seigneur, dans le cas où l'héritière de Bourgogne se marierait sans l'agrément de Louis XI.

D'après un chroniqueur douaisien, qui écrivait vers 1497 (2), tandis que le parti bourguignon préparait à Douai une expédition pour jeter des gens de guerre dans Arras,« pluiseurs des plus grans qui gouvernoient lors ladite ville d'Arras se thirerent et reffugierent en la Citté, devers les gens du roy Loys et meismes porterent le sceau de ladite ville aveuc eulx et tousjours continuoient de rescripre à madite damoiselle [de Bourgogne] et audit seigneur de Fiennes (3), pour avoir secours et clooient leurs lettres et selloient dicellui seau, soubz coulleur de trafficque et complaire aulx Franchoix, affin de trouver fachon de pardestruire le remain des gens de guerre de madite damoiselle et affoiblir ses pays ». Si une telle correspondance se fit par l'ordre de « plusieurs des plus grands qui gouvernoient

(1) Guesnon, *Invent. chronol. des chartes de la ville d'Arras*, Arras, 186., in-4, pp. 288-299. — *Mém. de l'Acad. d'Arras*, Arras, 1863, in-8, XXXV, 78-79. — Dom Robert, *Journal*, 10-13.

(2) Bibl. publique, Ms. 904, f. 84.

(3) Jacques de Luxembourg, capitaine de Lille, de Douai et d'Orchies, ou gouverneur militaire de la province.

lors » Arras, elle était le fait du conseiller pensionnaire Jean de La Vacquerie, par les mains duquel passaient les plus grandes affaires de la ville.

Cependant le 16 avril, en l'absence du seigneur d'Esquerdes, qui avait accompagné le Roi à Hesdin et dans d'autres places de l'Artois, quelques troupes bourguignonnes, — faible débris de la petite armée de secours qu'on préparait depuis longtemps à Douai et qui fut dispersée par la garnison française de Cité-lez-Arras, — réussirent à entrer dans la ville, où elles furent reçues au mépris du traité du 16 mars, aux termes duquel « tous les habitans » avaient « juré solennellement » qu'ils ne recevraient aucune garnison, « de quelque estat, qualité, nation, ne sous quelques princes ou princesses, seigneurs ou dames, que ce soient » (1).

Le parti bourguignon ayant donc cru pouvoir relever la tête, malgré la faiblesse du secours entré en ville, il acheva de déchirer le traité du 16 mars en commençant lui-même les hostilités, comme de « jeter engiens de la ville d'Arras contre le Cité » (2). Un nouveau magistrat fut créé, qui résolut d'envoyer une ambassade à Gand, vers l'héritière de Bourgogne et les députés quittèrent la ville le 18. On connaît les circonstances dramatiques dans lesquelles la plupart d'entre eux payérent de leur tête une démarche téméraire, tentée au mépris d'un serment prêté. Si La Vacquerie, comme on l'a cru, était resté bourguignon, il eût été, en sa qualité de conseiller de la ville, l'orateur de l'ambassade ; mais comme il était alors réfugié à Cité-lez-

(1) Guesnon, p. 293.

(2) Dom Robert, *Journal*, p. 15.

Arras (1), avec les chefs du parti français, un autre prit sa place et eût la tête tranchée à Hesdin.

Le Roi, qui s'était empressé de revenir à Cité le 17 avril, fit commencer, le 20, à jeter « engiens de Cité dedans Arras » ; la résistance des Bourguignons ne pouvait être longue et la ville capitula le 4 mai (2). Le lendemain, le Roi visita sa nouvelle conquête et c'est le surlendemain qu'il acccorda à « son amé et féal conseiller » les lettres de reconnaissance de noblesse qui avaient attiré notre attention ; elles furent, cela ne saurait être mis en doute, la récompense d'un fidèle et zélé serviteur, que le Roi lui-même avait vu à l'œuvre depuis plusieurs mois et dans les circonstances les plus délicates. Il est en effet inadmissible qu'une telle faveur ait été accordée, le 6 mai, à l'un des rebelles qui avaient été contraints de capituler l'avant-veille, après s'être parjurés une quinzaine de jours auparavant.

A la vérité, La Vacquerie, qui avait repris les fonctions de conseiller pensionnaire, encourut, un an plus tard, le mécontentement du Roi et fut « congié » le 22 avril 1478, avec Gilles de Bernicourt (3) ; mais cela ne suffit point pour lui attribuer des sentiments bourguignons, d'autant moins que l'évêque d'Arras, Pierre de Ranchicourt, qui fut alors victime de la même rigueur (4), était, dès le 16 mars

(1) M. Cavrois, p. 37, cite un passage du compte des revenus de la ville de 1476-1477, portant en dépense « un voyaige » fait par le conseiller, « maitre Jean de La Vacrie », de Cité-lez-Arras, « *où il s'estoit retrait* », à Hesdin, vers le Roi. — Ce voyage doit dater d'environ le 10 avril 1477 (n. st.).

Dans la capitulation du 4 mai, Louis XI constate aussi « que pluiseurs gens de bien de » la ville s'étaient « retrais » auprès de lui et que, depuis la « rébellion » du 16 avril, ils lui avaient « journellement fait très humbles prières et requestes » en faveur « du povre peuple » (Guesnon, p. 306).

(2) Dom Robert, p. 17. — Guesnon, pp. 306-308.

(3) La femme de La Vacquerie était veuve d'un Bernicourt.

(4) Dom Robert, p. 32.

1477 (nouveau style), membre du conseil du Roi, siégeant à Cité-lez-Arras (1). Sa disgrâce, du reste, — occasionnée probablement par de courageuses résistances aux demandes exorbitantes de Louis XI ou de ses lieutenants, — ne dura pas longtemps, attendu qu'on le retrouve bientôt et à diverses reprises chargé par la ville de différentes missions auprès de Louis XI (2), qui enfin, le 12 novembre 1479, le nomma conseiller au parlement de Paris.

Pour conclure, nous dirons que, l'un des premiers, l'illustre magistrat, inaccessible aux calculs mesquins de l'autonomie provinciale et de l'égoïsme bourgeois, se donna tout entier à la France, non parcequ'il « prévoyait les fortunes à venir, » — comme l'insinue un de ces moines qui, dans les plus grandes commotions politiques, n'avaient qu'un seul objectif, l'intérêt particulier de leur couvent, — mais parceque ses vues étaient plus hautes et plus justes que celles de la majorité de ses concitoyens.

En effet, après la chûte de la funeste maison de Bourgogne, qui, pendant presque toute sa durée, avait été en rébellion ouverte ou en lutte sourde avec le roi de France, son souverain et son chef de famille, ceux de nos ancêtres qui osèrent regarder l'avenir en face, ne durent se faire aucune illusion : c'était la rupture complète et absolue avec la mère patrie, qui attendait les provinces wallonnes. Au lieu d'un prince français, chez lequel on était en droit d'espérer, pour l'avenir du moins et par une réaction comme il s'en produit parfois, l'esprit de sagesse, de modération et d'obéissance au maître, qui feraient cesser une

(1) Guesnon, p. 289.
(2) Cavrois, p. 37.

guerre civile de trop longue durée, on aurait désormais un prince étranger, allemand ou anglais, dès que l'héritière de Bourgogne (elle avait alors vingt ans) aurait pris un époux (1). La Vacquerie entrevit donc l'Artois, qu'une malheureuse et fausse interprétation de la loi des apanages avait à plusieurs reprises ravi à la couronne, l'Artois, cette province essentiellement française, devenant un avant-poste de l'Allemagne contre la France.

Pour conjurer un tel malheur, il n'était qu'un moyen : se donner franchement au Roi ; c'est, quoiqu'on ait dit, ce que l'illustre magistrat a fait et un des premiers.

Une telle résolution, quelque hardie qu'elle ait pu paraître alors, le grandit encore devant l'histoire et, Français, nous sommes heureux de trouver en lui un cœur de patriote qui dès longtemps a battu pour la France.

(1) D'après Commynes, demeuré hostile à la politique suivie par son maître dans la crise bourguignonne, la fille du Téméraire aurait souhaité se marier en France, sinon avec le Dauphin, qui n'avait pas sept ans accomplis (au lieu des neuf ans que lui donne Commynes, II, pp. 175-176), du moins avec le comte d'Angoulême. Cette idée a séduit depuis plusieurs historiens, d'autant que Charles d'Orléans, né vers 1458, par conséquent à peu près de l'âge de l'heritière de Bourgogne, fut le père de l'héritier du royaume, François Ier. Mais en réalité la chance de voir les Pays-Bas unis pacifiquement et par succession à la France, ne s'est point alors présentée. En effet, Olivier de La Marche, qui connut les sentiments intimes de sa jeune souveraine, tout autrement que Commynes (celui-ci d'ailleurs n'aurait pu que les deviner), affirme que Marguerite de Bourgogne, dont l'entourage anglais, allemand et flamand était absolument hostile à l'influence française, n'aurait jamais eu d'autre époux que Maximilien d'Autriche, dont elle se considérait la fiancée depuis plusieurs années déjà (*Les Mémoires*, Bruxelles, 1616, in-8, p. 612).

NOTE

SUR LA FAMILLE

TAUVÉ DIT DE LA VACQUERIE.

Dans les *Quartiers généalogiques* de Laurent Le Blond (1), on donne les quatre quartiers de « Jean de La Vacquerie, seigneur dudit lieu » (mort en 1549), en blasonnant ainsi ses armoiries : Ecartelé ; aux 1 et 4, de gueules à trois lions d'argent ; aux 2 et 3, de gueules au croissant d'or ; mais en ajoutant : « *Alias.* Echiqueté d'argent et d'azur, au chef de gueules, », qui sont les amoiries du premier président La Vacquerie.

Cette confusion entre deux familles absolument différentes, malgré une certaine homonymie, n'avait point été faite dans le vieil armorial du XV[e] siècle, que nous avons cité plus haut, à propos de nos recherches héraldiques sur la famille ancienne à laquelle le Premier Président semble avoir voulu se rattacher ; en effet, après avoir donné les armoiries du seigneur de La Vacquerie (Echiqueté d'argent et d'azur), il les fait suivre aussitôt de celles du « seigneur de La Petite-Vacquerie », également du comté d'Artois et qui sont : « Esquartelé ; le premier et dernier, de gueules à trois lions d'argent, armez et couronnez d'or (2) ; et le second et tiercz, de gueules au croissant d'or ».

La seigneurie dont il s'agit, nommée La Vacquerie, La

(1) Bruxelles, 1721, in-4, p. 242 et 1788, in-8, p. 313.

(2) A rapprocher des armes de Gavre et de Liedekerke. Voir même armorial ; Dinaux, *Archives hist.* 2[e] série, IV, 13 et 14.

Petite-Vacquerie ou La Vacquerie-en-Pelve, était située à Moncheaux (arrondissement de Lille), consistait en terres, prés, « chaingles » et rentes et mouvait du château de Lens-en-Artois. Au XIVe siècle, elle appartenait à une famille chevaleresque qui avait pris le nom de son fief. En 1351, « monsieur Wautier, signeur de Le Petite Vacquerie », époux de Marguerite de Liez et alors « de grant eage », avait pour « hoirs naturels plus apparant » son neveu, « Jehan de Heraughieure » (1).

Les comptes du domaine de Lens nous donnent une succession des possesseurs de La Petite-Vacquerie. Gille de Heraughieure est remplacé vers 1403 par son fils, du même nom que lui. Vers 1404, un relief est fait par Robert de Braquencourt, écuyer. Vers 1419, autre relief, par Agnès de Rumont, veuve du précédent, au nom de son fils, Robert de Braquencourt ; vers 1422, par « damoiselle » Jeanne de Braquencourt, au nom de Hanotin (Petit Jean) de Braquencourt, son neveu et vers 1427, par Mahieu de Braquencourt, au nom de Jean de Braquencourt.

Vers 1433, par la mort de Hacquin de Bracquencourt, le fief échut à Richart du Pré. C'est par une alliance avec cette famille-ci, que La Petite-Vacquerie arriva aux Tauvé.

En effet, « Jaques Tové dit Galoix, escuier », cité dans un acte passé à Douai, le 14 juin 1452, comme ayant

(1) Archives départ. chambre des comptes de Lille, comptes du domaine de Lens de 1349 et de 1351.

« Monseigneur Watier de Le Vaquerie, chevalier » et Grart de Le Vaquerie, esquyet », probablement son frère, sont cités rétrospectivement dans un acte du 20 avril 1352, comme ayant été fieffés de la seigneurie de Froismont (Froimont ou Fromont, à Moncheaux, avec manoir, justice vicomtière, etc. mouvant de la seigneurie de Rosel et appartenant en 1546 aux Bacquehem, par succession), quand elle était à Jean de Bersées, écuyer. — Archives départ. fonds de l'abb. de Flines. — Cf. Hautcœur, *Cartul. de l'abb. de Flines*, Lille. 1873, in-8, II, 613-614.

exercé des poursuites contre un paysan d'Evin (Evin-Malmaison, arrondissement de Béthune, commune limitrophe de Moncheaux), en retard pour le paiement de sa « cense » (1), — avait épousé Marie du Pré (2), héritière de La Petite-Vacquerie, qui convola, vers 1454, avec un chevatier artésien, messire Robert de Fiefs. C'est, croyons-nous, le gentilhomme qui, en 1473, prit part à la conquête du duché de Gueldre par le duc Charles le Téméraire, sous le nom de « seigneur de Le Vacquerie » (3). Celui-ci, nous le retrouvons à Douai, le 11 avril 1477, au nombre des capitaines de la garnison bourguignonne (4), qui préparaient une expédition contre la ville d'Arras en train de redevenir française. La même année, au 25 octobre, il fut admis à la bourgeoisie de notre ville, sous cette qualification : « messire Robert de Fiefz, chevalier, seigneur de Le Grant (*sic*) Vacquerye (5), natif de Bethune, non clerc » (6) ; il était alors veuf, avec une fille nommée « Ysabel », âgée de vingt-deux ans (7), née par conséquent vers 1455. Deux fois il fut chef du magistrat de Douai, en 1490 et en 1493.

Vers 1465, « Jehan Tauvé, fils et hiretier de deffunt

(1) Archives municip. FF, reg. d'un notaire, de 1445 à 1454, folio c iiij verso.

(2) Du Pré ou du Pret : D'argent au chef d'azur, chargé de trois losanges d'or; d'après Le Blond, *l. cit.*

Ce quartier devrait occuper la place de celui de Dauphinet.

(3) *Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, Bruxelles, 1855, in-8, 2e série, VII, p. 55.

(4) Guesnon, *Invent. chronol. des chartes de la ville d'Arras*, p. 306.

(5) En 1548, la famille Tauvé avait un fief « à Le Grand Vacquerie [à Mons-en-Pèvele], quy est chastellenye de Lille », mouvant de la seigneurie de Le Vincourt en justice foncière. — Partage entre vifs des biens de Jean de La Vacquerie, du 22 septembre 1548; folio 92 du registre aux testaments de 1547-1555, aux archives municipales, FF.

(6) Il avait en effet épousé une veuve.

(7) Registres aux bourgeois, BB 86, f. 12 et BB 84, f. cxvj verso.

Galois Tauvé », releva « la terre et seignourie de La Vacquerie », pour en « joir apres le trespas de madame sa mere ». Quoiqu'il ne sémble pas s'être fait inscrire à la bourgeoisie de notre ville, c'est à Douai qu'il eut sa résidence ordinaire, contribuant avec les bourgeois et les « manants » à la garde de la ville au moment du danger. C'est ainsi qu'on le trouve, en mai 1475, désigné pour se ranger sous « le baniere de le ville », en cas « d'effroy et de gherre », pour « la tuission et deffense de ladite ville » et en février 1476 (vieux style), lorsque Louis XI menaçait Douai, pour contribuer à la défense des remparts s'étendant entre les portes d'Ocre et d'Esquerchin (1). Vers 1480, « Jehan Tauvé » était devenu l'un des sept centeniers ou capitaines du « ghued » et commandait le quartier de la porte d'Ocre ; les capitaines étant tenus d'être « bien armez et embastonnez » et d'avoir « sallade, bringandine ou cotte d'achier ». Son beau-pére, « Mons[r] de Le Vacquerie », était le centenier de la porte Notre-Dame (2).

Il épousa « damoiselle Ghuille Le Hibert (3), fille de Pierre », écuyer (4) et de Gille de Five, sa femme

(1) « Jehan Thovet, escuier » ; folios 3 et 23 verso du rôle du « ghet » ; cahier en papier, lay. EE 93, anc. armoire 7[e].

(2) Lay. EE 93. Pilate, *Table chronol.* 1237.

(3) *Le Hibert* de La Motte : D'argent à trois poissons de sable posés en fasce (Le Blond, *Quartiers*, p. 313).

(4) Partage entre vifs précité.

En 1361, Jacques Le Hibert qui avait acquis un fief sis à « Montegny », consistant en rentes, tenu de l'abbesse de Denain et mouvant de Lens en « ariere fié », paie un droit de franc-fief, « pour ce que li fiez est deschendus de main noble en non noble » (compte du domaine de Lens).

En 1387, le 8 juillet, figure comme « homme » de l'abbaye d'Auchin, pour sa terre de Dourges, Jacques Le Hibert (Archives nation. carton S 5210, pièce 5).

Le 7 juin 1438, fut admis à la bourgeoisie de notre ville « Pierotin Le Hibert, clerc, non marié, natif de Dourges empres Henin » (reg. BB 84,

(1) ; ils furent enterrés dans le cloître des Frères-Prêcheurs (2).

Leur fils, né à Douai vers 1481 (3), fut reçu à la bourgeoisie gratis, le 18 mai 1518, avec ces qualifications : « Jehan de Le Vacquerie dit Tauvé, le jone, escuier, filz de Jehan, clercq, natif de Douay » ; il était alors marié à « Ysabel Gosson (4), née d'Arras », dont il avait quatre filles, l'aînée, âgée de six ans et la dernière, de trois mois (5). C'est lui, le dernier de cette famille, qui délaissa son nom patronymique de Tauvé, lequel tomba dans l'oubli. Sept fois, de 1525 à 1545, il fut élu chef du magistrat de notre ville. Sa première femme, qui ne lui laissa que des filles, étant morte le 8 juin 1535, il convola l'année suivante avec Jeanne du Brugandin, veuve d'Artus de Lalaing, écuyer, seigneur de La Prayelle (6) et qui n'eut pas de postérité. Il testa le 20 septembre 1548, décéda le 20 juillet suivant et fut inhumé en l'abbaye de Sin-lez-Douai (7).

f. lxv verso). C'est le même, semble-t-il, qui, dans son testament du 6 novembre 1495, se qualifie d'écuyer (FF, testaments en chirographe).

En 1463, le 15 avril, Jacques, Philippe et Marguerite Barré, veuve de Pierre Le Chièvre, frères et sœur, « nepveux » de Me Jean Hibert, « à son trespas » conseiller et secrétaire du duc de Bourgogne, faisaient un accord au sujet des biens de Dourges dépendant de cette succession (FF, actes en chirographe).

(1) Acte en chirog. du 21 août 1494, aux Archives municip. FF. — Cf. pp. 165-166 du tome XII de la 1re série des *Souv. de la Fl. wallonne*.

Il résulte de cette alliance que, dans l'ouvrage de Le Blond souvent cité, p. 313, le quartier de Five ou Fives devrait occuper la place de celui de du Pré.

(2) Testament de leur fille, Jacqueline de La Vacquerie, veuve de François de Noyelle, écuyer, seigneur de Ballastre, du 14 mai 1553 (folio 191, anc. 325, du reg. aux testam. de 1547-1555).

(3) Archives municip. lay. AA 61.

(4) Voir p. 22 du tome XV de la 1re série du recueil précité.

(5) Registres aux bourgeois, BB 84, f. clxj et BB 86, f. 84 verso.

(6) Voir p. 42 du tome XVIII de la 1re série du recueil précité.

(7) Epitaphier de Malotau, de l'an 1740, IV, page 223. Ms. 967 (anc. D 886) de la Bibl. publique.

Après lui, sa seigneurie de La Petite-Vacquerie arriva par succession aux Le Hibert de La Motte, par son petit-fils, Jean Le Hibert, issu de sa fille aînée, Jeanne de La Vacquerie, mariée avec Jean Le Hibert, écuyer, seigneur de La Motte ; elle y demeura jusque vers la fin du XVII[e] siècle.

En 1680, un bourgeois de Douai, Izambard François Caudron, seigneur de Cantin, tenait la seigneurie de La Petite-Vacquerie (1), qui en 1708 était à sa fille Isabelle-Robertine, mariée à Martin Le Boutillier, écuyer, seigneur de Maigremont (2).

En 1742, cette terre appartenait à la Chartreuse de Douai (3).

Tandis que le renouvellement périodique ramenait à la tête de l'échevinage Jean Tauvé dit de La Vacquerie, écuyer, un autre Jean de La Vacquerie devenait chef des échevins, à l'élection du 7 juin 1526. Il était arrivé d'emblée au premier rang de la magistrature, sans avoir jamais été échevin ; mais longtemps auparavant il avait été officier de la ville.

Cet autre homonyme du Premier Président en était aussi le contemporain ; en effet, il était né vers 1447, à Tem-

(1) *Souv. de Fl. wallonne*, 1[re] série, XI, pp. 27-28.

(2) Reg. du récépissé du dénombrement d'Evin, f. 24 verso, aux Archives municipales, FF.

Isabelle-Robertine Caudron tenait du seigneur d'Evin le fief de Beaurepaire, à Wavrechin, terroir de Dourges, consistant en douze rasières de terre.

(3) Archives municip. FF, cahier en papier contenant les 26 premières pages : recueil des dénombrements baillés par des fieffés et des « rentiers » de la seigneurie de La Petite-Vacquerie.

pleuve-en-Pèvele (1), c'est-à-dire dans la châtellenie de Lille, où pullulaient les La Vacquerie. Marié vers 1475 avec une douaisienne, Jeanne Bruyant, dont il eut une nombreuse postérité, il fut élu second greffier de la ville, le 20 avril 1478, charge qu'il conserva jusqu'au 28 septembre 1523, malgré deux résignations successives au profit de ses fils, Josse (mort en mai 1513), du 4 août 1505 et Mᵉ Martin, licencié ès lois, du 29 juin 1520 (2). A plusieurs reprises, il fut député de la ville durant les guerres et les troubles de Flandre sous la régence de Maximilien d'Autriche et, en cette qualité, il coopéra au traité d'Arras de l'an 1482 (où le Premier Président stipulait au nom du roi de France) et à celui de Bruges, du 16 mai 1488, conclu entre le roi des Romains et les Flamands révoltés qui tenaient ce prince prisonnier (3).

Quoique d'une famille roturière ou déchue de la noblesse, il avait des armoiries, dont malheureusement la description nous manque ; par une disposition testamentaire du 10 novembre 1528, il léguait à un enfant, « Jennet de Le Vacquerie, filz de son filz Jehan deffunct, son seel d'argent armoyé de ses armes et ung seigne d'or, aussy armoyé de sesdites armes, en considération de son nom (4), aussy du nom de son père » (5).

Les deux familles Tauvé et de La Vacquerie, quoiqu'appartenant à des classes différentes, entretenaient à Douai

(1) Archives municip. BB 68 ; auditions de témoins, du 20 mars 1479 (v. st.), f. 27 verso—et id. du 10 avril 1480, f. 37 verso.—Reg. aux bourgeois, BB 84, f. cxiiij verso ; admission du 29 décembre 1475.

(2) 1ᵉʳ reg. aux Consaux, 1452-1531, BB 1, folios 48, 121, 147 et 158.

(3) Molinet, *Chroniques*, Paris, 1838, in-8°, II, 317 et III, 275 et 332.

(4) Ce que nous appelons prénom.

(5) Reg. aux testaments de 1522-1537, f. 152.

des relations d'amitié. Ainsi Nicolas de Boubers, écuyer, époux de Jeanne Tauvé, par son testament du 18 août 1520 (1), choisit comme exécuteurs ses « bons et féaulx » amis : « Jehan Tauvé », son « biau pere » (2) et « Jehan de Le Vacquerie, l'aisné », qu'il appelle son « compère ».

(1) Id. de 1516-1521, f. 192.

(2) Père du chef du magistrat de 1525, 1529, etc. Le 5 septembre, à l' « emprise » du testament, « Jehan de Le Vacquerie, l'aisné, dit Tauvé, escuier et Jehan de Le Vacquerie, aussy l'aisné, nagueres greffier d'icelle ville », déclinèrent la charge de l'exécution testamentaire.

PRÉLUDES
DE LA
RÉVOLUTION
A DOUAI
D'APRÈS LES PIÈCES AUTHENTIQUES

Reposant aux Archives de cette ville

1789-1790

Par M. Louis DECHRISTÉ

Membre résidant.

I

LA CONSPIRATION.

Le dimanche premier novembre 1789, le lieutenant-bailli de Douai dénonçait à MM. du Magistrat une conspiration découverte la veille au soir dans cette ville, et requérait qu'une information fût faite à ce sujet.

Le même jour, une ordonnance signée par MM. Crugeot de Rœux, Malotau de Beaumont, Remy de La Susse, etc., échevins, était rendue, conformément à l'avis du lieutenant-bailli.

Mais auparavant, et dès minuit, on assemblait le Comité de la garde bourgeoise ; à minuit et demi, ordre était donné de faire des patrouilles sur-le-champ dans toute la ville, et des visites dans toutes les auberges et autres lieux

destinés au logement des étrangers ; enfin, défense était faite de laisser sortir de la ville aucune voiture, avant que les étrangers qui pourraient s'y trouver ne fussent examinés et interrogés.

De nombreux témoins sont assignés et entendus à divers titres pour l'information ; on y remarque : M. Vandermeulin, seigneur d'Hyémans, et son épouse, née Mellez ; M. Primat, curé de Saint-Jacques à Douai, lequel, deux ans plus tard, fut élu évêque constitutionnel du Nord, et mourut, en 1818, archevêque de Toulouse ; M. Le Roux de Bretagne, écuyer ; messire Théry de Gricourt, chevalier ; M. Lagache de Bourgies, ancien officier au régiment de Flandre ; M. Taranget, professeur en médecine à l'Université de Douai ; M. Bommart, entrepreneur des fortifications, etc.

Quel était donc le fait capable d'émouvoir à ce point les autorités de notre bonne ville de Douai ?

Il ne s'agissait de rien moins que d'une conspiration des plus graves, comme on pourra s'en assurer par la lecture des libelles saisis.

Mais auparavant, rapportons quelques courts extraits du volumineux dossier.

Voici d'abord le rapport de M. Hubert, capitaine de la garde bourgeoise :

« L'an 1789, la nuit du trente et un octobre au premier novembre, M. Hubert, capitaine de la première compagnie de la garde bourgeoise, et commandant la garde cejourd'hui, ayant fait assembler le Comité, ainsi que les officiers municipaux, et l'assemblée se trouvant formée en présence de M. le chevalier de Frédy, maré-

chal-des-camps et armées du Roi et commandant en cette place, mondit sieur Hubert a rendu compte que vers dix heures et demie cette nuit, M. Mellez, professeur en médécine à l'Université de cette ville, était venu le trouver à son poste de l'hôtel-de-ville où il lui aurait déclaré qu'il avait des choses de la plus haute importance à lui communiquer, qui paraissaient intéresser particulièrement la tranquillité du royaume et la sûreté personnelle du Roi.

» Des détails donnés par M. Mellez, il résultait que sa fille était la personne ayant découvert le complot.

» Que sur cette déclaration de mondit sieur Mellez, lui sieur Hubert aurait pris le parti de se rendre sur le champ vers ladite demoiselle, avec MM. Delval et Paix, citoyens de cette ville, laquelle, en leur présence, répéta les mêmes faits et les mêmes circonstances et leur en certifia la vérité, en leur disant qu'elle avait différentes blessures aux doigts de la main gauche, qu'elle leur montra enveloppée de linge, lesquelles provenaient des coupures occasionnées par une lame d'épée qu'elle avait saisie.

» Et à l'instant mondit sieur Hubert a mis sous les yeux du Comité et des officiers municipaux assemblés, les papiers qui lui ont été remis par ladite demoiselle Mellez et qu'elle a dit avoir ramassés par terre dans la rue des Carmes, ces papiers en trois pièces :

» 1° Une lettre portant date octobre 1789 commençant par ces mots : *C'est aujourd'hui le 26, mon cher Comte.* — Elle est sur papier à lettre de dimension ordinaire et dont la marque de fabrique est aux armes du Roi ; elle est tachée de boue.

» 2° Une autre lettre, sans date, commençant par ces

mots : *Je suis parti de Paris hier, mon cher.* — Cette lettre, d'un petit format, est écrite sur papier doré sur tranche, et est tachée de boue sur le côté écrit, et, sur le derrière, de boue et de sang.

» 3° Une feuille de papier grand format, paraissant de fabrique hollandaise, contenant des lettres alphabétiques, au nombre de trente six, terminée par une croix garnie de quatre points, et ensuite à la ligne des espèces d'hiéroglyphes, au nombre de vingt, et enfin, à la ligne, des chiffres romains au nombre de trente cinq. »

Il a été délibéré, dans la même assemblée, de nommer des commissaires pour se transporter sur le champ au domicile de la demoiselle Mellez, à effet de tenir procès-verbal de ses dire et déclaration, serment préalablement prêté. Le choix desdits commissaires est tombé sur M. le chevalier de Frédy, commandant la place; M. Foucques, chef du Magistrat ; M. Briflaut, échevin ; M. d'Haubersart, conseiller pensionnaire de la ville; M. le chevalier de Gricourt, lieutenant-colonel de la garde bourgeoise ; M. de Bailliencourt dit Courcol, compagnon d'armes et membre du Comité de la garde bourgeoise, et M. Le Roux de Bretagne, secrétaire dudit Comité.

INTERROGATOIRE DE MADEMOISELLE MELLEZ.

« L'an 1789, le premier novembre, cinq heures du matin.

» Nous, commissaires dénommés, nous sommes transportés en la maison de M. le docteur Mellez, située en cette ville rue des Blancs-Mouchons, paroisse Saint-Pierre, où étant, sommes entrés dans une chambre où se trouvait

demoiselle Rosalie-Julie-Joseph Mellez, qui nous a dit être âgée de vingt-sept ans, laquelle, après serment de dire la vérité, nous a déclaré qu'hier, trente et un octobre, vers six heures et demie ou le quart de sept heures du soir, elle est sortie de chez elle pour aller à confesse en l'église Saint-Pierre, sa paroisse ; qu'après sa confession elle est allée faire sa prière à Notre-Dame-des-Miracles, dont la chapelle est derrière le chœur, dans le dôme ; que pour être plus recueillie, elle s'est placée contre la grille du chœur, à côté d'un des piliers faisant face à l'entrée de ladite chapelle de Notre-Dame-des-Miracles ; qu'elle était alors couverte d'un long mantelet noir et d'une coiffe même couleur, ayant autour d'elle un assez grand nombre de chaises, comme il s'en trouve ordinairement dans cet endroit ; qu'il y avait à peine un quart d'heure que la déposante était là assise, que deux hommes parurent vis-à-vis la chapelle de Saint-Laurent, qui se trouve à la droite de celle de Notre-Dame-des Miracles ; que l'un d'eux regarda au-dessus de ladite chapelle de Saint-Laurent, et que l'autre lui demanda : *N'y a-t-il personne ?* Qu'ils passèrent vis-à-vis la déposante et allèrent à la chapelle de Sainte-Face, qui est à la gauche de celle de Notre-Dame-des-Miracles, et regardèrent aussi au-dessus de la grille, puis se retournèrent vers la carolle qui conduit à la sacristie ; que dans cet instant un homme est venu par l'autre carolle où sont les confessionnaux, s'est mis à genoux dans le milieu de la carolle qui fait face à ladite chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, à peu près vis-à-vis la déposante ; que les deux hommes dont elle vient de parler revinrent alors sur leurs pas, et l'un d'eux, étendant le bras dit : *Chut ! il y a quelqu'un*, sans doute, en voulant parler de l'homme qui venait d'arriver, et non de la

déposante qu'ils ne pouvaient pas apercevoir, à cause de l'obscurité de l'endroit où elle était et qu'elle était cachée par des chaises à haut dossier qui se trouvaient devant elle ; que ces deux hommes retournèrent encore dans la carolle où est la sacristie ; que quelques minutes après, l'homme qui faisait sa prière est sorti par la carolle où sont les confessionnaux, et qu'un instant après, les deux autres ont reparu de nouveau et se sont placés dans le vestibule de ladite chapelle de Notre-Dame-des-Miracles.

» Qu'étant là, ils parlèrent ensemble à voix basse de sorte que la déposante ne put entendre toute la suite de leur conversation, mais seulement quelques mots ou phrases coupés et interrompus, tels que : *Passer la nuit dans cette église, il y aurait du danger d'être surpris... Si nous pouvions gagner Cambrai... Les portes sont fermées...* Ils ont prononcé le mot d'auberge... *Il y aurait du péril... Prendre la poste au point du jour... Qu'il y aurait du danger d'être reconnus.* — Que la déposante a entendu distinctement ce mot : *Le Roi*, et l'autre sitôt se mettre à jurer... *Rendus à Paris la nuit du mercredi au jeudi.... As-tu tes paquets ?* — Que la déposante ayant entendu faire quelques pas, ouït encore ces mots : *Tâchons de gagner les remparts...* — Que la première idée qui était venue à l'esprit de la déposante, lorsqu'elle vit ces deux hommes regarder au dessus des grilles des deux chapelles dont il est parlé ci-dessus, était qu'ils avaient l'intention de voler ; mais que les premiers propos qu'elle vient de rappeler lui ont fait croire qu'il s'agissait d'une conspiration, ce qui la détermina à baisser la tête sur les genoux et à retirer sa coiffe pour mieux cacher son visage.

» Qu'après les mots ci-dessus rappelés : *Tâchons de*

gagner les remparts, ces deux hommes sont sortis du vestibule de la chapelle de Notre-Dame-des Miracles et sont passés dans la carolle où est la sacristie ; qu'alors la déposante se leva doucement et sans bruit et les suivit à la distance d'environ trente à quarante pas ; qu'à l'aide de la faible lumière de la lampe suspendue vis-à-vis la chapelle de la Paroisse, elle les aperçut passant vis-à-vis cette même chapelle, à travers quelques personnes éparses çà et là faisant leurs prières ; qu'elle les distingua mieux lorsqu'ils approchèrent du grand portail, au moyen de quelques lumières qui se trouvaient près des fonts baptismaux ; qu'ils sortirent de l'église par ledit grand portail ; qu'ils parurent à la déposante de la taille l'un de cinq pieds cinq à six pouces environ, et l'autre un peu plus petit ; que tous deux étaient vêtus d'un frac ou capote de couleur rembrunie, fort longue et fort ample ; qu'à leur arrivée vers la chapelle de Saint-Laurent, derrière le chœur, ils avaient le chapeau bas, et que la déposante croit qu'ils avaient les cheveux retroussés et sans poudre ; mais que lorsqu'ils passèrent vis-à-vis la chapelle de la Paroisse et les fonts baptismaux, en sortant de l'église, ils avaient la tête couverte de grands chapeaux détroussés et fort enfoncés, de façon que les cheveux ne paraissaient pas.

» Que la déposante sortit aussi de l'église par le grand portail, et frappée de l'idée d'une conspiration dont elle croyait ces deux hommes auteurs et complices, elle prit le parti de les suivre à quelque distance, dans le dessein de les dénoncer à la garde du poste où ils auraient pris le rempart, et de les faire arrêter.

» Que ne les voyant pas dans la rue du Clocher qui fait face audit grand portail, elle soupçonna qu'ils étaient

passés par le cimetière ; qu'elle prit en conséquence le même chemin et qu'y étant entrée, elle les vit effectivement devant elle, à la distance de quarante ou cinquante pas ; qu'elle les suivit, toujours à la même distance, dans la rue Saint-Jacques et celle des Carmes-Déchaussés, jusqu'à ce qu'elle les vit entrer dans la cour qui est en avant de l'église desdits Carmes, et qui n'est séparée de la rue que par une grille en fer

» Qu'alors la déposante se posta contre le coin du mur de la manufacture de grès d'Angleterre (1), dans le dessein d'entendre ce que ces deux hommes pourraient dire, et de continuer de les suivre lorsqu'ils sortiraient pour gagner les remparts ; qu'elle n'a encore entendu que quelques mots et phrases coupées, tels que : *Il faut partir. . C'est immanquable .. Voyons ça... Cela n'est pas difficile... L'embarras est d'approcher...*

» Que pendant cette conversation, la déposante a cru entendre le bruit de quelques papiers que l'on ouvre ou que l'on touche ; qu'alors s'étant fait un bruit assez fort, soit dans le couvent des Carmes, soit dans le voisinage, l'un de ces hommes dit d'un ton effrayé : *Nous sommes perdus !*

» Que dans le même instant la déposante a entendu un bruit léger comme de papiers que l'on froisse en les ramassant.

» Qu'aussitôt l'un des deux hommes parut sur le seuil de la porte, et apercevant la déposante, vint sur elle l'épée à la main, et qu'au même moment l'autre sortit aussi de ladite cour, et s'enfuit à toutes jambes de l'autre côté vers la rue des Trinitaires.

(1) C'est aujourd'hui l'Ecole des Maîtres Mineurs.

» Qu'à l'instant où ledit inconnu joignit la déposante, elle sentit un coup assez léger sur la partie gauche de sa poitrine ; qu'elle saisit la lame de l'épée de la main gauche et la retint de toutes ses forces, criant *au secours !* aussi de toute sa force ; que l'inconnu faisant effort pour dégager son épée, et pour coigner la déposante contre la muraille, elle faisant effort au contraire pour retenir la lame de l'épée et garder le plein de la rue ; qu'au moyen de ce débat, la déposante se trouva sur le seuil de ladite cour, continuant de crier : *au secours !* qu'elle aperçut alors des papiers à terre ; que toujours frappée de l'idée d'une conspiration dont ces papiers pouvaient contenir la preuve, elle recula d'un pas, tira son mouchoir de la poche avec la main qui lui restait libre, et le laissa tomber sur lesdits papiers, et dans la crainte que son assaillant n'aperçût aussi ces papiers, elle mit un genou en terre pour couvrir et le mouchoir et les papiers ; qu'alors ledit assaillant lui donna un grand coup de poing sur la tête, qui l'étourdit, et retira en même temps son épée avec violence, ce qui coupa le gant dont la main était couverte et les doigts de la déposante, et que les blessures qu'elle a au poignet ont été faites par la pointe de l'épée pendant que la déposante la tenait dans la main et que l'assaillant faisait effort pour la retirer.

» Qu'aussitôt qu'il eut dégagé son épée, il s'enfuit à toutes jambes vers la rue des Trinitaires ; qu'alors la déposante cessa de crier au secours, se releva et ramassa son mouchoir et les papiers et s'enfuit aussi de son plus vite, de crainte que cet homme ne revînt sur elle.

» Que son projet était d'aller directement et de suite faire sa dénonciation à l'hôtel-de-ville ; mais qu'étant parvenue au pont Saint-Jacques, elle sentit que ses jambes

s'affaiblissaient, ce qui lui fit prendre le parti de revenir chez elle.

» Que dans la rue des Carmes elle ne rencontra qu'un seul homme qu'elle ne connaît pas, vis à-vis la maison de M. d'Inielle, et que dans la rue Saint-Jacques et les autres en suivant, elle rencontra quelques autres personnes qu'elle ne connaît également point et qui allaient et venaient.

» Qu'elle arriva chez elle, à ce qu'elle croit, vers sept heures et demie, qu'elle y rentra toute éperdue et à peine en état de répondre à la servante qui lui avait ouvert la porte et qui lui demandait pourquoi le mouchoir dont la main était enveloppée était teint de sang, pourquoi ses jupons étaient pleins de boue ; qu'elle passa de suite dans la salle à manger où étaient M. son père, M. son beau-frère et Mme sa sœur, sachant à peine répondre aux questions qu'ils lui faisaient sur l'état où elle se trouvait ; qu'après quelques discours, elle tira de son sein les papiers qu'elle y avait mis dans la crainte de les perdre, et les plaça, à ce qu'elle croit, sur la table.

» Que les personnes ci-dessus, les examinèrent ensemble et résolurent que M. Mellez ferait sa dénonciation et les remettrait au capitaine commandant la garde bourgeoise, ce qui fut exécuté le même soir.

» Dépose encore que les deux hommes ci-dessus mentionnés parlaient bien le français et avaient un accent qui faisait voir qu'ils n'étaient pas de ce pays-ci... »

DÉPOSITION DE M. MELLEZ.

« Messire Antoine Joseph Mellez, âgé de 67 ans... (1), dépose que le samedi trente et un octobre dernier, il est rentré chez lui vers les six heures et demie du soir, où il a trouvé dans sa chambre à manger M. Vandermeulen, son gendre, et Mme Vandermeulen, sa fille cadette, à qui il a demandé où était Mlle Mellez, sa fille aînée ; à quoi il lui fut répondu qu'elle était à l'église Saint-Pierre, sa paroisse, pour s'y confesser ; qu'il causa avec eux quelques instants, après quoi M. Vandermeulen et lui prirent chacun livre, et la dame Vandermeulen son ouvrage ; que vers sept heures un quart le déposant témoigna de l'inquiétude de ce que sa fille ne revenait pas, mais que la dame Vandermeulen le tranquillisa en lui disant qu'elle n'était sortie qu'après cinq heures et demie, parce que M. Mouchin de La Motte, qui était venu les voir, l'avait retenue jusqu'alors ; que vers sept heures et demie, on sonna à la porte avec violence, ce qui fit dire au déposant : *On voit bien que c'est Mlle Mellez qui sonne, elle sonne en maîtresse.*

» Que l'instant d'après la demoiselle Mellez entra dans la place à manger avec la fille qui lui avait ouvert la porte, à qui elle a ordonné de se retirer de la chambre de suite, et qu'aussitôt le déposant remarqua qu'elle avait le visage enflammé et qu'elle était très-animée et très-émue ; qu'elle

(1) M. Antoine-Joseph Mellez, né à Douai le 14 mai 1729, docteur et professeur royal primaire en la Faculté de médecine de l'Université de cette ville, ancien recteur de ladite Université. Ayant perdu sa femme dans un âge peu avancé, la douleur qu'il en éprouva le détermina à entrer dans les ordres. Il fut diacre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Amé. Aussi est-il mentionné dans sa déposition, qu'il prêta serment *manu pectori apposità*, comme le faisaient alors les ecclésiastiques. — M. Mellez est mort maire de Douai, le 28 juillet 1804. Sa famille a élevé un monument à sa mémoire dans l'église Saint-Pierre.

s'écria : *Papa, je suis blessée. Il y a des coquins, des scélérats en ville. . La vie du Roi est en danger... Mon cousin* (en adressant la parole à M. Vandermeulen), *courez de suite à l'hôtel-de-ville... Il faut partir pour Paris.*

» Que le déposant, son gendre et sa fille cadette, se sont aperçus que la main gauche et le mouchoir de ladite demoiselle Mellez étaient couverts de sang, et que M. Vandermeulen lui ôta le gant de cette main gauche en le retournant et le tirant avec précaution ; qu'alors ladite demoiselle avait dit : *Ce n'est pas tout ; j'ai reçu des coups sur la tête*, et qu'elle était toute étourdie et prête à se trouver mal ; qu'elle ajouta encore qu'elle avait reçu un coup sur le côté gauche de la poitrine, mais qu'elle ne croyait pas y être blessée ; qu'aussitôt on envoya chercher le sieur Poulez, chirurgien en cette ville, pour la panser ; qu'en attendant on lui fit prendre un peu de vin, parce qu'elle était chaque instant sur le point de se trouver mal.

« Que le sieur Poulez est arrivé, a visité et pansé ses blessures, et que lorsqu'il fut retiré et ladite demoiselle un peu calmée, elle fit au déposant et au sieur et dame Vandermeulen le récit de ce qui lui était arrivé. »

Pierre-Charles-Joseph Vandermeulen, écuyer, seigneur d'Hyémans, avocat au Parlement, âgé de vingt-sept ans, et Thérèse-Ernestine-Joseph Mellez, dame Vandermeulen, âgée de vingt-trois ans, font des dépositions identiques à celles de M. Mellez.

Plusieurs des témoins, entendus dans l'instruction, ont vu à Saint-Pierre les deux hommes en question ; ils y ont vu également Mlle Mellez ; d'autres ont entendu les cris

qu'elle a poussés rue des Carmes et le bruit de sa fuite précipitée.

Voici le signalement que donnent, des deux hommes vus à Saint-Pierre, trois des témoins :

Le premier dépose « qu'il vit passer deux hommes qui venaient du côté de la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles et allaient vers le portail ; il a très bien observé celui des deux qui a passé plus près de lui ; cet homme lui a paru grand et de taille de grenadier; il a été frappé du vêtement, du port et du regard de cet homme, lequel l'a fixé en passant. Ce même homme avait les cheveux retroussés, la physionomie assez jeune, les yeux noirs et beaux, le vêtement long et large, mais serré du collet, de couleur bleue, brune ou autre semblable, n'ayant pu bien la distinguer à cause de la faiblesse de la lumière en cet endroit Quant à l'autre homme, il n'a remarqué ni la taille, ni le vêtement. »

Un deuxième témoin dit : « qu'il a vu, au milieu de la grande nef de Saint-Pierre, deux hommes vêtus d'une couleur rembrunie, dont l'un avait sur la tête un chapeau rond, et l'autre tenait à la main un chapeau aussi rond.Que peu après, il revit les deux mêmes hommes, venant du côté de la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, et allant vers le portail; que l'un lui a paru être de taille de cinq pieds six pouces environ, pas fort gros et assez jeune, et le nez allongé; l'autre, qu'il a moins remarqué, plus petit, et paraissant plus vieux ou plus brun. »

Enfin, un troisième témoin dépose : « avoir aperçu à Saint-Pierre, le trente et un octobre, vers six heures trois quarts du soir, deux hommes de taille assez haute, ayant à la main des chapeaux ronds ; ces hommes étaient

bien coiffés et bien poudrés, ne pouvant dire, ajoute-t-il, s'ils avaient des bourses ou des queues. Ils étaient vêtus d'habits à taille ordinaire. d'étoffe légère et de couleur brunâtre. L'un de ces deux hommes était bien de figure, avait le nez long et l'autre était un peu marqué de petite vérole. Ces deux hommes lui ont paru être de l'âge à peu près de trente-six ans. Le plus petit avait environ cinq pieds cinq pouces, et l'autre (qui était beau de figure), un peu plus grand.

Voici le texte des libelles incriminés :

PREMIÈRE PIÈCE.

« Je suis parti de Paris hier, mon cher, moi dixième, » nous avons passé la nuit au B. avec les X, nous som- » mes convenus de tout. Des R. rendez vous, des signaux.... » et tu as reçu ton paquet et toutes les instructions. Le » X est parti, que rien au monde ne t'arrête Le X compte » sur toi. Tu sçais combien tu es nécessaire à nos projets, » reste où tu es jusqu'au jour ; dissimule, c'est ton rôle, » ne t'éloigne pas. — Avant le moment, il faut tout crain- » dre ; observe qui approche de X, qui l'entoure, ne le » perds pas de vue, tu nous rendras compte de tout Lors- » que le moment approchera, redouble de zèle, je défie » qu'on te soupçonne, tu prépareras les voies et tu nous » donneras les facilités que tes instructions portent. Sois » exact sur... Le X se défie de quelques-uns des nôtres. » Tu sçais le sort qui attend les faux frères, tu sçais celui » qui attend les braves... Allons, mon cher, volons à la » gloire, à la fortune. Souviens-toi de la devise : *Vaincre » ou périr*. N'oublie pas ton catalogue des chiffres. Je » t'embrasse, mon cher ; tiens ferme, morbleu ! Je t'en-

» voie ce billet par un homme sûr ; tu en recevras un de
» X et deux autres ; —brûle tout. »

DEUXIÈME PIÈCE.

Octobre 1789.

« C'est aujourd'hui le vingt-six, mon cher comte ; tu
» m'entends : dans dix jours la grande révolution sera
» faite, et tous les projets du régénérateur de l'Etat seront
» exécutés, si tous les nôtres tiennent bon. Je connais ton
» intrépidité, tu es incapable de reculer. Nous avons
» tous juré, tu sçais quelle nuit, aux pieds du Y de.... Je
» suis inviolablement au X, je suivrai sa fortune jusqu'à
» la mort. Si nous sommes découverts, il faut se casser la
» tête, il n'y a que cela. Au reste, nous travaillons pour la
» bonne cause, ce seroit bien le diable : on a tout tenté
» sans réussir jamais, ce dernier moyen est infaillible. Au
» diable les R — : *Si tout réussit, je te jure qu'il n'en*
» *restera pas un :* Il faut que les C X y passent, ainsi tu
» verras dans tes instructions les mesures qu'on a prises.
» *Elle n'échappera pas, je te jure* ; elle en a fait assez.
» L'émulation est grande sur cet article, c'est à qui por-
» tera le coup. *Ce seroit bien le diable si nous éprouvions*
» *des remords pour une foutue gueuse comme celle-là.* —
» *Au fait, le Roi ne mérite pas ce genre de mort : quoique*
» *butor il est bon : au diable soit de l'attendrissement ; il*
» *faut se souvenir que de meilleurs que lui y sont*
» *passés, rien ne peut le sauver. Inutile sur cette*
» *terre, il vaut mieux pour lui qu'il ait dans l'au-*
» *tre monde la couronne du martyre, que d'en*
» *porter une ici-bas qu'il avilit et qu'il dégrade.*
» Ce qui encourage tous les nôtres, c'est l'assurance

» que celui pour qui nous exposons nos vies et nos for-
» tunes est digne du sort qui l'attend (1). La plus bril-
» lante carrière s'ouvre pour nous, il ne faut que du
» courage.

» Suis exactement les instructions que tu as reçues,
» n'aventure rien. Je te dis adieu en t'embrassant comme
» un frère ; nous ne nous reverrons que pour procéder au
» grand œuvre. La France touche en ce moment à la paix
» et au bonheur, ou à la plus affreuse anarchie qui fût
» jamais. Tu sçais pourquoi *KIIIIII*. Tu trouveras dans le
» même paquet un billet de O. »

La troisième pièce contient des lettres alphabétiques, des chiffres romains et des signes hiéroglyphiques.

Le capitaine Hubert fut envoyé immédiatement à Paris, porteur des procès-verbaux et d'une lettre conçue en ces termes :

Les officiers municipaux et du Comité de la ville de Douai à Monseigneur le Président de l'Assemblée Nationale, à Paris.

(1) Dans un supplément d'information fait par M. Briffault, échevin commissaire, le 5 novembre 1789, et où comparaissent plusieurs témoins, se trouve la déposition d'un sieur Jean Bernard, contrôleur des fermes au vin de la ville de Douai, y demeurant rue du Grand-Canteleux, âgé de soixante-sept ans, lequel dit « qu'il y a environ 15 jours, étant au » bureau de la ferme des vins, un jeune homme, qu'il croit se nommer » Foviau, demeurant chez le sieur Lespagnol, qui travaille au bureau » chez le sieur Claro, s'approcha du déposant et lui dit d'un air mysté- » rieux : *On dit de mauvaises nouvelles en France ; la famille royale* » *est menacée ; le duc d'Orléans prétend monter sur le trône, etc.* »

(Dossier précité).

« Douai, le 1er novembre 1789.

» Monseigneur,

» Mademoiselle Mellez, notre concitoyenne, a fait à M. Hubert, capitaine de la première compagnie de service, une dénonciation très conséquente, et qui porte sur des faits d'autant plus importants, que la sûreté du royaume et celle du Roi y sont menacées. Nous avons cru, Monseigneur, qu'il était de notre devoir de recueillir tous ces faits de la bouche de M. Hubert et de Mlle Mellez, d'en dresser des procès-verbaux. Nous prenons la confiance de vous les adresser, et de charger M. Hubert, capitaine de la première compagnie, d'avoir l'honneur de vous les remettre, afin que vous en fassiez l'usage que votre sagesse vous suggérera. Nous croyons devoir vous prévenir que M. Hubert est chargé de remettre le double des procès-verbaux à M. de La Tour du Pin, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre.

» Nous sommes avec un profond respect,

Monseigneur, etc.

» *Les officiers municipaux et du Comité de la ville de Douai.* »

CONSTATATIONS DE LA BLESSURE DE Mlle MELLEZ.

« L'an 1689, le deux novembre, onze heures du matin, nous Pierre-Louis-Bauduin *Delannoy*, docteur en médecine de l'Université de Douai, conseiller médecin ordinaire du Roi et juré en la même ville, et Jacques *Maugin* maître en chirurgie et pensionné des prisons de la dite ville ;

» En vertu de l'ordonnance de Messieurs du Magistrat

de cette ville, en date du premier de ce mois, à nous délivrée par assignation en date d'aujourd'hui ;

» Nous sommes transportés chez M. Mellez, docteur et professeur en la Faculté de Médecine de l'Université de cette ville, à effet de constater l'état et la nature de la blessure de Mademoiselle sa fille Rosalie-Julie-Joseph, laquelle nous avons trouvée couchée dans une chambre haute tirant vue sur la cour, se plaignant d'un mal de tête considérable qui l'oblige à garder le lit, ayant le pouls un peu élevé, joint à des nausées occasionnées par la commotion qu'ont produit les coups que ladite demoiselle dit avoir reçus sur cette partie. Ayant levé l'appareil qui était sur le poignet et au doigt de la main gauche, nous avons reconnu plusieurs plaies transversales et superficielles à la partie interne et inférieure de l'avant-bras, ainsi qu'à la partie interne et supérieure des doigts *index*, *medius* et *annulaire* de la dite main ; ces plaies nous ont paru récentes et produites par un instrument tranchant.

» En foi de quoi nous avons signé le présent.

» *Signé* : Delannoy, Maugin.

LETTRE DU MINISTRE DE LA GUERRE AUX OFFICIERS MUNICIPAUX DE DOUAI.

En réponse au message du Magistrat de Douai, le ministre de la Guerre adressa aux officiers municipaux de cette ville la lettre suivante :

« Le sieur Hubert, Messieurs, capitaine invalide et capitaine d'une compagnie de la garde nationale de Douai, m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en m'adressant les différents proces-verbaux dressés d'après les dépositions du sieur Mellez et de la demoiselle

sa fille ; cet officier a également remis au président de l'Assemblée Nationale les doubles de toutes ces pièces, dont vous l'aviez chargé pour l'Assemblée. L'objet m'en a paru si important que j'en ai conféré sur-le champ avec les ministres du Roi, qui se sont assemblés à cet effet. Après l'examen le plus réfléchi de toutes ces pièces, on a été étonné de n'y pas trouver un procès-verbal du chirurgien qui aurait dû panser les blessures de ladite demoiselle Mellez et en constater et l'état et la cause ; il est même essentiel que ce procès-verbal soit promptement dressé et qu'il soit incessamment envoyé.

» Vous verrez de plus, Messieurs, par la lettre que vous recevrez du Comité des recherches de l'Assemblée Nationale, qu'il a jugé que la nature des dépositions du sieur Mellez et de la demoiselle sa fille, était d'une telle importance, qu'il lui paraît nécessaire que l'un et l'autre se rendent sans délai à Paris, pour y être entendus jusque dans les moindres détails qu'ils pourront avoir à donner. Les ministres du Roi n'ont pu que reconnaître l'utilité d'une précaution aussi sage, et nous ne doutons pas que vous ne fassiez sur-le-champ, tout ce qui est en vous pour porter le sieur Mellez et sa fille à se rendre à Paris avec le sieur Hubert pour y être entendus par le Comité des recherches de l'Assemblée Nationale et par les ministres.

» Vous voudrez bien, Messieurs, m'accuser la réception de cette lettre, et me faire part tout de suite des dispositions que vous avez faites en conséquence.

» J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» La Tour du Pin. »

ARRÊTÉ DES ÉCHEVINS

NOMMANT QUATRE MÉDECINS ET CHIRURGIENS POUR CONSTATER L'ÉTAT ACTUEL DE Melle MELLEZ.

» Vu par nous échevins de la ville de Douai, la lettre de M. le comte de La Tour du Pin, ministre de la Guerre, en date du deux de ce mois, à nous remise dans la nuit dernière par M. Hubert, l'un des capitaines de la garde bourgeoise de cette ville, qui avait été chargé des dépêches pour ce ministre ; ensemble la lettre de l Assemblée Nationale, adressée à la Municipalité et au Comité permanent de ladite ville, par lesquelles lettres nous sommes chargés à inviter et à porter M. Mellez et Mademoiselle sa fille à se rendre sans délai à Paris pour y être entendus sur les faits mentionnés aux procès-verbaux du premier de ce mois, qui ont été envoyés tant au ministre qu'à l'Assemblée Nationale ; et sur ce qui nous est revenu que ladite demoiselle Mellez se trouvait hier très incommodée, et que malgré son zèle et sa bonne volonté, la situation de sa santé pourrait ne pas permettre qu'elle se mît en route sur-le-champ, ce qui est intéressant de constater par rapport de médecins et chirurgiens.

» Nous échevins susdits, avons ordonné et ordonnons que MM. *Taranget* et *Poullet*, médecin et chirurgien ordinaires de Melle Mellez, et MM. *Delannoy* et *Maugin*, médecin et chirurgien que nous avons nommés d'office, se rendront sur-le-champ, (serment préalablement prêté) auprès de ladite demoiselle Mellez, pour reconnaître l'état et la situation actuelle de sa santé, apercevoir et juger le temps où elle pourra sans danger entreprendre la route de

Paris. De tout quoi ils dresseront leur procès-verbal de rapport.

» Fait, en conclave, le quatre novembre 1789.

» *Signé :* DESBAULX, FORCEVILLE, MARTEAU, BRIFFAULT, REMY DE LA SUSSE. »

LES ÉCHEVINS DE LA VILLE DE DOUAI
A M. LE COMTE DE LA TOUR DU PIN, MINISTRE DE LA GUERRE.

« Monseigneur,

» Nous avons reçu la lettre dont vous nous avez honorés, qui nous a été remise par M. Hubert, capitaine de la garde bourgeoise de cette ville ; la grande célérité que nous avons cru devoir mettre dans l'expédition et l'envoi des procès-verbaux, a été la cause qu'il nous est échappé de vous faire remettre le rapport du chirurgien qui a été appelé pour panser la demoiselle Mellez lorsqu'elle est rentrée chez elle, et de joindre ce rapport aux autres pièces. Nous venons de faire appeler ce chirurgien et nous nous empressons de vous faire passer le rapport qu'il nous a remis en date du 31 octobre ; nous y joignons une expédition d'un autre rapport fait judiciairement par médecins et chirurgiens que nous avons nommés d'office ; nous retenons l'original de cette dernière pièce, croyant qu'il doit demeurer annexé à l'information que nous tenons sur tous les faits et circonstances relatifs à l'affaire importante dont il nous a été rendu compte. Dès que cette information, à laquelle on travaille sans relâche, sera achevée, ce qui ne tardera guère, malgré le grand nombre de témoins, nous aurons l'honneur, Monseigneur, de vous en adresser une

expédition. Nous ne croyons pas pouvoir nous départir des minutes originales, sans un ordre exprès du Gouvernement.

» Nous avons chargé ce matin, à la première heure, des commissaires de la Municipalité de se rendre chez M. Mellez, pour lui faire connaître le vœu de l'Assemblée Nationale et celui des ministres du Roi, et l'engager à partir pour Paris avec Mademoiselle sa fille et le sieur Hubert ; ils nous ont montré l'un et l'autre la meilleure volonté et le plus grand zèle de se mettre en route et de remplir les désirs de l'Assemblée Nationale et du Ministère ; mais Mademoiselle Mellez se trouve incommodée et tient le lit, et cette circonstance suspend nécessairement son voyage ; pour justifier régulièrement la cause de ce retard, qui afflige Mademoiselle Mellez, nous avons, sur le rapport de nos commissaires, nommé deux médecins et deux chirurgiens, à l'effet d'apercevoir l'état dans lequel elle se trouve et de juger du temps auquel elle pourrait se mettre en route sans danger. Nous vous envoyons, Monseigneur, le rapport desdits médecins et chirurgiens, qui laisse de l'incertitude sur l'époque fixe où elle pourra supporter la fatigue de la voiture. D'après les dispositions personnelles qu'elles nous a témoignées, nous n'avons pas lieu de douter qu'elle profitera du premier moment. M. le chevalier de Frédy vient de nous faire connaître que son dessein était de l'accompagner et de lui servir de sauve-garde dans la route.

» Il nous reste à vous rendre compte, Monseigneur, de toutes les dispositions que nous avons faites et des précautions qui ont été mises en usage pour pouvoir découvrir et faire arrêter s'il avait été possible, les deux personnes inconnues rappelées et désignées vaguement dans la déclaration de Mademoiselle Mellez : aussitôt le rapport fait au sieur Hubert, on a distribué des patrouilles dans toute la

ville ; on a fait garder soigneusement les remparts par des factionnaires et des patrouilles ; on a fouillé toutes les auberges, hôtelleries et autres lieux publics. Dans la matinée du jour de la Toussaint, on a fait faire de nouvelles visites jusque dans les communautés religieuses ; on a tenu les portes de la ville fermées jusqu'à deux heures de l'après-midi ; on a fait visiter exactement toutes les voitures qui sont sorties, et on a eu la plus grande attention sur toutes les personnes qui se sont présentées auxdites portes dans tout le cours de la journée ; mais toutes ces précautions ont été inutiles et n'ont pu conduire à la découverte des coupables.

» Nous ne devons cependant pas vous laisser ignorer que vers les trois heures de la nuit du dernier octobre au premier novembre, un officier du régimenf des chasseurs de Picardie, nommé M. de Laudemont, s'est présenté dans l'assemblée de la Municipalité et du Comité, en annonçant qu'il se proposait de partir cette nuit-là même, en conformité de la permission qu'il en avait obtenu la veille de M. le chevalier de Frédy, et demandant qu'on voulût bien viser et rafraîchir un passeport qu'il remit sur le bureau. La nature de l'affaire dont on était occupé porta la Municipalité et le Comité à ne pas consentir que les portes fussent onvertes La première idée d'un grand nombre des membres de l'assemblée avait été de le faire garder à vue ; mais sur les assurances que donnèrent M. de Frédy, commandant de la place, et M. le chevalier de Gricourt, colonel de la garde bourgeoise, qu'ils connaissaient cet officier, et qu'il y avait d'autant moins de matière à le suspecter qu'ils étaient informés que ledit officier avait été occupé toute la soirée à faire arranger ses malles, et qu'il n'avait quitté son uniforme pour prendre un habit de voyageur que vers les neuf heures du soir, et par conséquent bien du temps

après la scène rappelée par Mademoiselle Mellez ; d'après ces observations, qui ont calmé les inquiétudes du Comité, il a été convenu qu'il pourrait lui être expédié un passeport ; que cependant il n'aurait les portes ouvertes pour son départ que vers midi ou à deux heures ; et qu'effectivement il n'est sorti de la ville qu'entre midi et deux heures.

» Nous sommes avec un très profond respect,

» Monseigneur, etc.

» Douai, ce quatre novembre 1789. »

Les échevins ayant écrit, à la date du deux novembre, à M. le comte de Boistel, à Dunkerque, et à M. Pajot, subdélégué général à Lille, pour les instruire de la conspiration sus-rappelée, reçurent de ces Messieurs les réponses suivantes :

A MESSIEURS LES ÉCHEVINS DE LA VILLE DE DOUAI.

« Dunkerque, le trois novembre 1789.

» Je viens de recevoir, Messieurs, les deux procès-verbaux et les pièces jointes que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je conçois aisément vos justes sollicitudes sur le premier aperçu de cette horrible découverte. Vos soins, votre vigilance pour chercher à découvrir les deux scélérats désignés dans le procès-verbal, prouvent votre amour pour le Roi, la Reine et pour la Patrie. Vous avez très bien fait d'envoyer sur-le-champ un des officiers de la garde bourgeoise avec toutes les pièces originales à Paris.

Si, à force d'argent, les deux désignés avaient trouvé moyen de se cacher dans votre ville, je pense qu'en faisant publier qu'il serait accordé une forte récompense à la personne qui pourrait faire découvrir quelqu'un qui cherche à se cacher pour crime envers l'Etat, il eût été fort possible que celui qui, dans le premier moment, ignorant son crime, se fût déterminé à les livrer. Les poursuites que pourra faire M. le lieutenant-bailli ne me laissent aucun espoir sur la découverte de quelque chose de plus, d'après toutes les précautions que vous avez prises.

» J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

» De Boistel. »

LETTRE DE M. PAJOT, SUBDÉLÉGUÉ-GÉNÉRAL A LILLE, A MM. LES ÉCHEVINS DE LA VILLE DE DOUAI.

« Messieurs,

» Votre courrier m'a remis hier, à quatre heures et demie du soir, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le même jour, avec les copies de procès verbaux et des pièces qui l'accompagnaient. Je suis aussi sensible que je le dois à l'attention que vous avez bien voulu avoir de m'informer de l'évènement auquel ces différentes pièces ont rapport. Elles indiquent le projet le plus horrible, et les termes me manquent pour vous rendre l'impression que m'ont faite les détails que vous m'avez communiqués. Il serait bien fâcheux qu'on ne pût s'assurer des auteurs ou des complices d'un crime dont on n'eût pas même osé

supposer la possibilité : Il y a lieu de croire, d'après l'inutilité des premières perquisitions faites par vos ordres, que les deux inconnus sont restés cachés dans la ville, en attendant un moment favorable pour leur évasion. Je suis bien persuadé, Messieurs, que vous emploierez tous les moyens qui seront en votre pouvoir, pour découvrir et suivre le fil de cette affreuse trame. Nous devons tous faire des vœux pour que les coupables soient connus et punis. Si on éprouve le regret de ne pouvoir y parvenir, *on aura du moins l'espoir ou plutôt la certitude que les indices qu'on s'est procurés et les mesures qu'ils donnent lieu de prendre, feront avorter cet abominable projet*, et ce sera avoir rempli l'objet le plus essentiel et le plus intéressant pour tous bons Français.

» *Quels éloges ne mérite pas cette héroïne* qui, dans une circonstance où ses jours étaient ménacés, n'a écouté que la voix du patriotisme ! Elle a fait preuve d'un courage et d'une prudence aussi louables dans leur principe que précieux dans leur effet. *Mademoiselle Mellez vient d'honorer son sexe et sa patrie par une action qui n'appartient qu'aux grandes âmes.* Vous vous féliciterez, Messiers, d'avoir parmi vous cette estimable citoyenne. Les obligations que nous lui avons tous sont incalculables, et je ne lui rends qu'un hommage bien dû en me mettant du nombre de ses admirateurs.

» Voulez-vous bien, Messieurs, me faire part des suites qu'aura cette affaire ? J'en rends compte au Ministre et je serai bien aise de l'instruire du résultat de l'information que vous avez commencée.

» J'ai l'honneur d'être, avec un inviolable et respectueux dévouement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

» PASOT. »

NOUVELLE LETTRE DES ÉCHEVINS

A M. LE COMTE DE LA TOUR DU PIN, MINISTRE DE LA GUERRE.

« Douai, le huit novembre 1789.

» Monseigneur,

» Nous avons l'honneur de vous adresser une expédition des informations tenues jusqu'à ce jour, sur les faits et circonstances relatifs à l'événement du trente et un octobre, qui fait l'objet de la déclaration de Mademoiselle Mellez, consignée dans les procès-verbaux qui vous ont été envoyés ; nous joignons à cette expédition d'informations et des autres pièces de la procédure : 1° un mantelet de taffetas noir ; 2° un mouchoir de mousseline ; 3° un autre mouchoir ou collerette de linon moucheté, que Mademoiselle Mellez avait sur le corps lorsqu'elle a été assaillie, et qui se trouvent percés du côté gauche d'une lame d'épée ou de carrelet, à ce qu'il paraît en conformité de la déposition de ladite demoiselle Mellez. Nous envoyons, par ce même courrier, une pareille expédition desdites informations aux députés de l'Assemblée Nationale qui composent le Comité des recherches. S'il nous revient à connaissance quelques circonstances nouvelles qui puissent donner quelque jour sur cette affaire et conduire à la découverte de la vérité, nous ferons continuer l'information et nous nous empresserons de vous en faire connaître les nouveaux résultats.

» Nous sommes, avec un profond respect, Monseigneur, etc. »

Nous trouvons trace du voyage à Paris de Mademoiselle Mellez, dans la pièce suivante, faisant partie du dossier :

FRAIS DU VOYAGE DE M. ET Mlle MELLEZ A PARIS, EN COMPAGNIE DE M. HUBERT, CAPITAINE.

« Je soussigné déclare et certifie, sous offre de l'affirmer, qu'il me reste dû la somme de cent quarante-trois livres dix-sept sols, à cause des dépenses que j'ai dû faire pendant le voyage à Paris avec Monsieur et Mademoiselle Mellez.

» Fait à Douai le vingt-quatre décembre 1789.

» *Signé* : HUBERT, *officier invalide, capitaine de la 1re Compagnie de la garde bourgeoise de Douai.* »

« Nous échevins de la ville de Douai, ordonnons au sieur Deguillon, trésorier de cette ville, de payer au sieur Hubert la somme de *cent quarante-trois livres dix-sept sols* : laquelle somme lui sera allouée dans ses comptes, en rapportant cettte quitance.

» Fait à Douai le vingt-quatre décembre 1789.

» *Signé* : MALOTAU DE BEAUMONT, RÉMY DE LA SUSSE, MARTEAU, DE ROEUX, FOUCQUES. »

» *Reçu* : Hubert. »

ÉTAT de ce qu'il revient au lieutenant-bailly dans l'affaire instruite à l'extraordinaire relativement à l'assassinat que l'on avait voulu commettre en la personne de Mademoiselle Mellez, le 31 octobre 1789, et recherches

faites à l'occasion des lettres tendantes à une conspiration et à l'assassinat du Roi (1).

PARDEVANT MM. LES ÉCHEVINS DE LA VILLE DE DOUAI.

Revient au lieutenant-bailly, pour les perquisitions faites dans toute la nuit du dernier octobre au premier novembre, à effet de découvrir les quidam accusés dudit assassinat, 12 florins.

Pour continuation des mêmes perquisitions faites dans les colléges, maisons religieuses, dans la journée du premier novembre, 12 florins.

Pour formation d'une première plainte sur le fait seul de l'assassinat, 3 florins.

Vacation à la présentation de ladite plainte qui ne fut point répondue, 1 florin.

Revient audit pour la formation de la plainte portant sur l'assassinat de la demoiselle Mellez, ainsi que sur la conspiration, 4 florins 16 patars.

Présentation de ladite plainte et vacations à la faire répondre, 1 florin.

Pour formation du procés-verbal envoie en Cour, 1 florin 4 patars.

Réquisition tendant à ce qu'échevin-commissaire se transporte chez Mademoiselle Mellez pour y recevoir ses déclarations, attendu son état, 1 florin 4 patars.

Présentation dudit réquisitoire et vacations à le faire répondre, 1 florin.

(1) Les sommes indiquées sont des florins et des patars. — Le florin valait un franc vingt-cinq centimes. — Le patar valait cinq liards, et il fallait quatre liards pour un sou ou cinq centimes.

Revient au lieutenant-bailly pour s'être transporté chez ladite demoiselle avec MM. les commissaires-greffiers, 3 florins.

Pour copie de l'ordonnance d'assigner témoins, 6 patars.

Autres copies délivrées aux médecins et chirurgiens, 12 patars.

Présentation desdits médecin et chirurgien à effet de prêter serment, 1 florin.

Pour s'être transporté avec lesdits médecin et chirurgien, à effet de tenir procès-verbal des blessures de ladite demoiselle Mellez, 3 florins.

Pour vacations pendant l'information tenue chez ladite demoiselle Mellez, le deux novembre, 6 florins.

Pour six autres copies d'ordonnance d'assigner témoins pour déposer, 1 florin 16 patars.

Pour vacations pendant l'information du trois novembre, tant le matin que l'après-midi, 10 florins.

Sept autres copies d'ordonnance d'assigner témoins, 2 florins 2 patars.

Revient au lieutenant-bailli pour vacations pendant l'information tenue le quatre novembre, tant dans la matinée que l'après-midi, 11 florins.

Pour autre plainte par addition, 3 florins.

Présentation de ladite plainte et temps à la faire répondre, 1 florin.

Pour huit copies d'ordonnance d'assigner témoins dans ladite information, 2 florins 8 patars.

Pour vacations pendant ladite information, 3 florins.

Pour autre plainte par addition du six, 3 florins.

Item pour cinq autres copies d'ordonnance d'assigner témoins, pour déposer le six, 1 florin 10 patars.

Pour vacations pendant l'information tenue le six dudit mois, tant le matin que l'après-dîner, 6 florins.

Autres copies d'ordonnance d'assigner témoins à effet de déposer le sept, 1 florin 4 patars.

Pour vacations pendant l'information tenue ledit jour, sept, tant le matin que l'après-dîner, 8 florins.

Revient audit lieutenant-bailly pour trois autres copies d'ordonnance d'assigner témoins pour déposer le huit dudit mois de novembre, 18 patars.

Pour vacations pendant l'information tenue ledit jour huit novembre, 5 florins.

Réquisitoire tendant à ce que médecin et chirurgien se transportassent chez la demoiselle Mellez, à effet de décider si sa santé lui permettait de se rendre à Paris, 1 florin 4 patars.

Pour s'être transporté avec lesdits médecin et chirurgien, 3 patars.

Pour différentes avertances faites tant au commissaire qu'au greffier, 2 florins 8 patars.

Total : 119 florins 12 patars.

« Nous, échevins de la ville de Douai, ordonnons au sieur Deguillon, trésorier de cette ville, de payer au lieutenant-bailly *cent dix-neuf florins douze patars*, pour les causes ci-dessus, laquelle somme lui sera allouée.

» Douai, le quatre décembre 1789.

» *Signé :* De Roeux, Dequersonnière, Desbaulx, Remy de La Susse, Delannoy. »

Vu bon : Briffault.

Reçu : Rousseau.

Un autre compte, portant 29 florins 18 patars, est attribué aux sergents du bailli, pour perquisitions, avoir gardé la porte pendant les informations et porté les assignations.

Quelle suite a été donnée à cette affaire ? On l'ignore. — Mais, sur le désir que nous avions exprimé, une demande a été faite à ce sujet, par voie administrative, au Ministère de la guerre, à titre de renseignement d'histoire locale. — La réponse a été que le ministre consent à donner l'autorisation nécessaire à la personne qui désirerait faire, aux archives de son département, les recherches à cette fin.

En attendant, disons ce qu'est devenue Mademoiselle Rosalie Mellez : Elle épousa, peu d'années après les faits que nous venons de rappeler, M. Alexis Taffin, écuyer, propriétaire à Douai. Elle est décédée en cette ville, le 28 novembre 1836, à l'âge de 74 ans

De ce mariage est née Julie-Ernestine Taffin, qui épousa M. le baron Amaury de La Grange, colonel d'artillerie, et mourut à Douai, le 20 mars 1842, âgée de 46 ans.

SUPPLÉMENT (1)

Mademoiselle Mellez est fille d'un médecin de Douai. Elle était au salut à Saint-Pierre le jour de la Toussaint (2) ; elle y était restée seule après le salut, attendant son confesseur, et s'était retirée dans une chapelle, derrière le chœur, où il faisait fort obscur. Deux inconnus, que l'on a su depuis être *Laclos*, capitaine d'artillerie, et *Ducret*, ci-devant ingénieur et alors tous deux attachés à la maison d'Orléans, sont venus dans ladite chapelle, et ne la voyant pas ils ont tenu une conversation très extraordinaire, et si extraordinaire que cela a donné envie à ladite demoiselle de les suivre, ce qu'elle a fait.

Lorsqu'ils sont sortis de l'église, ils sont entrés dans l'avant-cour des Carmes ; la demoiselle s'est encore cachée derrière un pilier de la porte et les a écoutés. Ils ont fini par résoudre de passer la nuit sur le rempart. En sortant

(1) Note trouvée dans les papiers de M. de Chermont et écrite par lui. En 1796 et 1797, il était à Douai sous-directeur des fortifications, prenant alors beaucoup de notes sur l'histoire ancienne et moderne de notre ville.

Il était à Philippeville en 1789, en 1809 à Valenciennes.

Ses papiers ont figuré dans une vente faite l'année dernière à Valenciennes ; ils ont été achetés en grande partie par M. Laloy, de Flines, à qui appartient la présente note, et par la bibliothèque publique de Douai.

Le Laclos, capitaine d'artillerie, dont il est parlé dans ce récit, serait Choderlos de Laclos, ancien capitaine du génie, secrétaire du duc d'Orléans, auteur du roman licencieux : *les Liaisons dangereuses*. Né à Amiens en 1741, cet agent de la faction orléaniste avait 48 ans en 1789. Cet âge concorde-t-il avec les signalements contenus dans les documents tirés des archives de notre ville ?

(*Détails dus à l'obligeance de* M. Brassart).

(2) C'était la *veille* de la Toussaint.

de cet enclos, ils se sont aperçus qu'ils étaient suivis et qu'on avait entendu ce qu'ils avaient dit. Un des deux a tiré un épée de sa canne, et en a allongé un coup à la demoiselle, qui n'a percé que sa pelisse. Elle a du caractère et du courage, elle a employé sa langue et a crié : *Au meurtre !* On est venu à son secours, alors le M... a redoublé d'efforts, et, en retirant son épée, il a blessé Mademoiselle Mellez à la main. En se dérobant, il a laissé tomber des papiers de sa poche, que la demoiselle a ramassés et portés a son père, qui, les ayant lus, a couru faire assembler le Magistrat, quoi qu'il fût dix heures du soir : le Magistrat a député en poste deux membres du Comité à Paris.

LETTRE DE DOUAI, LE 5 NOVEMBRE 1789.

« Les députés, qui étaient partis dimanche pour Paris, sont arrivés à Douai hier pendant la nuit, porteurs de différentes lettres pour le Magistrat et le Comité, tant de la part du Ministère que de l'Assemblée Nationale. Ces lettres contiennent des éloges sur la manière dont on s'est conduit, et la célérité avec laquelle on a instruit le Gouvernement. On demande en Cour Mademoiselle Mellez avec son père, le plus tôt possible ; mais sa situation actuelle, constatée par un rapport de médecins et chirurgiens, ne lui permet pas encore d'entreprendre ce voyage, qu'elle doit faire avec le commandant de l'artillerie, qui, en l'absence de M. de Tot, commande dans notre place. Le Magistrat informe..., et il résulte de l'information que les deux inconnus, tels que Mademoiselle Mellez les a désignés, ont effectivement été vus par plusieurs personnes dans l'église de Saint-Pierre.

» Nota. — Ces deux individus dont il a été parlé ci-

dessus, *sont des agents qui ont servi à faire l'armement subit de toute la France, sous le prétexte de brigands qui arrivaient, dont il n'a pas été question, mais qu'ils voulaient faire tourner pour d'Orléans* ; mais qui heureusement, au contraire, a tourné à l'avantage de la Nation.

» Les papiers, ramassés dans la rue des Carmes, consistaient en trois pièces : deux lettres, dont une peu essentielle, et la troisième était remplie de chiffres et autres signes hiéroglyphiques. La lettre principale parlait d'une révolution complète, qui devait s'opérer dans dix jours, où il s'agissait d'immoler le Roi, la Reine et la famille royale, et de placer sur le trône une personne qui rendrait la France plus heureuse. « Mon cher comte (y était-il dit), » point de faiblesse ; si tu es découvert, brûle-toi la cer- » velle, etc., etc., etc. » — Les députés ont reçu du Ministère vingt-cinq louis pour leur voyage.

» Voilà tout ce que je peux vous apprendre sur cette affaire extraordinaire, que l'on eût découverte par la capture des coupables, si Mademoiselle Mellez eût fait fermer la porte de l'église, ou pris quelques personnes avec elle pour les suivre sur le rempart. »

(*Copié à Philippeville, le* 13 *novembre* 1789).

II

ÉCRITS SÉDITIEUX.

Le 7 mai 1789, le lieutenant-bailli de Douai portait plainte aux échevins de cette ville et dénonçait un libelle conçu en ces termes :

AUX CITOYENS DE DOUAY,

« O chère Patrie, jusqu'à quand te laisseras-tu lapider par le plus barbare des hommes, par un monstre avide de sang et de carnage, que toutes les puissances réunies de l'affreux Tartare ont vomi sur la terre pour jeter la terreur parmi les infortunés mortels ? Volez donc, généreux citoyens pour la défense de vos jours, de vos biens ! Vos familles mêmes vous appellent : Tuez, massacrez, s'il le faut, ce vil monopoleur, cette sangsue publique, cet homme cruel, digne du siècle de Néron. — Mais à ces traits trop faibles pour dépeindre l'âme la plus noire qui n'ait jamais existé, peut-être méconnoîtras-tu, ô trop infortunée Patrie, le cruel vautour qui se repaît avec joie de tes propres entrailles ; peut-être aussi penseras-tu que je veux parler ici du redoutable *Nicollon* (1), du sordide *Fournier*, du vil *Courtray*, dignes satellites de celui qui est devenu le fléau de la Patrie, l'horreur du genre humain. Non, ce n'est point de ces gueux, de ces scélérats allaités par des tigresses, dont je veux te parler en t'excitant à délivrer la société de leur cruel ennemi. A ce titre odieux, tu reconnaîtras sans peine le plus scélérat des hommes ; en un mot *Vanlerberghe* (2). Car il suffit de prononcer ce nom détestable pour désigner tout ce que l'univers entier renferme dans son sein de plus barbare. A ce nom exécrable, il me semble voir, braves citoyens, votre sang bouillonner dans vos veines. Déjà une troupe intrépide de guerriers s'avance dans les rues pour aller arracher le cœur de ce scélérat. Mais tout-à-coup Vanlerberghe paroît et tout s'évanouit ; ses regards terribles jettent la terreur dans tous les esprits et met en fuite les

(1) Voir page 342.
(2) Voir *note sur Vanlerberghe*, page 339.

plus déterminés. O malheureux concitoyens ! Car, précisément, cette terreur que le barbare a le talent de jeter dans vos cœurs, est ce qui doit vous déterminer à ôter la vie à cet inhumain. Voyez-vous combien l'audacieux se fait craindre, ne redoutant plus rien des juges qui se sont laissé corrompre par son argent et par ses présents; il ose même vous braver. Toutes ces raisons ne doivent-elles pas vous déterminer à priver de la vie un tel monstre ? Courage ! revolez vers ce barbare, et mettez un frein à tant de cruauté. Toute la ville, toute la province, tout le Royaume, même l'univers entier retentira du nom de ces hommes qui, semblables à Hercule, auront plongé dans les ténèbres éternelles ce nouveau Lacus ; la Patrie les regardera comme son sauveur et leur élèvera des autels dans son sein ; la postérité même ne prononcera leurs noms qu'avec respect.

» *Outinam !* » (1).

A la suite de l'information faite par M. Louis-Aimé-Joseph Dequersonnière, échevin, et des conclusions du lieutenant-bailli, les échevins rendent la sentence suivante :

SENTENCE DE PRISE DE CORPS A LA CHARGE DE CHARLES ET JOSEPH CLARO, ET D'AJOURNEMENT POUR GOSSELIN ET MARTIN.

» Vu par nous, échevins de la ville de Douay, la plainte du lieutenant-bailly de cette ville en date du 7 de ce mois, y joint un écrit séditieux commençant par ces mots : « O chère Patrie ! » et finissant par ceux-ci : « La postérité même ne » prononcera leur nom qu'avec respect ; » notre ordon-

(1) Plusieurs copies de cet écrit séditieux ont été faites ; deux existent dans ce dossier. L'une porte comme signature : *Par M. de Saint Sacristain* ; l'autre : *Par M. de B···, bourgeois de cette ville.* Ces deux copies sont d'une écriture différente.

nance, couchée en marge de ladite plainte, portant qu'il sera informé des faits y contenus, circonstances et dépendances ; l'ordonnance d'assigner témoins du même jour, l'information tenue en conséquence les 7 et 8 dudit mois, conclusions dudit lieutenant-bailly, tout considéré, sur ce conseil et avis :

» *Nous ordonnons que les nommés Charles Claro*, rhétoricien, demeurant en cette ville chez son père, rue du Clocher et paroisse Saint-Pierre, et *Joseph Claro fils*, demeurant au bureau au tabac, rue de la Halle, paroisse Saint-Pierre, *seront pris au corps et conduits ès-prisons de ce siége*, pour être ouïs et interrogés sur les faits résultant desdites charges et informations, et autres sur lesquels ledit lieutenant-bailly voudra les faire ouïr, sinon et après perquisitions faites de leurs personnes, seront assignés à comparoir à quinzaine et par un seul cri public à la huitaine en suivant, leurs biens saisis et annotés, et à iceux établi commissaires, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconque et sans préjudice d'icelles ;

» Nous ordonnons, en outre, que Louis-Joseph Gosselin, maître perruquier en cette ville, rue de la Halle, et Charles-Hyacinthe Martin fils, demeurant chez son père, receveur de la douane, rue des Potiers, pour avoir contribué à la publicité d'un libelle séditieux et attentatoire à la vie du sieur Vanlerberghe, seront ajournés à comparoir en personne, par-devant nous, demain dix de ce mois, dix heures du matin, pour être ouïs et interrogés sur les faits résultant desdites charges et informations, ou autres sur lesquels ledit lieutenant-bailly voudra les faire ouïr et entendre.

» Fait en conclave, à Douay, le neuf may mil sept cent quatre-vingt-neuf.

» *Signé :* Couvreur, Malotau de Beaumont, Briffault, Delannoy, Remy de La Susse, Desbaulx, Forceville, Crugeot de Rœulx, Dequersonnière. »

JUGEMENT DES ACCUSÉS.

« Vu par nous échevins de la ville de Douay, la plainte du lieutenant-bailly de cette ville, en marge de laquelle est notre ordonnance du sept may dernier, portant qu'il sera informé des faits y contenus ; circonstances et dépendances ; l'écrit séditieux joint à ladite plainte commençant par ces mots : *O chère Patrie !* et finissant par ceux-ci : *la postérité même ne prononcera leur nom qu'avec respect ;* l'ordonnance d'assigner témoins dudit jour ; le cahier d'information des sept, huit, quinze et vingt-quatre dudit mois ; le réquisitoire du lieutenant-bailly et notre sentence du neuf dudit mois, qui ordonne que les nommés Charles Claro, rhétoricien, demeurant en cette ville chez son père, et Joseph Claro fils, demeurant au bureau de tabac rue de la Halle, seront pris au corps, et que les nommés Louis-Joseph Gosselin, maître perruquier en cette ville, et Charles-Hyacinthe Martin fils, demeurant en ladite ville, seront ajournés à comparoir en personne, pour avoir contribué à la publicité d'un libelle séditieux et attentatoire à la vie du sieur Vanlerberghe ; autre réquisitoire dudit lieutenant-bailly, et notre ordonnance en marge, du neuf dudit mois de may, portant que échevin-commissaire se

transportera dans les demeures et chambres de Charles et Joseph Claro, à effet d'y tenir inventaire des effets qui pourront s'y trouver et être relatifs au libelle dont s'agit ; les procès-verbaux tenus en conséquence les neuf et dix dudit mois, y joint une lettre commençant par ces mots : *J'étois assis dans mon cabinet*, et finissant par ceux-ci : *ou la vie ou la mort* ; les procès-verbaux de perquisition desdits Charles et Joseph Claro ; les assignations à quinzaine données en leur domicile le dix may ; les interrogatoires subis par lesdits Gosselin et Martin, dudit jour ; les assignations à huitaine, en date du vingt-six dudit mois, données à cri public auxdits Charles et Joseph Claro ; conclusions du lieutenant-bailly ; tout considéré, sur ce conseil et avis ;

» Nous avons déclaré et déclarons qu'à tort et mal à propos *Charles Claro* a tiré copie d'un libelle séditieux et diffamatoire dirigé contre plusieurs citoyens de cette ville, et a ensuite remis la minute dudit libelle au sieur de Saint-Laurent, et la copie d'icelui à son frère ;

» Pour réparation de quoi, *condamnons ledit Charles Claro à une amende de trois livres*, applicable au pain des prisonniers de cette ville ; lui faisons défense de récidiver, sous plus graves peines ;

» Déclarons aussi que très indiscrètement, à tort et mal à propos, ledit *Joseph Claro* a remis au nommé Gosselin, son perruquier, la copie dudit libelle qu'il avoit reçue de son dit frère ;

» Pour réparation de quoi, ordonnons que ledit *Joseph Claro* sera mandé en chambre pour y être admonesté ; *le condamnons en outre à une aumône de trois cents florins*, au profit de l'administration de l'aumône générale de cette dite ville ; lui faisons défense de récidiver, à peine de punition exemplaire ;

» Déclarons pareillement qu'imprudemment ledit *Hyacinthe Martin* a tiré copie du libelle que ledit Gosselin avoit remis à son père et a distribué l'une desdites copies au nommé Guenot, dit La Busière ;

» Pour réparation de quoi, *condamnons ledit Martin* à une aumône de trois livres, applicable au pain des prisonniers ; lui faisons défense de récidiver, sous plus grièves peines ;

» En tant que touche ledit *Louis-Joseph Gosselin, le mettons hors de Cour.*

» *Condamnons lesdits Charles et Joseph Claro et ledit Hyacinthe Martin aux dépens du procès.*

» Fait en conclave, à Douay, le vingt-sept juin mil sept cent quatre-vingt-neuf.

» *Signé* : Couvreur, Desbaulx, Remy de La Susse, Forceville, Malatau de Beaumont, Dequersonnière, Cornoailles de Chalancourt, Delannoy, Briffault. »

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le premier juillet, dix heures du matin, est comparu en la Chambre de Justice *Joseph Claro*, où il a été admonesté, en exécution de la sentence ci dessus.

Signé : Duquesne.

NOTE SUR VANLERBERGHE

D'un dossier relatif à *Ignace-Joseph Vanlerberghe*, négociant à Douai, rue du Vieux-Gouvernement, lequel

dossier repose aux archives municipales de Douai, il résulte ce qui suit :

Le 27 juillet 1789, dans l'agitation du peuple qui avait lieu dans la matinée dudit jour, on accusait publiquement Vanlerberghe d'accaparement des seigles et des blés alors sur pied, et la garde bourgeoise amenait ledit Vanlerberghe en l'hôtel-de-ville, où il fut détenu.

Le même jour, M. Bruneau de Beaumetz, procureur-général au Parlement de Flandre, recommandait, dans une lettre aux échevins, « de ne point rendre la liberté au sieur » Vanlerberghe, jusqu'à ce que les accaparements odieux » qu'on lui impute aient été mûrement examinés et jugés, » tant par la ville que par le Parlement. En conséquence, » ajoutait-il, ce particulier demeurera dans vos prisons ou » celles de la Cour jusqu'à nouvel ordre. »

Le lendemain, Vanlerberghe écrivait de sa prison à M. d'Haubersart, subdélégué à Douai, pour le supplier de faire entendre les témoins. « Je suis aussi innocent que » vous, disait-il, des atrocités que l'on m'impute. »

Le 1er août, à la suite d'une instruction où comparurent vingt et un témoins, les échevins « déchargent Vanler- » berghe de l'accusation à lui imputée, et ordonnent qu'il » soit relaxé des prisons. »

Ce jugement fut confirmé par arrêt du Parlement en date du 4 août. Peu après, Vanlerberghe quitta Douai. (1)

Le 16 juin 1790, on répandit en ville un billet manuscrit, dont voici la teneur :

(1) Vanlerberghe avait une fille qui épousa le fils de Jean-Baptiste Paulée, lequel, hôtelier à Douai, se rendit acquéreur, au moment de la Révolution, de l'Abbaye-des-Près en cette ville. Il y mourut le 30 mai 1832.

AVIS SANS RÉPLIQUE.

« Le clergé et les parlementaires hors de la ville, avant
» les élections, ou, les jours des élections, à la lanterne
» patriotique. »

» *Signé :* D..... S..... »

Uns instruction fut ouverte le même jour, par l'officier municipal Antoine Picquet. Elle n'amena aucun résultat.

Le 17 juin 1790, une nouvelle instruction, également sans résultat, est faite à l'occasion de deux nouveaux libelles répandus à Douai. L'un est conçu en ces termes :

Briffault, rue des Minimes ;
D'Haubersart, procureur du Roi ;
Evrard, rue Notre-Dame ;
Iolente, sur la Place ;
Deffaulx, rue des Wetz ;
Bonnaire, rue d'Esquerchin ;
Déprès, rue Jean de Gouy ;
Simon de Maibelle, rue Notre-Dame ;
Et *Simon*, au Cabinet littéraire, sur la Place ;
De Gœulzin, maire de la ville ;
Desplanque, docteur ;
Chevalier, au Séminaire Moulart ;

« Tous monstres, à pendre à la lanterne patriotique et
» sans réplique.
» O lanterne majestueuse ! divine lanterne ! »

Voici le texte de l'autre écrit séditieux :

VIVRE LIBRES OU MOURIR !

« Quand serons-nous tranquilles ?

» Lorsque vous vous serez défaits de deux monstres,
» chefs de l'infernale clique aristocratique, que l'on
» nomme *Bonnaire et Déprès.*

» Réverbérisez ! réverbérisez ! vous dis-je ; le temps
» presse comme à la prise de la Batille.

» Donaysiens, quand ferez-vous une action mémora-
» ble ? » (1)

Ces excitations successives à l'assassinat devaient porter de bien déplorables fruits :

Le 15 mars 1791, des individus mal famés et qui depuis longtemps cherchaient à exciter un mouvement dans la population et dans la garnison, s'étaient portés à de graves excès, sous le spécieux prétexte d'infraction aux règlements sur le commerce des grains, contre un négociant nommé Louis-François Nicollon, né à Douai, l'un de ceux désignés, avec Vanlerberghe, dans le libelle précité du 7 mai 1789. On l'avait assailli, meurtri de coups, et traîné à la maison commune. Pour le sauver de la main des forcenés, le maire Bonnaire avait été obligé de demander qu'on le conduisît en prison. Jean-Pierre-Joseph Derbaix, avocat et imprimeur à Douai, rue des Ecoles, capi-

(1) Six de ces billets sont aux archives. L'un de ces billets a la variante suivante : « *Lorsque nous aurons mis à la lantèrne Bonnaïre et Déprès, chefs de l'infernale clique aristocratique. Lanterne ! Lanterne ! — Douaysiens, courage !*

taine de la garde nationale, aidé de quelques-uns de ses camarades, s'était chargé de la conduite et de l'incarcération de Nicollon, et il avait fallu tout son courage pour défendre la victime contre les furieux qui en voulaient à sa vie. Il était cependant parvenu à faire refermer sur le malheureux négociant la porte de la prison, lorsque les soldats de la troupe de ligne, qui faisaient partie de l'insurrection et qui avaient méconnu toute subordination, voulurent forcer l'entrée de cette prison. Derbaix s'y opposa avec énergie; un soldat prétendit avoir été piqué par le sabre de Derbaix. Ce sabre, arraché de ses mains, on le tourna contre lui et il dut prendre la fuite pour échapper à la fureur de cette soldatesque exaspérée par la boisson et par les meneurs. Il fut découvert, conduit avec violence sur la place d'Armes, dépouillé de son habit et pendu au réverbère du corps-de-garde; des soldats lui ouvrirent les entrailles, et son corps fut traîné par ces cannibales à travers les rues de la ville. — Le malheureux Derbaix avait trente-huit ans.

Le lendemain de cet horrible assassinat, le maire et les officiers municipaux faisaient afficher sur les murs de la ville de Douai l'ordonnance suivante :

« Rien n'est plus essentiel à la société que l'ordre et la tranquillité, qui seuls peuvent la maintenir. Une parfaite soumission à la loi et aux autorités que la Constitution a établis ou cimentés : voilà le premier et le plus important des devoirs des citoyens ; tenir la main à l'exécution des décrets sanctionnés par le Roi, maintenir le bon ordre : voilà le premier et le plus important des devoirs que le choix de nos concitoyens nous impose.

» Nous ne pouvons trop nous hâter d'user de l'autorité

que la loi a remise en nos mains, pour dissiper les attroupements, et en arrêter les malheureux et cruels effets.

» Ce considéré, ouï le procureur de la Commune :

» Nous maire et officiers municipaux :

» Défendons à tous citoyens de cette ville de former aucun attroupement ;

» Ordonnons à toutes personnes attroupées de se disperser, et ce sous les peines portées par les décrets de l'Assemblée Nationale sanctionnés par le Roi.

» Sera la présente ordonnance imprimée et affichée partout où besoin sera.

» Fait à Douai, ce 16 mars 1791.

» *Signé* : Bonnaire, maire ; A. Piquet ;
Duquesne, secrétaire-greffier. »
(*Archives communales de Douai*).

Pour répondre à cette ordonnance de l'autorité, le lendemain, 17 mars, des rassemblements se forment ; ils se composent d'hommes ivres et exaltés par une fureur sanguinaire. La voix du général de Lanoue se fait vainement entendre, les soldats la méconnaissent, ils refusent de marcher pour empêcher les forcenés d'arracher le malheureux Nicollon de la prison. M. Delaserre, à la tête d'un détachement de troupes d'élite, en défendait l'entrée. Il fait la plus vive résistance. Son héroïsme étonne les assaillants ; mais enfin M. Delaserre est forcé dans son poste. Nicollon, presque agonisant des coups qu'il avait reçus la veille, est traîné sur la Grand'Place, il est pendu à la lanterne, comme Derbaix, au milieu des acclamations d'une ignoble multitude. Il était âgé de cinquante-deux ans.

Les assassins ont ensuite parcouru la ville, vociférant

des chants de triomphe et épouvantant tous les honnêtes gens par leurs menaces.

Les principaux auteurs de ce double crime furent connus ; ils ont vécu longtemps après à Douai, sans que jamais la justice leur ait demandé compte de leur horrible conduite (1).

(1) On trouve les détails de ce double assassinat, dans le *Mémoire des maires, officiers municipaux et procureur de la commune de Douai, présenté à l'Assemblée Nationale* (in-4°, Tournay, 1791), et dans la 1re série de la *Galerie Douaisienne*, par R.-H. Duthillœul (in-8°, 1844).

UN

NOM DE RUE A VENIR

PAR

M. ALBERT DUTILLEUL

Membre résidant.

Messieurs,

La ville de Douai, comme toutes les cités éclairées, se plaît à perpétuer le souvenir de ceux de ses enfants qui, par leur illustration personnelle ou la générosité de leurs dons, ont bien mérité de son amour ; et c'est dans ce but qu'elle vient d'attribuer à l'une de ses rues le nom de M. Pierre Dubois, « en considération des intentions généreuses qu'il a de son vivant manifestées en faveur de la ville » ; de même qu'elle avait inscrit successivement dans son mémorial lapidaire les noms de Jean de Bologne, de Lewarde, Durutte, Scalfort, Delcambre, Deforest, Desbordes, Martin-du-Nord, Fortier, Lambrecht, François Lemaire, François Cuvelle, Foucques de Wagnonville, phalange choisie de personnages célèbres ou bienfaisants, à propos de laquelle, s'il était permis d'empiéter sur le domaine d'un de nos honorables collègues, on rappellerait volontiers le distique d'Ovide :

« *Nescio qua natale solum dulcedine cunctos*
« *Ducit, et immemores non sinit esse sui.* »

Mais, quelque bien fournie que soit déjà cette nomenclature, elle ne comprend pas encore tous les hommes dignes de notre admiration ou de notre reconnaissance ; et, si j'avais part aux conseils de l'édilité, je ne manquerais pas d'y proposer un candidat qui, autant que personne et sans procurateur, a montré le plus vif amour de sa cité natale et de ses compatriotes ; je lui trouverais d'autant plus de droits à cet honneur de dénommer une voie publique que, dans ses donations solidement réfléchies, il semble avoir eu en vue de se conformer à l'axiome formulé par Cicéron dans son traité des devoirs :

« *Beneficium dignis ubi des, omnes obliges* ».

Dès que la fortune sourit à ses efforts, Maurice Storez (c'est de lui qu'il s'agit) se fit une douce loi de s'associer à toutes les œuvres de bienfaisance ou de charité qui se produisirent à Douai. Il ne serait ni facile ni discret de rechercher les traces de ses générosités privées : nous savons qu'elles furent nombreuses, qu'on ne faisait jamais inutilement un appel justifié à sa bourse comme à son influence, et qu'il se plaisait notamment à protéger les débuts et à faciliter la réussite des jeunes douaisiens qui venaient à son exemple chercher à Paris l'emploi de leurs talents. N'insistons pas sur cet ordre d'idées ; c'est dans ses bienfaits publics qu'il convient de rechercher les motifs de la distinction dont notre compatriote pourrait être l'objet. Veuillez seulement prendre patience, lorsqu'il m'arrivera de marcher au but par le chemin des écoliers.

Observons d'abord que l'homme excellent dont je parle était, comme Marc-Aurèle, pénétré du bienfait des leçons qu'il avait reçues dans sa jeunesse ; et nous comprendrons que sa première pensée fut de symboliser sa reconnaissance

envers la cité qui avait été l'instrument de son éducation dans un groupe monumental ayant pour sujet « La ville de Douai protégeant ses enfants. »

La composition du sculpteur M. Chatrousse, tracée sous l'inspiration du donateur, présentait une figure de femme caractérisée par la couronne murale, assise entre deux enfants qu'elle entourait de ses bras, et qu'à l'imitation de Cornélie elle semblait présenter à tous comme sa parure et son orgueil. L'un des jouvenceaux, campé d'aplomb sur les hanches, la main sur un outil puissant, personnifiait les travaux de l'industrie ; l'autre, de formes moins robustes, inclinant sur un livre sa jeune tête pleine de pensées, représentait les arts libéraux. Intelligence qui combine, bras qui exécute, ces enfants se donnaient la main pardessus le giron de leur mère commune, comme un appel anticipé à la conciliation.

Cette composition souleva des critiques plus vives que justes. On reprochait à la figure principale d'être assise, comme si ce n'était pas la position normale d'une statue de ville, du moment qu'elle n'est pas représentée dans une action guerrière ; comme si ce n'était pas l'instinct d'une mère de se mettre à la taille de ses enfants. — On s'étonnait de ne lui trouver qu'un point de vue, sans songer que le chef-d'œuvre d'Agésandre et d'Athénodore n'en présente pas davantage ; sans réfléchir que tous les sujets ne prêtent point à s'enguirlander comme les Grâces de Germain Pilon. — Qu'est-ce encore ? on regrettait qu'elle n'eût pas pour auteur un artiste de cette région ; ce qui ne laissait pas que d'être un peu désobligeant pour le donateur et pour le statuaire auquel il s'était adressé.

Toutefois, la plus grande difficulté naquit de l'emplace-

ment à choisir pour l'érection du monument. Il y avait bien, dans l'hôtel-de-ville, au point de rencontre des rai-des escaliers, un piédestal qui, alors comme aujourd'hui, attendait un motif de décoration ; et le mur de soutènement qui le double, en dissimulant le dos des statues, eût remédié précisément à l'unité de face dont on s'offusquait ; mais personne ne s'avisa de la convenance qu'il pouvait y avoir entre la place à prendre et la statue à loger. Les essais se multiplièrent sur la promenade St-Jacques sans satisfaire les critiques ; bref, on ne put s'entendre, et notre compatriote se vit contraint de renoncer à l'exécution de son projet. Jamais sans doute, à part le dédain d'Hippocrate et la méfiance de Laocoon, on n'eut tant de peine à faire agréer ses présents.

Quelques années s'étaient écoulées lorsque, à propos d'un ouvrage de M. Chatrousse exposé au Salon des Amis des Arts, le journal l'*Indépendant* rappela que cet artiste était le sculpteur à qui devait être confiée l'exécution de la statue monumentale « dont malheureusement (ajoutait-il) nous n'avons vu que l'avant-projet. »

Le surlendemain, en même temps qu'une généreuse offrande à joindre à la souscription ouverte par le journal en faveur des blessés de l'armée française, le rédacteur recevait une réponse à son invite :

« Dans le compte-rendu des objets d'art de votre expo-
» sition, je lis (disait M. Storez) que la statue monumentale
» que je devais confier au talent incontestable d'un sculp-
» teur de Paris était restée à l'état d'avant-projet : ce fait
» est exact. Mais il faut se rappeler que, malgré tous les
» efforts de quelques membres compétents du Conseil
» municipal, joints à ceux du savant maire M. Asselin, on
» ne put me désigner un emplacement dans la ville pour

» y édifier le groupe ; de là, incertitude, et abandon » définitif du projet. Mais, fidèle à mon désir de laisser un » souvenir à ma bonne ville de Douai, j'ai l'avantage de » vous annoncer qu'en ce moment je fais exécuter, sous » une commune inspiration avec l'artiste, un sujet légen- » daire, de moyenne grandeur, lequel, j'ose l'espérer, » trouvera un abri dans l'une des salles de notre musée ; » et, si tout se passe suivant des conditions parfaitement » définies, mon souvenir arrivera à destination à la pro- » chaine fête communale de Douai. »

Ce dernier trait est bien d'un enfant de Gayant. M. Storez était plus explicite dans une autre lettre adressée à notre ancien et regretté collègue M. Asselin. Je ne laisserai pas aux futurs scrutateurs d'archives le soin de mettre au jour cette jolie page :

« 26 juillet 1870.

« Très cher monsieur,

« Vous avez vu par le numéro du 23 courant du journal » l'Indépendant que je n'ai point perdu de temps pour » répondre à celui du 19 que vous avez pris la peine de » m'adresser. Le souvenir que je destine à votre musée est » bien, ainsi que je l'annonce, en voie d'exécution ; et je » ferai pour vous seul une indiscrétion en vous faisant » connaître le sujet.

» Il y avait à Rome, dans un carrefour populaire, un » masque enchâssé dans la muraille, qu'on appelait « Bou- » che de la vérité ! » Les jeunes filles inquiètes des incli- » nations de leurs amants introduisaient leur main dans la » bouche du masque ; et celle-ci se fermait, suivant que » la jeune fille était déçue dans son espoir, ou se maintenait » ouverte, si l'amant était réellement épris. L'artiste qui

» a voulu rendre cette légende nous offre une jeune fille de » quinze à seize ans qui fait l'épreuve du masque ; et, » comme elle est assurée de ses charmes, elle sourit à la » *bocca de'la verità* qui ne se referme pas sur sa main.

» Le sujet m'ayant paru très gracieusement rendu, j'en » ai fait l'acquisition à l'exposition dernière, et nous som- » mes en train de presser l'exécution pour que l'objet » arrive à Gayant prochain.

» Maintenant, très cher monsieur, je me pose cette ques- » tion : quelles formalités aurai-je à remplir pour arriver » cette fois à l'obtention d'une place propice ? Je vou- » drais celle-ci dans une salle renfermant déjà des tableaux » sur les parois ; la couleur du marbre fait ordinairement » un joli contraste avec le sombre des objets meublants. » Je vous consulte donc sur ma prétention, pour que vous » ayez le temps d'y songer et de me donner votre avis.

» La statue sur son piédestal, qui sera en marbre de » couleur, ne dépassera pas une hauteur de deux mètres » soixante centimètres. Le sujet est fort mignon d'ailleurs ; » il plaira, je crois en être certain, aux jeunes filles, qu'un » incarnat révélateur avise qu'il est opportun de veiller » sur leurs penchants secrets. »

Le morceau, j'imagine, n'eût pas été moins goûté des amis des arts, puisqu'il devait sortir du ciseau de M. Jules Blanchard, en ce temps-là titulaire de deux médailles, honoré d'une troisième en 1873, et décoré l'an dernier de la Légion d'honneur.

Malheureusement ces beaux projets se faisaient en 1870, et l'œuvre annoncée disparut dans le désastre de l'année terrible.

Malgré ces déconvenues successives, M. Storez, persévérant dans la générosité de ses desseins, fit, quelques

années plus tard, une nouvelle tentative. Mais, sachant par expérience qu'il y a, du plâtre au marbre, encore plus loin que de la coupe aux lèvres, il renonça à la sculpture et à ses œuvres pour faire choix d'un tableau livrable sans délai.

Je suis bien aise de vous faire connaître en quels termes M. le Maire en donna la nouvelle au Président de la Commission des beaux-arts, parce que cette lettre peut servir d'appui à la thèse que je vous soumets :

« 17 Juin 1873.

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que notre concitoyen
» M. Storez, architecte à Paris, dont la cité douaisienne
» connaît depuis longtemps déjà les intentions généreuses
» et le filial dévouement à sa ville natale, veut bien faire
» don à notre musée de l'un des tableaux remarqués à l'ex-
» position des beaux-arts de la présente année.

» C'est le Christ au XIXe siècle, moyenne page d'un
» très beau style, dont l'auteur est M. Lazerges, médaillé
» de première classe et décoré. Le tableau me sera adressé
» à destination du musée.

» Je sais, M. le Président, que vous n'accueillerez pas
» avec moins de bonheur que nous-même un envoi pré-
» cieux à double titre pour notre cité, et je vous prie de
» vouloir bien agréer l'assurance de ma considération
» très distinguée. »

M. Storez se proposait de donner à la ville de Douai de bien autres témoignages d'affection. Mais un mauvais sort s'attachait décidément aux libéralités qu'il voulait faire ; encore une fois, la chose n'aboutit point, sans que le public

connût exactement les circonstances qui la firent échouer. Je ne puis que répéter, là-dessus, ce que m'en ont dit des gens que, suivant la formule, j'ai lieu de croire bien informés.

Frappé de la mauvaise installation du musée de peinture, M. Storez ne rêvait rien moins que de lui substituer une véritable galerie des beaux-arts. Il se proposa d'abord de contribuer pour cinquante mille, puis pour cent mille francs à la construction de cet édifice, dès que l'administration municipale se déciderait à commencer les travaux d'un agrandissement si désirable et si nécessaire pour le musée. Des projets furent étudiés, des plans dressés, dont l'un, conçu suivant les désirs de M. Storez, présentait une aile formant marteau avec les constructions existantes ; mais le devis s'élevait à 225,941 francs 58 centimes, et la situation financière de la ville ne lui permettait pas d'assumer le surplus d'une pareille dépense. Notre Mécène fit donc le sacrifice de ses préférences et se montra prêt à contribuer dans la même mesure à l'exécution du second projet : construction parallèle à l'ancienne, dont le devis ne devait point dépasser 129,000 francs.

Comment en revint-on plus tard à l'idée d'une construction en marteau ? Je ne saurais le dire. Toujours est-il que, dans le nouveau plan qui prévalut, on ne parut pas assez se souvenir que M. Storez avait été architecte, et l'on ne tint pas compte de ses idées. Ce qui probablement combla la mesure, ce fut le changement apporté dans l'ordre des travaux. Au lieu de jeter tout de suite les fondations du nouveau musée, ou du moins d'inscrire parmi les premières dépenses l'acquisition d'une plaque de marbre pour y graver la reconnaissance du bienfait, on se serait imaginé de vouloir employer les fonds promis à la construction des

dépendances, qui devait précéder celle du musée. Et le donateur, qui voulait bien ouvrir sa bourse pour élever un palais aux beaux-arts, sentit son zèle se refroidir quand on lui proposa de solder les frais d'un laboratoire et d'une loge de concierge. Or il advint, durant ces négociations, que notre compatriote se trouva grand-père, et (cela n'étonnera personne) nos cent mille francs se perdirent un beau matin dans les langes du nouveau-né.

Messieurs, ces considérations ne sont pas de l'histoire ; mais, vous ne l'ignorez pas, les récits des contemporains contiennent souvent plus de vérités que les relations officielles.

Dans l'intervalle des négociations dont nous venons de parler, M. Storez, qui ne s'inquiétait pas uniquement d'accroître l'importance artistique de sa chère cité natale, avait satisfait à l'une de ses plus nobles préoccupations. Issu d'une humble origine, il s'intéressait vivement à tous les besoins des pauvres. c'est lui-même qui l'a dit : « Ayant connu toutes les douleurs attachées à la pauvreté et ce que vaut une obole venue à temps, » (j'entends notre latiniste me souffler : « non ignara mali, miseris succurrere disco ».), il trouvait tout simple de venir au secours de ses concitoyens malheureux ; et, non content de les assister sous le rapport matériel, il ambitionnait de leur être utile au point de vue moral. C'est le sentiment qui lui inspira, comme base de ses dispositions successives, la fondation de médailles d'honneur pour les catéchismes des trois paroisses de Douai.

Permettez-moi de vous citer le préambule de l'acte, qui est comme la profession de foi du donateur :

« Je suis convaincu par mon expérience autant que par
» mes études que l'éducation religieuse est la plus utile aux

» hommes, et que, sans elle, il n'y a pas de prospérité ni
» de grandeur possibles pour un peuple ;

» Aussi, voulant affirmer ma conviction à cet égard,
« au moment où il n'est question que de répandre l'instruc-
» tion chez les deshérités, sans en définir le genre et l'é-
» tendue, » (ceci date de 1873 ; maintenant, la définition
est faite.)

« J'ai résolu de faire une fondation pour atteindre ce
but. »

Suit un acte de donation, à chacune des paroisses de Douai, de soixante-dix francs de rente, affectés à l'acquisition de sept médailles en argent, de la valeur de dix francs chacune, « lesquelles, est-il spécifié, seront décernées
» honorifiquement par MM. les Doyens à ceux des enfants
» pauvres, filles ou garçons, allant au catéchisme, sans
» aucune distinction entre les enfants suivant les écoles
» congréganistes et ceux suivant les écoles laïques, habi-
» tant chez leurs parents ou placés ailleurs, notamment
» dans les établissements hospitaliers, qu'ils auront jugé
» avoir le mieux lu et récité leur catéchisme pour arriver
» à la première communion. »

L'expédition de cette donation était accompagnée d'une lettre ainsi conçue :

« Paris, le... 1873.

« A MM. les Doyens des trois paroisses de la ville de
» Douai.

» Messieurs,

» La rente annuelle que je mets à votre disposition pour
» récompenser les mérites reconnus chez les enfants pau-

» vres et orphelins de la ville qui se présentent au caté-
» chisme est une pensée méditée depuis longtemps et que
» j'accomplis par l'acte de donation joint à la présente.

» J'ai encore sous les yeux la petite médaille en cuivre
» que j'obtins en 1820, à la paroisse Notre-Dame, des
» mains de M. Demazure, curé, pour prix de catéchisme.
» J'avais appris à lire sur le livre même ; les développe-
» ments qui m'en avaient été faits me rendirent profond
» législateur, et à tel point que je ne crus jamais nécessaire
» d'attacher mon esprit à la partie correctionnelle et crimi-
» nelle de nos codes. Aujourd'hui, à l'âge que j'ai atteint,
» le surplus de mon éducation me semble n'être qu'un
» pur mécanisme qui m'a servi à obtenir une situation
» plus ou moins enviable, mais n'ayant rien de commun
» avec celle qui a germé dans mon cœur et que j'espère
» conserver jusqu'à ma dernière heure aussi jeune, aussi
» fraîche qu'au jour de l'obtention de la petite médaille ;
» et c'est bien par retour que je vous offre, MM. les doyens,
» un moyen d'exercer votre perspicacité pour décerner aux
» enfants de ma cité une récompense due à leurs efforts
» comme à leur bonne volonté, et d'autant mieux que
» cette récompense doit leur porter bonheur ainsi qu'il
» m'est arrivé. Dans ces sentiments et avec l'espoir de votre
» acceptation, je vous prie d'agréer, MM. les doyens, l'ex-
» pression de mon respect. »

« (signé) STOREZ. »

Peut-être n'est-ce pas là le style ni les idées de tout le monde ; mais, pour n'être pas banal, le sentiment qui a dicté cette lettre en serait-il moins noble et moins touchant ?

Après avoir ainsi favorisé l'éducation chrétienne de l'enfance, notre compatriote se proposa d'encourager la

persévérance des jeunes filles, en renouvelant à leur profit la gracieuse institution de Saint-Médard. S'il ne songea point à leur tresser la fraîche couronne que le saint évêque offrait aux rosières du sixième siècle, au moins prit-il soin d'assurer aux plus méritantes la petite dot qui formait, avec le chapel odorant, la récompense de leur sagesse.

Voici d'ailleurs un extrait de l'acte passé en l'étude de Me Devès, notaire à Paris, l'an 1875, le 27 novembre :

« M. Storez, architecte à Paris, inspecteur des travaux
» publics, fondateur de la Société centrale des architectes,

» Voulant rendre à sa ville natale une partie des bien-
» faits qu'il en a reçus et y encourager la bonne conduite,
» a, par ces présentes, fait donation entre vifs,

» Au bureau de bienfaisance de la ville de Douai,
» de mille francs de rente sur l'Etat français.

» Les arrérages de cette somme seront affectés unique-
» ment à perpétuité à doter annuellement par égales parts
» trois jeunes filles pauvres habitant Douai intra-muros, les
» plus méritantes.

» Il sera remis à chaque épousée élue, au moment de
» la célébration religieuse de son mariage, le tiers de
» ladite somme, sur quoi le vœu du donateur est que
» trente-trois francs soient employés pour la médaille
» commémorative, le livre de messe, les deux cierges des
» époux et l'offrande. »

Un jury, composé de M. le Maire, du Président du bureau de bienfaisance et de MM. les Doyens des paroisses, décerne chaque année ces dots, qui font justement l'envie de toutes les jeunes filles honnêtes.

Hors les cas exceptionnels, l'âge viril peut se suffire. Mais quand les forces diminuent, quand les infirmités arrivent, un peu d'aide fait grand bien aux ouvriers ; un

homme qui, toute sa vie, s'était trouvé en contact avec eux ne pouvait méconnaître cette vérité, ni, par suite, oublier dans ses largesses les braves gens qui, comme lui, seraient arrivés à l'heure d'un repos nécessaire. M. Storez fit premièrement une donation de cinq mille francs à notre Société de secours mutuels ; mais, peu de temps après, son cœur toujours magnifique lui fit considérer ce don comme insuffisant pour une œuvre aussi recommandable, et, par une clause testamentaire dont je regrette de ne pouvoir vous indiquer la teneur, il disposa de vingt autres mille francs en faveur de ces invalides du travail qui, au bout d'un temps déterminé de participation, peuvent recevoir de la caisse commune un secours annuel, une petite pension pour alléger le poids de la vieillesse ou des infirmités.

N'en est ce pas assez, Messieurs, pour qu'il importe, suivant un des considérants municipaux, « de perpétuer dans le souvenir de la population douaisienne le nom de ce généreux bienfaiteur ? » L'administration le reconnaîtra quelque jour, sous peine de paraître moins reconnaissante des libéralités reçues que dépitée de la perte des autres ; et elle satisfera d'autant plus aisément à ce devoir de gratitude que plusieurs de nos rues portent encore des dénominations insignifiantes, sans vouloir parler de ces souvenirs séculaires qui, d'après l'estimation officielle, « peuvent être supprimés sans aucun inconvénient. »

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. LE BARON DE BOUTEVILLE

PAR

M. LÉON MAURICE.

Messieurs,

Le membre dont vous m'avez chargé de retracer la vie, M. le baron de Bouteville, vous appartenait depuis quelques années à titre de membre résidant extra-muros. La grande distance qui sépare le château d'Hornaing où il habitait, du lieu de vos séances, l'a empêché de prendre une part suivie à vos travaux, mais le rôle important qu'il a joué dans notre arrondissement, les services qu'il a rendus à l'agriculture, le dévouement dont il a toujours fait preuve envers la chose publique valent que vos mémoires conservent le souvenir de cette vie trop courte, mais si bien remplie.

Eugène-Joseph, baron de Bouteville, est né le 29 octobre 1824, à Paris où se trouvaient momentanément ses parents, car dès 1822, son père s'était rendu acquéreur de la terre d'Hornaing dans le canton de Marchiennes. M. de Bouteville père avait fait partie de cette compagnie, où les suffrages de vos prédécesseurs l'avaient appelé le 9 juillet 1836. Il appartenait à une ancienne famille fixée à Péronne depuis plus de trois siècles, mais originaire de St-Quentin. Balthazar de Bouteville, aïeul en ligne droite

de votre collègue, avait dû quitter cette ville sa patrie prise et mise à sac par les Espagnols en 1557, il était venu s'établir à Péronne, ville peu éloignée du fief dont la famille porta le nom; il y épousa la fille d'Adrien Le Febure, mayeur et député de Péronne aux Etats généraux d'Orléans en 1560, Ses descendants ne quittèrent plus cette ville, où ils remplirent diverses fonctions publiques et dont l'un d'eux était Maire ou Mayeur en 1698. Robert de Bouteville, père de votre collègue, avait été, sous l'Empire, chef de la cohorte de la Garde-Nationale de la Somme, commandant de la Garde de Péronne, il était conseiller municipal, quand en 1822, il en fut nommé Sous-Préfet à la demande unanime des députés de la Somme. Chevalier des ordres du Lys et de la Légion d'honneur, il avait été créé baron en 1822; en 1831, il résigna ses fonctions et vint se fixer à Hornaing; il en devint bientôt Maire, fit partie du Conseil d'arrondissement de Douai, fut vice-président de l'association du dessèchement de la vallée de la Scarpe. Vous voyez, Messieurs, que votre collègue avait de qui tenir, car à côté de ces exemples de dévouement au service de la France, il trouvait encore chez son père un goût très vif et très éclairé pour les choses de l'agriculture. Notre arrondissement lui doit bien des progrès, innovations il y a cinquante ans, vulgarités aujourd'hui. Ainsi c'est à M. de Bouteville père, qui avait un important *faire-valoir* autour de son château, que l'on doit le premier emploi des bœufs comme bêtes de trait dans cette région, c'est lui qui introduisit dans le canton le premier semoir, et qui rendit usuel l'emploi de la chaux, comme amendice aux terres argilleuses ou acides. Il fonda aussi une distillerie agricole.

Son fils, Eugène de Bouteville devait, sous une pareille

direction, recevoir une éducation complète et intelligente. il la commença à Douai, chez les Bénédictins anglais, pour y bien apprendre une langue étrangère, la continua au collège de Brugelettes, près d'Ath en Belgique, alors très en vogue. Il fit ensuite brillamment son droit, puisqu'en quatre ans seulement, il conquérait le diplôme de Docteur. Il se prépara alors aux examens qui donnaient l'admissibilité à l'Auditorat du conseil d'Etat. Il venait d'y réussir quand son père mourut en 1850.

Désormais chef de famille à vingt-six ans, il dût revenir à Hornaing, se mettre à la tête de l'importante culture que lui laissait son père. Mais quand après deux années de travail, il eut assuré la marche de la ferme, M. de Bouteville se décida à entreprendre un grand voyage. En 1852 les communications n'étaient pas encore bien faciles, trois années devaient encore s'écouler avant que la voie ferrée reliât Paris et Marseille. Il sentait néanmoins que l'éducation d'un jeune homme ne peut être complète, s'il s'est borné à l'étude des livres et que, pour élargir le cercle de ses pensées, il lui faut un horizon plus étendu que les quatre murs d'un collège, ou les perspectives séduisantes aperçues du haut de la montagne Ste-Geneviève. M. de Bouteville avait su choisir les amis de sa jeunesse, plusieurs comptent parmi les hommes les plus éminents de notre époque, mais il avait su conquérir par le sérieux de son caractère et la dignité de sa vie de vives sympathies chez des hommes plus âgés; c'est parmi ceux-là qu'il trouva ses compagnons de voyage et c'est vers l'Orient qu'il se dirigea en compagnie de M. l'abbé Langénieux, depuis archevêque de Reims, de M. l'abbé Le Rebours, aujourd'hui curé de La Madeleine à Paris, et de quelques jeunes gens.

M. de Bouteville avait toujours été très pieux, c'était

pour lui un vrai bonheur que d'aller à Jérusalem retremper sa foi aux lieux mêmes où naquit notre religion, il ne nous est malheureusement pas resté de notes de ce voyage qui se prolongea pendant de longs mois et où la caravane parcourut outre la Palestine, les plus célèbres provinces de cet Orient, berceau mystérieux de toutes les civilisations, de toutes les grandes religions et qui, bouleversant l'univers par les idées sorties de lui, n'en reste pas moins immuable, semblable au soleil qui sans s'éteindre ou se refroidir, nous inonde des flots de sa lumière et de sa chaleur.

Rentré à Hornaing, M. de Bouteville se voua sans répit aux devoirs qu'il s'était imposés : donner autour de lui le le bon exemple, faire de sa culture un modèle où les agriculteurs voisins pourront venir prendre des leçons, répandre le bien autour de lui, servir son pays dès qu'on lui confiera une tâche, être l'ami, le conseiller, le protecteur de tous ses voisins. Pendant plus de trente années il n'y faillit pas un seul jour. Serviable envers tous, il était surtout dévoué aux faibles, aux déshérités et le plaisir qu'il éprouvait à rendre service eut certainement été gâté s'il avait pu penser en retirer pour lui même quelque avantage.

Au point de vue qui vous intéresse plus spécialement, Messieurs, celui de l'agriculture, M. de Bouteville fut particuliérement utile à notre arrondissement. Le domaine d'Hornaing est fort beau, il en tira un excellent parti, sachant à merveille unir *utile dulci* ; son vaste parc était pittoresquement aménagé comme le font souvent nos voisins d'outre-Manche; des bouquets de beaux arbres jetés au milieu des herbages et des guérets égaient le paysage, sans presque rien enlever à la surface utilisable du sol; les terres avaient un excès d'humidité, un des premiers dans le pays, notre collègue emploie le drainage pour les assé-

cher et par les excellents résultats obtenus en prouve l'utilité aux cultivateurs d'alentour. Ses étables étaient pleines d'un nombreux bétail, bien choisi, bien soigné, et ses récoltes ne redoutaient la comparaison avec celles d'aucuns voisins.

L'agriculture dans une bonne partie de l'arrondissement de Douai et particulièrement dans le canton de Marchiennes est dans une situation particulière. Notre pays de plaines presque sans pente n'offre aux eaux qu'un écoulement fort difficile, et pour n'avoir pas les désastreuses conséquences des débordements du Rhône, de la Loire ou de la Garonne, les inondations de la Scarpe n'en sont pas moins funestes pour beaucoup d'intérêts respectables. Plus de dix mille hectares d'excellentes terres sont ainsi menacés chaque année par notre paisible rivière; les propriétaires, les cultivateurs se sont depuis longtemps réunis en un syndicat qui nomme une commission chargée de veiller à l'exécution des mesures de préservation. M. de Bouteville avait succédé à son père comme membre de cette commission, en 1855 il en fut nommé président à la mort de M. le comte de Montozon, pair de France et Maire de Lallaing. Il l'était encore au jour de sa mort et Dieu sait que ces fonctions n'étaient point une sinécure. Je n'oserais pas dire que tout est pour le mieux en France dans l'intérêt de l'agriculture, en ce qui touche le régime des eaux. La Scarpe en tant que rivière navigable est dans les mains de l'administration des ponts-et-chaussées laquelle relève du ministère des travaux publics ; le syndicat est dans la dépendance du ministre de l'agriculture. Les Ponts-et-chaussées forment un corps éminemment instruit et dévoué à sa tâche et par cela même peu bienveillant pour tout ce qui y met entrave ; leur but est de faire de la rivière le canal le mieux

approprié aux besoins d'une énorme circulation ; le syndicat veut, lui, en faire le déversoir des eaux nuisibles de la contrée; pour augmenter le tirant d'eau, les ingénieurs qui n'ont pas les fonds nécessaires pour approfondir le chenal, relèvent le plan d'eau et les affluents n'ont plus de pente, parfois au lieu de se déverser dans la rivière, ils en reçoivent un surcroît d'eau et les champs voisins se transforment en marais. Ce que M. de Boutteville eut à soutenir de luttes serait beaucoup trop long à raconter, les ingénieurs de l'arrondissement en ont sûrement gardé la mémoire. Les habitants du canton de Marchiennes comprirent bientôt qu'il fallait donner à leur zélé défenseur une autorité plus grande, afin de lui permettre de protéger plus efficacement leurs intérêts et en 1858 ils l'envoyèrent siéger au Conseil général.

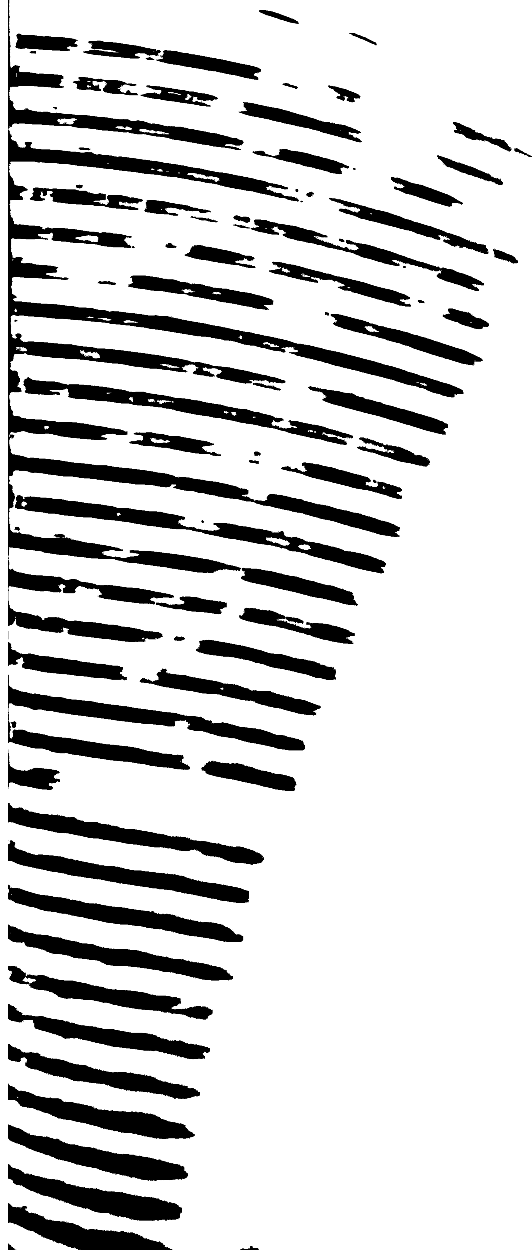
M. de Boutevillle conquit bientôt dans l'assemblée départementale une influence sérieuse. Il était travailleur, son intelligence onverte saisissait bien les questions, sa parole vive les exposait clairement, il était à chaque session chargé de rapports importants. Ce n'est pas ici le lieu où il convient de parler de ses opinions politiques et religieuses. Elles étaient chez lui le résultat de convictions profondes et mûrement réfléchies, il les défendait avec cette ardeur et ce zèle qu'il mettait toujours au service des causes dont il se constituait le champion, il était particulièrement heureux quand il avait pu les faire triompher. Ce serait sortir du cadre de cette notice que d'insister sur cette partie de sa vie publique, mais je ne puis passer sous silence le dernier acte de sa mission au Conseil général, parce qu'il se lie intimement à sa fin prématurée, quoiqu'il touche aux questions les plus brûlantes de la politique actuelle. Depuis quelques années la majorité du Conseil général avait supprimé du budget départemental une subvention qui y avait

toujours figuré auparavant au profit de l'archevêque de Cambrai et du chapitre métropolitain ; la proposition de le rétablir avait été déposée à la session d'automne 1883 et M. de Bouteville chargé du rapport. Il s'y mit avec une grande ardeur; la veille du jour où il en devait donner lecture, il avait assisté avec tout le Conseil à une réception officielle à la préfecture, à la suite de laquelle il voulut emmener chez lui plusieurs de ses collègues pour les consulter sur les motifs qu'il comptait invoquer sa faveur du rétablissement de ce crédit. On se quitta fort avant dans la nuit qu'il consacra presque tout entière au travail de la rédaction du rapport ; après quelques instants de repos, il se levait selon son habitude à cinq heures du matin, quand il fut atteint de graves accidents cérébraux ; sa robuste constitution lui permit momentanément d'y résister, mais il était atteint dans les sources vives de l'existence et quatre mois plus tard, il était enlevé prématurément à l'affection des siens, à l'estime de tous ceux qui le connaissaient et de ses adversaires eux-mêmes. Il n'avait pas soixante ans. Il était entré dans notre compagnie en 1879.

Monsieur le baron de Bouteville était dans sa vie privée, comme dans sa vie publique, avant tout un honnête homme, un homme de bien ; il comprenait et estimait très haut les devoirs qu'imposent de nos jours plus que jamais une position élevée, une origine noble, une grande fortune. Il eut souri de pitié aux arguments de ceux qui se croient le droit de se désintéresser de la chose publique sous ce vain prétexte qu'il n'y a plus de place pour eux dans la société moderne. Il envisageait son rôle dans le monde comme ces membres de l'aristocratie anglaise qui tiennent à rester les chefs et les guides de leurs concitoyens. Notre France serait heureuse, messieurs, si beaucoup de ses fils pensaient comme

é aux besoins d'une énorme circulation ; le synd
, lui, en faire le déversoir des eaux nuisibles d
pour augmenter le tirant d'eau, les ingénieur
is les fonds nécessaires pour approfondir le c
tle plan d'eau et les affluents n'ont plus de
au lieu de se déverser dans la rivière, ils e
nsurcroît d'eau et les champs voisins se tra
rais. Ce que M. de Boutteville eut à souten
beaucoup trop long à raconter, les ingéni
sement en ont sûrement gardé la mémoi
du canton de Marchiennes comprirent
donner à leur zélé défenseur une autori
e lui permettre de protéger plus efficace
t en 1858 ils l'envoyèrent siéger au
de Boutevillle conquit bientôt dans l
ntale une influence sérieuse. Il éta
ligence onverte saisissait bien les
les exposait clairement, il était à c
apports importants. Ce n'est pas ic
parler de ses opinions politique
ent chez lui le résultat de convi
nent réfléchies, il les défenda
e qu'il mettait toujours au ser
nstituait le champion, il était
hand il avait pu les faire tri
dre de cette notice que d'i
ie publique, mais je ne pui
cte de sa mission au Cons
ntimement à sa fin prér
uestions les plus brûlante
quelques années la majori
rimé du budget départe

our-
oir pas
e dans toutes
conviction sincère
ulement sur le sen-
uniqué quelques frag-
voici un, messieurs, qui
x que je ne le saurais faire.
à madame la baronne de
sa santé l'avait contraint de se
parti, bon, je devrais le dire
mieux averti, pour ce jour-là,
et filles soient élevés et faits gens
ne méprisant ni les honneurs, ni
de la fortune, mais tenant que
fortune, intelligence, beauté, ne



NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. AIMÉ DUBRULLE

Par M. QUINION-HUBERT,

Membre résidant

Luc dans la séance générale du 27 février 1885.

Messieurs,

Notre société garde fidèlement le souvenir des membres que la mort vient frapper dans ses rangs. L'année 1884 a été particulièrement rude pour nous ; bien longue est la liste nécrologiquo à insércr dans nos mémoires. Après M. le baron de Bouteville, M le colonel Durutte. M. Luce et M. Vasse, c'est M. Aimé Dubrulle, l'architecte du département, de la Cour et des Hospices de Douai.

Il nous appartenait depuis le 8 décembre 1871.

Ne tenant compte que de mon affection pour lui vous m'avez confié la rédaction de sa notice. Fort heureusement pour notre collègue, il laisse assez d'œuvres après lui pour défier l'action du temps et n'avoir rien à redouter de l'insuffisance de son biographe.

Il y a dans l'existence si remplie de M. Dubrulle deux parts à faire ; l'une pour laquelle, hélas! je suis bien incompétent, c'est la partie professionnelle. Vous ne pouvez attendre de moi que jc vous parle des qualités qui distinguaient l'architecte, que je décrive les édifices auxquels il a attaché son nom et que j'en donne un bon jugement. Trop souvent, en parlant à l'étourdie de choses qu'ils ne

connaissent pas, de maladroits critiques font le plus grand tort à l'œuvre et à l'artiste qu'ils entendent louer. Le plus sage, en cas pareil, est de se rappeler que :

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami,
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Quant à l'autre part,qui, plus spécialement nous touche, celle relative aux services rendus à notre société, à la place qu'y tenait notre regretté collègue, il m'est doux d'en parler. Bien que mes rapports avec lui ne datent que des derniers temps de sa vie, sa franchise était telle qu'il était aisé de pénétrer jusqu'au fond de cette âme énergique et loyale, et, bien vite, auprès de lui, l'on était séduit par les qualités de son cœur et la vigueur de son esprit. Aussi me conformant à nos traditions, je me contenterai de vous rappeler ce que fut le collègue et l'ami,

Aimé-Louis-Joseph Dubrulle est né à Douai le 6 Janvier 1826. Ses premiers pas furent dirigés par un père que son intelligence et son activité avaient placé au premier rang parmi les entrepreneurs de la ville et que l'estime publique, le suffrage de ses concitoyens, le choix du Gouvernement vinrent trouver pour lui donner un siége au Conseil municipal, lui confier le commandement du corps des Sapeurs-Pompiers et l'appeler, à diverses reprises, à la présidence du Conseil des Prud'hommes. Puis ce fut la récompense, de toutes la plus glorieuse, la croix de la Légion d'Honneur, qui vint couronner toute cette vie de travail et de dévoûment.

Beaucoup plus modeste sans doute était la récompense que notre société avait accordée dès 1827, à M. Dubrulle père, mais elle ne lui était pas moins chère et il gardait

précieusement la grande médaille qu'il tenait de vous pour son cours industriel.

C'est donc sous la protection d'un nom universellement respecté qu'Aimé Dubrulle entra dans la vie.

Après de solides études au collège de Douai, il suivit avec fruit à Paris les cours de l'Ecole des Beaux-Arts, d'où il sortait en 1848, possédant à fond les principes et la science nécessaires à l'exercice de la profession d'architecte

Rapidement il acquit, près de son père, l'expérience et la pratique nécessaires pour mener à bien sur le terrain un plan habilement conçu dans le silence du cabinet.

Dès le début de sa carrière il eut la bonne fortune de se voir confier la restauration du château de M. d'Heursel à Gœulzin. La tâche était lourde et l'épreuve délicate; Aimé Dubrulle montra qu'elle n'était pas au-dessus de ses forces et, lorsque le château apparut rajeuni dans sa couronne d'arbres séculaires, le jeune architecte était passé maître.

Bientôt, à Montigny, un élégant châlet vint s'abriter à l'ombre de l'aristocratique demeure de M. Lambrecht. La construction en est gracieuse, l'intérieur confortable, l'ensemble d'un goût parfait ; ce fut Aimé Dubrulle qui conçut le plan et le réalisa dans des conditions attestant la précocité de son talent et la sûreté de sa direction.

Vinrent ensuite les travaux nombreux, importants, qu'en sa qualité d'architecte départemental attaché à notre arrondissement, il eut à diriger.

La liste serait longue des édifices que, durant plus de trente années, il construisit, tant à Douai que dans les environs, soit pour les établissements publics et les communes, soit pour les particuliers.

Les énumérer tous serait difficile, mais il en est pourtant

que l'on ne peut passer sous silence car ils racontent la vie de notre collègue et sont les durables témoins qui attestent ses éminentes qualités, le soin qu'il apportait à toutes ses entreprises, le talent avec lequel, sans jamais négliger ce qui pouvait donner à l'édifice un cachet artistique, il savait approprier chaque détail à sa destination.

Recherchant l'élégance sans jamais compromettre la solidité, il a toujours su concilier ses goûts d'artiste avec les exigences de la pratique.

Quiconque visite notre Hôtel-Dieu ne peut se défendre d'en louer les nouvelles salles ; leur développement, leurs larges proportions, l'élévation des voûtes, les grandes fenêtres par lesquelles l'air, la lumière entrent à flots, éloignent toute idée de tristesse de cet asile où l'âme abattue veut aussi qu'on s'occupe d'elle ; trop souvent elle a tout autant besoin d'être soignée que le corps souffrant ! L'architecte ici vient en aide au médecin. Dans ce milieu salubre, le malade, traité par les plus savants docteurs, entouré des soins vigilants de la bonne sœur, se reprend à croire à la vie, son moral se relève et, quand il recouvre la santé, il garde au fond de son cœur un sentiment de reconnaissance pour ceux dont la charité a élevé ces hôtels et pour Dieu qui leur a donné son nom.

A la jeunesse aussi il faut l'air et l'espace Mr Dubrulle l'a bien compris lorsqu'il reconstruisit le collège des Bénédictins Anglais. Par l'ensemble des dispositions intérieures, que complète si heureusement son élégante chapelle, le collège est au nombre des établissements scolaires les mieux conçus ; et quel aspect riant lui donnent les tons éclatants de la brique rouge rehaussés par l'encadrement des pierres blanches.

Les mêmes qualités se retrouvent dans le presbytère de

Saint Jacques et dans la plupart des travaux qu'il a fait pour des particuliers (1).

Qu'il s'agisse d'un hôtel ou d'une modeste habitation bourgeoise, d'un vaste château ou d'une maison de plaisance, partout on retrouve une grande pureté de goût dans le plan général et une habileté remarquable dans l'exécution des détails. Nul plus que lui n'a mérité qu'on lui appliquât la devise adoptée par la Société des architectes du Nord dont il fut l'un des fondateurs :

« PROBITAS, ARS, SCIENTIA. »

Nombreux sont aussi les édifices diocésains que Mr Dubrulle fut chargé de construire, contentons-nous de citer les Eglises de Vred, de Villers-au-Tertre, de Faumont, de Lambres, de Cantin, de Roucourt, les presbytères de Saint-Jacques à Douai, de Lambres, de Landas, de Montigny.

Plus nombreux encore sont les établissements scolaires et municipaux : Ecole et mairie de Landas, Saméon, Wandignies, Lallaing, Auchy, Cuincy, Rœulx, Flines, Guesnain, Courcelles, Neuville-sur-l'Escaut, Courchelettes, Montigny, Raches, Tilloy, Lewarde, Roost-Warendin, Sin le-Noble, Dechy, etc.

Dans toutes ces communes il a relevé de leurs ruines les Eglises, où se concentre la vie morale, l'école, où l'enfant s'instruit, la mairie, où l'homme accomplit tous les actes de la vie civile, édifices dont, à tous ces titres, nos campagnes se montrent justement fières.

Mais c'est surtout dans sa dernière œuvre, la construction de la caisse d'épargne de Douai, que se montrent,

(1) Maison de Mlle de Wavrechin et de M. Poncelet, rue du Canteleux, de M. Dauchez, rue de la Cloche. Maison de campagne de Mr Lecq. à Lambres, de Mr Godefroy à Ecourt St-Quentin et de Mr Potiez à Arleux.

avec toute leur valeur, les qualités dominantes de cet esprit ouvert à tous les progrés et mûri par l'expérience. Non content d'avoir conçu le plan de cette construction dont l'ensemble satisfait les yeux et la distribution intérieure répond à toutes les exgiences, assurant aux divers services la meilleure organisation, il apporta dans tous les détails un soin minutieux, une surveillance que rien ne put lasser, dessinant lui-même les moindres ornements, les ferronneries de la porte, les grilles des fenêtres et s'assurant qu'aucun détail n'était négligé Ses plans ont été si bien conçus, si habilement exécutés que bien vite ils se propagèrent et furent même adoptés par plusieurs villes de France.

C'est avec l'Hôtel-Dieu, l'œuvre que M. Dubrulle a suivie avec le plus de sollicitude, réalisée avec le plus satisfaction. Il savait, pour l'avoir vu de près, quelle misère apporte dans un ménage d'ouvrier la maladie de son chef et bien des fois, sa charité discrète avait, sans ostentation, tenté d'adoucir les épreuves résultant du chômage chez ceux qui ne pratiquent pas l'épargne. Aussi est-ce avec un réel bonheur qu'il se vit confier le soin de réaliser ces œuvres d'humanité, de prévoyance; le philanthrope s'y complaisait autant que l'architecte, aussi sont elles restées ses maîtresses œuvres.

A voir de près les misères humaines, le cœur devient plus compatissant. Vous vous rappelez, Messieurs, qu'en 1870, après nos douloureux désastres, de nombreux blessés furent dirigés sur nos villes du Nord. L'Hôpital bien vite devint insuffisant. M. Dubrulle, que ses travaux appelaient chaque matin à voir de près cet affligeant spectacle, l'un des premiers demande et obtint qu'un blessé lui fut confié. Il savait sur quelle sollicitude il pouvait compter et de quelle

abnégation était capable la digne compagne de sa vie. Quatre mois de soins dévoués ramenèrent à la santé ce premier malade, qui bientôt fut remplacé par un autre dont la blessure était incurable. Il le garda pendant plus de huit mois, sans se laisser décourager par les écarts d'un malheureux qu'aigrissait la souffrance et qu'exaspérait l'aspect répugnant d'une plaie effroyable à la face. Ce seul trait ne suffit-il pas à faire connaître et aimer l'homme qui ainsi payait sa dette de dévoûment à son pays.

C'est dans la pleine maturité de son talent que la maladie a subitement frappé M. Dubrulle, paralysant son corps, mais respectant son intelligence. Aussi jusqu'à la fin lutta-t-il avec une indomptable énergie. Son âme vaillante commandait à ses membres devenus presque inertes, et les animait de sa vitalité. Mais la maladie, continuant son œuvre de destruction, finit par briser ce dernier ressort et triompher de sa résistance.

Sa mort, messieurs, nous atteignait doublement, car M. Dubrulle n'était pas seulement membre résidant de la Société il était encore son architecte ; c'est lui qui construisit la nouvelle serre qui devait compléter l'ensemble de nos constructions. Peut-on collaboration plus utile? A défaut de ses écrits,je puis citer ses œuvres.Il a fait mieux que parler, il a agi.

Par les succès qu'il avait obtenus comme horiculteur, il était indiqué pour faire partie de la commission des Jardins. Avant d'être sociétaire il avait, en effet, dans nos concours, remporté de nombreux prix. Dès 1845, il obtenait une grande médaille ; une autre médaille de première classe lui fut donnée en 1853 ; il eut aussi plusieurs premiers prix dans les concours horticoles.

Par ses études, ses goûts, sa compétence il se trouvait encore particulièrement appelé à faire partie d'une seconde

commission, celle d'Archéologie. Membre de la commission des bâtiments civils, amateur éclairé de tout ce qui touchait à l'architecture, il avait recueilli dans beaucoup de nos communes rurales des matériaux précieux pour reconstituer l'origine de leurs édifices anciens et rétablir leur histoire ; la mort l'a surpris avant qu'il ait pu donner à ses recherches et à ses découvertes une forme définitive. Comment ne pas le regretter l'orsqu'on se rappelle quelle verve et quelle originalité il apportait dans ses communications orales ! Sa figure, d'une grande mobilité, s'animait alors, l'œil enveloppait l'auditeur, la bouche se contractait pour donner plus de force au trait et la parole saccadée, mordante, allant droit au but, manquait rarement son effet. Cette verve n'était pas sans malice, car l'esprit était caustique, mais toujours elle était sans fiel, car le naturel restait bon, généreux; dans la discussion elle désarçonnait aisément l'adversaire qui bien vite rendait les armes à cet esprit primesautier que fortifiaient un jugement droit et un grand sens pratique.

De semblables qualités le désignaient tout naturellement à la justice et aux particuliers pour les expertises et le réglement des affaires litigieuses. La confiance qu'inspiraient à tous son expérience et son intégrité bien connues donnait à ses avis le plus grand poids. Aussi que de querelles n'a-t-il pas apaisées ? que d'adversaires il a rapprochés !

Il était de ceuxqui savent se faire écouter et se faire obéir. C'est assurément à ce don précieux qu'il faut en partie attribuer cette fortune rare de n'avoir pas eu, dans les travaux de tous genres que, pendant plus de trente ans, il a dirigés, un seul accident à déplorer.

Les ouvriers l'aimaient ; il était avec eux humain et juste, la rondeur de ses allures, ses boutades même lui gagnaient leur confiance, aussi exerçait-il sur eux un véritable ascen-

dant que toujours il a fait servir à la parfaite exécution de ses travaux.

C'est sur le chantier, son véritable champ de bataille, que la mort a foudroyé ce travailleur infatigable qui, avant tout, fut un homme de bien et un homme utile. L'estime dont il fut entouré toute sa vie le proclame assez haut. A la Préfecture, à l'Archevêché ses services étaient fort appréciés et les lettres qu'il reçut au moment où, brisé par la maladie, il offrit sa démission d'architecte, en sont un éloquent témoignage.

Mais c'est au foyer qu'il goûta les plus douces joies, au milieu d'une famille qui fut l'ornement de sa vie toute entière et qui, par les soins les plus dévoués, la plus infatigable sollicitude et la plus tendre affection sut adoucir ses derniers instants.

Il a vu venir la mort avec résignation quelque cruelle que fût la séparation, quelque angoisse qu'il dût éprouver à la pensée qu'il laissait après lui des enfants dont l'avenir n'était pas encore fixé. C'est en chrétien qu'il se soumit, c'est en chrétien qu'il mourut. L'autorité tombée de ses mains défaillantes, la tâche inaccomplie ont été pieusement recueillies par sa veuve, la digne compagne de sa vie et par son beau-frère que nous sommes heureux de compter dans nos rangs.

C'est à eux que s'adresse tout d'abord, consolation bien insuffisante sans doute dans une aussi cruelle épreuve, l'expression de notre profonde sympathie. Elle se porte aussi sur son fils auquel il laisse, avec un nom universellement respecté, l'exemple fortifiant d'une existence remplie par le travail, consacrée par des œuvres importantes, honorée par la science et le talent. C'est un patrimoine glorieux dont il peut, à bon droit, être fier et qu'il lui appartient de ne pas laisser s'amoindrir.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. LE COMMANDANT DURUTTE

PAR

M. Albert DUTILLEUL

Membre résidant.

MESSIEURS,

Lorsque, il y a quelques années à peine, vous ouvriez vos rangs à Monsieur Durutte plein de vigueur et d'activité, qui vous eût dit qu'il disparaîtrait sitôt de notre compagnie, sans avoir pu témoigner autrement que par une présence assidue de son intérêt pour les travaux de la Société ? Homme d'intelligence et de labeur, doué d'une instruction peu commune, il semblait destiné à vous apporter le plus précieux concours ; et telles sont les vicissitudes humaines qu'il ne vous laisse que son souvenir. Mais si nos mémoires n'ont pu s'enrichir du fruit de ses multiples études, vous avez voulu du moins que le nom du Commandant Durutte y fût conservé, selon un touchant usage, et qu'un de ceux qui avaient eu la joie de vous le présenter comme récipiendaire eût aussi la triste consolation de lui rendre ce dernier hommage. D'autres à coup sûr l'auraient fait avec plus d'habileté, mais non pas, j'ose le dire, avec plus

de sympathie ; et tout mon désir serait de pouvoir, sous les incidents de sa vie militaire, vous esquisser avec fidélité la physionomie morale du collègue que nous avons perdu. Ou plutôt, sans qu'il soit besoin d'interprète, c'est lui-même qui vous dévoilera ses pensées dans les fréquents emprunts que je vais faire à sa correspondance.

Léon-Edouard-Louis Durutte, né à Valenciennes le 12 avril 1830, était le second fils d'un officier supérieur d'infanterie qui avait épousé sa cousine germaine, fille du général comte Durutte, notre compatriote et l'un des héros du premier empire. Peu de temps après sa naissance, sous la monarchie de juillet, les troupes eurent à subir de fréquents changements de garnison ; pour en éviter la fatigue à ses petits-enfants, la veuve du général obtint qu'ils lu fussent confiés et les garda près d'elle jusqu'à l'âge où on les fit commencer leurs humanités. Durant ces douze années passées au foyer de leur grand'mère, que de fois les deux frères ne durent-ils pas s'arrêter devant le portrait du général, dont le visage glorieusement balafré leur inspirait peut-être autant de saisissement que de filial orgueil ; fils et petit-fils de soldats, que de fois ne voulurent-ils pas, avec l'avide curiosité du jeune âge, se faire répéter les exploits de leur héroïque aïeul ! Ces faits d'armes extraordinaires, ce sillonnement continuel de l'Europe par nos armées, les grandeurs et les revers de l'Empire, en fallait-il davantage pour développer la vocation militaire du jeune Léon et le goût extrême qui le porta toute sa vie vers l'étude de la géographie et de l'histoire ?

Quoiqu'il en soit, le moment vint de quitter Ypres et l'asile aimé qui avait tenu lieu de la maison de naissance. Les deux frères furent amenés au collége de Douai. Ce milieu inconnu ne fit que les attacher davantage l'un à

l'autre ; unis non-seulement par la communauté du sang mais par une amitié de choix et de préférence, ils se cherchaient, aussi souvent que le régime intérieur le leur permettait, comme des exilés loin du sol natal. Car, bien qu'ils aimassent sans mesure la France à laquelle ils ont tous deux voué leur vie dans des carrières différentes, et pourtant similaires par l'esprit de dévouement et de sacrifice, leur *at home* est toujours resté cette petite maison de campagne où ils avaient vécu sous les caresses de leur aïeule. Ce nom d'Ypres,

« Il résonnait de loin dans leur âme attendrie
» Comme les pas connus ou la voix d'un ami ; »

et son souvenir fut l'unique distraction du jeune collégien après le départ de son frère aîné, que personne ne remplaça dans sa confiance. C'est là un des traits caractéristiques de Léon Durutte : il n'était pas de ceux qui aiment à se répandre ; mais ses affections en étaient d'autant plus vives, comme un parfum qui conserve plus de force dans un vase fermé. Au collége, l'amitié fraternelle; l'étude, durant les loisirs de ses garnisons solitaires ; et plus tard, la famille qui embellit son foyer, voilà à qui seulement il s'est donné dans les différentes périodes de son existence. Il convient d'ajouter qu'il se prêtait aux autres avec beaucoup d'obligeance et n'hésitait jamais dès qu'il était question de rendre un service.

Notre futur collègue était dans l'épanouissement de la jeunesse quand éclata la révolution de 1848; on comprend que son esprit généreux se soit laissé prendre aux idées libérales qui s'étaient fait jour jusque dans la chaire chrétienne, et qu'il ait cru possible d'applaudir à un régime

qui n'avait pas encore attenté aux libertés nécessaires. Plus tard, l'étude attentive de la première révolution et la suite de notre histoire l'ont désabusé. D'ailleurs à Saint-Cyr, où il entra en 1849, les considérations politiques firent bientôt place à d'autres préoccupations. Pendant les deux années que Léon Durutte passa à l'Ecole militaire, un souffle de révolte s'était déchaîné du nord au midi sur l'Algérie. C'était l'époque du complot d'Oran, de la rébellion de la petite et de la grande Kabylie, du soulèvement autour de Tebessa : quel thème de conversations et d'espérances pour de futurs sous-lieutenants ! Aussi, vous le devinez bien, sitôt que, sorti dans la première moitié de la promotion, le nouvel officier fut appelé à choisir son régiment, il s'empressa de demander un des postes ambitionnés, et, pour plus de précaution, désigna concurremment les trois régiments d'infanterie qui se trouvaient en Afrique.

Quand il y rejoignit le 68e de ligne, dont il devait suivre la fortune jusqu'en 1872, des colonnes expéditionnaires avaient poursuivi les rebelles au cœur de leurs montagnes; l'Algérie, encore frémissante, était néanmoins domptée ; et le jeune sous-lieutenant ne put dépenser son ardeur que dans des excursions pacifiques, bien qu'un peu aventureuses, qu'il entreprenait à cheval, avec un seul guide, pour visiter les douars et étudier les mœurs des Arabes. Ces courses, prolongées imprudemment dans le pays du soleil, valurent à l'amateur d'ethnographie des accès de fièvre qui deux fois nécessitèrent sa rentrée en France. C'est probablement en souvenir de ces mécomptes que nous l'entendîmes un jour regretter d'avoir visité l'Algérie au début de sa carrière ; quelques années après, ses recherches auraient bénéficié des leçons de l'expérience et de la maturité de son jugement.

On voit que la préoccupation d'apprendre était continuelle chez M. Durutte. Mais, quelque passion qu'il eût pour les travaux de l'intelligence, il ne leur sacrifia jamais aucun de ses devoirs professionnels ; il les remplissait au contraire avec un amour extrême et une conscience poussée jusqu'aux dernières limites.

La preuve en résulte clairement de ses états de service, où l'on ne trouve que des nominations au choix. Permettez-moi de suivre rapidement cette page, qui est la meilleure biographie d'un soldat. Lieutenant en 1855, Léon Durutte est envoyé l'année suivante à l'école de tir de Vincennes, d'où il sort dans la première moitié du classement. En 1859, il part pour l'Italie et n'y arrive qu'après la bataille de Magenta, alors qu'il ne restait plus un seul Autrichien sur le sol piémontais. Il ne prend part à aucun combat ; mais des travaux militaires et des reconnaissances exécutées dans la Lombardie lui font obtenir la médaille du mérite militaire de Piémont. Capitaine en 1861, adjudant-major en 1869, il était proposé pour le grade de chef de bataillon, quand éclata la guerre de 1870. En marchant vers l'Alsace, le colonel du 68e répétait encore à M. Durutte que sa nomination ne se ferait pas attendre. Voici les réflexions que cette assurance lui suggérait et que je vous livre comme la profession de foi de notre capitaine au début de la campagne :

« Ce n'est pas l'ambition qui me tracasse maintenant.
» Je ne demande qu'une vigoureuse santé pour pouvoir
» faire mon devoir. Quelles que soient les scènes aux-
» quelles nous allons assister, il me semble que je n'en
» serai pas étonné plus qu'il ne convient. Il est bon de
» croire dans ces moments que notre vie est entre les

» mains de Dieu, qu'il en a marqué le terme d'avance :
» cela vous donne le calme et la résignation nécessaires. »

La correspondance de M. Durutte offre à cette époque une suite d'intéressants récits qui sont comme des miettes de l'histoire. L'un d'eux nous montre, sans y songer, combien la contenance des pauvres gens exposés à l'invasion différait de l'attitude de ceux qui, loin du théâtre de la guerre, ne pensaient qu'à faire retentir les boulevards de chants patriotiques et de fanfaronnades irréfléchies :

« Nous avons quitté Brumath (y est-il dit) le 24 juillet.
» Tout le long de la route les populations étaient endiman-
» chées avec leurs costumes pittoresques de la Forêt-Noire :
» les hommes portant le gilet rouge, la culotte courte et
» le bonnet de fourrure ; les femmes en jupe écarlate,
» corsage à paillettes, nœud de rubans sur la tête, — (on
» voit que l'esprit d'observation ne perdait jamais ses
» droits) — figures fraîches, douces, calmes ; population
» vraiment sympathique. Nos troupes sont admirablement
» reçues dans chaque village ; on leur donne du vin, de la
» bière ; les plus pauvres se mettent au service des soldats
» pour leur apporter de l'eau à boire, car la journée est
» très chaude. Ici, pas de cris ni de tapage ; mais une
» émotion sérieuse et triste. Les vieilles femmes pleurent.
» — (Elles se souvenaient sans doute de 1814.) — L'une
» d'elles, à genoux, priait pendant le passage de nos
» soldats... »

Ce premier tableau est aimable, malgré sa conclusion mélancolique ; mais les autres lettres prennent immédiatement une teinte de plus en plus sombre comme les événements qui se précipitaient, et, malgré l'intérêt d'un témoignage oculaire, mieux vaut omettre des réflexions d'autant plus poignantes qu'elles rangent parmi les causes de nos

désastres l'esprit d'indiscipline et la décadence des sentiments militaires. Il suffira de résumer les actions auxquelles elles s'appliquent :

C'est la bataille de Niederbronn, où la division de Failly n'arrive, après onze heures de marche, que pour couvrir la retraite de l'artillerie et se soustraire elle-même à la poursuite de l'ennemi par une nouvelle marche forcée de quinze heures, les hommes n'ayant pour se soutenir qu'un morceau de pain conservé de la veille.

C'est l'affaire de Beaumont, où le même corps se laisse surprendre dans son camp par les Prussiens qu'il avait combattus la veille, « les uns dormant, les autres faisant » la cuisine, l'artillerie dételée, les chevaux au piquet.... » on courait aux armes dans un désordre indescriptible... » Le capitaine Durutte allait monter à cheval quand un éclat d'obus le frappa à la jambe gauche avec tant de violence qu'il crut avoir le pied enlevé; le coup avait été paré, heureusement, par le fourreau du sabre qui en fut tout aplati et tordu. Malgré cette violente contusion, le capitaine resta sur le terrain de la lutte, excitant les soldats et leur distribuant les cartouches des blessés. « Mais comment » organiser une résistance efficace, sous les balles et les » boulets qui tombaient comme une grêle de fer? La » gauche finit par lâcher pied, et tout se replia dans une » confusion abominable. »

Notre blessé s'était traîné péniblement jusqu'à l'église d'Autrecourt, convertie en ambulance. Au bout de neuf jours, se croyant en état de supporter la marche, il voulut s'aboucher avec un homme du pays, ancien zouave, pour se faire conduire sous un déguisement jusqu'à sa division. Malheureusement, dans l'intervalle, les Prussiens avaient occupé le village, constaté le nombre des blessés tombés

entre leurs mains, et rendu le maire responsable de leurs personnes ; s'échapper, c'était donc dévouer le brave homme à la justice sommaire des Allemands. M. Durutte avait trop de générosité pour se satisfaire aux risques d'autrui : il renonça à son projet.

Un moyen lui restait d'éviter la captivité : c'était le serment de ne plus servir contre la Prusse jusqu'à la fin de la campagne. Beaucoup d'officiers ne firent pas difficulté de prendre cet engagement et furent évacués sur la Belgique. Si pareille perspective devait séduire quelqu'un, c'était bien notre ami à qui elle faisait entrevoir les consolations de la famille dans l'asile béni du jeune âge... Mais, pour céder à l'attrait de son cœur, il eût fallu que cet homme si bienveillant envers tous fût moins sévère vis-à-vis de lui même, et qu'il ne se regardât point toujours comme obligé de se soumettre aux dernières exigences du devoir ; or, nous savons que cette austère considération réglait toutes les pensées du commandant Durutte aussi nécessairement que l'impulsion du sang vivifie nos membres. Voici, dans les termes si simples de sa lettre, la résolution magnanime à laquelle il s'arrêta :

« Puisque je ne puis plus partager les fatigues et les » dangers de mes camarades, et que je n'ai pas de blessure » qui puisse motiver mon repos et le temps trop doux que » je pourrais passer en Belgique où je retrouverais ma » famille, j'estime plus juste d'aller en Prusse et d'y subir » avec mes compagnons d'infortune les chances et les » misères qu'on y peut avoir. »

A propos de la révolution du 4 septembre dont la nouvelle est arrivée jusqu'aux prisonniers, et sur le bruit des préparatifs de résistance que fesait Paris, il ajoute :

« Je n'augure de tout cela qu'une défaite, et peut-être

» des massacres, des pillages auxquels, je le crains, les » Prussiens ne seront pas seuls à travailler. Quels tristes » évènements ! Avec la paix et le travail, la France arrive- » rait peut-être à cicatriser ses plaies ; mais si la guerre » civile vient à s'en mêler, quel malheur ! »

Ces prévisions trop complétement réalisées montrent que M. Durutte avait appris à bien connaître les hommes dont les idées avaient pu l'éblouir un moment, alors qu'il ne soupçonnait pas leurs véritables tendances.

Nous retrouvons le capitaine Durutte interné à Neubourg-sur-Danube, et « craignant pour son pays que sa » captivité ne soit pas bien longue. » La physionomie de cette petite cité, assez semblable à celle des bonnes villes de la Flandre belge, avait de quoi plaire à l'ancien hôte d'Ypres ; les égards que les habitants témoignaient au prisonnier de guerre étaient bien faits pour correspondre à sa nature aussi affable que digne ; mais cela ne pouvait suffire à le consoler de son éloignement de tout ce qui lui était cher. Pour combattre l'ennui qui l'assiège, le studieux officier observe et travaille. Il observe ceux qui l'entourent ; sa loyauté ne lui permet pas de méconnaître leurs qualités, et, faut-il le dire ? les comparaisons qui s'établissent dans son esprit ne sont pas toujours à l'avantage de ses compatriotes :

« Les mœurs douces, polies, cordiales de ce pays me » plaisent (écrit-il après deux mois de séjour). On n'affiche » pas sur les murs ces mensongères devises d'égalité, » de fraternité, etc. Mais il y a ici un respect mutuel de » toutes les classes, un ton de douce cordialité bien dif- » férent de la haine et de la jalousie qu'on trouve trop » souvent chez nous, et les démocrates auraient peine à » réaliser avec leurs théories ce que je vois ici tous les

» jours en pratique. » — C'est qu'en effet, à qui méconnaît la source divine de ces grands principes, il est impossible de les observer.

Une autre fois, c'est la solidarité des armes et le respect de la France qui trouvent une consolation dans les honneurs funèbres rendus à la dépouille mortelle d'un prisonnier :

« On a enterré hier un soldat venu de Metz ; les Alle-
» mands ont fait les choses d'une manière très convenable.
» Un piquet d'honneur en armes et tambours en tête
» accompagnait le cercueil précédé du clergé ; un officier
» marchait derrière en députation ; les soldats suivaient.
» Des salves ont été faites au cimetière. Le prêtre a pro-
» noncé quelques mots sur la tombe de ce malheureux et
» lu des prières auxquelles les assistants répondaient à
» haute voix. C'était fort émouvant. Je crois que nos sol-
» dats ont été touchés de ces honneurs rendus à leur
» camarade par des étrangers. J'assistais à cet enterrement
» avec un intendant ; nous avons été présenter nos remer-
» ciments au curé pour les paroles qu'il avait prononcées
» sur la tombe de notre compatriote. »

La sympathie de M. Durutte, hâtons-nous de le dire, ne s'adresse qu'aux Bavarois ; les Prussiens sont traités d'autre sorte. Jugez-en par cet échantillon : « J'ai Bis-
» mark et la politique prussienne en horreur ; ce sont de
» vrais brigands. Du reste, cette Prusse ne s'est agrandie
» que comme cela : vol de la Silésie, partage de la Polo-
» gne, confiscation du Hanovre, du Schleswig-Holstein ;
» ce sont de vrais barbares qui ne méritent pas de mar-
» cher à la tête de l'Allemagne. Quel avenir se prépare
» pour l'Europe ! Cette lutte fraie la voie à la Russie. » — Notre collègue calculait sans le nihilisme.

N'allez pas croire qu'il ne soit question que des Alle

mands dans la correspondance du capitaine Durutte. Ses préoccupations patriotiques se font jour dans une lettre en date du 10 février 1871 :

« Nous sommes dans l'attente du résultat des élections » qui doivent avoir eu lieu le 8 (1). Puisse Dieu avoir » éclairé ce pauvre suffrage universel et lui avoir dicté de » bons choix ! Nous en avons grand besoin, car jamais la » France n'a été dans une situation aussi critique. Exa- » mine et juge ce qui se passe autour de toi, la mobilité » des opinions selon l'intérêt ou la peur, le manége de » l'opposition qui, dès qu'elle arrive au pouvoir, se dépê- » che d'imiter et souvent de faire pis que ceux qu'elle atta- » quait, et tu comprendras la comédie qui se joue dans le » pays depuis cinquante ans. Mais à présent cela tourne » au drame ; plus je pense à la position du pays, plus je » la vois sous un jour sombre et triste. »

Heureusement, le travail faisait diversion à ces pénibles pensées. L'enseignement donné aux enfants, leur éducation « qui en Bavière n'est pas en arrière de l'instruction », attirent surtout l'attention de notre compatriote. Par des conversations fréquentes, par la lecture assidue de journaux du pays, par la traduction des poésies de Schiller, il s'initie de plus en plus dans l'intelligence et la pratique de la langue allemande, et se prépare ainsi au rôle délicat de professeur qu'il remplira plus tard au sein de sa famille avec tant de zèle, tant de suite et d'habileté.

Enfin le traité du 26 février 1871 rend la liberté aux prisonniers de guerre. Mais il ne saurait faire revivre leurs chances d'avenir ; car hélas ! ce n'est pas la conclusion d'une paix douloureuse qui favorise l'avancement, et c'est surtout en cette matière que les absents ont tort.

(1) Elections des représentants à l'Assemblée nationale.

Après les capitulations de Sedan et de Metz, de nouvelles légions avaient été réunies, et de nouveaux chefs improvisés qui barraient le chemin aux revenants d'Allemagne. Pareille déconvenue devait nécessairement inspirer quelques retours sur le passé. En se rappelant tout ce que, à côté des défaillances et de l'impéritie, il y eut d'efforts généreux et de souffrances héroïquement supportées, le capitaine Durutte écrit en effet que « plus tard on rendra » justice à cette armée contre laquelle se réunissent les in- » térêts de ceux qui se sont partagé les grades, souvent » bien facilement. Elle est pour le moment complètement » oubliée. M. G***, traversé de deux balles à Beaumont, » reste vieux lieutenant non décoré, tandis que pendant » ce temps des sergents sont devenus capitaines. » — Il plaint un compagnon d'armes, il ne songe pas à se plaindre ; et s'il arrive qu'un jour il parle de lui-même, ce sera pour s'écrier : « Quant à moi, cette guerre a ruiné mes » espérances ; mais qui peut songer à soi au milieu de cet » effondrement général ! »

Cependant Paris n'échappait à l'étreinte des Prussiens que pour être exposé aux horreurs de la lutte prévue par notre collègue. A peine rentré en France, le capitaine Durutte demanda à faire partie de l'armée de Versailles ; là était, selon lui, la place de tous les officiers à cette heure néfaste, et son désir eût été de voir des volontaires de la province se grouper autour de l'Assemblée nationale, comme avaient fait, en juin 1848, plus de cent mille gardes nationaux des départements. Mais que de tristesse dans l'accomplissement de ce devoir, et que de regrets à penser que les soldats qui venaient de défendre Paris contre les Allemands, quelques jours plus tard se trouvaient forcés de réoccuper les positions de l'ennemi pour lutter contre

des compatriotes insurgés ! Quelles angoisses aussi chez notre capitaine qui sait que son frère est dans Paris, où tout est à craindre pour un prêtre ! Quel soulagement, au milieu de tant d'ennuis, quand il apprend que son cher François a échappé à la mort après avoir été traîné à la barricade du Panthéon et menacé vingt fois d'être fusillé !

Cité deux fois à l'ordre du jour de la division, après les combats de Neuilly et la prise de Montmartre, M. Durutte recevait le 21 juin avis de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur : « Je n'en suis pas bien fier » (écrivait-il le lendemain à sa famille), car c'est une » récompense trop prodiguée ; mais à cause de cela juste- » ment j'aurais été humilié de ne pas l'obtenir. J'ai été » beaucoup plus flatté des témoignages d'estime qui me » sont venus de la part de mes camarades et des soldats. »

« Quelle tâche difficile reste à faire ! (dit-il encore après » la fin de la lutte.) Puissent ceux qui nous gouvernent » avoir la sagesse et l'intelligence nécessaires pour ramener » le calme dans les esprits comme il est rétabli dans les » rues. Dieu sait où nous allons ; mais je ne puis croire » au salut qu'après une crise bien autrement terrible que » tout ce que nous avons vu. Reste à savoir si la France » aura assez de vitalité pour y survivre ! » — S'il se laisse aller à ces sombres pressentiments, c'est que, observateur attentif, le capitaine Durutte a constaté une fois de plus la mobilité des impressions populaires et la déviation d'une générosité mal entendue. La terre est encore rouge du sang des otages, qu'il s'écrie avec tristesse : « On ne parle plus des victimes, mais on est plein d'attendrissement pour les coquins. »

En multipliant ces citations, au moment de divulguer ainsi les pensées de notre collègue, je me suis demandé si

ce n'était pas méconnaître son caractère et manquer à la réserve qui était un de ses traits dominants. Mais, d'un autre côté, pouvais-je vous laisser ignorer le penseur, qui ne se payait jamais de mots ni d'apparences et allait résolument au fond des choses ? m'était-il permis de vous taire la noblesse de ses sentiments, la droiture et la perspicacité de son esprit ? Il m'a paru, Messieurs, que la modestie de M. Durutte ne pouvait servir de règle à qui avait mission de rappeler son mérite, et que c'eût été tromper votre attente que de passer sous silence les justes et sages réflexions de cet honnête homme.

M. Durutte, nommé en 1872 chef de bataillon au 8e régiment de ligne, mit tous ses soins à développer chez les hommes placés sous son commandement cet esprit militaire dont il avait reconnu l'affaiblissement avec tant de regrets, et qui se résume dans l'amour du devoir et l'abnégation de soi-même. Ces nobles sentiments faisaient d'ailleurs la règle de sa propre conduite; il le montra bien à Calais, en 1878, en pénétrant au risque de ses jours dans un cirque en proie à l'incendie, pour diriger les secours et régler l'évacuation d'un public affolé. Treize personnes périrent dans cet accident ; et si le nombre des victimes ne fut pas plus considérable, on le dut au courage et au sang-froid du commandant Durutte. Il fut pour ce fait cité à l'ordre du régiment, et proposé par M. le Préfet du Pas-de-Calais pour une médaille d'or ; mais la modestie de notre collègue lui fit refuser l'enquête nécessaire pour donner suite à cette proposition.

Personne plus que M. Durutte n'eut l'amour de la famille et ne sentit davantage le prix des joies du foyer. Exempt d'ambition, satisfait d'avoir largement payé sa dette à la patrie par trente années de service, il demanda

en 1879 sa mise à la retraite pour se consacrer entièrement aux siens et goûter plus complètement la félicité que lui assurait l'intérieur le plus aimable. Pénétré du sentiment de la responsabilité paternelle et de la sainteté de l'éducation, il ne voulait partager qu'avec la compagne de sa vie le soin et le bonheur d'élever et d'instruire ses enfants. Déjà, du temps où il appartenait à l'armée, il savait se ménager le loisir de leur donner des leçons quotidiennes, et se levait avant le jour pour préparer les enseignements qu'il voulait leur présenter ; une fois en possession de sa liberté, comme ces religieux qui sont réputés les maîtres de l'éducation, il s'astreignit en quelque sorte à recommencer ses études au point de vue pédagogique pour déterminer les formules les plus propres à mettre son savoir à la portée des jeunes intelligences qu'il voulait épanouir.

Des lectures faites la plume à la main occupaient encore une part de son temps. Esprit actif et entreprenant, il embrassait les plus vastes et les plus nobles études. Nous avons déjà nommé l'ethnographie ; il étendait ses investigations aux sciences naturelles, il s'occupait de philosophie et d'histoire ; et, dans des travaux d'une saine critique, il a relevé les contradictions et réfuté les erreurs de maint écrivain. La géographie avait aussi pour lui beaucoup d'attrait ; lors même que ses jours étaient déjà comptés, il suivait avec un vif intérêt les détails d'un voyage en Palestine entrepris par un de ses cousins. Mais l'histoire de nos révolutions était l'objet le plus ordinaire de ses méditations. Il avait reconnu les causes qui ruinent la civilisation, les principes qui la pourraient sauver ; et, s'il avait été appelé dans les conseils du pays, sa profonde connaissance du passé, sa certitude du but assigné à l'humanité, lui auraient permis d'y faire entendre de ces avis marqués au coin de l'expérience et de

la sagesse dont plusieurs ne se dissimulent pas la nécessité, sans oser les opposer aux entraînements de la passion.

Mais qui donc aurait songé à consulter un homme dont toute l'existence semble vérifier cette pensée de La Bruyère : « Avec un grand mérite et une plus grande modestie, l'on » peut être longtemps ignoré. » — Une haute valeur personnelle voilée par une extrême réserve, une carrière noblement remplie sans éveiller la renommée, ne sont-ce pas en effet des traits propres à caractériser M. Durutte ? Ceux-là seuls qui l'approchaient pouvaient distinguer, sous sa retenue naturelle, les grandes qualités dont il était doué ; mais, dans l'occasion, il n'était possible à personne de les méconnaître. Les officiers qui l'ont eu sous leurs ordres rendent hommage à son zèle incessant, à son tact et à sa vigueur militaires ; ses subordonnés rappellent la bienveillance qu'il savait concilier avec la discipline et qui le faisait aimer d'eux tous ; ceux qui avaient l'honneur d'être de ses amis se plaisent à louer la loyauté de son caractère, la bonté de son cœur et la distinction de son esprit ; aux autres, il suffisait de s'être rencontrés avec lui pour apprécier ses manières affables et sa parfaite discrétion. Tous s'accordaient à lui reconnaître des connaissances étendues et un vif amour du travail. C'est pour cela, Messieurs, que vous avez été heureux de décerner à M. Durutte le titre de membre de votre compagnie, que la Société de géographie s'honorait de le compter parmi ses adhérents, et que la commission de la Caisse d'épargne s'était empressée de lui offrir la charge d'administrateur.

Ces modestes distinctions ne furent pas les seules qui allèrent chercher notre concitoyen dans sa retraite. M. le colonel du 8e régiment de ligne avait dit, dans l'ordre de départ de son chef de bataillon : « M. le commandant

» Durutte est appelé, par le zèle, la vigueur et le dévoue-
» ment dont il a donné des preuves jusqu'au dernier mo-
» ment dans l'activité, à rendre encore d'utiles services
» dans l'armée de réserve, où le suivront nos regrets de
» nous séparer trop tôt d'un honnête homme et d'un ser-
» viteur éprouvé. » — L'observation ne fut pas perdue pour le ministre de la guerre qui, le 1er juin 1880, appela M. Durutte au commandement du 1er régiment territorial d'infanterie.

Cette nomination, dont beaucoup auraient envisagé l'honneur, n'éveilla chez notre collègue que le sentiment d'un devoir et d'une responsabilité. Cela suffisait du reste à contenter pleinement ce noble cœur, si les circonstances n'avaient mêlé quelque déplaisir à la soumission de son dévouement. L'ancien colonel et notre commandant n'apprirent tous deux les dispositions qui les concernaient que par la publication du décret qui nommait le second et mettait l'autre à la suite. M. Durutte était trop délicat pour ne pas souffrir d'être associé, même indirectement, à un tel procédé ; non content d'écrire au colonel révoqué pour lui témoigner combien il lui était désagréable d'être substitué à un officier contre qui l'on n'avait d'autre grief que ses sentiments politiques, il rédigea un ordre du régiment qui fut un hommage à son prédécesseur, et comme une protestation détournée contre la mesure dont il avait été l'objet :

« En prenant le commandement du 1er régiment territo-
» rial, — disait M. Durutte, — je suis sûr d'être l'inter-
» prète de tous en exprimant au digne colonel Clouet des
» Pesruches les regrets et les sentiments d'estime et de sym-
» pathie qu'il laisse parmi nous. Le colonel Clouet a formé

» le régiment et lui a imprimé une bonne direction que je » m'attacherai à continuer. Je connais le bon esprit du » régiment, et je compte sur le concours dévoué de tous » pour faciliter la tâche que j'aurai à remplir. Travail et » discipline sera notre devise; et, en unissant nos efforts, » nous nous mettrons à même de rendre à la patrie les » services qu'elle a le droit d'attendre de son armée de » réserve. »

Hélas! il est toujours vrai que l'homme propose et que Dieu dispose. Le programme du colonel Durutte, appliqué avec le zèle et le tact qu'il avait montrés durant toute sa carrière militaire, avait déjà fait de sa troupe, comme il l'a dit lui-même, « un vrai régiment qu'il y avait satisfaction et honneur à commander », quand notre cher collègue fut atteint par la maladie qui devait nous le ravir. Après plusieurs mois de souffrances dont il ne prévoyait pas le terme, M. Durutte comprit qu'il fallait se séparer de ce régiment auquel il s'était attaché par tous les soins qu'il lui avait prodigués. Il se fit alors apporter un nombre considérable de pièces qu'il voulut vérifier, classer et parapher lui-même; et comme on lui représentait doucement le danger d'un pareil travail dans son état de maladie : « Jusqu'à ce qu'il soit relevé de son commandement, — répondait-il, — un colonel doit en remplir les devoirs, quoiqu'il advienne. » Sa démission, qu'il envoya ensuite au général sous les ordres duquel il était placé, ne fut reçue qu'avec les plus vifs témoignages de regret, d'estime et d'affection.

Six semaines plus tard, Dieu lui demandait le couronnement de son sacrifice en lui marquant l'heure de la séparation d'avec sa famille si tendrement aimée. M. Durutte était l'homme du devoir et le fils de l'obéissance; dès qu'il sentit

venir la mort, il l'accueillit avec le courage d'un soldat et la soumission d'un chrétien. Chrétien ! Il l'était en effet, Messieurs, celui que nous avons vu faire appel à la Providence et aux inspirations divines, embrasser la loi du travail en se désintéressant de l'ambition, s'appliquer sans réserve aux devoirs d'état et de famille, régler ses paroles selon la prudence et ses actes d'après ses convictions ; celui enfin qui, désillusionné du libéralisme, avait compris qu'il n'y a de liberté véritable et féconde que celle qui s'appuie sur la loi de Dieu. Il était chrétien : c'est l'honneur de sa mémoire, et la consolation de celles dont les larmes ne peuvent être taries que par la pensée de la paix ineffable promise aux hommes de bonne volonté.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. VASSE

PAR

M. Alfred DUPONT, père

Membre résidant.

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de me confier le soin de rédiger la notice nécrologique de notre excellent et regretté collègue, Monsieur Vasse ; vous avez devancé l'un de mes vœux les plus chers et je vous en remercie.

Je crains seulement, que vous et moi ne nous soyons trompés, en oubliant qu'à mon âge, la bonne volonté ne suffit plus pour remplir dignement la tache dont vous m'avez chargé.

Monsieur Bertin Vasse est né à Hamelincourt (Pas-de-Calais), d'une famille de fermiers, dans laquelle il a puisé de bonne heure le goût et la pratique des choses agricoles, objet de la prédilection de toute sa vie.

Après de brillantes études couronnées à Paris par les cours de l'Ecole normale supérieure, il se consacra au professorat, et débuta comme professeur de mathématiques au lycée de Nîmes; mais bientôt, cédant à son goût dominant pour les sciences physiques et naturelles, il revint, au bout de peu d'années, professeur de chimie au lycée de Douai,

et s'y distingua par son savoir et le don si rare et si précieux, de communiquer aux autres une science susceptible de tant d'applications, également précieuses à l'agriculture et à l'industrie.

Je n'ai pas le dessein de vous parler du professeur, bien que je n'oublie pas que je parle devant la Société d'agriculture, sciences et arts, il me suffira de vous rappeler qu'il enseigna plus de trente ans avec succès dans un lycée, habitué à fournir chaque année aux grandes écoles de l'Etat ses sujets les plus distingués parmi lesquels je suis fier de citer Messieurs Bertin, inspecteur général des Ponts et Chaussées ; Lermoyer, mort jeune encore, ingénieur en chef du même corps ; Tournaire, inspecteur général au corps des Mines et, si je ne me trompe, président actuel du Conseil supérieur de ce corps savant ; Félix Lambrecht, mort ministre des travaux publics, qui avant de parvenir aux plus hautes situations politiques avait fait ses preuves comme ingénieur des Ponts et Chaussées, et tant d'autres dont le nombre me fera excuser de ne citer que de mes amis.

Monsieur Vasse a été chargé pendant plus de vingt ans des cours de physique et de chimie à l'Ecole normale primaire supérieure, et s'y est distingué par ses qualités maîtresses : la science pratique et le don de vulgarisation de son enseignement.

Mais c'est surtout comme l'un de nos collègues, comme membre et secrétaire pendant plus de qurante ans du comice agricole de l'arrondissement de Douai, qu'il s'est fait une place considérable où il aura peut-être des émules, mais difficilement un successeur. C'est de lui que je veux vous parler, heureux si je puis fixer par quelques souvenirs empruntés à sa vie si pleine, si dévouée, si utile, si appréciée par toutes les personnalités les plus modestes aussi bien

que les plus illustres du monde agricole, les traits principaux de cette grande figure qui ne semblait occupée qu'à voiler sous une paternelle bonhomie les services de tous genres que sa science inépuisable et ses rares facultés de vulgarisation lui ont permis de rendre.

Entré dans notre Société le 8 mai 1840, il en a fait partie jusqu'à sa mort en novembre 1884 et à la différence de ceux qui ne briguent l'honorariat que pour légitimer leur amour du repos, vous l'avez nommé membre honoraire en 1858 et il est, à l'exemple de notre vénéré collègue M. Fleury, resté si effectif, que vous l'avez élu une seconde fois président en 1875, après une première élection qui, en 1852, l'avait déjà porté à la tête de notre compagnie.

Et ce n'est que justice : quel est en effet celui de nos collègues dont les services rendus à l'agriculture puissent être comparés aux siens ! Notre bulletin agricole compte dix volumes entièrement écrits de sa main, et que de richesses, que d'observations, que d'aperçus complètement personnels ne renferment-ils pas ?

De 1840 à 1847, date à laquelle remontent seulement nos publications agricoles, je n'ai pas trouvé trace de ses travaux, bien que, sans doute, sa collaboration à notre œuvre commune n'ait point du rester inactive ; mais jusques à 1847, date de mon entrée dans la Société, je ne suis pas aidé par mes souvenirs personnels.

Le premier travail de lui dont notre bulletin agricole fasse mention est consacré à l'emploi du sel comme amendement en agriculture. Laissez-moi vous le citer en le résumant, car il rélève du premier coup les qualités éminentes dont il fournira des preuves si éclatantes et si nombreuses dans ses précieux écrits ; méthode, clarté, simplicité,

modestie, sûreté de coup d'œil, en un mot tout ce qui fait un guide précieux que tout le monde aime à suivre, parce qu'il n'aventure rien, il connaît parfaitement les faits dont il parle et jamais, n'annonce des résultats qu'il n'a pas pratiquement constatés.

« Le sel gris, dit Monsieur Vasse, est un mélange » de plusieurs corps parmi lesquels nous trouvons, comme » les seuls importants, le sel blanc de nos tables, et la » matière des débris salins, provenant des raffineries, sous » les noms chimiques de sulfate de chaux ou plâtre, et de » sulfate de soude. Ces débris salins sont employés depuis » toujours par l'agriculture, leur valeur est connue, je » n'en parlerai pas davantage. »

Puis après avoir posé deux faits et en avoir tiré les conséquences il continue : « que les expériences soient » commencées avec des quantités petites, il n'y a pas » d'inconvénient à craindre, il y a de bons résultats à » espérer, » et après avoir rappelé la bonne habitude du cultivateur qui a coutume de saler l'eau dans laquelle il chaule son blé et la pratique des fermiers d'une partie de l'Ecosse, qui se trouvent bien de mélanger du sel avec la graine de semence, pour la préserver des insectes, il ajoute « que le cultivateur soit assez curieux pour répandre sur » une portion de terrain envahi par les insectes un peu de » sel qu'il aurait emporté dans sa poche, la solution de » cette question mérite bien qu'on se donne cette peine. »

Je me souviens que cette façon si simple d'exposer un fait et un système susceptible de conséquences si peu attendues nous a tous séduits.

Vous me pardonnerez cette citation, j'ai tenu à vous fournir un exemple de la manière si intéressante de notre regretté collègue, qui, dès son début, s'est montré ce que

vous l'avez tous connu dans sa longue carrière, qui a duré parmi nous plus de quarante-cinq ans.

Quelle précieuse conquête n'avions-nous pas faite pour la rédaction de nos procès-verbaux, pour la tenue de nos séances générales de la commission d'Agriculture, pour nos concours agricoles, pour rendre compte de nos visites de fermes, auxquelles il assistait, Dieu sait avee quelle compétence et quelle assiduité, pour la rédaction des programmes de nos concours ?

Quel guide précieux aussi pour l'organisation de l'enseignement agricole dans nos écoles de village dont il fut l'initiateur et dont le succès croissant éclatait chaque année! Avec quelle dévouement il se faisait un devoir et un plaisir d'interroger les enfants, que les instituteurs, formés par lui, se faisaient un honneur de nous présenter à chacune de nos fêtes annuelles.

Mais là ne se bornait son activité. Quelle part n'a-t-il pas prise dans l'inspiration et la vulgarisation des bonnes méthodes, expérimentées le plus souvent sur ses conseils et consacrées par nos grands agriculteurs, Messieurs Decrombeque, Constant Fiévet, Louis Pilate, pour ne citer que ceux de nos amis que nous avons perdus.

Et dans ces succès quelle part ne lui revenait-elle pas ? bien qu'avec sa modestie exagérée il nous ait, ainsi que nous l'a rappelé si heureusement Monsieur Offret sur sa tombe, dit : « qu'il n'avait fait que raconter les succès » dont il avait été témoin. »

Quelle part n'a-t-il pas prise aussi à la statistique agricole de l'arrondissement de Douai dont il connaissait à fond toutes les exploitations, petites ou grandes, et dont il secondait les efforts avec sa double expérience de savant et de praticien ? Que de fois ne l'avons-nous pas vu nous

renseigner après s'être lui-même éclairé sur place, dans ses nombreuses courses à la campagne, sur le progrès ou l'abandon de telle ou telle culture, ou de telle pratique agricole ou industrielle dans ses rapports avec la culture? Quels trésors renferment à cet égard et qu'on ne trouverait pas ailleurs, nos publications agricoles !

Je me suis fait une loi pour me préparer à la tâche que vous avez bien voulu me confier, et pour raviver des souvenirs personnel à la fois pénibles et doux, de relire tout notre bulletin agricole, depuis près de quarante ans, et je suis confondu des richesses qu'y a accumulées, sous différents titres, notre bon et dévoué collègue.

J'aurais voulu noter plus particulièrement la part qui lui revient dans les divers progrès, réalisés pendant ces dernières quarante années par l'agriculture dans notre arrondissement. Mais il faudrait pour cela reprendre, pour ainsi dire, un à un, tous nos procès-verbaux et signaler dans chacun d'eux les remarques profondes qu'il constatait ou provoquait.

Il me suffira de vous dire que pendant ce long espace de temps, il n'est resté étranger à aucun perfectionnement, à aucune invitation, ayant contribué aux progrès agricoles : semis en lignes, drainages, machines à battre, choix de semences, moissonneuses, épizooties, desséchements de marais, irrigations fertilisantes, rien en un mot de ce qui a pu réaliser un progrès.

Mais il ne s'est pas montré seulement utile au point de vue agricole, il a su aussi, quand il a fallu, faire le sacrifice de ses goûts et de son repos, au bien public, en ayant le courage d'accepter, à une époque où déjà elles étaient fort peu dignes d'envie lors qu'on ne vise pas à s'en faire un marchepied, les fonctions municipales d'adjoint

et bientôt de maire d'une ville importante, qu'il a quittées sans regret, comme il les avait acceptées sans enthousiasme, le jour où son dévouement a été jugé inutile.

Monsieur Vasse était, depuis 1875, chevalier de la Légion d'honneur, c'est la seule faveur qu'il ait obtenu de ses nombreux services ; je crois pouvoir ajouter, que s'il en a été justement flatté, il ne l'a jamais sollicitée.

Monsieur Bertin Vasse est mort dans la position modeste qu'il avait toujours conservée bien qu'il eût pu, avec plus d'ambition ou moins de modestie, utiliser ses remarquables facultés pour en conquérir une autre ; mais, il a vécu, et il est mort véritablement aimé, estimé et regretté de tous ceux qui l'ont connu et parmi lesquels il a eu le bonheur de compter dans tous les rangs de nombreux et fidèles amis.

Dieu lui réserve la part qu'il promet à ceux qui ont fait à tous, tout le bien dont ils étaient capables et qui peuvent se rendre le témoignage de n'avoir sciemment jamais fait de mal à personne.

LE BASSIN HOUILLER

DU

PAS-DE-CALAIS (1).

RAPPORT

PRÉSENTÉ

Par M. MAILLARD, avocat.

MESSIEURS,

Le bassin houiller du Pas-de-Calais a trouvé son historien, et le remarquable ouvrage que notre collègne M. Vuillemin, ingénieur, administrateur des mines d'Aniches a publié sur la recherche, la découverte et l'exploitation de la houille dans ce bassin de création récente est assurément une des études les plus considérables que la science des mines ait inspirées à un de ses plus fervents disciples.

C'est d'ailleurs pour le bassin du Pas-de-Calais la première œuvre en ce genre et on peut dire quelle est définitive. Non pas qu'elle ne doive nécessairement avoir son complément dans l'avenir : mais, pour la période passée et l'époque actuelle, elle fixe de la façon la plus exacte et la plus consciencieuse les circonstances qui ont

(1) Le bassin houiller du Pas-de-Calais, par M. E. Vuillemin, ingénieur, administrateur des mines d'Aniches (3 vol. in-8, Danel, éditeur, Lille).

doté notre région de cet élément inappréciable de prospérité.

Ce n'était pas, Messieurs, une mince entreprise que de prétendre écrire cette histoire. Bien que circonscrit en apparence c'est un sujet de grande envergure que celui qui impose de consigner toutes les tentatives de découverte de la houille dans un périmètre de soixante et un mille hectares, et pendant une période de plus de cent ans; de décrire les vicissitudes de ces premiers tâtonnements ou des explorations nouvelles; d'étudier la constitution particulière des sociétés de charbonnages qui ont obtenu peu à peu des concessions; de retracer leur naissance environnée du vague espoir qui illumine tous les baptêmes et que dément parfois l'avenir incertain; d'en suivre, année par année, les travaux, les institutions, les situations financières, le développement; de dresser le bilan de leurs efforts et comme le bulletin de leur santé; d'enregistrer enfin, après avoir compulsé d'innombrables documents, les mille manifestations de la vie industrielle de vingt et une Compagnies, les résultats de l'activité de plus de vingt-cinq mille ouvriers, l'emploi heureux ou improductif de plus de quatre cents millions de francs.

Assurément l'expérience de l'auteur, qui a suivi de près tous les travaux de recherches accomplis depuis plus de quarante ans, ses relations avec tous les ingénieurs et les administrateurs des compagnies houillères du bassin, son incontestable compétence des choses qui concernent les mines, ses études si familières de statistique comparée semblent lui avoir rendu plus abordable qu'à tout autre une œuvre hérissée de recherches arides, et où l'abondance même des documents est souvent un écueil. Encore faut-il considérer qu'il n'a pas fallu moins de quatre années à

M. Vuillemin, sans tenir compte des travaux préliminaires de la collection des documents et de leur contrôle, et moins de trois forts et beaux volumes à son savant éditeur M. Danel, pour mener à bonne fin cet ouvrage où les ingénieurs et directeurs de mines trouvent leurs Annales et dont la première partie pouvait être saluée à son apparition par cet éloge, insuffisant aujourd'hui :

C'est un honneur déjà de l'avoir entrepris.

Le plan adopté par l'auteur est simple, et heureusement approprié à ce genre d'étude historique. Voici comment il s'en exprime dans son avis au lecteur : « Les circonstances qui ont accompagné la découverte du bassin houiller du Pas-de-Calais, quoique de date récente, sont déjà en partie oubliées, et, des milliers de faits qui ont concouru à donner au nouveau bassin son importance actuelle beaucoup sont aujourd'hui inconnus du plus grand nombre. Rappeler ces circonstances, exposer l'ensemble de ces faits, tel est le but qu'on s'est proposé dans cet ouvrage ». Ceci dit, l'auteur entreprend sa matière et il ne l'abandonne pas qu'il ne l'ait épuisée.

Chacune des vingt et une Compagnies houillères qui se répartissent les soixante et un milles hectares que l'on considère comme renfermant la formation houillère qui s'étend de Douai au-delà de Béthune, et constituent le bassin houiller du Pas-de-Calais, prolongement naturel du bassin du Nord, va devenir l'objet d'une étude spéciale, d'une scrupuleuse analyse qui mettra le lecteur au courant des origines de la concession, de ses statuts, de son mode de fonctionnement, de ses ressources présumées, de son développement probable. L'actionnaire sera heureux de

reconnaître dans ces détails l'emploi des capitaux qu'il a confiés à l'entreprise, la valeur de son titre, les fluctuations des cours et des dividendes ; le géologue y verra indiquée par des tableaux graphiques et figurée même sur des planches artistement dessinées la topographie de la concession, la nature et la succession des terrains du sous sol entrecoupés de veines de houille, avec leurs dimensions, leur composition, leur utilisation industrielle ; l'ingénieur y retrouvera la nomenclature des perfectionnements successifs de l'outillage, les progrès apportés au mode d'exploitation, et les difficultés vaincues, ainsi que les efforts en pure perte et es obstacles insurmontés; l'économiste y découvrira enfin les rapports du capital et du travail, l'échelle des prix de revient et de vente de la houille, le taux des salaires, le fonctionnement des institutions diverses de prévoyance : caisses de retraite, caisses d'épargne et de secours, sociétés coopératives de consommation, asiles et orphelinats dont une partie des bénéfices de l'exploitation sert à assurer les multiples et bienfaisants services.

Je ne puis évidemment avoir le dessein de vous faire pénétrer à la suite de l'auteur dans la vie intime de chacune des Compagnies concessionnaires du bassin du Pas-de-Calais. Mais l'idée générale qne je désire vous donner de l'ouvrage, vous engagera à le consulter, sur les détails que pourraient rendre intéressants pour vous l'avenir de la production de la houille, le gout des études rétrospectives ou le souci de quelques intérêts d'une nature différente sans doute mais non moins attachante et précieuse.

Les deux premiers volumes sont donc consacrés à l'étude spéciale de chaque concession. Elles viennent à tour de rôle se soumettre à l'analyse de l'auteur qui les entreprend à commencer par l'Est du bassin, c'est-à-dire par la Compa-

gnie de l'Escarpelle qui, à la vérité, a son siège principal dans le département du Nord mais qui confine au Pas-de-Calais et se rattache directement au nouveau bassin par son origine et sa situation topographique. Après l'Escarpelle, Dourges, puis Courrières, Lens, Bully-Grenay, Nœux, Bruay, Marles, Ferfay, Auchy-au-Bois, Fléchinelle, offrent successivement à nos yeux l'histoire fort diverse de leur création, de leur progrès ou de leur décadence. Ces onze monographies composent le tome premier de l'ouvrage.

Ce n'est pas dans un ordre arbitraire qu'elles y figurent. Veuillez en effet remarquer que la formation houillère jusqu'ici découverte en Allemagne, en Belgique, et dans le nord de la France donne assez l'idée d'une immense vallée qui court de l'Est à l'Ouest, d'une étendue de cinq cents kil. depuis Dortmund et Aix-la-Chapelle jusqu'aux environs d'Aire-sur-la-Lys, où on la perd momentanément, comme elle s'était déjà interrompue entre Dusseldorf et Aix-la-Chapelle, pour en retrouver la trace vers le détroit du Pas-de-Calais à Fiennes et Hardinghem. Cette vallée souterraine au-dessus de laquelle se comptent des villes comme Aix, Liège, Namur, Charleroi, Mons, Valenciennes, Douai, Lens, Béthune, qui la jalonnent pour ainsi dire, offre une largeur moyenne de dix kilomètres Figurez-vous que dans cette vallée dont les flancs sont de calcaire, un large courant soit venu répandre le dépôt de matières qui ont constitué la houille; çà et là, dans les renflements de la vallée, en dehors du lit même du fleuve, il se sera formé comme de vrais lacs. Or, les onze concessions d'abord étudiées par M. Vuillemin, se sont établies de l'Est à l'Ouest, de l'Escarpelle à Fléchinelle, le long de l'axe même de la vallée, dans le lit même du large

courant, qu'elles se sont partagées par tranches successives et inégales; et en lisant le premier volume, nous avons ainsi parcouru cinquante kilomètres sans dévier presque de la direction générale et sans aborder de droite ou de gauche aux rives de ces lacs souterrains.

Vous comprenez dès lors comment la topopraphie a dicté le plan logique de l'ouvrage, mieux encore que les dates de l'obtention des concessions, bien qu'on puisse aussi remarquer que ces concessions, ainsi juxtaposées de l'Est à l'Ouest, suivant l'axe de la vallée; sont antérieures à celles qui se sont établies latéralement dans les directions Nord ou Sud aux endroits élargis de la formation houillère.

Ces autres concessions, dont quelques-unes sont importantes ont été au nombre de dix : sur le flanc Nord se sont créées les Compagnies d'Ostricourt, de Carvin, de Meurchin, d'Annœullin, qui a disparu, de Douvrin qui a été rachetée par Lens, et de Vendin; sur le flanc Sud, Courcelles-lez-Lens, Drocourt, Liévin et Cauchy à la Tour qui appartient maintenant à Ferfay.

L'histoire de ces Compagnies forme la matière du second volume que complète l'étude du bassin du Boulonnais, avec les Compagnies de Réty, Fiennes, Ferques et Hardinghem, et où se trouve aussi, par un enchaînement naturel un résumé succinct des travaux de recherches et d'exploitation, entrepris avant et après la Révolution dans le Bassin du Nord qui n'est en réalité que le frère aîné de celui du Pas-de-Calais.

Quant au dernier volume qui a paru à la fin de l'année 1884, il renferme un travail de synthèse générale, auquel les précédents servent de préambule. On y retrouve, décrites par périodes chronologiques, les innombrables entreprises de recherches faites depuis le milieu du 18e siècle,

pour parvenir à la découverte du prolongement du bassin du Nord au delà de Douai, découverte qui ne fut opérée qu'en 1846, successivement à l'Escarpelle, à Oignies, à Courrières et à Lens. Puis, chaqne période quinquennale, de 1850 à 1884, est l'objet d'une revue rétrospective de l'ensemble du Bassin, où chaque concession nous fait connaître ses recherches nouvelles, le développement de ses travaux, ses gains et ses pertes, en même temps que les événements particuliers, grèves ou accidents notables qui ont marqué son existence.

Enfin des tableaux généraux résument, à la fin du volume, les documents statistiques complets que l'on possède sur l'exploitotion de la houille dans le Pas de-Calais ; et un atlas séparé présente dans un ensemble de cartes tous les puits de mines, creusés depuis le commencement du 18e siècle, jusqu'à ce jour dans notre région, et les sondages sans nombre qui y ont été exécutés. Sur ces cartes sont marqués, dans les limites des concessions, les canaux, les lignes de chemin de fer et les embranchements qui y relient les sièges d'exploitation avec les tracés des différentes couches de houille reconnues et exploitées. Pour faciliter l'intelligence de cet atlas un tableau indique pour plus de mille puits et sondages, les Sociétés qui les ont entrepris, la date à laquelle ils ont été exécutés, l'épaisseur des morts-terrains qu'ils ont traversés et enfin les résultats qu'ils ont obtenus.

Voilà, Messieurs, dans son ensemble, l'œuvre de notre collègue. Vous en connaissez le dessein, la composition. Sa lecture vous confirmerait que l'exécution est toujours restée en harmonie parfaite avec ce plan si simplement et si logiquement conçu.

D'une histoire semblable et telle que je n'en connais

pour aucun des bassins houillers de France ou de Belgique, il se dégage naturellement des données générales et de larges aperçus que je vais m'efforcer de mettre en lumière.

Sur son étendue de cinq cents kil. environ, depuis Dortmund jusqu'à Boulogne, la formation houillère, notre fleuve noir de tout à l'heure, est parfaitement reconnue sur un développement de près de 420 kil., savoir : 140 en Prusse, 170 en Belgique, 110 en France dans nos départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Partout où cette formation carbonifère affleure au sol, en Westphalie et en Belgique, les mines de houille ont été exploitées de temps immémorial. Dans notre pays du Nord où, à l'encontre de ce qui s'est produit dans le bassin de St-Etienne, elle est recouverte de morts-terrains de variable épaisseur, la houille n'a été découverte que successivement, d'abord à Fresnes en 1720, à Anzin en 1734, à Aniche en 1778, et au delà de Douai à partir seulement de 1846.

Les traités de Nimègue et de Riswick à la fin du dix-septième siècle avaient rattaché à la France une partie du Hainaut. Mons et ses exploitations de houille, déjà en pleine activité, restaient à l'Autriche. C'est alors qu'un intelligent et entreprenant industriel, habitant Condé, Nicolas Desaubois eut l'idée que la nature n'avait pas pu limiter les frontières des dépôts houillers comme l'épée de Louis XIV avait tracé les nouvelles frontières des Pays-Bas. Convaincu que la houille devait se profiler à l'Ouest de Mons, il s'employa à de coûteuses et persévérantes recherches ; il justifia de nouveau que parfois le génie est une longue patience et il obtint de Louis XV en 1717, la concession des terrains depuis Condé jusqu'à Valenciennes et la Scarpe. Vous devinez bien Messieurs, qu'il manquerait

quelque chose à sa gloire s'il avait réussi! Le succès ne devait être que la récompense de ceux qui reprirent son œuvre : les Desandrouin, les Taffin, les princes et les marquis de Croy et de Cernay dont, en 1757, l'association donnait naissance à la Compagnie d'Anzin, vingt ans avant que le marquis de Traisnel créât la Compagnie d'Aniches.

Ce que Desaubois avait eu l'idée et la volonté de découvrir dans le sous-sol du Hainaut français, Desandrouin eut le dessein de le rechercher en Flandre et dans l'Artois. Aussi bien la houille était-elle exploitée depuis 1692 à Hardinghem près Boulogne, mais ce n'était pas ce point de repère qui devait guider alors les inventeurs. MM. Desandrouin et Taffin demandèrent pour vingt ans, de 1740 à 1760, la concession des terrains entre la Scarpe et la Lys, « ayant, disaient-ils, après vingt ans de travaux et avoir risqué tous leurs biens, la notion certaine que les veines des mines qu'ils font travailler passent de l'autre côté de la rivière de Scarpe qui fait la limite de leur privilège et qu'elles s'étendent jusqu'à la Lys. »

Ils obtinrent cette concession dont les travaux furent sans résultat. De même en fût-il de la Compagnie Dona qui, en 1741, avait été autorisée par les Etats d'Artois ; de la Compagnie Villers qui, en 1747, essayait de forer à Pernes et à Souchez ; de la Compagnie Turner qui, en 1752, creusa vainement d'abord à Marchiennes puis à Esquerchin un puits de 165 mètres déjà de profondeur ; de la Compagnie Havez et Lecellier, ses successeurs, qui, sur les deux rives de la Scarpe, n'approfondit pas moins de vingt et un sondages et de six grandes fosses avec une dépense d'environ cinq cent mille livres.

De 1775 à 1830 les recherches vont se continuant; les Etats d'Artois avaient même promis deux cent mille livres à qui

mettrait en cinq ans une fosse en exploitation Les Compagnies d'Anzin, d'Aniches et la Société formée par le duc de Guines avaient concouru pour ce prix, mais inutilement. C'est surtout dans la période de 1830 à 1840 qu'une véritable fièvre se manifeste dans les entreprises industrielles et notamment dans celles qui ont pour but la découverte de la houille. Des capitaux considérables exposés souvent d'ailleurs sans données sérieuses et sans études préalables furent engloutis dans des essais infructueux. C'était, de préférence, dans les environs d'Arras que s'établissaient les sondages de ces nouvelles sociétés de recherches, par une raison qui, dans sa simplicité, ne manque pas d'être assez originale. Ayant remarqué que les veines de houille s'étendaient de Mons vers Anzin presque en droite ligne, un géomètre nommé Castille avait dès le milieu du 18me siècle, figuré le prolongement supposé du bassin houiller au delà d'Anzin dans cette même direction, et sa conjecture s'était trouvée vérifiée heureusement par la découverte de la houille à Aniches. Appliquant le même procédé, on s'obstinait donc à poursuivre la continuation du bassin suivant la direction donnée par ces trois points Mons, Anzin, Aniches, ce qui invitait les explorateurs à se porter sur Arras, rien ne leur faisant pressentir alors que la formation houillère se relevait vers le Nord à partir de Douai, et affectait ainsi une déviation qui dérouta longtemps bien des espérances. Aussi, de 1840 à 1850 une indifférence regrettable avait succédé à l'engouement irréfléchi des dernières années.

En 1845 cependant, sur les conseils de M. de Bracquemont dont le nom, comme celui des Mathieu, restera toujours attaché à la découverte et au développement si grandiose du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais,

la Compagnie de l'Escarpelle s'établissait au Nord-Ouest de Douai. Ses travaux démontraient bientôt la présence de la houille à l'Ouest du bassin du Nord, prolongement pressenti depuis plus d'un siècle et que le hasard eut pu faire connaître dix ans plus tôt, si la découverte de la houille dans le puits artésien de Oignies en 1841 eût été rendue publique.

Alors, de 1850 à 1855 se créent, à l'envi les unes des autres, douze sociétés d'exploitation sans compter les sociétés de recherches. Les capitaux engagés ont déjà atteint quarante millions et l'extraction n'est encore cependant au total que de 160,000 tonnes. Aux concessions déjà accordées viennent successivement s'adjoindre celles qui s'établissent au nord du bassin, création dont, en 1855, M. Vuillemin lui-même était un des premiers promoteurs.

Mais déjà, dès cette époque, le résultat de la lutte scientifique entreprise depuis un siècle n'est pas douteux. Le temps et l'argent mettront peu à peu en valeur cette richesse trop longtemps ignorée, et l'art des mines commencera à produire cette série de merveilles dont nous suivons chaque jour les progrès.

En 1860, les Compagnies concessionnaires sont au nombre de seize; elles emploient plus de quatre mille ouvriers; elles produisent 600,000 tonnes de houille; et elles distribuent deux millions de dividendes pour un capital engagé d'environ soixante-dix millions.

Dix ans plus tard, après le développement des chemins de fer et des industries qui s'alimentent de la houille, les vingt concessions du Pas-de-Calais extrayent 2,000,000 de tonnes de leurs quarante trois puits en activité ; elles occupent un personnel de douze mille ouvriers à qui elles versent plus de dix millions de salaires et elles préludent

par leurs installations magnifiques et d'immenses travaux préparatoires aux résultats que nous constatons aujourd'hui.

L'extraction du bassin du Pas-de-Calais a, en effet, dépassé en 1884, 6,000,000 de tonnes. C'est une valeur de plus de soixante-dix millions de francs. Il y a été employé plus de vingt-quatre mille ouvriers à qui il est payé plus de vingt-cinq millions de salaires. Les capitaux engagés atteignent 450,000,000 de francs ; les dividendes distribués sont d'environ douze millions, soit à peu près un intérêt de 3 0/0.

Cette prospérité croissante n'est pas sans doute du lot de toutes les Compagnies concessionnaires ; tous ceux qui se sont mêlés à la lutte n'ont pas leur part de triomphe et les victoires remportées font vite oublier le prix qu'elles coûtent. On relève souvent plus d'un mort sur le champ de bataille de l'industrie ; aussi l'ouvrage dont je vous rends compte devait-il avoir ses pages de deuil qui rappellent les efforts non récompensés, les sacrifices sans résultat, les illusions déçues, inséparable cortège des entreprises de cette nature et de cette importance.

Un des côtés par où se recommande encore cet ouvrage à l'attention de tous ceux que préoccupent notamment les questions sociales est celui qui concerne les rapports des Compagnies avec leurs ouvriers. A en croire les tumultueuses déclamations de certains politiciens qu'excite de temps à autre le besoin de redorer leur popularité, il n'y aurait pas au monde assez de haine pour maudire à sa mesure le hideux capital, « ce Dieu repu et accroupi auquel des milliers d'affamés donnent leur chair, sans le connaître » (1). Les concessionnaires de mines n'ont pas été

(1) E. Zola, Germinal.

épargnés par les apôtres du nouvel évangile social. Certes, M. Vuillemin ne soulève dans son livre aucune polémique et n'entend pas faire œuvre de combat; il lui suffit de signaler les faits et de les laisser parler d'eux-mêmes. C'est ainsi que l'on y constate que peu d'industries accordent, en dehors du salaire convenu autant d'allocations supplémentaires à leurs ouvriers. Soit en distributions de charbon, de médicaments, de secours aux blessés et aux malades, en subventions de loyers, en entretien d'écoles, d'hospices, en pensions aux ouvriers vieux ou infirmes, les Compagnies de notre bassin dépensent, de leurs propres fonds, plus de quatre millions de francs, ce qui représente une augmentation de salaire par ouvrier d'environ cent francs par an et élève ce salaire annuel à près de douze cents francs, ou, en moyenne, y compris femmes et enfants, à 3 fr. 75 par jour. Les chiffres ont parfois leur éloquence ; celle-ci réfute bien des critiques ; elle explique ainsi comment, en dépit de toutes les excitations, et sauf certains exemples regrettables, les quarante mille ouvriers mineurs du bassin, les deux cent mille individus qui vivent du travail des mines se refusent à un antagonisme dans lequel leur bon sens peut entrevoir le péril même de leur propre intérêt.

La conclusion qu'on serait tenté de tirer de l'ensemble de l'œuvre serait la puissance indéfinie de développement que présenteraient le bassin du Pas-de-Calais et les concessions qui l'exploitent. A en juger par le passé, l'avenir serait plein des plus riches promesses. On ne peut douter que les installations actuelles des Compagnies, leur outillage en machines et moyens d'extraction, la présence autour des mines d'une population créée par elles, et quelles s'attachent par les mille liens de leurs institutions bienfaisantes ne soient

capables de produire dans le plus bref délai dix millions de tonnes ; mais il faut tenir état de deux éléments qui sont les modérateurs de l'extraction : les moyens de transport dont le cout ne permet pas à la houille de dépasser une certaine zone de pénétration et la consommation de la houille dans la région alimentée par le bassin.

Ces circonstances prises en considération l'on ne peut guère envisager pour le bassin du Nord, et du Pas-de-Calais une production annuelle supérieure à vingt millions de tonnes c'est à-dire double de celle d'aujourd'hui.

A ce compte notre pays ne risque-t-il pas de se voir bien vite privé de combustible et obligé de redevenir le tributaire de l'étranger, Anglais, Allemand ou Belge. M. Vuillemin ne veut pas vous laisser cette appréhension. Il s'est efforcé, pour vous, et après M. l'ingénieur Declercq, d'évaluer la richesse probable du bassin le plus considérable de toute la France et ainsi de rassurer même nos arrière-neveux. D'après ces calculs qui réduisent de moitié de précédentes évaluations notre sous-sol serait encore riche d'environs six milliards de tonnes de houille. C'est de quoi alimenter pendant trois cents ans une consommation annuelle de vingt millions de tonnes. Avec une telle réserve qui ne dispense pas cependant d'adopter les méthodes d'exploitation les plus scrupuleuses et les méthodes de combustion les plus perfectionnées, notre industrie où le rôle de la houille est prépondérant peut se promettre un long avenir. Le charbon ne sera jamais le point noir de son horizon.

Voilà Messieurs, un incomplet résumé d'un ouvrage qui retrace, à l'honneur de notre région et de nos compatriotes plus d'un siècle de sacrifices, de persévérance et d'efforts. Grâce à l'obligeance de notre collègue, notre bibliothèque

s'est enrichie de ces trois beaux volumes qui, malgré la spécialité du sujet qu'ils traitent et la nature des documents qu'ils renferment seront lus et consultés avec fruit. Ils sont déjà d'ailleurs dans les mains de tous ceux, à la compétence de qui ils s'adressaient plus directement. Les créateurs du bassin houiller du Pas de-Calais, leurs continuateurs d'aujourd'hui ont accueilli avec un filial enthousiasme ce livre qui dérobe à l'oubli les trente premières années de leur découverte. Tous ceux qu'intéresse l'histoire des progrès de l'industrie houillère féliciteront et remercieront l'auteur de son œuvre utile, sincère et dévouée.

Avril 1885.



TABLE DES MATIÈRES

PLANCHES.

8271. DOUAI, IMP. L. CRÉPIN.


Widener Library
3 2044 092 621 077